32101 075993681

Digitized by Google

Digitized by Google

Library of

Princeton University.

Barr Ferree Collection

exxv
100
C11

ANCY-LE-FRANC

SAINT-FARGEAU — CHASTELLUX

TANLAY

Digitized by Google

TYPOGRAPHIE LACRAMPE ET COMP.,
Rue Damiette, 2. — Paris

Digitized by Google

LES

CHATEAUX

D'ANCY-LE-FRANC,

DE SAINT-FARGEAU, DE CHASTELLUX

ET

DE TANLAY,

PAR

LE BARON CHAILLOU DES BARRES,

ANCIEN PRÉFET, MEMBRE DU CONSEIL GÉNÉRAL DE L'YONNE, ETC., ETC.

Dans le concours sur les Antiquités de la France, cet ouvrage a obtenu, de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, séance publique du 1er août 1845, une mention très-honorable, avec rappel de celle déjà décernée à l'auteur, en 1841, pour son *Histoire de l'Abbaye de Pontigny*.

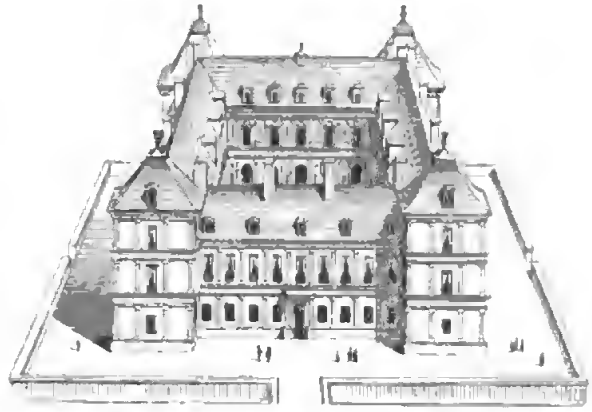

PARIS

CHEZ AUGUSTE VATON, LIBRAIRE-ÉDITEUR,

RUE DU BAC, 16.

1845

Digitized by Google

Digitized by Google

A Sa Majesté Oscar Ier,

Roi de Suède et de Norwège

SIRE,

Les châteaux d'Ancy-le-Franc, de Saint-Fargeau, de Chastellux et de Tanlay ont compté parmi leurs possesseurs des hommes illustres, des guerriers pleins de vaillance, dont les noms se mêlèrent avec éclat aux annales du pays. A ce titre ils peuvent doublement vous intéresser; car le fondateur de la nouvelle dynastie de la

NA7580
F8C18
(RECAP)

Digitized by Google

Suède fut l'une des gloires de la France. Et ce qu'elle peut déjà proclamer avec un juste sentiment d'orgueil, Sire, c'est que son heureux sol aussi vous a vu naître.

Comprenant avec une haute et patriotique intelligence les devoirs de la royauté, vous inaugurez votre règne par de pacifiques mais bienfaisantes réformes dans la législation des peuples placés sous votre sceptre. L'attention publique est éveillée, et l'opinion applaudit à des améliorations, fruit d'une profonde réflexion et de vos savantes études des grandes questions économiques sociales.

Ainsi, vous vous assurez dans l'avenir la large part qui vous sera faite pour les magnifiques travaux, les généreux efforts qui auront marqué la vie des deux premiers souverains de votre dynastie. Au feu Roi, votre père, la noble tâche de fonder, d'affermir par sa sagesse, et de répandre l'éclat de la gloire des armes sur les trente-quatre années d'un règne que la Suède compte déjà comme l'une de ces époques mémorables et décisives dans l'existence d'un peuple; la Suède, replacée au rang qu'elle occupa dans le passé, vit sa puissance accrue et ses limites reculées; elle put oublier de récents malheurs, car l'annexion de la Norwége fut comme la noble dot que le Roi Charles-Jean apportait à la nation loyale qui venait de lui confier ses destinées.

A vous, Sire, d'autres soins étaient réservés; votre pensée devait se porter plus spécialement sur l'administration intérieure du pays, et les modifications que le temps, dans sa marche progressive, appelle et conseille.

L'introduction du beau principe d'égalité dans les lois civiles est un premier bienfait dû à votre initiative éclairée. Ces heureux résultats, que je me borne seulement à énoncer, témoignent, Sire, de vos profondes méditations, ils attestent que vous étiez prêt à régner lorsque la Providence a voulu vous imposer ce devoir redoutable.

En vous asseyant sur le trône, vous avez apporté plus que des espérances : vos premiers actes ont réalisé de notables améliorations, gage précieux des efforts que

Digitized by Google

ne cessera de tenter votre puissance souveraine dans l'intérêt de la prospérité des royaumes de Suède et de Norwége.

Je suis, Sire, avec le plus profond respect,

De Votre Majesté,

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

Baron CHAILLOU DES BARRES.

Paris, le 12 août 1845.

Digitized by Google

Nous avons pensé, d'après quelques bons esprits, que l'histoire ne devait pas s'écrire seulement avec des pièces diplomatiques, des correspondances puisées aux Archives et des relations secrètes ou officielles. Elle a besoin, pour se graver fortement dans la mémoire, de frapper l'imagination par la peinture fidèle des lieux où les hommes ont agi, ou les événements se sont passés, où enfin le drame qu'on raconte s'est accompli.

Combien on comprend mieux l'esprit élégant et chevaleresque de François Ier, le caractère fastueux de Louis XIV, lorsqu'on a vu Chambord et Versailles!

Si toutes les résidences seigneuriales n'ont pas été illustrées par des noms aussi grands, beaucoup du moins ont renfermé des personnages qui, à différents titres, ont pris place dans l'histoire du pays.

Nous avons fait un choix parmi ces demeures qu'ont habitées des hommes joignant à une haute origine une grande valeur personnelle Ce

Digitized by Google

choix, comme nous allons le dire, ne nous a pas été dicté par le caprice ou certaines prédilections purement littéraires.

Les quatre Notices que nous réunissons dans ce volume avaient été d'abord insérées en partie dans l'*Annuaire de l'Yonne*, afin qu'elles appelassent l'examen et la salutaire critique de ceux qu'elles intéressent directement.

Nous leur donnâmes, après l'épreuve de cette demi-publicité locale, un plus large développement. Sans notre confiance dans ce double travail, dans cette attentive révision, poussée jusqu'au scrupule, nous ne nous serions pas encore décidé, malgré d'honorables encouragements, à affronter une entière et sérieuse publicité.

Les pages consacrées aux châteaux d'Aucy-le-Franc, de Saint-Fargeau, de Chastellux et de Tanlay, ne nous ont pas été simplement inspirées par l'attachement que font naître d'heureuses intimités de voisinage. Sans doute un sentiment de patriotisme recommandait à notre attention ces belles demeures dont l'ombre s'étend sur les champs paternels; mais cet attrait, quoique très-légitime, n'eût pas suffi pour nous déterminer à en retracer l'histoire.

Nous ne les avons choisies qu'après les avoir distinguées : notre bonheur, dans cette circonstance, ne saurait faire aucun tort à notre impartialité.

Qui n'en demeurerait convaincu? Peut-on oublier qu'Ancy-le-Franc, un des quatre châteaux qui figurent dans ce volume, remonte glorieusement à Henri II; que le Primatice en dessina le plan sur le sol féodal des Clermont-Tonnerre; qu'Henri IV et Louis XIV s'y sont arrêtés, l'un allant à la guerre, l'autre revenant victorieux; que les noms des Le Tellier et des Louvois se rattachent au passé de ce beau domaine à la fois grave et riant, fleur charmante, si l'on peut s'exprimer ainsi, détachée du magnifique bouquet de pierres de Chambord?

Quel intérêt n'inspire pas aussi Saint-Fargeau, le second des quatre châteaux historiques dans l'ordre de notre publication? Saint-Fargeau a

Digitized by Google

neuf cents ans de date; celui qui le fonda était un frère de Hugues Capet; un de ses possesseurs fut ce fameux argentier de Charles VII, qui égala les Doria en opulence, les Médicis en générosité, et qui plus tard n'eut rien à envier à l'infortune du Surintendant Fouquet; ce négociant, enfin, qui mit sur pied quatre armées à ses frais, chassa l'Anglais de la France et mourut en exil. L'obscurité, la gloire et le martyre : que manque-t-il à la célébrité de Jacques Cœur, seigneur de Saint-Fargeau?

Chastellux s'élève sur un rocher; il fait corps avec la pierre; on dirait qu'un géant l'a taillé dans une nuit sombre. C'est un nid de la féodalité; 1240 est sa date, mais sa date rajeunie, car il remonte plus haut dans les temps. Il était autrefois gouvernement, forteresse et manoir.

Les seigneurs de Chastellux marchèrent des premiers aux Croisades. Frappez sur leurs pesantes cuirasses, et les noms d'Édesse, d'Antioche et de Jérusalem retentiront sous les voûtes de leur domaine. Chastellux a son héros Claude de Beauvoir, Maréchal de France, aussi grand que les héros d'Homère. Singulière famille, qui commence par des pourfendeurs de Sarrasins, et va presque finir par l'auteur d'un livre tout pacifique, répandu au dix-huitième siècle dans un monde tranquille et serein! Ce livre est intitulé *De la Félicité publique*.

Vient enfin le château de Taulay, dont les Courtenay immortalisèrent les murs, non moins vieux que ceux de Chastellux. Les Courtenay régnèrent à Constantinople. Leur couronne a touché à toutes les couronnes; ils écartelaient, comme on dit dans le langage héraldique, avec toutes les familles souveraines.

Les Courtenay font place aux Coligny : l'infortuné Amiral de ce nom a laissé son empreinte à Tanlay. On voit encore dans ce château, embelli et modifié à toutes les époques, le cabinet où les princes protestants délibéraient sur le sort de la France et de la monarchie, qui prit largement sa revanche dans le château du Louvre. Que d'autres souvenirs encore! Là est la vigne dans laquelle l'Amiral, déguisé en paysan, se cacha, la pioche à la main, pour échapper aux perquisitions de Tavannes!

Digitized by Google

Ainsi nous pouvons reclamer hardiment, pour les quatre châteaux dont nous avons rassemblé les Notices, une attention et un intérêt que nous n'espérons pas réveiller par le mérite de notre travail, tout de patience et de recherches.

On nous rangera peut-être au nombre de ces cicerone officieux, seulement dans un but plus délicat et plus désintéressé, qui expliquent les richesses intérieures d'un monument, et qu'on oublie sur le seuil pour ne se souvenir que des beautés qu'ils ont montrées.

La royauté littéraire, qui ennoblit tout ce qu'elle touche comme la véritable royauté, pourrait bien dire, dans une de ses fantaisies souveraines, que l'histoire a aussi sa Maison, dont quelques-uns sont les concierges.

Digitized by Google

CARTE pour servir à l'Histoire des Châteaux d'Ancy-le-Franc, St. Fargeau, Chastellux et Tanlay.

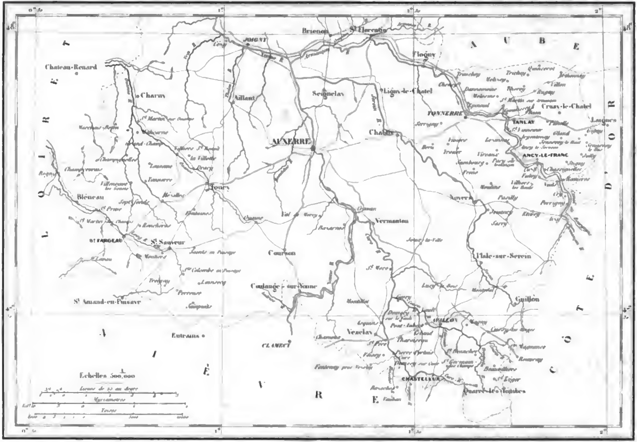

Digitized by Google

ANCY-LE-FRANC.

Digitized by Google

ANCY-LE-FRANC.

I

Hâtons-nous de décrire ces vastes et nobles demeures, ces somptueuses habitations, contemporaines de mœurs, d'habitudes, d'idées si différentes de celles qui régissent notre société nouvelle : hâtons-nous ! Aujourd'hui, c'est déjà bien tard ; demain, il ne sera plus temps. La hache de 89 a renversé les châteaux ; l'industrie déblaie sans relâche le terrain qu'ils occupaient avec orgueil, pour y placer ses manufactures et ses usines. Ainsi, dans quelques années, les ruines mêmes de ces constructions si belles, si expressives, si nationales, auront disparu, et le poëte et l'antiquaire les chercheront inutilement sur le sol.

Nos regrets sont sans amertume cependant ; la piété historique que nous avons vouée à ces témoignages de tant de force et de tant de gloire n'est pas un fanatisme aveugle. Si, à l'aspect de ces monuments, la puissance et la richesse de ceux qui les élevèrent nous apparaissent, nous avouons, sans qu'il en coûte à nos sympathies, que cette puissance, ces richesses, frappées d'immobilité pendant une succession non interrompue de générations privilégiées, pouvaient seules permettre et conseiller de semblables établissements. La mobilité, la division incessante des fortunes s'opposeraient invinciblement à ce que, dans le siècle où nous vivons, on construisît de ces demeures souveraines, dont la démolition suivrait de si près l'achèvement. Et combien les goûts, les habitudes positives de la génération pré-

Digitized by Google

sente, s'accommoderaient peu de ces galeries aux proportions gigantesques! La cour d'honneur attendrait longtemps les équipages armoriés, la salle des gardes ses hallebardiers, et le château son seigneur suzerain.

Vénérons comme héritage du passé, respectons comme pages historiques, aimons comme révélations toutes parfumées de poésie, ces quelques beaux châteaux de France encore debout; mais disons-nous que leur place ne serait nulle part aussi dignement que dans notre respect et dans notre amour. Sans faire le procès au passé, rappelons-nous à quelles conditions s'élevaient ces édifices. De grandes, de profondes altérations sociales en étaient le prix. Quand on compare les misérables chaumières des classes inférieures au temps dont nous parlons, avec les demeures des habitants des campagnes à l'époque où nous vivons, on regrette beaucoup moins ces vastes, ces splendides manoirs. Si le paysage, privé d'un vieux bâtiment couronné de tourelles, perd de sa valeur, le cœur du moins est satisfait de ce bien-être qui se manifeste et s'étend de jour en jour. L'effet est moins pittoresque sans doute; mais le tableau, pour n'être pas aussi brillant, n'en atteste pas moins un progrès véritable vers le bonheur.

La société n'aurait-elle que la littérature pour expression? N'a-t-elle pas un interprète aussi fidèle des mœurs d'une époque dans ces monuments, ceints de murs ou hérissés de créneaux? Pétris avec du fer ou des pierres, ou ruisselants de dorures, selon que le Souverain se nomme Charles VII ou François Ier; selon que le seigneur du lieu est un Montmorency qui ne connaît que la grande bataille, ou un Fouquet qui n'aime que le plaisir; nids d'aigles ou palais de fées, ces châteaux ne sont-ils pas aussi une date impérissable, une langue éloquente, une expression complète, magnifique et intelligible à tous?

Un rapide examen met cette vérité dans tout son jour. Au quinzième siècle, il n'est déjà plus question de bâtir de ces châteaux forts où les grands feudataires de la Couronne se retiraient pour y régner et se défendre. On répare alors à peine ces citadelles, que des hôtes turbulents ne tarderont pas à déserter. De nouvelles formes architecturales sont nécessitées par les graves changements survenus aux institutions et par ceux qu'éprouvent les arts. La Renaissance va fleurir. Si l'on parcourt la France, on remarque que les châteaux les plus curieux se construisirent entre le commencement du seizième siècle et le milieu du dix-septième. Passé cette dernière époque, il ne s'en éleva plus. C'est qu'en effet, si vers 1500 il n'y a déjà plus qu'un Roi de France, il reste encore du moins des grands seigneurs dont la richesse a survécu à la puissance. Richelieu vient achever l'œuvre de Louis XI, et bientôt Louis XIV concentre toute la force et toute la volonté dans la royauté, en appelant à Versailles la haute noblesse. Il n'y a plus qu'un château : Versailles; il

Digitized by Google

n'y a plus qu'un seigneur : Louis XIV[1]. Les travaux des palais de Versailles, de Trianon, de Marly et de quelques autres encore, se poursuivent sous le long règne du grand Roi, formidable expression de la monarchie absolue.

Sous son successeur, il n'y a plus même de grands seigneurs, dans la plus faible acception de ce mot. Ils ont fait place à des courtisans titrés, plus ou moins comblés des faveurs de la Cour, mais sans indépendance, et n'ayant aucune existence considérable qui leur soit propre. D'ailleurs, de graves modifications s'aperçoivent dans la constitution sociale. Les gens de finance ont surgi et sont venus se mêler à la plus haute noblesse. A l'amour d'une représentation digne et sévère, au sérieux et presque à la gravité dans les plaisirs, caractère distinctif du dernier règne, a succédé le besoin d'une vie affranchie d'étiquette, exempte de toute gêne importune; les hautes classes veulent des jouissances sans frein : on ne construit plus de vastes châteaux, mais l'on bâtit, l'on décore de *petites maisons*. Et comme les manoirs grandioses des siècles précédents n'offrent désormais que des distributions en désaccord avec les goûts de leurs possesseurs, l'art s'applique à les rendre habitables à des hôtes qui n'ont plus rien de commun avec leurs aïeux. La salle des gardes se transforme en une salle de spectacle. Dans les galeries aux proportions solennelles, on pratique des entre-sol; l'austère mobilier subit pareillement cette révolution fatale; le chêne fait place au frêle palissandre; les tableaux de l'École italienne, dont le goût avait été répandu en France par les Médicis, sont chassés par les fantaisies spirituelles de Watteau. On dirait que trois siècles se sont écoulés en moins de quatre-vingts ans.

[1] V. à l'appendice, note A.

Digitized by Google

Le château d'Ancy-le-Franc date de cette époque que nous avons indiquée comme celle qui vit la France se couvrir de ces superbes manoirs, objet d'éternelle admiration. Il remonte presque au règne de François Ier, de ce Roi dont le nom demeure à jamais inséparable de la renaissance des beaux-arts, du goût et de l'élégance. Projeté durant son règne, Ancy-le-Franc fut commencé en 1555 sous Henri II, par les ordres d'Antoine de Clermont, dans la Maison duquel était passé le comté de Tonnerre, jusque-là tenu en grand fief[1]. Ce fut sur les dessins du Primatice d'abord, et sur ceux de Serlio plus tard, que s'éleva ce magnifique et imposant édifice, achevé seulement en 1622. On comprend comment un espace de temps si considérable ait pu être nécessaire pour bâtir et décorer complètement cette gigantesque demeure, lorsque Chambord, palais favori de François Ier et de Henri II, ne fut terminé que sous Louis XIV.

Le caractère du château d'Ancy-le-Franc est le type de la régularité la plus parfaite. Le style de l'architecture est majestueux ; le développement de ses quatre façades, entièrement uniformes, est singulièrement imposant. Toutes les parties du monument offrent entre elles un tel accord, une harmonie si complète dans leurs détails, qu'il est difficile de se défendre d'un sentiment de surprise et d'admiration à la vue de ce grand ensemble. La conservation de l'édifice étonne ; et si elle atteste sa solidité primitive, elle témoigne des soins constants dont il n'a cessé d'être l'objet depuis son achèvement. Les ornements intérieurs, toutes ces peintures à fresque si précieuses, qui étaient la décoration obligée des salles et des galeries à cette épo-

[1] V. l'appendice, note B.

Digitized by Google

que, sont l'ouvrage de Nicolo Dellabate, artiste chéri du Primatice, le même qui peignit, sous François Ier, la galerie de Fontainebleau ; d'autres sont dues à Meynassier, moins célèbre, mais doué d'un incontestable talent. Un peu plus tard nous nous arrêterons dans celles des pièces du château où se retrouvent les peintures les plus dignes d'attention.

Soixante-sept ans, avons-nous dit, s'écoulèrent entre le commencement des travaux et l'achèvement complet de l'édifice ; mais on conçoit facilement qu'il fut habitable bien longtemps avant 1622. C'est qu'en effet l'achèvement complet indique seulement le moment où furent terminées cette foule de décorations intérieures, tout à fait distinctes d'une construction proprement dite.

Néanmoins, nous regardons comme difficile que Henri II, lorsqu'il vint dans le Tonnerrois, ait pu déjà loger à Ancy-le-Franc. Aucune circonstance historique ne permet non plus d'affirmer que Henri III y ait été reçu. Mais Henri IV s'y est certainement arrêté plusieurs fois, et notamment en 1591, alors qu'il accourut pour dégager le comte Henri de Clermont, qui se trouvait enveloppé par les troupes de la Ligue. On sait d'ailleurs que ce seigneur resta invariablement attaché à la cause du Béarnais, et que par suite son comté devint plusieurs fois le théâtre de la guerre. Henri IV, avec raison, le considérait donc comme l'un de ses plus fermes appuis, et il tenait à lui donner des marques de sa reconnaissance. Une date précise est assignée à la présence de Louis XIII à Ancy-le-Franc : c'est le 30 avril 1631 que Charles-Henri de Clermont y reçut le Roi, après son retour de Metz, et qu'il eut l'honneur de lui donner à dîner dans son château de Tonnerre.

Un dernier sourire de la fortune était réservé à cette Maison de Clermont-Tonnerre si longtemps riche et puissante, mais déjà déchue, lorsque, le 12 juin 1674, le comte François compta l'un de ces jours qui laissaient alors, dans la mémoire d'un serviteur dévoué, un souvenir ineffaçable. Il reçut Louis XIV, qui, pour la seconde fois, venait de conquérir la Franche-Comté [1]. Ce n'était pas une faveur ordinaire qu'une visite de Louis XIV. Il prodiguait peu sa présence, qui était toujours une marque de distinction dont le souvenir glorieux se perpétuait dans les familles. La pierre où il avait posé le pied, le fauteuil dans lequel il s'était assis, le mot qui s'était échappé de ses lèvres, recevaient une consécration inaltérable dans la mémoire de ses hôtes. Si l'on ne peut se mettre à la hauteur de tant d'enthousiasme, à l'heure où nous vivons, on reconnaîtra cependant que cette adoration pour l'unité politique personnifiée en Louis XIV n'a jamais été surpassée par l'attachement qu'ont porté les hommes aux institutions. Le Roi était à l'apogée de sa gloire quand il parut à

[1] V. à l'appendice, note C.

Digitized by Google

Ancy-le-Franc. Le succès n'avait cessé de couronner ses armes, et toutes ces infortunes répétées qui l'attendaient au déclin de son règne, ne pouvaient pas même être pressenties. Séparons-nous un moment de nos idées actuelles; reportons-nous en 1674, c'est-à-dire au temps où la royauté jetait le plus d'éclat; rappelons-nous, surtout, que Louis XIV était, littéralement parlant, l'objet d'un culte, et nous comprendrons peut-être la réception vraiment royale qui attendait le Souverain dans ce superbe château d'Ancy-le-Franc. Tout fut digne et somptueux. La demeure du Comte était peuplée d'hommes considérables, parmi lesquels se remarquaient Vauban, déjà célèbre, quoiqu'à peine Brigadier des armées de Sa Majesté, puis le marquis de Louvois, qui, par ses sages dispositions, avait droit de revendiquer une part de la gloire que donnait à son maître cette utile et définitive conquête de la Franche-Comté; le marquis de Louvois, dont le crédit et la faveur grandissaient, aujourd'hui l'hôte du comte de Clermont-Tonnerre, et à qui la fortune réservait de devenir bientôt l'heureux possesseur d'Ancy-le-Franc.

Tout fut noble, digne et même somptueux dans la réception ménagée par le grand seigneur. Mais tout aussi se rapportait au Roi. Ce n'était pas le comte François, habile courtisan, qui eût voulu, après les fêtes si célèbres de Vaux, ne pas s'effacer. L'exemple à jamais terrible de l'imprudent Fouquet était devenu un puissant enseignement. Avec un tel maître le faste devait conserver une prudente mesure. Il fallait, au milieu même de prodigalités extrêmes, éviter qu'un seul instant Louis XIV crût à la pensée d'une rivalité. Malheur au courtisan qui eût pu lui trop rappeler Versailles!

Louis XIV, avant de s'éloigner d'Ancy-le-Franc, témoigna qu'il était très-satisfait; et quand le Comte le devança à Tonnerre pour lui présenter les clefs de la ville, le Roi s'empressa de les lui renvoyer, en lui disant qu'il *les trouvait en trop bonnes mains pour ne pas les lui laisser.*

Digitized by Google

III

En 1662, le marquis de Louvois, fils du Chancelier le Tellier, avait épousé Anne de Souvré, âgée de seize ans, la plus belle et aussi la plus riche héritière de son temps[1]. Dès 1654, le Chancelier, qui réunissait aux sceaux la charge de Secrétaire d'État de la guerre, en avait obtenu la survivance en faveur de son fils, qui venait d'atteindre sa treizième année, mais sans cesser, bien entendu, d'en garder les fonctions. Ce ne fut même qu'en 1666 que le département de la guerre passa entièrement dans les mains du marquis de Louvois; il avait alors vingt-cinq ans. On pourrait dire qu'il fut élevé précisément pour être Ministre. Le Chancelier, homme grave et sévère, exigea une application soutenue de celui qui était appelé à lui succéder. Louvois, fort jeune, commença à travailler avec le Roi; c'était alors un disciple plein de zèle, d'assiduité et de déférence, plutôt qu'un Secrétaire d'État. Aussi, dans la suite, le pouvoir du Ministre reçut un notable accroissement de cette circonstance, qui laissait à Louis XIV le droit de dire qu'*il l'avait formé*.

Le marquis de Louvois, aux immenses possessions de sa femme, ajouta, en 1683, la terre d'Ancy-le-Franc, de Laignes, de Ricci, de Griselles, etc.; l'année suivante il acheta le comté de Tonnerre et ses dépendances. Ces deux ventes lui furent faites par François-Joseph de Clermont. Enfin, en 1696, la veuve du marquis de Louvois acquit (par décret) le marquisat de Cruzy, des descendants de Roger, second fils de Charles-Henri de Clermont. Cet ensemble de propriétés équivalait, par son étendue, à une véritable principauté; et l'on conçoit à merveille comment madame de Sévigné, comment le marquis de Coulanges pouvaient écrire que madame de

[1] V. à l'appendice, note D.

Digitized by Google

Louvois parcourait *ses États*, lorsqu'elle visitait une contrée qui lui appartenait presque en entier [1]. Plus tard, après la mort du Ministre, elle échangeait Meudon, dont le Roi avait eu envie, contre Choisy, et quatre cent mille francs. L'opulence du marquis de Louvois était prodigieuse; à sa fortune personnelle, à l'énorme patrimoine d'Anne de Souvré, à la place de Secrétaire d'État de la guerre, il avait réuni successivement une foule d'emplois dont la seule énumération serait une fatigue[2].

Nous avons dit précédemment que plusieurs de nos Rois avaient, à diverses époques, honoré de leur présence le château d'Ancy-le-Franc. Indépendamment de ces réceptions royales, une foule de personnages illustres furent successivement les hôtes des possesseurs de ce magnifique château. Il y a peu d'années encore, il reçut une auguste visite. Mais combien les temps sont changés! Quelle différence! quel contraste! Nous parcourons le siècle où *les Rois s'en vont*. Ce ne sera plus Louis XIV, au milieu de sa gloire, fort d'un pouvoir sans limites : le type de la royauté la plus absolue, la plus obéie, et auquel tout devait sourire durant son séjour. C'est bien pourtant, il est vrai, l'une de ses descendantes, que quelques années seulement séparent du trône de France. Le possesseur du vaste et beau manoir a préparé sans doute à madame la Dauphine une réception noble et digne, pleine de recherche et de bon goût, et il se montrera respectueux et empressé. Mais nous sommes aux derniers jours de juillet 1830 : une révolution se prépare, elle s'accomplit, et ce sera dans ce beau lieu où tout retrace l'âge d'or de la monarchie française, dans ce somptueux salon qui fut la chambre même où coucha Louis-le-Grand, que madame la Dauphine apprendra à la fois les premiers événements de Paris et leur solution. Elle était arrivée presque Reine, elle s'éloigne presque fugitive. La révolution s'était faite à Paris : Paris! qui, depuis cinquante ans, voit tomber et s'improviser sans appel les royautés!

[1] Voir à l'appendice, Note E.
[2] *Idem*, note F.

Digitized by Google

IV

Conservé, par l'effet de diverses substitutions, dans la famille de Messieurs le Tellier, le château d'Ancy-le-Franc, avec une partie des immenses propriétés qui composaient, il y a cent soixante ans, le vaste ensemble dont nous avons parlé, était possédé naguère encore par M. le marquis de Louvois, pair de France[1].

Cependant, si la grande révolution qui suivit 1789 laissa intacts les biens qu'un rare bonheur et des circonstances exceptionnelles avaient réunis; si une quatrième génération, depuis le Ministre, a pu vivre encore dans ce somptueux manoir, toutefois le mobilier et les archives, renfermant des documents pleins d'intérêt pour l'histoire, furent vendus, dispersés ou brûlés dans les mauvais jours de 93; et, lorsque le possesseur actuel revint à Ancy-le-Franc, il trouva déserte et nue l'habitation de ses pères. Les galeries étaient vides, les vastes appartements ne contenaient plus les meubles qui n'avaient cessé de les orner depuis Louis XIV; car précédemment, il faut le dire, à l'exception de quelques changements opérés vers 1750, tout était demeuré dans l'état primitif.

En s'occupant de réparer les désastres survenus en son absence, M. de Louvois, inspiré par un goût toujours sûr, mû d'ailleurs par le désir de rendre plus commode son habitation, dont les distributions avaient cessé d'être en rapport avec les habitudes de la génération actuelle, apporta de notables changements à l'intérieur du château. Mais ces changements furent constamment exécutés avec la pensée de n'altérer en rien les belles formes architecturales tracées par le Primatice et ses élèves. Un sentiment d'artiste dirigea le noble possesseur d'Ancy-le-Franc: tout ce qui devait être conservé fut religieusement respecté. Ainsi cet immense édifice

[1] Voir à l'appendice, note L.

Digitized by Google

offrit des logements plus commodes, plus élégants, sans rien perdre de sa dignité. La chambre dite du Roi fut transformée en un somptueux salon dont la richesse dépasse de beaucoup ce que fut jamais cette pièce au temps même où Louis XIV y logea. Le goût qui a présidé à sa décoration, tant il est pur, permettrait de croire à une restauration : c'est une création complète. La dorure se fond à merveille avec les parties peintes en bleu. Le plafond, composé de grands caissons, est du meilleur effet : c'est le luxe qui suivit la Renaissance, mais toujours exempt de l'afféterie du règne de Louis XV. Le chiffre de la famille, répété à l'infini, s'associe avec bonheur à l'opulente décoration. De grands tableaux, représentant l'histoire de *Judith et Holopherne*, ornaient autrefois les lambris de cette pièce. L'exécution en était médiocre ; ils ont été enlevés et placés dans une galerie voisine.

D'autres peintures, par Nicolo, fresques remarquables, reproduisent la bataille de Pharsale dans la galerie de ce nom ; elles ont de l'effet, de la couleur, de l'expression, et leur état de conservation ne laisse rien à désirer. Différentes parties du château témoignent encore de l'heureuse prodigalité qui présida à sa décoration intérieure. Là, c'est le cabinet dit des *fleurs*. Le pinceau de l'artiste y a répandu à profusion les formes les plus flatteuses et les couleurs les plus vives. Pour en compléter la gracieuse ordonnance, le portrait en pied de Diane de Poitiers y figure avec toutes les conditions de costume et les luxueux accessoires adoptés par les peintres du temps. Cette parure parfumée sied bien à cette femme qui fut une rose épanouie entre deux règnes, qui fut le printemps de la plus galante des Cours. Le plafond est d'une éblouissante richesse. Le chiffre placé dans les caissons est presque celui de Henri II et de cette belle duchesse de Valentinois ; il est à peu près tel qu'on le trouve si souvent à Chambord. Ancy-le-Franc fut commencé sous ce *double règne*, mais il fut terminé plus tard. Ce chiffre serait-il le souvenir, sous forme d'hommage, d'un grand seigneur courtisan ? Était-ce une manière de consacrer en quelque sorte son manoir, en le dédiant à la divinité du temps, en le plaçant sous l'invocation, non pas d'une sainte précisément, mais sous le patronage de celle qu'on implora plus d'une fois pour obtenir, et dont l'intercession se trouva si puissante pendant deux règnes ? Je ne sais. Mais le portrait en pied et la décoration de la pièce sont bien évidemment de la même date ; et puis, ce nom de *cabinet des fleurs* ne va-t-il pas merveilleusement à cette belle duchesse de Valentinois ?

Le tableau qui reproduit les traits de Diane de Poitiers était, au reste, un portrait de famille pour la Maison de Clermont-Tonnerre. En effet, le comte Antoine, le second du nom, avait épousé, en 1516, *Anne de Poitiers*, sœur aînée de la duchesse de Valentinois ; Antoine III se maria également à la plus jeune des sœurs de Diane, *Françoise de Poitiers*.

Digitized by Google

Ce fut en faveur de ce même comte Antoine que la baronnie de Clermont fut érigée en *comté* par lettres patentes de Henri II, de 1547. Le Roi, ce qui est assez curieux, le qualifie de *cousin* dans ces lettres. Ce titre, habituellement, n'était accordé, dans de tels actes, qu'aux ducs et pairs, et encore trouve-t-on des exceptions.

Nous voici toujours au même étage (le premier), dans un lieu charmant, l'ancienne bibliothèque : c'est la pièce dite du *Pastor fido*. Ici tout est exquis; la Renaissance n'enfanta rien de mieux. A une certaine hauteur se trouvent reproduites les diverses scènes du *Pastor fido*. Ces délicieuses peintures n'ont nullement souffert : bergers et bergères ont conservé leur jeunesse première; ils ont encore leurs cheveux blonds, leurs lèvres roses, leurs mains potelées comme il y a deux cents ans. Et combien les boiseries ont de prix! quelle délicatesse dans les sculptures! Comment se lasser de voir et d'admirer ces pilastres élégants, ces chapiteaux ravissants de légèreté? Quelle finesse de goût! quelle habileté d'exécution! Notre étonnement s'accroît encore quand nous songeons que cette patience d'artiste s'est perdue. Où la retrouver? Qui la possède? Nous avons encore de grands peintres, des statuaires justement célèbres, des architectes noblement inspirés; mais que sont devenus ces artistes merveilleux qui sculptaient le bois avec une si rare perfection? Les panneaux inférieurs représentent des saints peints, relevés sur or. Cette pièce a été en quelque sorte consacrée par les couplets que fit M. de Coulanges, après y avoir retrouvé le roman de l'*Amadis*. C'est aussi dans cette même bibliothèque que madame de Sévigné se plaisait à écrire ses lettres datées d'Ancy-le-Franc, lorsqu'elle venait visiter Anne de Souvré, sa parente. Les souvenirs du grand siècle se pressent dans ce beau château, comme pour ajouter encore à sa splendeur.

Le rez-de-chaussée est soutenu par des voûtes élevées, de belle forme, qui donnent aux appartements de la magnificence et de l'air. Dans l'un des pavillons, le plafond attire les regards par les sujets qui y sont peints avec la fantaisie la plus folle, la plus curieusement conçue. C'est un rêve de l'Orient sous les palmiers. Les fleurs qui s'ouvrent, les oiseaux qui volent, les vases qui s'inclinent, amusent l'œil et ravissent l'attention. L'Arioste a de ces tableaux, si ce n'est pas Pompéi qui a inspiré ces suaves, ces vaporeux dessins. Pour rendre à cette salle sa physionomie primitive, il suffirait seulement d'enlever, dans les parties inférieures, quelques décorations modernes qui la déparent. Quand nous visitâmes ces beaux lieux, si nous l'eussions osé, nous aurions réclamé du goût si parfait de M. Louvois ce léger changement.

La chapelle, qu'on trouve dans l'un des quatre pavillons, au premier étage, appelle un examen particulier. Sans être vaste (l'espace dans lequel elle est circonscrite s'y opposerait), cette chapelle est entièrement peinte et décorée dans le style de la Renaissance. Sur la partie supérieure, qui se rapproche du sommet de la voûte en

Digitized by Google

forme de dôme, est retracée l'histoire des Pères du désert : ces scènes ont de la sécheresse, de la monotonie, et, pour tout dire, cette fresque de Meynassier, datée de 1596, est de beaucoup inférieure aux figures du même artiste qu'on voit dans les pièces du *Pastor fido*. Le bas de la chapelle est revêtu de boiseries; dans chaque panneau, placé entre deux pilastres élégamment sculptés, un des principaux saints de la légende, relevé en or, se détache. Cette galerie est d'un excellent effet; le même fini, la même perfection dans les détails que nous avons admirés dans la bibliothèque, existent ici; seulement il y aurait à restaurer, à retoucher les boiseries pour leur rendre leur netteté et leur harmonie primitives.

Deux inscriptions gravées sur marbre, et placées en face l'une de l'autre sur les parties latérales, méritent d'être reproduites. A droite, d'abord, se lit le bref qui suit :

« Notre Saint-Père Clément VIIIe a accordé à messire Charles-Henri, Comte de Clermont et de Tonnerre, Marquis de Cruzy, premier Baron de Dauphiné, Capitaine de cent hommes d'armes des ordonnances du Roi, Conseiller en ses Conseils d'État et privé, et son Lieutenant général en Bourgogne, que tous fidèles pénitents confessés et communiés qui dévotement visiteront la chapelle du château d'Ancy-le-Franc, le jour de Saint Pierre et Saint Paul de juin, dès les premières vêpres jusqu'au lendemain tout le jour, ils prieront Dieu pour la paix des princes chrétiens, extirpation des hérésies, exaltation de notre Mère la Sainte Église, relâchant, à la forme accoutumée de l'Église, dix ans et autant de quarantaines de pénitence, à eux enjoints ou autrement, en sorte qu'il soit par eux (suit un mot illisible). Fait à Rome sous le scel du pêcheur, le 31 octobre 1603, de son pontificat la neuvième année. »

C'était assurément une insigne faveur, dont on trouverait bien peu d'exemples, qu'un bref ainsi conçu et accordé à l'occasion d'une simple chapelle bâtie dans l'intérieur d'un château qui n'était point royal. Toutefois, la reconnaissance de la Cour de Rome explique cette marque d'une si haute bienveillance. Les successeurs de Calixte II n'oubliaient pas qu'au commencement du douzième siècle, l'un des aïeux de Henri de Clermont-Tonnerre avait rétabli ce Pape sur le trône pontifical après avoir chassé de Rome l'antipape Bourdin[1].

Mais la seconde inscription qui se lit à gauche, et que nous allons transcrire, comment se l'expliquer? Elle est bien plus qu'étrange : accorder des indulgences, remettre les péchés à ceux qui prieront pour les maîtres du château, ceci dépasse toute croyance. Quel abus des choses saintes! quelle dérision! et cependant, remar-

[1] Voir à l'appendice, la note II.

Digitized by Google

quons-le, nous sommes déjà parvenus au commencement du dix-septième siècle.

Nous copions :

« En l'honneur de Notre Seigneur et de la bienheureuse Vierge Marie, cette chapelle a été dédiée par messire Charles d'Escars, évêque et duc de Langres, pair de France, à la requête de messire Charles-Henri, comte de Clermont et de Tonnerre, et de madame Catherine-Marie d'Escoubleau, son épouse, a été donnée, à l'honneur et révérence de Notre Seigneur toutes les fêtes de Notre-Dame et le jour de la dédicace de la présente chapelle qui est la vigile de Saint Mathias à tous ceux et celles qui la visiteront et y feront leurs prières pour *ledit seigneur et madame la comtesse et messieurs leurs enfants*, quarante jours de vrai pardon. Fait le 24 février vigile de Saint Mathias 1604. »

On sait que la sépulture de la Maison de Louvois était dans les caveaux de l'église des Capucines à Paris, qui depuis a été démolie. Pendant la Révolution, au mois de septembre 1792, les tombeaux furent ouverts, et les cercueils en plomb convertis en balles. Incroyable époque que celle où le délire d'une populace forcenée pouvait impunément violer le refuge des générations éteintes, sous le prétexte de créer à la patrie de nouveaux moyens de défense[1] !

A gauche de l'autel, dans un monument simple, mais convenable et tel que le permettait l'emplacement, se trouve renfermé le cœur de la mère de M. de Louvois, morte au château le 28 novembre 1822[2]. Son corps a été déposé dans un tombeau élevé dans le cimetière d'Ancy-le-Franc ; il est digne de la piété d'un fils reconnaissant. Nulle part, les restes de madame de Louvois ne pouvaient être mieux placés ; car, à Ancy-le-Franc surtout, le souvenir de sa bienfaisance vivra[3]. Sous ce titre si simple, *la Fête des bons enfants*, elle avait voulu, dirigée par une pensée éminemment morale, que le dévouement aux père et mère fût l'objet d'un encouragement. Chaque année, un prix de la valeur de quatre cents francs était partagé entre les jeunes filles et les jeunes garçons qui, au jugement de tous, avaient le mieux soigné leurs parents. Le 1er octobre, les habitants d'Ancy-le-Franc se réunissaient, sous la présidence de M. de Louvois, pour décerner au scrutin secret cette récompense, qui devenait la preuve et le gage de la première des vertus dans le sein des familles.

[1] Voir à l'appendice, note f.

[2] Née de Bombelles, fille du Lieutenant général de ce nom. Elle épousa, en 1782, le père de M. de Louvois : c'était sa troisième femme. Il n'avait point eu d'enfants des deux premières.

[3] La vénération qu'inspirait madame de Louvois aux habitants d'Ancy-le-Franc se manifesta d'une manière bien touchante à l'instant où l'on commença le caveau du monument construit dans le cimetière. Par une nuit froide et pluvieuse, en douze heures, ils élevèrent les fondations, et tout salaire fut unanimement refusé par eux.

Digitized by Google

Peu d'objets d'art se remarquent dans le château. Quelques portraits seulement, par la manière dont ils sont peints, méritent de fixer l'attention. Celui du Maréchal de Souvré en pied, ayant à ses côtés Louis XIII enfant, ouvrage d'un élève de Rubens, est bien composé; les accessoires ont du prix, et l'aspect général du tableau plaît par la vérité des poses et sa couleur franche. Si, par leur exécution, les autres portraits semblent quelquefois médiocres, du moins tous, sans exception, reproduisent des personnages célèbres : ces diverses figures fixées sur la toile sont comme autant de pages de nos annales. Les Matignon, aïeux de madame de Louvois, le duc de Choiseul, son grand-oncle, Ministre sous Louis XV, ce ne sont pas là des gens inconnus[1]. Il existe encore, indépendamment d'un beau portrait d'Anne de Souvré et de ceux du Chancelier le Tellier et de Louvois, placés dans la chambre qu'habitait madame de Louvois la mère, un buste admirable du Chancelier; M. de Louvois avait dû aux indications qui lui furent fournies par M. le premier président Séguier, la possibilité d'acquérir cet objet d'une grande valeur.

Avant de quitter l'intérieur du château, il ne faut point oublier une bizarrerie architecturale, vraiment curieuse lorsqu'on songe à son origine : toutes les portes de cet édifice de proportions si fortes sont incroyablement étroites et n'ont qu'un seul battant. Le dépit d'un grand seigneur blessé dans son amour-propre est la cause de cette singularité. On raconte qu'Antoine de Clermont-Tonnerre croyait avoir des droits aux deux battants chez le Roi; ces droits ne furent pas reconnus; il se plaignit, il ne fut pas écouté; l'emportement eût été inutile et peut-être dangereux : la Bastille existait. Il comprima sa colère, et c'est alors qu'il se promit, au risque d'être absurde dans l'une des parties les plus essentielles de sa construction, de se ménager la possibilité de rendre tout naturellement à Sa Majesté sa royale impolitesse : l'égalité se trouvait ainsi rétablie entre le Roi de France et le comte de Clermont-Tonnerre. Actuellement même, il n'existe dans le château qu'une seule porte ayant deux battants, celle qui conduit au salon, et c'est M. de Louvois qui l'a fait établir. Une autre singularité, mais d'un genre différent, née d'un caprice de l'imagination, consistait dans la contiguïté de deux pièces dont l'une était la chambre des *saints*, et l'autre celle des *nudités*. Inutile de dire que la dernière présentait la nature humaine exempte de tout vêtement importun. Ces deux pièces ne subsistent plus dans leur état primitif; elles se trouvent confondues dans les distributions

[1] La mère de madame de Louvois était fille du Maréchal de Stainville, et c'est elle dont la force d'âme, en montant sur l'échafaud le 8 thermidor an II, est demeurée si célèbre parmi tant de preuves de courage justement admirées. Ne voulant pas que la pâleur de son teint pût même un seul instant faire douter de sa résolution de mourir avec fermeté, elle demanda du rouge. Son exécution fut à peine séparée par un intervalle de trente heures de la chute de Robespierre.

Digitized by Google

ANCY LE-FRANC

Dessiné par Victor Petit

COUR INTERIEURE

Digitized by Google

ANCY LE FRANC

nouvelles du château. La salle des gardes, dont les murs restent encore parsemés de fleurs de lis, a subi également une transformation conforme au goût moderne : un théâtre y a été construit.

Quatre escaliers placés aux angles du bâtiment conduisent au premier et au second étage. Au rez-de-chaussée, des galeries ayant quinze pieds de large sur soixante de longueur, avec des arcades, règnent de plain-pied sur la cour intérieure. Chacune des façades donnant sur cette même cour a cinq fenêtres, et onze extérieurement sur le parc.

De vastes communs, des dépendances considérables existent dans les avant-cours comme complément de cette noble demeure, qui suppose un grand entourage, le luxe des chevaux, des équipages, et un nombreux personnel de serviteurs de tout genre. Ces constructions sont postérieures à celle du château ; elles furent ordonnées par le marquis de Louvois aussitôt après son acquisition. Avant cette époque, les avant-cours n'avaient pas ce caractère de grandeur qui répond si heureusement à la beauté du manoir qu'elles précèdent.

Planté primitivement dans le système de le Nôtre par les ordres du Ministre, le parc, depuis vingt-cinq ans, avait été pour M. de Louvois l'objet de soins particuliers. Aux lignes sévères, mais tristes et monotones, des grandes allées sans fin, la forme des jardins paysagers a été substituée. Ces changements fort considérables ont été exécutés avec un rare bonheur et sous l'influence d'une étude intelligente des sites. De tels embellissements avaient leurs difficultés : car le vallon dans lequel repose ce magnifique château est très-resserré, l'espace manque. Placé presque à l'extrémité du parc, il se trouve tellement rapproché de la petite ville d'Ancy-le-Franc, que, sans l'interposition de massifs habilement jetés, l'œil, de ce côté, toucherait aussitôt aux limites. Le comblement des fossés qui entouraient le château est en partie opéré ; et déjà la façade devant laquelle le remblai est effectué a acquis plus de légèreté, elle se détache mieux du sol, elle a pour ainsi dire grandi. Ménagés pour la plupart avec un saint respect, les vieux arbres se confondent dans les masses nouvelles qu'ils fortifient. Les eaux de l'Armançon coulent dans le parc : cette rivière en forme comme la ceinture dans le sens du vallon ; puis à l'extérieur, parallèlement dans la même direction, se développe le canal de Bourgogne. Un pavillon, dont la construction ne remonte qu'à 1740, s'élève au milieu de la pièce d'eau, fortement appuyé par des masses d'arbres séculaires. On remarque dans l'intérieur un salon octogone, décoré récemment avec beaucoup de goût.

Malheureusement, le paysage n'est pas digne de la magnifique création que nous décrivons. Des coteaux très-rapprochés bornent la vue et ne la reposent pas. Ces

Digitized by Google

coteaux sont secs, pauvres de végétation et nullement pittoresques. Le cadre ne répond pas au tableau.

Les dépenses faites par le dernier possesseur d'Ancy-le-Franc ne s'étaient point concentrées, il s'en faut bien, dans ces seuls embellissements; sa pensée s'était portée plus loin, en fondant des établissements utiles. M. de Louvois, comprenant le temps auquel il appartenait, sachant tout ce qu'il est permis d'attendre de l'industrie, a construit aux extrémités de son parc de hauts fourneaux pour la fusion d'un minerai de fer d'une qualité supérieure, un moulin à farine perfectionné et une scierie. Ces usines, placées sur le bord du canal, doivent à cette situation même des éléments de prospérité qui en France ne se rencontrent que bien rarement. L'abondance des céréales dans un rayon rapproché, de vastes forêts à proximité, achèvent de justifier ces belles fondations de travaux qui réunissent à un haut degré toutes les conditions désirables de succès.

Doué de l'intelligence qui apprécie toutes les innovations utiles, né observateur, M. de Louvois, par des études persévérantes, s'était rendu un compte exact des divers systèmes de chemins de fer adoptés en Amérique et en Angleterre. Et dès le mois de septembre 1837, il prenait un brevet d'invention pour la construction de voies de fer conçues d'une manière aussi simple qu'économique. Nous nous bornons à ce seul énoncé, sans discuter ni vouloir apprécier, au point de vue de la science et de l'application, son mode de construction [1].

Toutefois une réflexion nous frappe, un rapprochement inévitable s'offre à notre esprit. C'est dans ce manoir presque féodal, environné des souvenirs d'une époque où le travail et l'industrie étaient presque comptés pour rien; oui, c'est bien là que le descendant d'un Ministre du Roi le plus absolu élaborait un projet industriel dont l'exécution reposait sur la libre association des capitaux et du travail. Voilà en effet le grand seigneur (s'il en existe encore) tel que l'admet notre dix-neuvième siècle, appliquant sa pensée, consacrant ses loisirs, une partie de sa fortune, à l'accroissement de la richesse sociale et du bien-être de tous!

Je m'éloignai d'Ancy-le-Franc sous la préoccupation de ces pensées, et l'esprit flottant entre les réminiscences d'un passé dont j'avais évoqué les images et un avenir que je voyais envahi par la fumée de l'usine, sillonné par la roue des machines à vapeur; j'arrivai à me demander ce que serait dans soixante ans cette merveilleuse habitation qui a à ses côtés un canal qui lie la Seine au Rhône, une route royale de première classe et d'autres communications encore, sans compter

[1] Un brevet d'invention pour rendre navigables les rivières pendant les temps de sécheresse, sans en entraver le cours, avait été également pris par M. de Louvois en 1837.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

ANCY-LE-FRANC

Digitized by Google

l'espérance d'un chemin de fer. Je crus alors entendre l'INDUSTRIE, reine des temps modernes, qui me répondait par l'organe d'un célèbre économiste[1] :

« Ne savez-vous pas que je suis le conquérant irrésistible? Regardez l'asile du cénobite, on y file du coton; les clochers cèdent la place aux cheminées à vapeur; l'église gothique est transformée en magasin; la solitude des forêts est troublée par la hache du fournisseur de l'usine; les fourneaux, la fumée, les cyclopes, ont écarté impitoyablement le pieux solitaire et les chasseurs aventureux.

« Si l'orage vous surprenait dans les pâturages du Jura, ne cherchez pas le repos dans les chaumières voisines: point d'illusion, on n'y chante point d'idylles : on y fabrique des horloges et des montres. Et si, approchant des Hautes-Alpes, si, plein d'un saint respect pour la vie des temps anciens, vous visitez le Glaronois et l'Appenzellois, ne quittez pas la fraicheur de ces belles prairies, écoutez le berger qui entonne le ranz des vaches vers le déclin du jour, jouissez de loin de l'aspect ravissant de ces maisons si simples et si gracieuses, isolées comme celles des anciens Germains, mais n'y entrez pas. Vous y trouveriez des fabriques de mousseline et d'indienne : c'est là qu'on tisse les étoffes dont s'habillent les dames allemandes, italiennes, russes. Là, on sait distinguer le coton d'Égypte de celui de l'Inde; on y connaît les prix courants, les changes, l'état des marchés, toute la prose de l'industrie et du commerce. »

Je me dis de nouveau alors : HATONS-NOUS de décrire ces vastes et nobles demeures, ces somptueuses habitations : hâtons-nous! Aujourd'hui, c'est déjà bien tard; demain, peut-être, il ne sera plus temps.

[1] M. Rossi.

Digitized by Google

V

Ces craintes, que nous exprimons en songeant à la destinée de ces grands témoignages historiques, M. de Louvois les éprouvait avec d'autant plus de raison pour Ancy-le-Franc, que, n'ayant pas d'enfants, son magnifique domaine ne pouvait échapper après sa mort à un morcellement, conséquence forcée d'un partage entre plusieurs héritiers. Sous l'empire de cette juste préoccupation, et déterminé d'ailleurs par l'estime et la tendre affection qu'il portait à son parent, M. le comte de La Salle, dont l'aïeule, mademoiselle de Bombelles, était la sœur aînée de sa mère, il conçut la pensée de lui léguer son nom, de lui confier ainsi la noble tâche de perpétuer celui de Louvois qui allait s'éteindre. Cette résolution fut prise par M. de Louvois dans le cours de l'année 1841. Une sentence du tribunal de Tonnerre déclara qu'il y avait lieu à l'adoption, et un arrêt de la Cour royale de Paris, sous la date du 31 décembre, même année, la confirma[1].

Cette haute marque de préférence, accordée à M. de La Salle, n'était pas simplement motivée par les liens de parenté et d'attachement. Elle avait encore un motif non moins déterminant. Des embarras graves, dont nous dirons plus tard les causes, et, du reste, toutes honorables, étaient survenus dans les affaires de M. de Louvois. Une sévère économie dans la gestion d'Ancy-le-Franc et dans l'emploi des revenus de son possesseur, dont la fortune avait subi déjà à une époque antérieure des retranchements notables par de premières aliénations, était impérieusement réclamée. Ce fut en 1837 que M. de La Salle, cédant à la demande que lui faisait M. de Louvois de venir se mettre à la tête de ses affaires, abandonna à trente-trois ans la carrière de la magistrature. Il quitta le tribunal de Besançon au moment même où il espérait d'être promu prochainement à la place d'avocat-général, près la Cour royale de cette ville[2].

[1] Voir à l'appendice, note J, la déclaration qui a précédé l'acte d'adoption.

[2] Voir à l'appendice, note K, pour les détails sur la famille de M. de La Salle.

Digitized by Google

Le jeune et habile magistrat, après un examen sérieux des charges qui pesaient sur son parent, des obligations onéreuses qu'il avait contractées, lui conseilla avec fermeté les seules mesures capables de sauver le reste d'une des fortunes les plus considérables qui aient jamais existé en France. Ce plan de réforme offrait de grandes difficultés dans l'exécution, car il s'agissait de s'arrêter à une combinaison qui laissât encore à M. de Louvois la possibilité de conserver, au moins pendant sa vie, la jouissance d'un revenu en rapport avec les habitudes d'un grand seigneur noblement ami des arts, large, facile dans ses dépenses. Pour atteindre ce double but, on aliéna notamment la forêt connue sous le nom de Garenne de Tonnerre. Une partie du produit des ventes fut appliquée d'abord à acquitter des dettes inscrites, dont le montant dépassait deux millions, et il fut convenu que le surplus du capital représenté par les immeubles vendus serait abandonné aux acquéreurs, contre une rente de soixante-quinze mille francs, à servir annuellement à M. le marquis de Louvois, pendant sa vie. Cette héroïque amputation laissait du moins intacts Ancy-le-Franc et ses dépendances immédiates, ainsi qu'une partie des bois qui s'y rattachaient, le tout produisant encore quatre-vingt mille francs de rente environ. Après ces arrangements, si M. de Louvois n'était plus le riche possesseur de ce grand ensemble d'immeubles qui, au jour du décès de sa mère (1822), atteignaient la valeur de onze millions, il pouvait du moins se faire illusion ; car, grâce aux soixante-quinze mille francs de rente viagère, son revenu serait encore de près de cent cinquante mille francs.

Ces détails, dans lesquels nous entrons avec la conscience de leur utilité, sont inhérents à l'histoire d'Ancy-le-Franc ; ils se lient à l'existence du dernier rejeton du Ministre de Louis XIV ; dernier anneau d'une chaîne que l'illustre Chancelier le Tellier et son fils avaient formée, et sans doute avec la ferme croyance, la consolante ambition, que le pouvoir, les hautes dignités, une opulence princière, se perpétueraient sans interruption dans une descendance indéfinie ! La fortune a fini avant la race, et la race est éteinte. Moins de deux siècles pour avoir raison de cette double éternité !

L'esquisse de la vie du dernier marquis de Louvois trouve donc ici sa place. Elle appartient à l'histoire, au même titre que le tableau qui ouvre une galerie et celui qui la ferme contribuent à la majesté de la perspective. Elle est de celles d'ailleurs qui doivent être abordées sans crainte. Une main amie peut même, sans hésiter, tenter de la retracer avec une entière sincérité.

M. le marquis de Louvois naquit le 3 décembre 1783. Encore enfant, il suivit sa mère dans l'émigration. Son père, colonel du régiment royal Roussillon, mourut en 1785 : sa fortune était immense. Ses revenus, en y comprenant les charges, les

Digitized by Google

bénéfices et les droits seigneuriaux dont il jouissait, s'élevaient à plus de six cent mille francs ! Et pourtant cette opulence exceptionnelle n'avait pas suffi à ses goûts, plus frivoles encore que fastueux. Il fut, on peut le dire, dissipateur avec excès. Ses dépenses sans mesure n'eurent point pour mobile, comme celles de son fils, l'amour des arts, l'encouragement des découvertes utiles. C'est lui qui vendit la terre de Louvois, située en Champagne, ainsi que toutes ses dépendances [1]. Le produit de cette aliénation servit à payer plus de trois millions de dettes. L'hôtel occupé alors par la famille de Louvois, rue de Richelieu, disparut également. Les sacrifices ne s'arrêtèrent pas là ; sa veuve eut à liquider bien d'autres créances dont le chiffre était énorme.

C'est au milieu d'embarras si graves que la Révolution surprit madame de Louvois, et la contraignit de s'éloigner. Dès que la tourmente fut un peu calmée, elle se hâta de rentrer en France. Mais les temps étaient encore difficiles : restreintes dans leur nombre, les maisons d'éducation étaient très-insuffisantes sous le rapport des études. Et d'ailleurs, lorsque le jeune marquis de Louvois revit son pays, il avait franchi cette première période de la vie pendant laquelle s'acquièrent certaines connaissances fondamentales, bases essentielles de toute instruction vraiment solide. Il touchait à cet âge où les plaisirs du monde offrent un attrait irrésistible, et par conséquent des distractions funestes aux travaux de la mémoire et de l'esprit. Sa mère, dont la tendresse fut toujours aussi vive qu'éclairée, s'efforça de corriger, autant qu'il fut en elle, les torts des circonstances.

Des maîtres habiles développèrent les dispositions si remarquables dont il était doué pour les arts. Cette initiation tardive fut rapide et complète. M. de Louvois dessinait à merveille et avec une rare facilité. Un croquis spirituel, un portrait, une ingénieuse caricature, naissaient instantanément sous son crayon. Excellent musicien, son exécution était brillante; et non-seulement il pouvait être juge éclairé d'une partition, mais la composition n'avait pas de secrets pour lui : d'heureuses inspirations le prouvèrent souvent. Il aimait beaucoup la mécanique. Les machines les plus compliquées étaient comprises, devinées par lui avec une incroyable rapidité. Il en décomposait sur-le-champ les rouages multipliés, aidé de cet instinct qui participe du génie. De là, l'entraînement dont il ne pouvait se défendre à la vue des incessants progrès de notre industrie. Esprit curieux, né observateur, les voyages, qui permettent de comparer, convenaient mieux à ses facultés que la méditation et le travail. L'application qui n'avait pas pour but l'examen des objets extérieurs le rebutait.

[1] Louvois, village, à treize kilomètres d'Epernay, avait été érigé en marquisat en faveur du Chancelier le Tellier.

Digitized by Google

Marié à vingt ans par les soins de sa mère, M. de Louvois épousa la fille du prince Joseph de Monaco, alliance digne de son nom et de sa haute position; brillante même, quoiqu'elle ne dût apporter aucun accroissement de fortune à celui qui en possédait une si belle. Cette union fut heureuse, et elle eût été pour l'époux le comble de la félicité, si la santé de madame de Louvois, toujours chancelante, n'eût été un obstacle à ce qu'elle donnât au marquis de Louvois un héritier de son nom. Cette espérance, trompée, pesa bien longtemps sur le cœur de M. de Louvois, et le vide qu'il en éprouva ne fut pas sans influence sur le reste de sa vie.

Par la mort de sa mère, arrivée en 1822, il entra complétement en possession de sa fortune; il en devint tout à coup le dispensateur. Jusque-là, s'il avait été appelé à en jouir, il n'en avait point été l'administrateur. La haute et ferme intelligence de sa mère pourvoyait à tout; la gestion était demeurée entre ses mains. Cette sollicitude prolongée était sans doute désintéressée, mais fut-elle dictée par toute la prévoyance désirable? N'eût-il pas été plus sage, plus prudent d'initier à l'avance son fils aux soins, à la surveillance qu'exigeaient les immenses propriétés qu'il possédait, de lui apprendre ce qu'il en coûte toujours d'efforts pour parvenir à la réalisation des revenus? Madame de Louvois ne fut pour son fils qu'un intendant fidèle, plein d'intégrité, qui, heureux de mettre de temps en temps à sa disposition des sommes rondes, dérobait à son esprit les précautions, les soucis sans nombre inséparables d'une gestion compliquée. Cette ignorance où fut laissé le marquis de Louvois sur l'administration d'une terre aussi vaste que l'était alors celle d'Ancy-le-Franc, eut d'abord pour conséquence de placer sans préparation, sans défense, l'homme le plus confiant qui exista jamais, sous l'influence de régisseurs, de gens d'affaires qui ne justifièrent nullement le mandat sans réserve qu'il leur accorda. Son goût pour les créations utiles, pour des établissements industriels, au lieu d'être sagement dirigé, fut exploité, caressé, développé dans un intérêt qui cessait trop souvent d'être le sien. Ses projets étaient conçus dans une pensée d'amélioration générale et avec l'intention qu'ils seraient profitables au pays. Si leur réalisation a créé incontestablement de nouvelles sources de bien-être dans la localité, si ce dernier résultat ne trompa point les intentions généreuses, les vues élevées du possesseur d'Ancy-le-Franc, il est triste d'avouer qu'il ne l'obtint qu'au détriment de sa fortune. Les capitaux qu'exigèrent ces avantages si chèrement achetés, amenèrent des aliénations, et ces aliénations commencèrent le démembrement de ce grand ensemble de domaines qui, à une autre époque, causaient cet étonnement, cette admiration qu'exprimait madame de Sévigné dans l'une de ses lettres, restée si piquante parmi tant d'autres non moins vives et spirituelles.

Digitized by Google

VI

Lorsque Napoléon, avec cette suprême intelligence qui sait réunir et fondre tous les éléments propres à fortifier le Pouvoir, voulut que les noms les plus illustres de l'ancienne France vinssent, s'il était possible, ajouter encore à l'éclat dont il s'environnait, lorsqu'il forma cette Maison impériale où se trouvait représentée la vieille monarchie, il n'eut garde d'oublier le descendant du Ministre de Louis XIV : M. de Louvois fit partie de cette liste de chambellans qui comptait les La Feuillade, les Contades, les Brancas, les Croix, les Montmorency.

Sous la Restauration, il fut appelé à une sous-lieutenance des gardes du corps, dans la Compagnie de Luxembourg. Au mois d'août 1815, il entra à la Chambre des pairs, où il siégea jusqu'à sa mort. Il avait été nommé Commandeur de la Légion d'Honneur en 1837. Un peu plus tard (1841) il fit partie de la Commission spéciale des théâtres royaux et du Conservatoire de musique. Parmi les fonctions qui lui furent confiées, celles-là lui offraient un véritable attrait. En répondant à ses goûts naturels, à ses prédilections constantes, elles le mettaient en contact avec les artistes; elles lui permettaient de leur donner des marques d'une sympathie éclairée, d'être toujours pour eux un protecteur utile et un ami secourable au besoin, sans jamais blesser leur dignité.

Déjà sous la Restauration, M. de Louvois faisait partie du Conseil général de l'Yonne. Le Gouvernement de Juillet l'y maintint; et, lorsque le système électif fut appliqué à la formation de ces assemblées, le suffrage des électeurs du canton d'Ancy-le-Franc ne lui fit pas défaut : deux fois il reçut leur mandat. Son caractère plein d'aménité, sa bienveillance si vraie et si générale, auraient suffi pour lui conquérir les voix, lors même que ses concitoyens fussent restés sourds à la reconnaissance.

Digitized by Google

Pendant bien des années, Ancy-le-Franc fut le rendez-vous d'une société brillante qu'attirait une représentation somptueuse, mais qu'y fixait surtout l'urbanité gracieuse de M. de Louvois et l'accueil si affable de sa noble compagne. Les plaisirs de l'esprit, toutes les distractions d'un monde élégant, se rencontraient dans cette demeure presque royale. Les fêtes s'y succédaient, les jeux de la scène remplissaient les soirées d'automne. Le jour, neuf mille hectares de bois offraient une chasse magnifique. Des piqueurs intelligents, des chevaux agiles, étaient toujours à la disposition des hôtes du château. M. de Louvois, plein de gaieté, d'entrain, héritiec des traditions du grand siècle, variait sans cesse, animait avec une ivresse de jeune homme, cette vie de plaisir. Mais, il faut bien le dire, cette existence splendide où le superflu se trouvait prodigué, venant aggraver le poids des créations coûteuses des établissements industriels dont nous avons parlé, accrut encore, sans compter une gestion meurtrière, les embarras qui hâtèrent l'aliénation successive de parties très-notables de la vaste terre dont Ancy-le-Franc était comme le chef-lieu.

Dans la vie privée, M. de Louvois se montrait facile, confiant, dévoué ; et au moment où l'on aurait été tenté de lui reprocher quelque légèreté dans le caractère, de l'accuser d'oubli, tout à coup on le retrouvait le même, tel qu'on le désirait, tel qu'il était toujours, c'est-à-dire affectueux, ami chaud : il était plus que pardonné. Son cœur n'avait point failli. Vous appreniez, par exemple, qu'à l'heure où il vous semblait *infidèle*, il avait combattu courageusement en votre faveur contre de lâches inimitiés.

Si M. de Louvois ne possédait pas précisément l'instruction qui ne s'acquiert qu'à l'aide des livres, en revanche, il avait à un très-haut degré celle qui naît de l'observation, celle que donnent la pénétration et l'esprit de comparaison. Personne ne contait mieux que lui, avec autant de verve et d'originalité. Il colorait sa pensée avec un art exquis. Parmi une foule d'histoires charmantes, il en avait deux ou trois délicieuses, où, mettant en scène MM. de Talleyrand et de Sémonville, qui, comme on le sait, se détestaient cordialement, il les faisait dialoguer avec une méchanceté réciproque bien amusante. Cette vérité et cette animation qu'il donnait à ses récits, s'expliquent non-seulement par son talent particulier pouc jouer la comédie, mais aussi par celui qu'il avait pour éccire de très-jolis proverbes. Le volume, tiré à un petit nombre d'exemplaires, qui contient ceux qu'il publia en 1838, parut sans le nom de l'auteur ; il en renferme plusieurs qu'avouerait une plume exercée.

Les dernières années de la vie de M. de Louvois furent remplies, absorbées, on pourrait le dire, pac une noble et patriotique pensée qui devint le sujet presque exclusif de ses préoccupations. Après la mort du duc de Bassano, il avait été nommé

Digitized by Google

président du Comité qui s'était formé dans le but d'assurer à la Bourgogne le passage du chemin de fer de Paris à Lyon. S'il fut bien secondé par les efforts des députés du département pour faire prévaloir le tracé par les rives de l'Yonne et de l'Armançon, il est au moins permis d'affirmer qu'une large part dans le succès obtenu est due aux démarches, aux soins infatigables du marquis de Louvois. Au milieu même des vives souffrances qui marquèrent à Paris les derniers mois de son existence, il ne cessa de s'occuper de ce grand intérêt. Aussi fut-il heureux lorsque, avant d'expirer, le 3 avril 1844, il put emporter la certitude que, deux jours auparavant, le projet qui devait doter le département de l'Yonne de la voie de fer venait d'être présenté à la Chambre des députés. Il pensa qu'il ne mourait pas trop tôt, puisque cette œuvre, objet de ses vœux les plus ardents, serait accomplie!

La mort de M. de Louvois a été prématurée (il n'avait que soixante ans); mais elle fut calme, résignée. Il souhaita, il réclama instamment les secours de la religion, et il en reçut de puissantes consolations. Déjà, lui-même avait pris soin de marquer sa place dans le caveau de la chapelle précédemment construite dans le cimetière d'Ancy-le-Franc, à côté du cercueil de sa mère et de la tombe de la première femme de son fils adoptif. Le 6 avril, le corps de M. de Louvois fut d'abord présenté à l'église de Saint-Philippe-du-Roule, sa paroisse. Là, ses parents, ses amis, plusieurs de ses collègues au Conseil général de l'Yonne, vinrent lui dire un dernier adieu. Puis, son fils adoptif, M. de La Salle, avec six membres de la famille, le conduisirent à Ancy-le-Franc. Nous ne décrirons pas ses obsèques; elles furent dignes de son rang, de sa haute position sociale. Mais, ce qu'il faut dire, à moins de passer sous silence un incident qui honore le plus sa vie et sa mémoire, c'est le concours d'une immense population accourue pour rendre un pieux hommage à celui qui n'eut jamais que des sentiments affectueux pour tous, qui ne connut jamais une infortune sans vouloir la soulager.

Dans sa session du mois d'août 1844, le Conseil général de l'Yonne, sur la proposition de l'un de ses membres, M. le marquis de Tanlay, ami constant de M. de Louvois, pensa qu'un témoignage d'affectueuse gratitude était dû à la mémoire de celui qui, depuis 1831, l'avait presque exclusivement présidé. Il crut qu'une distinction toute exceptionnelle pouvait être accordée au citoyen éminent dont le dévouement aux intérêts du pays ne s'était jamais démenti. En conséquence, sur la proposition primitive de M. de Tanlay, amendée par M. Philippe Dupin, l'assemblée prit la délibération suivante :

« Le Conseil général, témoin des constants efforts, du zèle éclairé, de la vive sollicitude que feu M. le marquis de Louvois a déployés jusqu'au dernier jour

Digitized by Google

de sa vie, pour servir et défendre les intérêts du département de l'Yonne, voulant donner à sa mémoire un témoignage de la gratitude des populations qu'il représente,

« Arrête ce qui suit :

« Le buste en marbre de feu M. le marquis de Louvois (Auguste-Félicité le Tellier de Souvré) sera, aux frais du département de l'Yonne, placé dans la salle des séances du Conseil général.

« M. le préfet est prié de faire les dispositions nécessaires pour l'exécution du présent arrêté[1]. »

[1] Ce magistrat, dans la pensée d'assurer le vœu exprimé par la délibération qui vient d'être transcrite, forma une Commission spéciale composée de MM. de Tanlay, de La Salle-Louvois et Chaillou des Barres. Avec l'approbation de M. le Préfet, cette Commission fit choix de M. Etex pour exécuter le buste du marquis de Louvois. Dès l'ouverture de la session de 1845, l'œuvre remarquable du célèbre statuaire a pu prendre place dans la salle des séances du Conseil général.

Digitized by Google

VII

Au moment de prendre possession de l'héritage de M. de Louvois, son fils adoptif eut à se rendre compte des charges dont se trouvait grevée la succession qu'il venait de recueillir. L'état des dettes et un testament laissé par le marquis les lui révélèrent : elles étaient considérables. Certaines dispositions avaient été évidemment arrêtées à une époque où M. de Louvois pouvait se croire plus riche qu'il ne se trouva l'être au jour de son décès. En outre, plusieurs legs avaient été inspirés par des sentiments de convenance et d'honneur auxquels le testateur avait dû, dans sa loyauté, se montrer fidèle. Enfin, les reprises qu'avait à exercer madame de Louvois, la rente viagère stipulée par son contrat de mariage, n'étaient pas moins obligatoires. Les dernières volontés de M. de Louvois furent donc respectées; toutes étaient sacrées pour son fils adoptif, qui, dans sa pieuse affection, n'avait qu'une pensée : les accomplir [1]. Cependant leur stricte exécution ne pouvait se concilier avec le vif désir qu'il éprouvait de conserver Ancy-le-Franc, de ne point le voir

[1] M. de Louvois n'a point oublié les pauvres d'Ancy-le-Franc; il leur a assuré une rente perpétuelle de six cents francs; mais son testament ne contenait rien relativement à l'institution des sœurs chargées de l'enseignement des jeunes filles. Cet établissement, placé antérieurement dans une maison appartenant à M. de Louvois, recevait de lui chaque année une somme de mille francs, sans qu'aucun engagement quelconque eût eu lieu de sa part, ni pour le présent ni pour l'avenir. A sa mort donc, non-seulement la subvention devait cesser, mais la maison elle-même faire retour à sa succession. Si le poids des charges qui pèsent sur M. de La Salle ne lui permettait nullement de continuer l'allocation de mille francs, il a voulu toutefois, prenant une généreuse initiative, concourir d'une manière efficace au maintien de cette école privée; il a laissé la maison aux sœurs, s'est chargé de son entretien, de celui du mobilier, et, en outre, du chauffage. Par l'effet de ces dispositions, les enfants pauvres recevront l'instruction gratuitement; ceux des parents riches seulement acquitteront la rétribution mensuelle.

Digitized by Google

passer en d'autres mains. Quelques chiffres, résumant la situation dans laquelle se trouva placé M. de La Salle, rendront évidente cette triste vérité.

Les biens laissés à l'héritier ne dépassaient pas un revenu brut de quatre-vingt-onze mille francs; les legs ou dettes, pour les acquitter et y faire face, exigeaient un capital de onze cent mille francs. Et de plus, après la liquidation de ce passif, il resterait à servir des rentes viagères s'élevant dans leur ensemble à quarante-six mille francs chaque année. A quoi il eût fallu ajouter encore vingt mille francs pour impôt, assurances, salaires de gardes, entretien du château et des autres bâtiments, etc., etc. Certes, un pareil bilan accusait une situation grave, même périlleuse. La pensée d'habiter le château d'Ancy-le-Franc avec des revenus ainsi réduits par tant d'obligations et tant de charges, eût été presque insensée; la prétention était mathématiquement impossible; et pourtant, M. de La Salle hésitait. Car, dans sa délicatesse extrême, il comprenait tout ce que lui imposait son adoption. LOUVOIS, ANCY-LE-FRANC, n'étaient-ils pas devenus, depuis cent soixante ans, des noms inséparables? Se borner à retenir la partie utile, productive du domaine; puis vendre, livrer aux démolisseurs, vouer à la destruction le château, le parc et ses dépendances, c'était là une résolution désespérée, cruelle, que la plus impérieuse des nécessités pouvait seule conseiller. La position de M. de La Salle, du reste, n'était point un mystère; on savait quelles charges écrasantes allaient peser sur lui. Déjà la spéculation s'apprêtait à profiter de son embarras; des propositions magnifiques lui étaient faites. On lui offrait neuf cent mille francs du parc et du château; mais on le rasait impitoyablement : la bande noire ne fait pas de prisonniers. Les matériaux avaient déjà un emploi tout trouvé, emploi en parfaite harmonie avec les idées prédominantes de notre époque, l'*utile, tout pour tous*. On ajoutait une nouvelle et longue rue à la petite ville d'Ancy-le-Franc, et les maisons dont elle eût été formée auraient été construites avec les pierres du manoir élevé au seizième siècle par les Clermont-Tonnerre. Le parc reposant dans un vallon sur un sol riche, on le défrichait, après avoir jeté bas les arbres qui le couvrent; on le vendait ensuite par parcelles, et c'était une admirable affaire.

L'agonie a ses miracles, ses crises, qui sauvent; par un merveilleux hasard, une communication aussi imprévue qu'improbable fut faite à M. de La Salle. Elle était d'abord un peu vague dans ses termes, mais elle lui laissait soupçonner l'espoir de ne pas voir détruire de fond en comble la demeure de son père. Ceux qui parlaient d'acquérir le château n'étaient point des démolisseurs, les fils de la bande noire. Quelles gens étaient-ce donc ceux qui, en 1845, conçoivent la pensée d'acheter une habitation telle qu'Ancy-le-Franc, séparée du domaine utile, de l'ensemble lucratif de la terre? Ces nouveaux acquéreurs étaient..... des Clermont.....

Digitized by Google

M. de La Salle comprit aussitôt que, dans l'impossibilité où il se trouvait de conserver personnellement cette magnifique résidence, il y avait un rare bonheur, quelque chose de providentiel, à la voir retourner à la noble famille qui, elle aussi, dans un jour de détresse, fut forcée de s'en séparer pour la céder au Ministre de Louis XIV. Il le comprit si bien, qu'avec un désintéressement qu'on ne saurait trop louer dans ce temps-ci, il préféra les six cent cinquante mille francs de M. le marquis de Clermont-Montoison et de son gendre, le marquis de Clermont-Tonnerre, fils du duc de Clermont-Tonnerre, qui fut Ministre de la guerre sous la Restauration, aux neuf cent mille francs des spéculateurs démolisseurs.

Sans doute, la pensée qui a dirigé MM. de Clermont est heureuse, elle doit être louée. Mais, afin d'être vrai sans cesser d'être juste, n'en exagérons pas le mérite. On est toujours un peu de son temps, même en valant mieux que son temps, même lorsqu'on se soustrait aux idées étroites, aux sentiments mesquins qui règnent. Si MM. de Clermont ont eu la satisfaction d'empêcher qu'Ancy-le-Franc ne tombât sous la hache des démolisseurs, cet honneur là toutefois ne leur coûtera qu'un placement fait à deux pour cent. De cette manière, on le voit, leur mouvement généreux n'aura rien eu à envier à une sage spéculation; tandis que leurs ancêtres s'obérèrent en construisant ce château, enfin heureusement sauvé[1].

Et nous, modeste historien de la noble demeure, réjouissons-nous d'un dénoûment aussi heureux qu'invraisemblable. Ancy-le-Franc restera debout, et le nom de Louvois ne périra pas. Si celui qui désormais le continuera n'a pas l'opulence à lui donner pour auréole, il le soutiendra du moins dignement. Il a pu conserver quinze cents hectares de bois, une ferme, les usines d'Ancy-le-Franc, qui se composent d'un haut fourneau, une forge établie d'après le système anglais, et deux moulins. C'est peu, sans doute, bien peu, surtout si l'on compare avec le passé; mais le temps fera successivement disparaître les charges qu'entraînent quarante-six mille francs de rentes viagères; et M. de La Salle de Louvois, par une administration empreinte d'une économie intelligente, préparera pour son fils une position meilleure, largement indépendante.

Le canton d'Ancy-le-Franc a déjà, pour ainsi dire, ratifié et consacré la noble

[1] Pour expliquer comment cette acquisition présentera un revenu de deux pour cent, disons qu'elle comprend non-seulement le château, mais le parc et ses dépendances, plus une ferme, la garenne enfin, d'une contenance de quatre-vingt-quinze hectares, qui touche à Ancy-le-Franc et est entourée de murs. Le tout forme un ensemble qui est loin d'être sans importance. En vendant, M. le marquis de La Salle-Louvois s'est réservé les portraits, les tableaux et les objets d'art qui se trouvaient dans le château, ainsi que les livres et le mobilier, à l'exception toutefois des meubles garnissant les grands appartements, c'est-à-dire le salon et la salle à manger.

Digitized by Google

volonté de feu M. le marquis de Louvois, en appelant, comme son successeur, au Conseil général de l'Yonne, M. de La Salle, son fils adoptif.

L'immense fortune des possesseurs actuels du château est un gage de sécurité pour son avenir. Nous n'avons donc plus à nous demander avec anxiété s'il sera debout dans soixante ans! La transition redoutée par nous avec un sentiment si pénible est franchie. Ancy-le-Franc a triomphé de cette épreuve, que faisait craindre avec trop de raison l'amoindrissement successif et non interrompu de la fortune du marquis de Louvois : ses façades imposantes verront avec calme les infatigables tentatives d'une industrie sans pudeur, sans pitié dans ses transformations; et, sur les bords de l'Armançon, à côté de la voie de fer, sans craindre de devenir le débarcadère de la station d'Ancy-le-Franc, il laissera passer les wagons. Le contraste aura même son prix : les vieux murs qui reçurent Henri IV et Louis XIV, c'est-à-dire le pouvoir absolu dans ce qu'il eut de bon et dans ce qu'il eut de grand, ne seront pas peu surpris de frémir sur leur base au bruit de la locomotive, ce char de la liberté industrielle qui n'écrase pas les hommes sous la roue comme celui du dieu indien Djaggernât, mais qui broie les vieilles institutions, les vieux manoirs, les vieux châteaux.

Digitized by Google

APPENDICE.

A. — Voici quelle idée Louis XIV se faisait de son pouvoir. « Celui qui a « donné des Rois aux hommes, a voulu qu'on les respectât comme ses lieutenants, « se réservant à lui seul le droit d'examiner leur conduite. Sa volonté est que qui- « conque est né sujet, obéisse sans discernement. » (Mémoires et Instructions de Louis XIV pour le Dauphin, tome II, page 356, édition de 1816 des Œuvres de Louis XIV.)

Et ailleurs (page 429) : « Il me semble qu'on m'ôte de ma gloire, quand sans « moi on en peut avoir. »

Puis aussi (même volume, page 92) : « Tout ce qui se trouve dans l'étendue de « nos États, de quelque nature qu'il soit, nous appartient à même titre. Les de- « niers qui sont dans notre cassette, ceux qui demeurent entre les mains des tré- « soriers, et ceux que nous laissons dans le commerce de nos peuples, doivent être « par nous également ménagés. »

B. — Antoine de Clermont, troisième du nom, grand maître des eaux et forêts et Lieutenant général, était l'aîné des treize enfants issus du mariage de Bernardin de Clermont et de Anne de Husson, comtesse de Tonnerre. Quoique l'aîné, il n'eut point le comté de Tonnerre; il se contenta des terres d'Ancy-le-Franc, de Chassignelles, de Griselles, de Laignes et de Cruzy. Il y avait dans cette dernière une coutume connue sous le nom du Gist *de Cruzy*, qui constituait bien l'une des plus

Digitized by Google

bizarres servitudes qui se pussent voir à cette époque. Elle est vraiment trop curieuse pour la passer sous silence. La voici : les Tonnerrois nouveaux mariés étaient obligés d'aller coucher la première nuit de leurs noces à Cruzy, sans quoi ils ne pouvaient jamais obtenir le droit de bourgeoisie dans leur ville. Cependant, l'aïeul maternel d'Antoine de Clermont, Charles de Husson, comte de Tonnerre, avait consenti, dès 1492, à ne pas conserver cette portion passablement gaie de ses droits seigneuriaux; il prit pitié du repos des jeunes ménages, et voulut bien ne point obscurcir cette charmante lune de miel, que le voyage de Cruzy devait, ce nous semble, un peu gâter. Une redevance remplaça donc pour le châtelain ce singulier privilége de ses devanciers. En conséquence, il fut stipulé que chaque chef de famille tonnerrois paierait à perpétuité, le jour de la Saint-Remy, pour la première année de bourgeoisie, une somme de dix sous huit deniers, les autres années vingt deniers, pour le feu entier, et moitié de ces sommes pour le demi-feu. En bonne conscience, il eût été difficile d'en être quitte à meilleur marché.

C.—Un peu avant son arrivée, le Roi, cédant à un désir pieux, mû par le besoin de remercier le ciel de ses victoires, alla s'agenouiller dans l'abbaye du Puits-d'Orbe, célèbre par le séjour de saint François de Sales. Ce monastère était situé à peu de distance d'Ancy-le-Franc, et du château on en découvre encore les vestiges. Un autre souvenir se retrouve non loin de ce lieu : c'est un vieux chêne qui abrita Henri IV, au temps où, par une suite d'épreuves et de combats, il dut successivement conquérir les diverses provinces de son royaume. La tradition a laissé à cet arbre le nom de Roi de Navarre, et dans la contrée il est resté en honneur. La mémoire du Béarnais ne cessa jamais de le protéger; et c'est ainsi qu'il a survécu même à la grande tourmente de 1793.

D. — Anne de Souvré était petite-fille de Gilles de Souvré, marquis de Courtanvaux, Maréchal de France, etc.; il avait suivi en Pologne le duc d'Anjou, depuis Henri III. C'était l'un des hommes les plus honnêtes de son temps. Sa droiture, sa loyauté avaient résisté à la contagion d'une Cour où le crime était presque de rigueur pour les courtisans. Lorsque le duc de Montmorency fut enfermé à Vincennes, la Reine mère ayant conçu le dessein de se débarrasser de l'illustre prisonnier, le marquis de Souvré, gouverneur du château, déjoua le complot. Sous Henri IV, le duc de Mayenne lui fit proposer cent mille écus d'or pour embrasser le parti de la Ligue. Souvré répondit : *Ce serait payer trop cher un traître.* En le nommant gouverneur du Dauphin, depuis Louis XIII, Henri IV lui donna la marque de confiance la plus grande qu'il pût accorder.

E. — « Il y a un mois » (écrivait M. de Coulanges à madame de Sévigné, de Tonnerre le 3 octobre 1694, trois ans après la mort du Ministre), « que je me promène dans les États de madame de Louvois; en vérité, ce sont des États au pied de la lettre, et c'en sont de plaisants, en comparaison de ceux de Mantoue, de Parme et de Modène. Dès qu'il fait beau, nous sommes à Ancy-le-Franc; dès

Digitized by Google

qu'il fait vilain, nous revenons à Tonnerre; nous tenons partout Cour plénière, et partout, Dieu merci, nous sommes adorés. Nous allons, quand le beau temps nous y invite, faire des voyages de long cours, pour connaître la grandeur de nos *États*; et quand la curiosité nous porte à demander le nom de ce premier village, à qui est-il? on nous répond, c'est à *madame;* à qui est celui qui est le plus éloigné? c'est à *madame;* mais là-bas, là-bas, un autre que je vois? c'est à *madame;* et ces forêts? elles sont à *madame.* Voilà une plaine d'une grande longueur? elle est à *madame;* mais j'aperçois un beau château? c'est Nicci, qui est à *madame*, une terre considérable qui appartenait aux anciens comtes de ce nom. Quel est cet autre château sur un haut? c'est Pacy, qui est à *madame*, et lui est venu par la Maison de Mandelot dont était sa bisaïeule; en un mot, madame, tout est à *madame* en ce pays; je n'ai jamais vu tant de possessions ni un tel arrondissement. »

Tout cela était encore vrai en 1822, au moment où mourut la mère de M. de Louvois. A cette date la brillante énumération du marquis de Coulanges n'avait pas cessé d'être l'indication de cette immense fortune. — Ancy-le-Franc était le centre auquel se rattachaient 18 mille arpents de bois, vingt fermes, autant de moulins.— M. de Louvois avait recueilli tout le comté de Tonnerre, qui se composait de ce comté proprement dit, du marquisat de Cruzy et autres lieux, de la baronnie d'Ancy-le-Franc, des seigneuries de Ravières, Pacy, Argenteuil, Lézinnes, Griselles, Maulnes, Saignes, Nicci et bien d'autres encore; la liste serait trop longue. Le magnifique manoir avait presque, si on peut le dire ainsi, des satellites dans les châteaux de Tonnerre, de Pacy, de Maulnes et de Ravières.

F. — Au surplus, l'immense fortune laissée par Louvois ne dépassait pas celle que posséda Colbert. Le Contrôleur général avait neuf enfants; tous ceux qui lui survécurent eurent de grandes existences : ses trois filles épousèrent des ducs et pairs, et quant à son fils aîné, le marquis de Seignelay, qui fut Ministre de la marine, malgré ses profusions, ses prodigalités notoires, l'inventaire de ses biens, lors de sa mort en 1690, ne s'éleva pas à moins de dix-sept millions! L'imagination reste confondue, ou, pour tout dire, s'effraye bien un peu à la vue de telles richesses.

Louvois, ce nous semble, a été jugé sévèrement, trop sévèrement peut-être; c'est-à-dire qu'à son égard cette sorte de compte en partie double qui doit toujours s'ouvrir avec équité pour un homme d'État, jeté durant de longues années au milieu d'événements graves et compliqués, n'a point été dressé avec l'impartialité désirable. Ainsi, sa dureté, son inflexibilité ont prévalu; l'ordre d'incendier le Palatinat est resté comme isolé, sans compensation; et il a semblé que, ces trois points une fois convenus, tout se trouvait dit et résumé sur cette longue existence ministérielle. Saint-Simon, qui le haïssait, et qui sait si bien, dans son style incorrectement pittoresque et incisif, rendre odieux les gens qu'il n'aime pas, se montre à l'égard de Louvois d'une invariable partialité. Ainsi, par exemple, il s'élève avec une violence inouïe contre le fameux *ordre du tableau* établi par ce Ministre. Eh bien! cet ordre du tableau est précisément l'acte qui honore le plus l'administration du marquis de Louvois. Cette mesure, en effet, n'était autre chose que la reconnaissance des droits

Digitized by Google

des officiers à l'avancement dans l'armée. Jusque-là, la faveur seule suffisait pour conférer les grades. Et en voulant que l'ancienneté, l'état des services, devinssent les éléments essentiels de toute promotion sous le Roi le plus absolu, il mérite de grands éloges. Il devançait de plus d'un siècle l'adoption de règlements qui sont devenus la garantie offerte à l'armée française. Certes, je crois à la ténacité, à l'opiniâtreté du Ministre; j'imagine même qu'il fut doué d'une volonté de fer; car il ne lui fallait pas moins que tout cela pour faire prévaloir une semblable mesure. Mais Saint-Simon, qui ne compte guère dans l'État que les ducs et pairs, qui fait tout au plus grâce au reste de la noblesse, et placerait volontiers le surplus de la nation un peu plus bas que les ilotes de Lacédémone, s'indigne de l'audace de Louvois. A ses yeux, l'ordre du tableau est une iniquité, un attentat aux droits les plus sacrés.

Louvois fut essentiellement organisateur. L'armée, avant lui, ne formait guère qu'un assemblage d'hommes sans discipline. L'uniforme même était inconnu dans les régiments. Ce n'est point ici le lieu d'offrir le tableau de tous les changements, ni des améliorations qu'il sut opérer. Contentons-nous de rappeler, afin de mieux indiquer ce qu'il fit, que les bases essentielles posées par lui pour l'administration militaire, les approvisionnements, les hôpitaux, l'organisation des troupes, ont subsisté presque invariables pendant plus d'un siècle. Il était infatigable, doué de cette faculté exceptionnelle qui permet à l'esprit une application presque incessante; il pouvait travailler quatorze heures chaque jour, sans que ses perceptions fussent moins nettes, ses décisions moins fermes. La réputation d'assiduité laborieuse de ses collaborateurs est demeurée presque proverbiale. Elle explique aussi en partie comment, avec un personnel qui ne dépassait guère la liste des employés que compte de nos jours une seule division du ministère de la guerre, les affaires étaient traitées, et les ordres expédiés aux chefs d'armée, dont l'effectif atteignit un moment presque quatre cent mille hommes.

Malgré l'espèce de fascination qu'exerçait Louis XIV sur ceux qui l'entouraient, son inimaginable ascendant, le charme prestigieux attaché à sa faveur, les contemporains, qui attribuèrent la mort de Racine à un mot trop sévère du grand Roi, qui virent dans la fin si rapide de Colbert presque les seuls effets de la disgrâce, n'ont pu expliquer par cette unique cause la mort de Louvois. Et quand, le 16 juillet 1691, il quitta brusquement le Conseil sous l'impression du regard courroucé de son maître, pour expirer une demi-heure après, on s'écria qu'il avait été empoisonné. Ce fut l'opinion universelle. Saint-Simon, madame de Sévigné et tous les écrits du temps s'accordent sur ce point. Mais celui qui ordonna le crime est demeuré inconnu. Car tout est resté trop vague pour rien conclure. La gaieté du Roi, cette demi-satisfaction même qui perçait en lui durant sa promenade, presque sous les fenêtres de l'hôtel de la Surintendance des bâtiments, où Louvois venait de rendre le dernier soupir, attestent assurément que le sentiment éprouvé par Louis XIV fut bien voisin de la joie. Cependant, en tirer une autre conséquence serait aller beaucoup trop loin. Toutefois, répétons-le, l'empoisonnement semble un fait désormais acquis à l'histoire; et quand on se rappelle que de tous les médecins qui assistèrent à l'autopsie, un seul nia la présence du poison; lorsqu'on songe encore que Seron,

Digitized by Google

médecin du Ministre, resté au service de son fils, Barbésieux, se tua en répétant pendant son agonie : *Je l'ai bien mérité*, il est difficile, disons-nous, de ne pas partager l'opinion des contemporains. Avec nos mœurs douces, et telles que les a faites cette juste horreur pour des crimes de cette nature, nous avons toujours une peine extrême à accepter comme vraies ces accusations d'empoisonnement qui retentissent si souvent dans les siècles précédents. Cette incrédulité, cette sorte de scepticisme honore les générations nouvelles. Mais quelque porté au doute qu'on puisse être, il est impossible de ne pas reconnaître que l'assassinat d'abord, puis l'empoisonnement (comme progrès), étaient en usage et quasi de droit commun en politique, et qu'enfin le règne de Louis XIV compte lui-même de très-illustres coupables en ce genre.

G. — Auguste-Michel-Félicité le Tellier de Souvré, marquis de Louvois, né le 3 décembre 1783, mort le 3 avril 1844; il avait été marié le 8 août 1804 à Athénaïse-Euphrasie-Louise-Philippine Grimaldi de Monaco, fille du prince Joseph-Marie-Jérôme-Honoré Grimaldi de Monaco, maréchal de camp, etc. Aucun enfant n'est né de ce mariage.

Il était le descendant direct de Louis-Nicolas le Tellier de Louvois, marquis de Souvré, second fils du Ministre et d'Anne de Souvré. . . . . .

. . . . . .

Son père, Louis-Sophie le Tellier de Souvré, marquis de Louvois, colonel du régiment royal Roussillon, naquit le 18 mars 1740, et mourut le 5 août 1785.

Ses armes étaient ainsi : écartelé aux 1 et 4 d'azur; à trois lézards rangés d'argent; au chef cousu de gueules, chargé de trois étoiles d'or, qui est de LE TELLIER; aux 2 et 3 d'azur, à cinq cotices d'or, qui est de SOUVRÉ. Supports : deux loups. Couronne de marquis. Cimier : une branche de chêne rompue. Devise : *Melius frangi quam flecti*. L'écu environné du manteau de pair.

II. — « C'est à SIBAUD II du nom, seigneur de Clermont, que l'on attribue la concession des *clefs pontificales* par Calixte II, que ce SIBAUD conduisit à Rome au commencement de 1120, pour le rétablir sur le siége de saint Pierre, après en avoir chassé l'anti-pape Bourdin (Grégoire VIII), qui s'était fait élire, en 1118, par la protection de l'Empereur Henri V, mécontent du Pape Gélase. — Calixte II, pour laisser à la postérité des marques de reconnaissance d'un service si important, accorda à cette Maison de Clermont le privilége de porter pour armes : *deux clefs d'argent posées en sautoir sur un champ de gueules*, et pour cimier *la thiare papale*, avec cette devise : *Si omnes te negaverint, ego te nunquam negabo*. On prétend que cette Maison portait auparavant des armes parlantes, qui étaient : *Un mont surmonté d'un soleil*; et l'on ajoute que la bulle de concession des nouvelles armes était datée du 23 juin 1120, et qu'elle s'est conservée longtemps dans les archives de l'église de Vienne en Dauphiné. Les autres branches de la famille ont aussi conservé les *deux clefs d'argent en sautoir*. »

(*Dictionnaire de la Noblesse, de Lachesnaye-Desbois*, tome IV, édition de 1772.)

Digitized by Google

I. — L'amour du merveilleux, de l'impossible même, est de tous les temps. N'a-t-on pas répété que, lorsqu'on ouvrit le cercueil qui renfermait le corps du marquis de Louvois, on trouva le plomb corrodé sur la partie correspondant à l'estomac, et que cette altération était due à la présence du poison dont était mort le Ministre? Cette anecdote ne mérite même pas d'être contredite, à tel point est inadmissible le fait qu'elle énonce.

Le magnifique et somptueux mausolée élevé par Anne de Souvré à son mari, et qu'on voit dans l'église de l'hospice de Tonnerre, fit, pendant quelque temps, partie des monuments réunis sous la direction de M. Lenoir, rue des Petits-Augustins, à Paris. Lorsque ce musée cessa d'exister, M. le marquis de Louvois fit transporter à Tonnerre ce tombeau si digne d'admiration. On sait qu'il est dû au ciseau de Girardon, qui déjà avait produit le mausolée du Cardinal de Richelieu, placé à la Sorbonne. Girardon, né à Troyes en 1630, mourut à Paris en 1715. Son génie avait été pour ainsi dire deviné par le Chancelier Séguier, qui, noblement protecteur de son talent naissant, l'envoya à Rome, à ses frais, pour étudier les grands modèles. Desjardins, né à Bréda en 1632, mort à Paris en 1694, qui, lui aussi, fut justement célèbre, travailla au tombeau de Louvois.

Au surplus, cette noble association entre les deux grands sculpteurs s'est rencontrée plus d'une fois; car leur heureux concours n'avait-il pas produit le fastueux monument élevé à Louis XIV sur la place des Victoires!

J. — M. de Louvois a exposé :

« Qu'il est de notoriété publique que, pendant la minorité de son cousin, M. Adolphe de La Salle, comme depuis sa majorité, il lui a constamment témoigné une affection toute paternelle;

« Que des revers étant survenus dans la fortune des père et mère de M. de La Salle, avant que ce jeune homme eût terminé ses études à Metz, où il avait été élevé par eux, ce fut alors que M. de Louvois s'établit particulièrement le protecteur et le soutien de son jeune cousin; qu'il se chargea de tous les frais de son éducation; que plus tard il le fit entrer dans la magistrature, où il l'a constamment soutenu par sa fortune et par son crédit, et que c'est encore lui qui l'a doté lors de son premier mariage et de son second;

« Qu'en agissant ainsi, M. de Louvois acquittait en quelque sorte une dette de madame la marquise de Louvois, sa mère, qui elle-même avait reçu des soins tout particuliers chez madame la marquise d'Offémont, aïeule de M. de La Salle et sœur aînée de madame la marquise de Louvois;

« En un mot, que M. de La Salle a toujours été considéré et traité par M. de Louvois comme l'enfant de la maison;

« Que M. de La Salle ayant constamment répondu par une affection toute dévouée, par sa conduite et par ses sentiments, à la tendresse et aux soins non interrompus de M. de Louvois, celui-ci l'institua, par testament, son légataire universel;

« Que maintenant, voulant assurer à son parent de prédilection une garantie

Digitized by Google

pour l'avenir, M. de Louvois nous a déclaré qu'il veut l'adopter pour son fils, attendu qu'il a atteint l'âge qui lui permet de le faire;

« Qu'il n'a ni enfants, ni descendants légitimes, ni parents à réserve, et qu'il se trouve d'ailleurs vis-à-vis de M. de La Salle dans toutes les conditions exigées par la loi pour contracter ce lien de famille;

« Que sa détermination est encore motivée par le sacrifice que M. de La Salle a fait à M. de Louvois, en renonçant pour lui à une carrière honorable qu'il aimait, où il s'était distingué par son instruction, par son talent et par son caractère, et qui lui offrait un avenir brillant;

« Qu'il a renoncé à cet avenir pour se dévouer entièrement à M. de Louvois, et pour prendre la direction de la fortune de son cousin, qui se trouvait gravement compromise;

« Que c'est au travail, à la fermeté de M. de La Salle, à son intelligence des affaires, et surtout à son dévouement, que M. de Louvois reconnait devoir la conservation de sa grande fortune;

« Que c'est donc pour satisfaire autant au besoin de son cœur qu'à un sentiment de reconnaissance qu'il déclare vouloir adopter son cousin Adolphe de La Salle, pour son fils. »

(*Copie de la déclaration qui a précédé l'acte d'adoption.*)

K.—La famille de M. le comte Adolphe de La Salle, originaire du Béarn, est très-ancienne; sa généalogie remonte au douzième siècle, et ses ancêtres ne furent pas sans illustration; tous se vouèrent à la carrière des armes. Son grand-père, le marquis de La Salle d'Offémont, était Lieutenant-général; son père, chef d'escadron dans les hussards de la garde impériale. Par sa mère, il descendait d'une des plus nobles familles du canton de Berne. Les armes gagnées sur le champ de bataille par l'un de ses aïeux étaient des éperons d'or, avec cette devise : *Dant animas.* Elles figuraient encore en 1789 sur les vitraux de Saint-Germain-en-Laye. Enfin, l'une de ses aïeules, Cataline de Luce, était cousine de Jeanne d'Albret.

M. de La Salle est né à Longwy (Moselle) le 17 juillet 1803. Destiné de bonne heure à la magistrature, il parcourait déjà cette carrière avec succès, lorsque, comme nous l'avons dit, il y renonça en 1837, pour obéir au vœu que lui manifesta son parent M. le marquis de Louvois, de le voir se charger de la direction de ses affaires, de l'administration de sa fortune.

Digitized by Google

LE MARQUIS DE LOUVOIS AU GOUVERNEUR DES INVALIDES [1].

L'intention du Roy est que le nommé Pierre Carillet soit reçu aux Invalides en qualité de Soldat.

DE LOUVOIS.

[1] C'est à l'obligeance de M. Feuillet que nous devons l'autographe ci-contre. Ceux que l'on trouvera à la suite des Notices sur Saint-Fargeau et Tanlay appartiennent également à sa précieuse et riche collection.

Il eût été impossible au fils adoptif de M. de Louvois de nous donner une seule ligne écrite par le Ministre de Louis XIV; car, sans exception, les archives d'Ancy-le-Franc, qui contenaient tant de documents intéressants, furent détruites en 1793; aucun papier n'échappa, tous furent brûlés. Les seuls objets qui restent de Louvois sont un grand secrétaire à casiers, en acajou massif, et un cachet, gravé sur pierre, très-curieux : l'une des faces représente les armes de France; la seconde, les siennes; et la troisième, une tête d'empereur romain.

Digitized by Google

L'intention du Roy est que le nommé
pierre Carilles soit receu aux invalides
en qualité de soldat

Pelornier

Ancy-le-Franc. LE Mis DE LOUVOIS AU GOUVERNEUR DES INVALIDES.

Digitized by Google

SAINT-FARGEAU.

Digitized by Google

Digitized by Google

SAINT-FARGEAU.

I

Parvenu au sommet de la dernière colline qui dérobait Saint-Fargeau à sa vue, lorsque le voyageur découvre tout à coup ces hautes tours surmontées de clochers à jour que couronne un dôme léger, son imagination évoque aussitôt, sans efforts, les fantaisies architecturales de l'Orient, les minarets, turbans de pierre, dont un croissant d'or est l'aigrette. Il est d'autant plus frappé de la beauté du spectacle offert à son regard, que ce château, dont la splendeur originale l'a étonné, contraste avec les lieux qu'il a parcourus. C'est une émotion pour l'artiste, une impression vague pour l'archéologue, une surprise pour tout le monde. Aussi éprouve-t-on une curiosité extrême de s'approcher du vieux château qu'élevèrent tour à tour des mains puissantes, soit par l'or, soit par le fer, et où tant de souvenirs, chers à l'histoire, nationaux à tous les titres, sont restés ineffaçables comme les pages qui les ont recueillis.

En franchissant la distance qui prêtait de loin à Saint-Fargeau l'aspect d'un palais oriental, l'illusion cesse, les formes changent, les teintes se rembrunissent; et de près, quand l'ombre du manoir nous enveloppe, l'esprit est ramené au temps où la féodalité aimait à s'abriter derrière d'épaisses murailles, défendait ses demeures par de larges fossés, et ne laissait pénétrer jusqu'à elle qu'en abaissant le pont-levis qui l'isolait à volonté. Ce formidable ensemble de constructions a sa date au front, et partout à l'extérieur. Il n'est pas nécessaire de franchir le mur d'enceinte pour reconnaître le dur millésime du quinzième siècle : l'écu est simple,

Digitized by Google

la médaille est rudement frappée. Voilà bien la représentation fidèle du règne de Charles VII et de Louis XI! Tout semble ranimer le souvenir des âges écoulés; Lahire, Xaintrailles, sont-ils les possesseurs ou du moins les hôtes passagers de ce manoir? Mais l'entrée est libre, le pont-levis n'est point retenu par des ongles de fer dans l'épaisseur de la pierre; et, sans doute, de nobles hommes bardés d'acier, suivis de leurs écuyers, vont s'élancer au dehors pour quelque expédition lointaine. Qui sait? ils vont peut-être, à la voix de leur Souverain, secourir quelque château qu'assiége, sur les bords de la Loire, Talbot avec ses fiers et redoutables Anglais..., si ce n'est point la chasse qui appelle dames et damoiselles à la poursuite du daim. Est-ce le cheval de bataille tout caparaçonné dont les pas vont retentir sur les madriers du pont, ou la blanche haquenée, douce comme celle qui la monte, le faucon au poing et les cheveux au vent?

Ici, la Révolution ne voulut pas démolir, le caprice lui prit d'être généreuse. Le possesseur de Saint-Fargeau était mort frappé pour elle!... Un peu plus tard, sans doute, elle l'eût atteint comme tant d'autres; car la mort n'était guère alors qu'une question de temps, de quelques mois, de quelques jours. Pour la première fois la Convention, cet échafaud permanent, changea l'axiome : *Guerre aux châteaux, paix aux chaumières:* et elle abrita sous sa protection, elle respecta les lieux où tant d'aristocraties s'étaient succédé durant neuf cents ans!

Alors même que les témoignages historiques ne le prouveraient pas jusqu'au plus haut degré d'évidence et d'authenticité, la simple inspection des lieux suffirait pour attester que les bâtiments qui composent le château de Saint-Fargeau se rattachent à diverses époques. Chacun d'eux a son caractère distinct, son air de famille. Si le temps les a reliés, si plusieurs couches d'années ont répandu sur eux un aspect uniforme de vieillesse, la réflexion peut les isoler pour mieux les étudier et en pénétrer le sens. Un bien long temps s'est écoulé entre le jour où les premières pierres qui marquèrent la place de l'édifice que nous voyons furent posées et le jour qui vit les travaux des dernières générations. On sait que l'irrégularité, que l'absence de symétrie, sont inséparables de ce mode d'architecture morcelée. Ne cherchons donc point cette unité qui naît d'une pensée absolue, dont la réalisation se poursuit avec une persistante uniformité. Avant d'être achevé, Saint-Fargeau compta un grand nombre de maîtres, et chaque maître, en apportant sa pierre, fit prévaloir les goûts de son siècle. Une seule famille n'eut pas la noble satisfaction de continuer une même œuvre. Ce ne fut pas, comme à Ancy-le-Franc, une Maison de Clermont-Tonnerre jetant les fondements de son splendide manoir, et léguant sans interruption à ses descendants le soin de l'achever sur un plan primitif. D'ailleurs, les règles de l'art pendant le milieu du seizième siècle sont

Digitized by Google

encore indécises. Les années qui précédèrent cette époque forment une transition pour l'architecture comme elles en furent une pour les institutions sociales; et Saint-Fargeau, ainsi que nous le verrons, était en partie construit avant la Renaissance.

C'est en suivant la filiation des possesseurs de Saint-Fargeau que se révéleront quelques-unes des dates des différentes portions de l'édifice, tel qu'il nous apparaît, et que nous apprendrons aussi quelles constructions, aujourd'hui détruites, existèrent sur le sol où se sont groupées ces formidables tours aux larges flancs, liées entre elles par différents corps de bâtiments.

Ces recherches sont d'une opportunité incontestable; les maîtres de Saint-Fargeau furent puissants, considérables, célèbres, et leurs actions ont assigné à plusieurs d'entre eux une place éminente dans l'histoire. Leurs noms se trouvent mêlés à des circonstances ou se rattachent à des événements mémorables qui excitent et qui commandent encore une vive curiosité, après avoir fixé l'attention des contemporains d'un autre âge.

Et maintenant demandons à la muse sérieuse les noms des nobles fondateurs de Saint-Fargeau. Allons vers le passé, pour descendre ensuite de degré en degré jusqu'aux marches dernières où nous avons posé le pied en entrant; traversons la nuit épaisse, le jour douteux, et présentons-nous enfin à la lumière éclatante de notre génération, les mains pleines de parchemins jaunis, la mémoire riche de souvenirs. Appliquons une fois à une investigation nationale, cette lucidité d'esprit, cette patience héroïque, que d'autres emploient au dépouillement des titres des peuples anciens. Rendons à nos ancêtres un honneur trop exclusivement rendu à des nations qui ne nous touchent ni par les liens du sol ni par celui de la religion. Restituons à la France ce qui est à la France. En écrivant l'histoire de ces demeures scellées au territoire, nous reculons les bornes, nous élevons le domaine, nous élargissons la gloire de la monarchie : ce qui fait le soleil, ce sont les rayons.

Selon des témoignages dont la sincérité ne laisse aucun doute, les fondements du château primitif de Saint-Fargeau furent jetés en 990 par Héribert, quarante-sixième évêque d'Auxerre, frère naturel de Hugues-Capet; c'est dans le même temps aussi que l'ancien château de Toucy commença à s'élever. Dès cette époque, remarquons-le, la terre de Saint-Fargeau et la seigneurie de la Puisaye se trouvèrent réunies à la baronnie de Toucy. Ajoutons même qu'alors elles en faisaient partie pour n'en former qu'une dépendance.

Le premier seigneur temporel dont l'existence soit mentionnée, fut Ithier; il prenait la qualité de seigneur de Toucy, de Saint-Fargeau et pays de Puisaye. En considérant le peu de temps qui sépara Héribert de l'époque où les fiefs devinrent

Digitized by Google

héréditaires, il est permis de supposer que l'évêque d'Auxerre donna ses terres en fiefs, ou il faut admettre que les Rois se les approprièrent pour les séculariser, à la charge seulement de l'hommage.

Nous voici parvenus à cette mémorable époque des croisades, qui peut être considérée comme l'une des causes qui eurent pour effet de préparer les modifications qu'éprouva la société au moyen âge. Ce grand mouvement qui entraînait avec une puissance irrésistible à la conquête des lieux saints, en ne le considérant qu'au point de vue politique, fut la première atteinte sérieuse portée au système féodal. Les besoins d'argent qu'éprouvaient les chefs de ces émigrations pieuses les obligèrent forcément à des concessions; ils durent contracter souvent des emprunts, et pour les réaliser il fallut, bon gré mal gré, changer les rôles. Un peu de vie, une sorte d'activité jusqu'alors inconnue se manifesta; le commerce prit naissance, et des germes d'affranchissement se développèrent du moment où une certaine aisance devint le partage d'hommes naguère encore enchaînés au sol; et les croisés eux-mêmes rapportèrent à leur retour des opinions plus tolérantes sur le commerce, dont ils avaient involontairement été les premiers moteurs par la vente de leurs terres et l'abandon de quelques-uns de leurs priviléges. En route, ils avaient vu Venise, d'où partaient déjà une foule de vaisseaux pour les côtes d'Afrique; Constantinople, où l'or ruisselait; ils s'étaient rencontrés dans le désert avec les caravanes qui allaient en Perse et au fond de l'Inde chercher des tissus et des parfums.

Les maîtres de Toucy et de Saint-Fargeau obéirent à l'esprit du temps. Aussi, le cinquième seigneur de ces terres, Ithier III, alla en terre sainte avec Louis VII, en 1147; et le huitième seigneur, Ithier V, qui était vicomte d'Auxerre, mourut au siége de Damiette, en 1218; sa piété fut grande. La même année il avait sollicité et obtenu, de l'évêque Guillaume, la permission de fonder avec sa femme le prieuré (de Botueus) Boutissain, et la chapelle (de Petrosa) de Perreuse. Le onzième seigneur, Jean Ier, suivit saint Louis en Palestine. Lui également voulut fonder un prieuré; ce fut celui de Plais-Marchais, commune de Lavau, lequel, en 1769, fut réuni à l'hôpital de Saint-Fargeau.

Un changement survient; Jean Ier n'ayant pas d'héritier mâle, l'une de ses filles, Jeanne, épouse Thibault, comte de Bar, et porte dans cette Maison déjà puissante, vers l'an 1260, les seigneuries de Toucy, Saint-Fargeau et Puisaye. — Édouard, petit-fils de Jeanne, réunit à ces terres celle de Villeneuve-les-Genêts, comme héritier de Catherine de Courtenay, comtesse de Thielle. Nous remarquons qu'il rendit hommage du château de Perreuse au comte de Rhétel en 1335. — Guillaume de Bar, le dix-neuvième seigneur, fut tué à la bataille de Poitiers, le 19 septembre

Digitized by Google

1356; il y avait combattu à côté du Roi Jean *avec un courage qu'enviaient les plus hardis*, selon le dire d'un chroniqueur.

Robert de Bar succède à son frère Guillaume, et sa fortune s'agrandit en épousant Marie, fille du Roi Jean-le-Bon. Grâce à cette alliance, il obtient l'érection de sa seigneurie de Bar en duché-pairie. Cette famille de Bar devient de plus en plus puissante. Nous voyons que Henri, vingt-deuxième seigneur, né de Robert et de Marie, eut un fils qui porta aussi le nom de Robert : c'est celui qui fut l'aïeul, par les femmes, de Marie de Luxembourg, épouse de François de Bourbon, tige de nos Rois.

L'année 1411 est marquée par le siége qu'eut à soutenir Saint-Fargeau. A cette date, Édouard de Bar, fils de Henri, avait déjà succédé à son père, et sa présence à l'assemblée qui se tint à Auxerre, en 1412, pour la paix générale du royaume, est indiquée dans les mémoires du temps.

Nous touchons à l'époque où le vieux château de Saint-Fargeau va perdre le caractère primitif que les constructions successives faites depuis quatre siècles ne lui avaient point encore enlevé. Les terres de Toucy, de Saint-Fargeau et leurs dépendances passent de frère en frère à Louis de Bar, évêque de Verdun et Cardinal. Ce prélat, en 1430, disposa, par testament, en faveur de son neveu Jean-Jacques, marquis de Montferrat, des terres et châteaux de Saint-Fargeau, Perreuse, Lavau, Sept-Fonds et autres annexes.

Digitized by Google

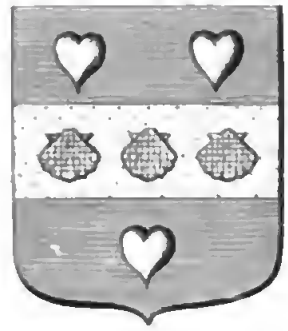

Vingt ans ne s'étaient pas écoulés, et le château de Saint-Fargeau appartenait à un autre maître, à un homme dont la vie occupe une large place dans l'histoire à côté des Médicis, des Doria, des Ango, ces Rois du commerce, qui vécurent sur un pied d'égalité avec des Rois, des Papes et des Empereurs. Le 15 février 1450, les deux frères Jean-Guillaume et Boniface de Montferrat vendent, par procureurs fondés, à Jacques Cœur, conseiller et argentier du Roi Charles VII, les terres et châtellenies de Saint-Fargeau, Lavau, la baronnie de Perreuse, celle de Toucy et autres dépendances situées au pays de Puisaye[1]. Cette acquisition, par son importance, acheva d'exciter la haine des ennemis de Jacques Cœur. Déjà, dans un très-court espace de temps, il était devenu possesseur de terres considérables[2]. Par là,

[1] V. à l'appendice, note A.

[2] Les premières acquisitions de Jacques Cœur ne sont pas antérieures à 1447. — Lorsqu'il fut arrêté, il possédait les seigneuries de la Motte, de Boissy, de Saint-Aon, et une partie de celle de Roanne dans le Forez; celle de Méneton-Salon, Marmaigne, Maubranche et Barlieu en Berry, de Saint-Fargeau, de Lavau, de la Coudray, Champignelles, de Mézilles, de Saint-Maurice-sur-l'Avéron, de la Frénoi, de Meilleroi, de Fontenouilles, et les baronnies de Toucy et de Perreuse, dans les diocèses de Sens et d'Auxerre, avec toutes les dépendances de ces terres, qui composaient près de trente paroisses. — En outre, il avait deux maisons à Paris; l'une était sur l'emplacement du Palais-Royal, et l'autre dans la rue de l'Homme-Armé; il y a peu d'années que celle-ci existait encore. Il en possédait plusieurs à Bourges, et entre autres celle connue sous le nom d'Hôtel de Jacques Cœur. C'est dans cet édifice que siége la Cour royale, et pour l'approprier à cette destination, on a dénaturé presque entièrement les dispositions intérieures de l'édifice. Il en comptait plusieurs autres à Sancerre, à Saint-Pourçain, à Lyon, à Montpellier, à Béziers, Marseille, et dans d'autres villes.

Digitized by Google

il avait fourni des armes à tous ceux qui méditaient sa perte. Jusqu'au moment où le grand argentier n'avait pas acquis des biens dont l'étendue, le nombre et la valeur constituaient un revenu au-dessus de celui des plus grands seigneurs du royaume, une sorte de voile couvrait encore son immense fortune.

Mais dès qu'il eut cessé d'avoir cette conduite prudente, l'expression proverbiale du temps, « Il est riche comme Jacques Cœur, » employée pour désigner un homme comblé de biens, devint, pour ainsi dire, insuffisante, inexacte, à tel point la comparaison parut être impossible entre lui et tout autre. Il avait d'énormes capitaux engagés dans des expéditions maritimes dont l'importance égalait ce que le génie audacieux de quelques familles italiennes avait à peine osé tenter. Ses navires sillonnaient les mers du Levant, aussi peu fréquentées alors que les mers polaires aujourd'hui. Jaloux de sa fortune, envieux de sa popularité, les Vénitiens et les Génois, on le voit par les pièces de son procès même, ne lui épargnèrent ni la haine, ni la calomnie. Incapables de lutter de front avec sa merveilleuse habileté, ils attaquèrent sourdement sa probité ; et, dans l'existence de cet homme, il y eut un moment où plusieurs contrées s'élevèrent contre lui, comme si le génie dût expier sa supériorité quand il devance la marche de son siècle. Comme ordonnateur suprême des recettes et des dépenses de l'État, Jacques Cœur fut, à certains égards, comparable à Fouquet. Comme lui, il aima le luxe et le faste ; comme lui, il fut magnifique, somptueux, recherché dans ses ameublements et les décorations intérieures de ses maisons, amoureux de la représentation, désireux d'effacer les plus grands seigneurs de son temps, ne le cédant à aucun d'eux et pas même à Dunois, qui, par les services les plus éclatants, avait incontestablement acquis la première place entre tous.

Mais Jacques Cœur fut bien supérieur au Surintendant par l'esprit, et il ne faut pas en douter. Fouquet ne fut qu'un homme heureux à l'heure si courte de sa splendeur. L'argent venait à lui, non par des canaux creusés par son industrie, mais tout simplement parce qu'il était Surintendant des finances, c'est-à-dire celui aux mains duquel une foule d'impôts tombaient sans qu'il eût ensuite à en rendre un compte sévère à une administration supérieure. Il est impossible de ne pas reconnaître que les profondes spéculations de Jacques Cœur dénotent au contraire une haute intelligence et la faculté, bien rare pour le temps, de combiner des opérations basées sur l'appréciation exacte des besoins réciproques des nations. Les transactions commerciales résultant des échanges étaient alors un secret en France. Jacques Cœur, qui les créa, avait de beaucoup dépassé son siècle ; ce titre suffirait pour rendre son nom impérissable. D'ailleurs, à cette époque de confusion sociale, il apparaît comme le premier représentant de la bourgeoisie, conquérant

Digitized by Google

à force de travail, d'intelligence et de succès, les honneurs, la fortune et les dignités.

Tandis que les Portugais sont à la veille de doubler le Cap de Bonne-Espérance, tandis que Colomb est en travail de sa découverte, il est beau de voir Jacques Cœur participer à cette agitation fébrile de l'Europe en jetant son génie au milieu des aventureuses spéculations du commerce, qui était aussi une terre inconnue à rattacher au vieux monde.

On conçoit que l'examen rigoureusement méthodique des griefs articulés contre le grand argentier ne saurait trouver place dans cette Notice. Nous n'avons donc pas la prétention de réviser le long procès qui lui fut intenté ; cependant, entrant dans quelques détails imparfaitement connus, nous résumerons notre pensée sur un acte qui a été un événement parmi les grands événements du règne de Charles VII. Beaucoup de circonstances sont restées ignorées par les historiens en titre, soit qu'ils aient négligé de recourir aux sources primitives, soit que les documents originaux leur aient été inconnus[1].

Jacques Cœur fut assurément l'un des plus célèbres propriétaires de Saint-Fargeau. Ce ne sera donc point nous écarter de l'objet essentiel de cet Essai que de nous arrêter quelques instants sur les incidents si multipliés qui accompagnèrent sa dépossessiou, et qui se renouvelèrent après lui, lorsque ses enfants luttaient avec persévérance pour ressaisir cette immense terre, qui, à cette époque, embrassait, pour ainsi dire, toute la contrée connue sous le nom de Puisaye.

A notre avis, le conseiller et argentier de Charles VII n'était peut-être pas tout à fait irréprochable, en ce sens que sa gestion avait dû probablement présenter quelques irrégularités, inséparables même d'un pouvoir qui s'exerçait presque sans contrôle au milieu de tous les désordres qu'entraînaient des guerres incessantes ; car alors tout était confusion. Ainsi, indépendamment de l'absence d'une comptabilité sévère, telle que les temps modernes nous l'ont faite, si l'on considère la mobilité de l'assiette des impôts perçus sur des provinces tour à tour envahies par les armées royales ou occupées par celles de l'ennemi, on devine avec quel arbitraire et quelle précipitation les taxes étaient levées. Dès lors, l'examen rigoureux d'une gestion financière exercée dans de pareilles occurrences pouvait facilement, quand la fantaisie en prenait au Souverain, fournir matière aux accusations les plus graves. Les

[1] M. le marquis de Boisgelin, actuellement propriétaire de Saint-Fargeau, en voulant bien nous ouvrir ses archives, en nous permettant de compulser des titres originaux fort nombreux, nous a ainsi fourni des renseignements que vainement on chercherait ailleurs. La comparaison de ces documents avec deux Mémoires de Bonamy, insérés dans le tome XX de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, nous a également été utile ; d'autres investigations ont complété cette partie de notre travail.

Digitized by Google

dépositaires du Pouvoir qui acceptaient une pareille mission, souvent productive, mais inévitablement périlleuse, s'exposaient donc, par une sorte de compensation, à rencontrer l'exil, une prison perpétuelle ou même l'échafaud : la possibilité d'une opulence, quelquefois fabuleuse, était à ce prix. On aura une idée de la position à la fois brillante et dangereuse de Jacques Cœur et de ses semblables, en la comparant à celle des agents despotiques d'un Pacha. Leur faculté d'agir dans leurs intérêts propres n'est limitée que par le cordon ou le pal. Comme ils opèrent sans contrôle, on les tue sans jugement. Un abus corrige l'autre.

Les ennemis de Jacques Cœur, avons-nous dit, étaient nombreux et puissants. C'est là le cortége obligé d'une haute fortune, de grands talents et de prodigieux succès. A la Cour, on était jaloux de sa faveur, on convoitait ses richesses. Il avait contre lui les deux passions les plus inexorables du cœur humain : l'envie et la cupidité. A ce compte, ses contemporains ne valaient ni mieux ni pire que les hommes d'un autre temps. Ce qu'il fit par calcul, par obligeance peut-être, tourna contre lui : il avait prêté énormément d'argent et à beaucoup, le tout sans intérêt. La pensée de se libérer en lui ménageant une condamnation pour crime de lèse-majesté parut un expédient commode et à peu près certain à ses débiteurs; car on espérait, et c'est ce qui arriva, que le Roi remettrait à chacun, selon son bon plaisir, les sommes dues à Jacques Cœur.

Les mêmes procédés de trahison privée se renouvelèrent lorsque Fouquet fut arrêté comme dilapidateur et jugé par Commission. Ceux dont il avait payé les dettes avec un désintéressement magnifique, s'applaudirent d'un procès qui les débarrassait d'un créancier, pourtant si peu exigeant. Et qui n'avait-il pas obligé ? quel jeune seigneur ruiné par le jeu ou par ses maîtresses avait vu se fermer la bourse du Surintendant quand il était venu y puiser? Fouquet et Jacques Cœur eurent tous deux la noble générosité de ne jamais se plaindre, dans leur détresse, de ces déplorables ingratitudes dont se rendirent coupables envers eux les grands comme les petits, ceux qui dépensaient trop et ceux qui n'avaient pas assez, ces deux vastes catégories de misérables.

L'état des débiteurs de Jacques Cœur, dressé lors de son procès, est un monument curieux à consulter. On y voit que toutes les classes de la société, sans exception, lui avaient fait des emprunts. Tout s'y trouve inscrit, depuis les princes jusqu'à la plus infime domesticité du Roi Charles VII. En tête est le comte de Foix pour 2,975 écus d'or (ce qui équivaut de nos jours à environ 188,000 francs); puis viennent des évêques, des Maréchaux de France, des chevaliers, des chambellans, des échansons, des secrétaires du Roi, des maîtres des requêtes, des domestiques du palais, des peintres et des lavandières! et enfin..... nous allions

Digitized by Google

l'oublier, Jeanne de Vendôme, que nous verrons tout à l'heure être sa première dénonciatrice, et aussi le mari de cette femme, François de Montberon!

On préluda d'abord à sa ruine par une accusation absurde : l'empoisonnement d'Agnès Sorel. Cette dénonciation, faite par Jeanne de Vendôme, de l'ancienne Maison de ce nom, détermina l'arrestation du grand argentier à Taillebourg, le 31 juillet 1451, où il s'était rendu auprès du Roi. Cependant il devint de toute impossibilité d'établir la culpabilité de Jacques Cœur à l'égard d'une telle accusation; à peine daigna-t-il répondre à cette calomnie. N'avait-il pas reçu une marque signalée de la confiance d'Agnès Sorel en étant désigné par elle pour l'un de ses exécuteurs testamentaires? D'ailleurs, la maîtresse du Roi ne périt pas par le poison, mais elle mourut tout simplement en couche à l'abbaye de Jumiéges, le 9 février 1450, où elle était venue voir Charles VII, achevant alors la conquête de la Normandie. L'enfant qu'elle mit au monde vécut même au delà de six mois. Confondue dans son imposture, Jeanne de Vendôme fut condamnée à faire amende honorable à Jacques Cœur et à *se tenir éloignée de dix lieues de tous les endroits où se trouveraient le Roi et la Reine.* Et cependant déjà les biens de Jacques Cœur avaient été saisis et *mis en la main du Roi*, sans aucune forme juridique ni jugement. Il y a plus encore : les exigences de la guerre de Guienne se faisant sentir, Charles VII préleva immédiatement 100,000 écus d'or, c'est-à-dire 6,840,000 francs de notre monnaie actuelle, sur la fortune de son grand argentier [1].

Enfin, le véritable procès de Jacques Cœur commença, et une autre Commission fut nommée pour instruire sur de nouvelles accusations produites par ses ennemis. Parmi les griefs articulés, on lui reprochait d'avoir fait sortir du royaume de l'argent et du cuivre, d'avoir altéré les monnaies [2], de s'être rendu coupable de malversations en Languedoc; de s'être permis des exactions d'autant plus répréhensibles, qu'elles étaient de nature à aliéner au Souverain l'affection des peuples; d'avoir contrefait le *petit sceau secret du Roi;* enfin d'avoir, par des envois d'armes et de munitions aux Sarrasins, sans la permission du Roi ni du Pape, contribué à une victoire remportée sur les Chrétiens par ces ennemis de la Foi. Et comme nous ne voudrions rien omettre, il faut bien encore mentionner le ridicule et surtout

[1] L'écu d'or vaudrait 11 francs 14 centimes; mais cette énonciation, quoique vraie, serait encore insuffisante. En effet, pour que la comparaison des valeurs soit réelle, tout à fait exacte, ce n'est point assez d'avoir égard au taux du marc d'argent aux deux époques. Les Mémoires du savant et ingénieux M. Leber sur l'*Appréciation de la fortune privée au moyen âge* ont révélé de nouvelles bases d'évaluation, indépendantes de celles qui existaient déjà, en faisant connaître quel a été le pouvoir relatif de l'argent dans les divers siècles; et c'est à l'aide des données fournies par son précieux travail, que nous avons traduit, supposé en francs les sommes énoncées en écus d'or.

[2] Jacques Cœur avait été maître des monnaies de Bourges et de Paris.

Digitized by Google

très-injuste reproche qu'on adressait à Jacques Cœur, d'avoir renvoyé à Alexandrie un esclave chrétien qui s'était, disait-on, réfugié en France, et qui, depuis son retour en Égypte, abjura le christianisme.

Toutefois, parmi ces diverses accusations, en ne considérant que leur énonciation, on voit qu'il s'en trouvait de graves. Mais leur examen ne fut ni impartial ni consciencieux. A des dépositions faites par des personnes passionnées, Jacques Cœur n'eut pas la possibilité d'opposer d'autres témoignages. Il résulte évidemment de la lecture des actes de la procédure, que les moyens réguliers et capables d'établir sa justification lui furent obstinément refusés. On le restreignit dans un cercle commode pour l'accusation, mais tout à fait antipathique aux formes de simple justice qui conduisent, sans violence, à la connaissance exacte de la vérité. Ainsi, on n'accorda à Jacques Cœur qu'un délai de deux mois, lequel se réduisit à moins de six semaines, pour faire rechercher, dans différentes villes de Languedoc, un grand nombre de pièces qui devaient prouver tout à la fois les ordres émanés du Roi pour lever certaines taxes dans cette province et leur emploi. Vainement représenta-t-il l'insuffisance du temps qui lui était donné : on passa outre. Il n'eut pas plus de succès lorsqu'il prétendit que la réponse à l'accusation d'avoir expédié quelques armures aux Sarrasins résultait des permissions à lui données à cet effet par les Papes Eugène IV et Nicolas V. Si ces autorisations ne se retrouvaient pas à Montpellier ou Aigues-Mortes, il demandait, ce qu'on ne lui accorda pas davantage, qu'il lui fût loisible d'envoyer en Italie pour compulser les registres de la Cour de Rome. Enfin, ce qu'il est impossible de jamais oublier, c'est qu'on lui refusa des avocats et un conseil pour le guider dans ses défenses. Cette marche, cette façon de procéder, étaient iniques. Il est du devoir de l'historien d'ajouter que les juges de Jacques Cœur se composaient de commissaires nommés *ad hoc*, et dont la plupart affectaient publiquement de le haïr. L'homme qui paraît avoir été l'âme de l'intrigue ourdie contre Jacques Cœur fut Otto Chastellon, qui pourtant lui devait la place de trésorier de Toulouse. Pour prix de sa perfidie, après la condamnation de son protecteur, il lui succéda comme argentier du Roi [1]. Le président de la Commission fut Antoine de Chabannes, dont les dispositions malveillantes n'étaient pas douteuses, il s'en faut bien.

Lorsque Jacques Cœur eut perdu tout espoir d'obtenir justice des juges qui lui avaient été imposés, il pensa qu'il n'avait plus qu'un moyen de salut : c'était de s'avouer clerc, et d'appeler ainsi de la procédure faite par gens qui tous étaient

[1] Au surplus, ce Chastellon ne jouit pas longtemps des dépouilles de son bienfaiteur : car, dès l'année 1453, il fut arrêté à Lyon par ordre de Charles VII, et poursuivi pour concussion.

Digitized by Google

laïcs, et dès lors incompétents pour le juger. Le détour n'était pas uniquement une inspiration extrême ; à des époques antérieures, il avait été employé avec succès par plus d'un accusé qui avait pu revendiquer le privilége de n'être pas justiciable des tribunaux ordinaires. Déjà l'évêque de Poitiers avait réclamé Jacques Cœur, disant qu'à un tribunal ecclésiastique seul appartenait le droit d'apprécier les griefs articulés contre le grand argentier. En se reportant aux usages du quinzième siècle et aux règles alors observées, on voit que cette qualité de clerc tonsuré ne se perdait pas par le mariage, et que les priviléges qui s'y trouvaient attachés subsistaient après un pareil lien. Mais il en fut de ce droit comme de tous ceux qui n'ont pas en eux la puissance de résister au besoin qu'on croit avoir de les violer dans l'intérêt du moment. Le respect du principe établi disparaît, et c'est le principe contraire qui devient respectable. Histoire du monde. Les commissaires n'eurent aucun égard à la protestation de l'évêque de Poitiers, et ne tinrent nul compte de la demande de Jacques Cœur.

Cependant après la condamnation les mêmes réclamations furent présentées par le clergé. Elles empruntaient une nouvelle force de la mort de Marie Léodepart, femme de Jacques Cœur. Le 26 mai 1453 (peu de jours après le jugement, mais avant que le Chancelier eut prononcé l'arrêt), l'évêque de Poitiers envoya donc ses grands vicaires, afin qu'on lui remît la personne de Jacques Cœur comme *clerc solu* (dans le langage du droit canon, on désignait à la fois comme *clerc solu* celui qui n'avait jamais été marié, ou celui qui, l'ayant été, avait cessé de l'être par la mort de sa femme). La députation n'obtint aucun succès. Toutefois, l'évêque voulut qu'il restât une preuve de sa dernière opposition en exigeant *acte de son appel*, qui fut reçu, non par le greffier de la Commission, il s'y refusa, mais par un notaire.

Tout fut bizarre et odieusement insolite dans la procédure suivie contre le malheureux Jacques Cœur. Cette même Commission, qui déniait aux prélats le droit de réclamer l'accusé comme clerc, interrogeait minutieusement les barbiers de tous les lieux où il avait été prisonnier, afin de savoir si, en le rasant, ils avaient remarqué des traces de tonsure, et s'il avait demandé qu'on la lui fît. Enfin, par une autre inconséquence qui témoigne de la volonté bien arrêtée de perdre l'argentier de Charles VII, les commissaires refusèrent constamment d'admettre *les lettres de tonsure* que l'archevêque de Tours, l'évêque de Poitiers, et Jean Cœur, archevêque de Bourges, offrirent à plusieurs reprises de produire.

Après une captivité qui ne dura pas moins de vingt-deux mois, après avoir été renfermé successivement à Taillebourg, dans les châteaux de Lusignan, de Maillé, à Tours et à Poitiers, Jacques Cœur fut enfin condamné. Dans l'impossibilité d'obtenir volontairement l'aveu des faits qui lui étaient reprochés, on le menaça de la

Digitized by Google

question, et c'est alors seulement qu'il se résigna à admettre les accusations dirigées contre lui. Charles VII se fit apporter la procédure, puis ordonna au Chancelier de France, Guillaume Jouvenel des Ursins, de prononcer l'arrêt au château de Lusignan, le 29 mai 1453.

En voici le dispositif, extrait de l'original déposé au château de Saint-Fargeau :

« Savoir faisons que, veus lesdits procès et confessions dudit Jaques Cuer et tout ce que pour la justiffication et descharge d'iceluy Jaques Cuer a esté produit par devers nosdits commissaires, et veu et considéré tout ce que faisoit à veoir et considérer en ceste partie, et eue sur ce grande et meure délibération de Conseil, avons, par nostre arrest jugement, et à droit, dit et déclairé, disons et déclarons : que ledit Jaques Cuer est encheu ès crimes de concussion et exaccions de nos finances et de nos pais et subjez, de faulx, de transport de grant quantité d'argent aux Sarrazins, enuemys de la foy chrestienne et de nous, transport de billon d'or et d'argent en grant nombre hors de nostre royaume, transgression des ordonnances royaulx, crime de lèze-majesté et autres crimes, et que par ce il a commis et forfait envers nous corps et biens.

« Toutesfois pour aucuns services à nous faits par ledit Jaques Cuer, et en contemplacion et faveur de nostre Saint Père le Pappe qui nous a pour luy rescript et fait faire requeste, et pour autres causes et considéracions à ce nous mouvans, nous avons remis et remettons audit Jaques Cuer la peine de mort, et l'avons privé et déclairé inhabille à toujours de tous offices royaulx et publicques, et avons condempné et condempnons ledit Jaques Cuer à nous faire amende honorable en la personne de nostre procureur, nue teste, sans chaperon, à genouls, tenant en ses mains une torche ardant de dix livres de cire, en disant : que mauvaisement, indeuement et contre raison il a envoyé et fait présenter harnoys et armes au souldan ennemy de la foy chrestienne et de nous, et aussi fait rendre aux Sarrazins ledit enfant, et fait mener et transporter ausdits Sarrazins grant quantité d'argent blanc, et aussi transporté et fait transporter grant quantité de billon d'or et d'argent hors du royaume, contre les ordonnances royaulx, et qu'il a exigé, prins, levé, recélé et retenu plusieurs grandes sommes de deniers, tant de nos deniers que sur nos païs et subjetz, en grant désolacion et destruction de nos dits païs et subjetz, en requérant de ce mercy et pardon à Dieu, à nous et à justice. Et aussi l'avons condempné et condempnons à racheter des mains des Sarrazins ledit enfant, et à le faire ramener et restablir en la ville de Montpellier où il fut prins, se faire se puet, et se non à racheter ung chrestien des mains desdits Sarrazins, et le faire amener audit lieu de Montpellier. Et avons déclairé et déclairons ledit scellé et obligation de la somme de deux mil escus baillé par lesdits seigneurs de Canillac et de La Fayete

Digitized by Google

nul et de nulle valeur, et faulsement et mauvaisement avoir esté prins et exigé desdits seigneurs de Canillac et de La Fayete par ledit Jaques Cuer. Et eu oultre avons condempné et condempnons iceluy Jaques Cuer à nous rendre et restituer, pour les sommes par luy recélées et retenues indeuement sur nous, et aussi pour les sommes extorquées, prinses et exigées indeuement sur nos païs et subgez, en la somme de cent mil escus, et en amende prouffitable envers nous en la somme de trois cent mil escus, et à tenir prison jusques à plaine satisfaction. Et au surplus avons déclairé et déclairons tous les biens dudit Jaques Cuer confisquez envers nous, et avons iceluy Jaques Cuer banny et bannissons perpétuelment de ce royaume, réservé sur ce nostre bon plaisir. Et au regard des poisons, pour ce que le procès n'est pas en estat de juger pour le présent, nous n'en faisons à présent aucun jugement et pour causes[1]. En tésmoing de ce nous avons fait mettre nostre scel à ces présentes. Donné en nostre chastel de Lezignen, le vingt-neufviesme jour de may, l'an de grace mil quatre cens cinquante et trois, et de nostre règne le trente et uniesme. Ainsi signé par le Roi en son conseil : Ja. Aude. »

Le *toutefois pour aucuns services à nous faits*, en faveur desquels la peine de mort est remise à Jacques Cœur, *ces services*, disons-nous, étaient bien quelque chose; car entre autres on remarque un prêt de 200 mille écus d'or, c'est-à-dire treize millions trois cent soixante-huit mille francs, fait au Roi, pour effectuer la conquête de la Normandie et l'aider à entretenir quatre armées. Rien que quatre armées!

Quelque porté qu'on soit à respecter la royauté comme emblème de l'ordre, quelque modéré que puisse être le langage qu'on s'impose en jugeant ceux qui en portent le difficile fardeau, on ne couvrira pas d'un voile d'indulgence la rapacité personnelle de Charles VII dans cet odieux procès intenté à Jacques Cœur. Les faits ont leur consciencieux emportement. Il n'est pas une des accusations dirigées contre l'argentier qui ne cache un prétexte de spoliation, un motif de le voler au nom du Roi et de la Loi. On ment pour l'accuser, on l'accuse pour le dépouiller, et le premier menteur est le Roi, le premier accusateur est Charles VII, le premier voleur Charles VII. Dans cette embuscade royale il se fit aider des premiers noms de France. La monarchie attendit au coin du bois et fit son coup. Quel noble moyen de ne pas payer ses dettes! Don Juan renvoie au moins son monde avec esprit ; mais la prison! mais des juges acquis à la condamnation, vendus! mais la

[1] Il est impossible de comprendre une pareille réserve à l'égard de l'empoisonnement d'Agnès Sorel, lorsque nous avons vu que l'accusation, non-seulement avait été abandonnée, mais encore l'accusatrice de Jacques Cœur condamnée. La passion et la haine contre le malheureux argentier de Charles VII peuvent seules expliquer cette partie de l'arrêt.

Digitized by Google

question! à un homme innocent, coupable seulement d'avoir plus de portée dans l'esprit que tous les grands seigneurs de son temps! c'est misérable, c'est difforme, c'est monstrueux! Mais Jacques Cœur mit sur pied quatre armées : ces quatre armées chassèrent les Anglais de la France! mais il délivra la France! Après tout, c'est bien. A un tel homme deux illustrations sont dues. Le martyre ou la statue sur la place publique. Il a fait le meilleur choix.

L'amende prononcée paraîtra excessive, puisque ces 400 mille écus d'or ne représentent pas moins de 26,736,000 francs. Le Roi d'ailleurs s'était déjà saisi, dès les premiers instants qui suivirent l'arrestation de Jacques Cœur, de 100 mille écus. Au reste, pour l'acquittement de cette énorme amende, les terres et les maisons meublées possédées par le grand argentier étaient suffisantes; ainsi dans tous les cas il n'avait pas besoin, comme quelques historiens l'ont avancé, de recourir à la bienveillance de ses facteurs.

C'est qu'en effet la fortune de Jacques Cœur était vraiment colossale. L'imagination de ses contemporains en fut comme subjuguée. Et nous-mêmes, au temps où nous vivons, après l'énumération de tout ce qu'il possédait, jointe au chiffre de ses avances à Charles VII et à ses prêts à une multitude de personnes, nous ne saurions nous défendre de l'étonnement causé par l'accumulation de tant de richesses dans la main d'un seul homme. On plie sous le poids. Dans l'impossibilité de se les expliquer, il fut dit que Jacques Cœur avait acquis le don de l'or; mais sa puissance résidait réellement dans sa prodigieuse intelligence et dans son activité infatigable, ses seules magies.

Dès le 1er juin 1453, le procureur-général Jehan Dauvet fut chargé de faire les diligences nécessaires pour mettre à exécution l'arrêt du 29 mai, et notamment de remplir les formalités qui devaient précéder *la vente à la criée* des biens de Jacques Cœur. Les divers actes qu'entraîna cette procédure font partie du manuscrit dont nous avons extrait le dispositif cité plus haut. Les oppositions à la vente présentées par les enfants de Jacques Cœur et par d'autres personnes intéressées, furent successivement jugées et écartées; et on arriva rapidement à l'adjudication de la plus grande partie des propriétés du condamné.

Aucun des membres de la Commission qui avaient pris part au jugement ne s'abstint de se faire adjuger quelques-unes des terres de Jacques Cœur. Ce fut une véritable curée où l'avidité des ennemis du grand argentier se révéla avec une crudité dégoûtante. La liste de ceux qui spéculèrent sur cette immense ruine serait trop longue à donner. Faisons-la courte, mais significative. C'est d'abord Guillaume Gouffier, l'un des commissaires, conseiller et premier chambellan du Roi et sénéchal de Saintonge, qui obtint, pour 10,000 écus d'or : 1° *Les terres et seigneu-*

Digitized by Google

ries de la Motte et de Boissi, avec leurs appartenances et dépendances; 2° *la moitié des terres et seigneuries de Hoanne et de Saint-Aon, une maison assise audit Saint-Aon et toutes les terres, rentes, revenus et appartenances d'icelles seigneuries au pays de Rouannais.* Puis vient Antoinette de Maignelais, veuve du sieur de Villequier, maîtresse de Charles VII, depuis qu'Agnès Sorel avait passé *de vie à trépas.* On lui adjuge, pour 8,000 écus d'or seulement, la belle et bonne terre de *Ménetou-Salon en Berry.*

De tels faits ont rendu odieux les accusateurs-juges de Jacques Cœur; et la mémoire du Roi dit le *Victorieux* en a reçu une fâcheuse atteinte. Saint-Fargeau, les baronnies de Perreuse, de Toucy, enfin tout ce que possédait en Puisaye Jacques Cœur, fut adjugé à Antoine de Chabannes, comte de Dammartin, Grand-Maître de France, les 30 et 31 janvier, moyennant 20,000 écus d'or (1,335,600 fr.). D'abord sa première mise à prix fut de 17,000 écus. Mais il ne se présenta pas d'enchérisseur. On n'en rencontre jamais, en feuilletant cette foule d'actes qui précédèrent les sentences d'adjudication des biens de Jacques Cœur. Et ceci ne signifie-t-il pas clairement que déjà, sous Charles VII, le respect pour la propriété s'établissait dans l'esprit public, et protestait, par une répugnance universelle, contre la confiscation, cette mesure infâme, soit qu'elle émane d'un Roi ayant nom Charles VII ou Louis XIV, soit qu'un corps souverain, tel qu'était la Convention, la décrète? Il ne faut pas se contenter d'effleurer cet événement dans la vie si troublée de l'immortel argentier. Il est instructif de voir comment les garanties sociales se sont fait jour à travers mille oppressions, et sur quel terrain, arrosé de pleurs et de sang, l'arbre de la justice a crû pour nous ombrager. Sans cette étude, l'histoire ne serait qu'un lourd impôt sur la mémoire. Les guerres qu'on décrit, les crimes qu'on raconte sur le corps des martyrs, et Jacques Cœur en fut un, les trahisons, sont les matières putréfiées d'où la chimie de l'histoire dégage le phosphore lumineux.

Avant d'indiquer les incidents variés et nombreux qui marquèrent la possession longtemps troublée d'Antoine de Chabannes, examinons quelle part put avoir Jacques Cœur dans les constructions faites au château de Saint-Fargeau. Si l'on rapproche la date de son acquisition de celle de son arrestation (15 février 1450 — 31 juillet 1451), on s'aperçoit qu'un bien court espace de temps s'est écoulé entre ces deux époques, et on arrive à conclure que les constructions qui lui sont attribuées, faute précisément de s'être rendu compte de cette circonstance, ont été fort exagérées. Nous consentons à faire la part de la possibilité très-grande qu'avait assurément le possesseur d'appliquer des sommes considérables aux travaux qu'il eût entrepris. Mais le temps nécessaire pour édifier reste toujours un élément d'appréciation qu'il n'est point permis de négliger. L'une des tours, la plus grosse, la plus

Digitized by Google

imposante, celle qui à elle seule, par ses énormes dimensions, est déjà une formidable construction, porte le nom de Jacques Cœur. Eh bien! voilà tout ce qu'il est raisonnablement possible de lui attribuer. Si nous disons encore que les parties qui lient cette grosse tour à la plus voisine des deux qui défendaient le pont-levis, seraient dues à Jacques Cœur, nous ferons une supposition admissible; et nous y sommes amenés par l'examen de quelques sculptures d'une finesse et d'une richesse extrêmes. Nous voulons désigner spécialement une porte du premier étage, construite en ogive et d'un style d'autant plus remarquable, qu'il y a là un luxe de taille et d'ornementation unique à Saint-Fargeau. Cette porte est bien conservée, sauf quelques mutilations qu'ont éprouvées les moulures d'encadrement de l'un des côtés. Il se révèle en elle, et c'est ce qui frappe d'abord, le caractère architectural du milieu du quinzième siècle. C'est enfin le style de quelques-unes des ravissantes découpures que nous avons admirées à Bourges dans l'hôtel de Jacques Cœur. Telle est la part d'embellissements qu'un examen réfléchi nous permet d'attribuer au grand argentier de Charles VII, pendant sa courte possession de Saint-Fargeau.

Lorsque les dates précises manquent pour fixer d'une manière absolue l'époque des constructions si diverses qui composent l'ensemble d'une grande habitation telle que celle qui nous occupe, toutes les fois que les formes architecturales ne viennent pas en quelque sorte suppléer aux dates, en vous révélant le moment qui les a vues s'élever, et qu'en les étudiant avec le plus grand soin, on ne peut les classer chronologiquement, une extrême réserve est nécessairement commandée. La légèreté qui décide, qui tranche en pareil cas, parvient tout au plus à enfanter de vaines conjectures. Aussi, à l'inspection plastique des bâtiments, surtout lorsqu'ils n'ont pas une physionomie prononcée, convient-il de joindre, comme éléments d'appréciation des époques de construction, la position relative des seigneurs du manoir, la durée de la possession. C'est toujours à l'aide de ces renseignements que nous essaierons de déterminer la part qu'ont eue, aux diverses modifications du château de Saint-Fargeau, ses différents maîtres.

Après sa condamnation, Jacques Cœur quitta Poitiers; il fut conduit à Beaucaire, « où il s'était rendu en franchise dans le couvent des Cordeliers. » Il paraît que le Roi avait commué la peine de la prison en une sorte de détention moins dure; moins dure, disons-nous, car Jacques Cœur n'était pas libre à Beaucaire. Les malheurs qui l'avaient frappé éveillèrent de vives sympathies. Parmi ceux qui compatirent le plus à une disgrâce non méritée, et qui vinrent protester, par un attachement que rien désormais ne pouvait payer, Guillaume de Varie, son principal facteur, possesseur d'une grande fortune, se place en première ligne. La re-

Digitized by Google

connaissance aussi inspira noblement Jean de Village, né à Bourges : de bonne heure il avait été distingué par Jacques Cœur, qui, découvrant en lui beaucoup de probité et beaucoup d'aptitude pour les affaires commerciales, lui fit épouser sa nièce, et lui confia plus tard le commandement de ses galères. C'est ce même Jean de Village dont l'énergie et la présence d'esprit surent prévenir la saisie, en Languedoc, des navires et des marchandises de Jacques Cœur, que les officiers royaux étaient au moment d'opérer. C'est lui enfin qui ménagea à son bienfaiteur les moyens de s'enfuir de Beaucaire [1].

En novembre 1456, Jacques Cœur, avant de mourir, avait recommandé au Roi ses enfants, « le suppliant humblement qu'eu égard aux grands biens et honneurs qu'il avait eus en son temps autour de lui, son plaisir fust de leur donner aucune chose, afin que ceux qui étaient séculiers pussent honnestement vivre sans nécessité. » Charles VII fut touché des dernières prières que lui adressait Jacques Cœur; et peut-être un sentiment de regret, qui empruntait quelque chose du remords qu'il devait éprouver d'avoir compromis le pouvoir souverain dans des haines qui consommèrent la perte de son Ministre, lui inspira-t-il le besoin de diminuer, du moins envers sa famille, le tort immense que lui avait causé l'arrêt du 29 mai 1453 [2].

Toutefois, la réparation demeura bien incomplète; car les lettres-patentes du 5 août 1457 rendaient seulement aux enfants de Jacques Cœur ceux de ses biens qui n'avaient point été vendus après la confiscation; les sommes dues à leur père étaient aussi réservées, *pour le Roi en ordonner à son plaisir*. Enfin les mêmes lettres-patentes prennent soin de confirmer la vente des propriétés adjugées, sans que les héritiers de Jacques Cœur puissent rien prétendre à cet égard, rien demander aux acquéreurs ni à d'autres. Aussi, les enfants du grand argentier souscrivirent-ils à une renonciation fort explicite, et dans laquelle ils s'engageaient à n'exercer aucune répétition quant à tous les biens vendus.

Mais cet abandon n'était pas volontaire, on le comprend aisément. Aux yeux de la famille du condamné, il n'apparaissait que comme une condition violente mise à sa réintégration dans une partie de l'héritage paternel : elle subissait la loi du

[1] Voir à l'appendice, note B, le récit de cette évasion et les principaux événements qui marquèrent le reste de la vie de Jacques Cœur après sa sortie du royaume. Ces détails ont de l'intérêt : ce sont d'ailleurs les seuls vrais; et par cela même il n'était pas inutile de les opposer aux fables absurdes que plusieurs historiens se sont plu à répandre sur les dernières années de l'argentier de Charles VII.

[2] Jacques Cœur laissa cinq enfants : Jean Cœur, archevêque de Bourges, et dont la mémoire fut longtemps vénérée dans son diocèse; Henri, doyen de l'église de Limoges; Renau et Geoffroy, tous deux fort jeunes au moment où mourut leur père; enfin, une fille, Perrette, mariée en 1447, à Jacques Trousseau, seigneur de Mareuil et de Sainte-Palaie.

Digitized by Google

plus fort. Cette conviction chez les enfants de l'argentier ne tarda guère à se manifester, au moins en ce qui touche Saint-Fargeau. En effet, dès que Louis XI eut succédé à Charles VII, en 1461, le nouveau Roi songea qu'il lui restait, comme Dauphin, un compte à régler avec Antoine de Chabannes. Il lui était impossible d'oublier que le Grand-Maître de France l'avait contraint de s'enfuir du Dauphiné lorsqu'il y avait levé l'étendard de la révolte contre son père, le feu Roi. La disgrâce de Chabannes fut complète[1]. Par un hasard dont celui-ci s'expliqua la fatale influence, l'un des fils de Jacques Cœur, Geoffroy, était devenu premier valet de chambre de Louis XI. Cette double circonstance enhardit les enfants du condamné, et ils sollicitèrent la révision et l'annulation de l'arrêt prononcé le 29 mai 1453. Ils obtinrent en conséquence des lettres de Louis XI, qui *les relevaient du laps de temps, et leur permettaient de poursuivre l'appel de leur père et de faire entendre les témoins.* Mais, sans attendre l'issue du procès, Geoffroy Cœur se rend en Puisaye, et se met en possession de Saint-Fargeau, se saisissant des autres terres qui en dépendaient, des meubles, revenus, etc[2].

Cependant, l'affaire fut portée au Parlement le 21 mai 1462; et, malgré la manifestation des sentiments si favorables du Roi à la cause des enfants de Jacques Cœur, elle souleva de tels doutes dans l'esprit des magistrats qui siégeaient, qu'il leur parut difficile de revenir sur l'arrêt de condamnation. Vainement l'avocat Haslé s'efforça de prouver l'innocence de Jacques Cœur et de démontrer la nullité de la procédure. Le procureur du Roi soutint *que les appelants n'étaient pas recevables, le procès ayant été fait par commissaires délégués par Sa Majesté, qui, par l'avis d'aucuns de son sang, de tout son grand conseil, d'aucuns présidents et conseillers de la Cour, avaient donné jugement dont Jacques Cœur n'avait appelé, et qu'au contraire le jugement avait été exécuté; sur quoi et plusieurs autres moyens il établit les fins de non-recevoir.* Enfin, après divers incidents, la Cour ne prononça *ni sur les appellations, ni sur les lettres que les enfants avaient obtenues de Louis XI pour être reçus appelants.*

Si le Parlement s'abstint, ou, pour parler plus exactement, laissa intact l'arrêt

[1] Antoine de Chabannes fut arrêté, et d'abord détenu au Louvre, puis à la Conciergerie. Enfin, le 24 août 1463, on le condamna au bannissement, et tous ses biens furent confisqués. Après cet arrêt, on l'enferma à la Bastille.

[2] Il paraît que Geoffroy Cœur, arrivé en Puisaye, en usa comme quelqu'un qui se croit en droit de ne rien ménager, et qu'il disposa de toutes choses avec une entière liberté. Plus tard même, Antoine de Chabannes prétendit qu'il avait été spolié pour une somme équivalente à trois cent mille francs. — Ce qui, du reste, est tout à fait remarquable, c'est que les enfants de Jacques Cœur n'inquiétèrent nullement les autres détenteurs des biens qui avaient appartenu à leur père; mais considérant Antoine de Chabannes comme celui dont la haine avait le plus contribué à la perte du grand argentier, ils mirent une ténacité extrême à revendiquer les terres tombées entre ses mains.

Digitized by Google

qui condamna Jacques Cœur, du moins Louis XI voulut rendre à Geoffroy Cœur les biens adjugés à Antoine de Chabannes, et dont ce même Geoffroy s'était déjà ressaisi, ainsi que nous l'avons vu. Des lettres-patentes furent expédiées à cet effet, sous la date du mois d'août 1463; le Roi y parle des grands services rendus à l'État par Jacques Cœur, et l'injustice d'Antoine de Chabannes est sévèrement qualifiée[1].

Mais tout va changer de face. Antoine de Chabannes parvient à s'évader de la Bastille le 12 mars 1465, et, à peine libre, il court se réunir aux princes révoltés qui font la guerre dite *du bien public*. Curieuse dénomination, en vérité, appliquée à un soulèvement d'hommes qui déchirèrent la France et la ravagèrent! Au surplus, ces vertueux exemples abondent dans notre histoire. L'ambition des grands feudataires ou des princes mécontents, sous une foule de Rois, à différentes époques et jusqu'au commencement du règne de Louis XIV, manqua rarement de prétexte pour justifier ses excès; elle sut toujours dorer la félonie lorsqu'elle entreprit une guerre dans l'*intérêt de l'État*, afin d'arriver à une paix chèrement payée par les peuples.

Tout en se mêlant à cette excellente guerre *du bien public*, Antoine de Chabannes, à la tête d'un corps qu'il commandait dans le Bourbonnais, s'avance vers Saint-Fargeau et Saint-Maurice-sur-l'Averon, dont il se rend maître, ainsi que de Geoffroy Cœur, qui devient son prisonnier. Il s'empare de tout. La paix survient, et le traité de Conflans le rétablit dans tous ses biens, honneurs et dignités. En outre, Louis XI lui donne l'année suivante la seigneurie de Gonesse et autres terres. L'arrêt qui l'avait condamné est mis au néant[2].

Et maintenant que les rôles sont changés, Antoine de Chabannes poursuit Geoffroy Cœur, et réclame de lui au delà de cinquante mille francs pour indemnité de meubles qui se trouvaient à Saint-Fargeau lorsqu'il s'en était ressaisi. Il demande encore la restitution *des fruits, profits et revenus perçus pendant plusieurs années*. Il prétendait même avoir dépensé plus de deux cent cinquante mille francs pour mettre les terres en valeur.

Les parties ayant été *appointées en droit*, Antoine de Chabannes resta possesseur de Saint-Fargeau et de toutes les autres seigneuries qui s'y rattachaient. Seulement,

[1] Les lettres-patentes de Louis XI furent enregistrées le 7 septembre 1463 au Parlement, et le 10 du même mois à la Chambre des comptes. Elles remettaient Geoffroy Cœur en possession des terres et seigneuries de Saint-Fargeau, de Lavau, de La Coudre, de Perreuse, de Champignelles, de Mézilles, de Villeneuve-les-Genêts et leurs appartenances, de celles de Saint-Maurice, de La Frenais, de Fontenouilles, de Metz-le-Roi et de la baronnie de Toucy, qu'Antoine de Chabannes s'était fait adjuger par décret.

[2] Dans le but de rendre plus éclatante la justification d'Antoine de Chabannes, le Roi voulut que les lettres-patentes qui le relevaient de toutes les condamnations, le rétablissaient dans ses honneurs et dignités, fussent lues aux États qui se tinrent à Tours en 1468.

Digitized by Google

par ménagement pour Jean Cœur, archevêque de Bourges, le Roi ne reçut hommage de Saint-Fargeau qu'en 1483, c'est-à-dire après la mort du prélat.

La même année, Charles VIII succéda à Louis XI, et désormais toutes les tentatives nouvelles faites par Geoffroy Cœur, pour la révision du procès de son père, demeurèrent vaines; car le crédit d'Antoine de Chabannes se trouva mieux établi que jamais. Le Parlement persista à ne pas prononcer. Dans le cours de l'année 1488, moururent Geoffroy Cœur et Antoine de Chabannes. Au premier survécurent sa femme Isabeau Bureau et quatre enfants : Jacques Cœur; Jeanne, mariée à Jacques Pavye, seigneur de Loubatières; Marie, âgée de quinze ans, et Germaine de treize. Antoine laissa, pour unique héritier, Jean de Chabannes, comte de Dammartin. C'est alors que les héritiers des deux contendants comprirent la nécessité d'une transaction, afin de clore un débat qui durait depuis près de trente ans. Il y eut un compromis. Par suite, Charles VIII fit expédier des lettres au Parlement le 27 août 1489, pour *qu'il ne fût pas mis empêchement à l'accord et pacification* que voulaient faire Jean de Chabannes et la veuve de Geoffroy Cœur. La Cour reçut en conséquence les parties à passer *ledit accord*, le 3 septembre 1489. La transaction se trouve en original dans les archives du château de Saint-Fargeau. Elle porte la date du 31 juillet 1489, et fut reçue par les notaires au Châtelet, Lucas Moulevault et Loys Berthélemy. Elle se termine ainsi, et c'est seulement ce qu'il importe de connaître : « Les parties estant en adventure de choir en grande involution de procès et dépens avant l'issue d'iceux, elles aiment mieux traiter, transiger et s'accorder ensemble de bonne foy, à ce mues par le conseil de plusieurs notables personnes et de leur parenté qui voulaient mettre paix et nourrir amour entre les parties : c'est pourquoi elles sont convenues que ledit comte Jean promet bailler, assigner, céder et transporter à ladite veuve et héritiers 400 livres de rente tournois, en revenu annuelle perpétuelle, et pour ce cède la seigneurie de Beaumont-le-Bois, pour et en assiette de 200 livres tournois de rente sur et tant moins de 400 livres; et pour les autres 200 livres, ledit seigneur comte Jean s'oblige et promet de les assigner dedans les prevosté et vicomté de Paris, et tout en fonds de terre, rente et revenue bien et duement, en lieu convenable, dedans un an prouchain venant, tellement que perpétuellement ladite rente ou revenue se puisse prendre sans aucune diminution. Ledit sieur comte Jean promet payer et fournir icelle somme de 200 livres de rente auxdits veuve et héritiers de Geoffroi Cœur dedans la ville de Paris par chacun an en quatre termes accoutumez, le premier terme à Nouel prochain venant; et ledit seigneur comte ne pourra rachepter ladite rente qu'en racheptant 50 livres à la fois au moins, en en payant la somme de 1,000 livres tournois. En outre, promet mondit seigneur le comte payer 10,000 écus d'or à la

Digitized by Google

couronne, c'est à savoir présentement 3,000 écus d'or que lesdits veuves et héritiers reconnoissent avoir reçus et estre contents, et le reste d'année en année, sçavoir 2,000 écus à la Saint-Jean-Baptiste prochain venant, 2,500 écus à la Saint-Jean-Baptiste suivant, et 2,500 écus à la Saint-Jean-Baptiste de l'an mil-quatre-cent-quatre-vingt-douze. » Ces 10,000 écus d'or à la couronne équivalent à environ 650,000 fr.

Ce fut là toute la réparation qu'obtint, après sa mort, l'argentier de Charles VII : quelques stériles écus d'or pour que ses descendants ne mourussent pas de froid dans quelque mansarde de Bourges, où il avait élevé des palais. Pour un Chabannes, à regret généreux, combien d'autres s'assirent sur leurs trésors volés et restèrent sourds aux cris d'une légitime restitution! Que devinrent, outre Saint-Fargeau, tant d'autres terres usurpées? Quand se liquidèrent tant d'emprunts si magnifiquement consentis? Quel sort eurent ces factoreries fondées dana tous les ports étrangers? Ce n'était pas sous le règne hypocrite de Louis XI, ou sous le mauvais règne de Charles VIII, que les méfaits de Charles VII pouvaient être réparés. Plus tard ce fut trop tard. Les malheurs de Jacques Cœur ne furent plus que de l'histoire, de même qu'ils ne sont plus aujourd'hui qu'une touchante élégie, comme les calamités de Marigny, de Samblançay et de Fouquet.

Une si haute infortune a élevé Jacques Cœur au niveau des grands hommes de la science, persécutés pour leurs hâtives découvertes; et, Galilée de l'industrie, Christophe Colomb du commerce, le pauvre argentier a conquis une place immortelle dans la mémoire des peuples à côté de ces illustres noms méconnus. Si au château de Saint-Fargeau il ne manque pas même la célébrité du malheur, c'est à Jacques Cœur qu'on le doit.

Digitized by Google

III

En retrouvant la preuve que la famille de Chabannes ne conserva pas Saint-Fargeau sans désintéresser les héritiers de Jacques Cœur, nous éprouvons un sentiment de satisfaction véritable. Il eût été douloureux de voir entaché d'une déloyauté cupide et héréditaire l'un des plus beaux noms de France. Si Antoine de Chabannes fut l'ennemi du grand argentier; si à ce tort il ajouta la faute grave de se rendre adjudicataire à vil prix d'une partie des biens du condamné, après avoir été son juge, l'histoire a dû avec une inflexible impartialité apprécier sévèrement de tels faits. Mais les titres d'Antoine de Chabannes comme valeureux homme de guerre n'en subsistent pas moins; il compte parmi les plus célèbres de son temps. Il rendit d'éminents et nombreux services à l'État, à cette époque surtout où Charles VII arrachait successivement aux Anglais les diverses parties du sol de la France tombées en leur puissance. Ce ne fut point un courtisan, tant s'en faut. Sa franchise était extrême, et plus d'une fois même il la poussa jusqu'à la rudesse. L'homme qui sut répondre à Charles VII, lorsque avec une étourderie offensante, ce Roi le salua du nom de *capitaine des écorcheurs*, « Je n'ai jamais écorché que vos ennemis, et il me semble que leur peau vous a fait plus de profit qu'à moi, » se souciait apparemment assez peu de conquérir la faveur en se baissant. Sous trois règnes il fut puissant et considérable. Sa réconciliation avec Louis XI fut noblement scellée lorsque la lutte si mémorable entre ce prince et le duc de Bourgogne s'engagea. Louis se trouvait prisonnier de Charles le Téméraire; sa perte était certaine: la France allait disparaître, ou tout au moins c'eût été au tour du duc de Bourgogne de régner sur elle. Le Souverain captif est contraint d'écrire à Antoine de Cha-

Digitized by Google

bannes qu'il ait à licencier l'armée placée sous son commandement..... Mais le Grand-Maître comprend qu'un tel ordre n'a pu être donné volontairement, et sa fidélité lui conseille de désobéir pour sauver le Roi et la monarchie. C'est dans cette occasion que Louis XI lui écrivit ce billet : « Monsieur le Grand-Maître, mon ami, vous m'avez bien montré que m'aimez, et m'avez fait le plus grand service que pourriez faire. » Quand ce Souverain institua l'Ordre de Saint-Michel, en 1469, Chabannes fut compris dans la première promotion.

Bien avant l'avénement de Charles VIII, Antoine de Chabannes voulut clore, par un repos glorieusement mérité, une carrière si pleine et si agitée. Les douze dernières années de sa vie, à peu près sans exception, s'écoulèrent avec calme à Saint-Fargeau; et c'est à peine si la charge de Gouverneur de Paris et de l'Ile de France, dont il avait été pourvu en 1485, lui fit quitter de loin à loin sa retraite. Son séjour dans cette seigneurie fut marqué par de notables travaux qu'il fit exécuter au château. Les tours primitives furent exhaussées, d'autres furent élevées par ses ordres; les divers groupes de constructions se terminèrent et se mirent en harmonie. Le goût du temps accorda les dissemblances. Ainsi, c'est à Antoine de Chabannes et à son fils Jean qu'il convient d'attribuer tous les bâtiments où se révèle le profil caractéristique du quinzième siècle. Si quelques additions, certains changements, furent effectués dans la période suivante, ils n'eurent rien d'important, et l'édifice conserva le même aspect jusqu'à l'époque où nous verrons mademoiselle de Montpensier ordonner des développements nouveaux et élever les façades de l'intérieur de la cour [1].

Antoine de Chabannes apparaîtra éternellement dans l'histoire comme ces grandes figures qui, se détachant sur le premier plan d'un tableau, attirent tout d'abord l'attention, et résument brillamment l'action reproduite par l'artiste [2]. Son fils Jean, son unique héritier, mourut à la fin de l'année 1504, sans laisser d'enfants mâles [3]. L'une de ses filles, Antoinette, avait épousé René d'Anjou, comte de

[1] Antoine de Chabannes, en 1474, fonda le chapitre de Saint-Fargeau et y annexa l'hôpital de cette ville. Il mourut le 25 décembre 1488 et fut enterré dans l'église. Sa statue équestre avait été placée au-dessus du banc d'œuvre : elle a disparu pendant la Révolution; ais mon voit encore son épitaphe. La tablette de marbre noir sur laquelle elle est écrite est incrustée dans l'un des piliers de l'église.

[2] Voir à l'appendice, note C, l'origine de la famille Chabannes.

[3] Ce Jean de Chabannes, qui, s'il l'eût voulu, pouvait si facilement être pourvu des emplois les plus élevés, par un sentiment d'indépendance, refusa constamment les charges considérables auxquelles son nom et les grands services de son père l'appelaient. Il resta sourd aux avances de la Cour et dédaigna les honneurs qui l'y attendaient. Son caractère était empreint d'une sorte de sauvagerie bizarre, dont l'influence se retrouve dans les moindres habitudes de sa vie. Ainsi on raconte que chaque jour il avait coutume de se faire amener un cheval qu'il montait sans selle ni bride, en lui disant : « Maintenant va où tu voudras, je

Digitized by Google

Mézières. Elle reçut, par l'acte de partage du 23 janvier 1503, Saint-Fargeau et les autres terres situées au pays de Puisaye. Nicolas d'Anjou, fils d'Antoinette et de René, obtint, en 1541, des lettres-patentes de François Ier, portant érection de Saint-Fargeau en comté. Leur fille, Renée, fut mariée à François de Bourbon en 1566; c'est en leur faveur qu'Henri III érigea, en 1575, la terre en duché-pairie. Ils eurent pour fils Henri de Bourbon, père de Marie, duchesse de Montpensier, laquelle épousa Jean-Baptiste Gaston d'Orléans, frère de Louis XIII.

« te laisse maître de me conduire au lieu qu'il te plaira de parcourir. » Il avait adopté une devise qui résumait cette passion d'indépendance et de liberté, sentiment qu'il appliquait à toutes choses. Ce caractère si étrange de Jean de Chabannes serait seul une bien curieuse étude. Quel contraste, par exemple, sa vie n'offrirait-elle pas avec l'existence des grands seigneurs de son temps!

Digitized by Google

IV

De l'union de Gaston avec Marie de Bourbon naquit une fille unique, Anne-Marie-Louise d'Orléans, duchesse de Montpensier, connue sous le nom de Mademoiselle. Sa mère ne survécut que quelques jours seulement à celui de sa naissance (29 mai 1627). Mademoiselle de Montpensier fut, presqu'au début de sa vie, la princesse la plus riche de l'Europe. A l'époque de sa majorité, ses revenus atteignaient cinq cent mille livres. L'énumération de ses terres serait beaucoup trop longue. Nous nous contenterons de rappeler qu'indépendamment de Saint-Fargeau et de ses annexes [1], son patrimoine se composait, entre autres grandes terres, de la principauté de Dombes, à laquelle étaient attachés des droits souverains; du duché de Chatellerault, de celui de Montpensier, de la baronnie de Thiers. Elle acquit dans la suite le comté d'Eu.

Née dans un temps de troubles et d'intrigues, elle aima à s'y mêler, car elle était douée d'une excessive ambition; et cette ambition n'alla pas moins qu'à lui faire concevoir la pensée de devenir Reine de France. Les prétentions que lui inspiraient sa grande existence lui firent tour à tour souhaiter ou refuser l'alliance de sept ou huit princes régnants. Son esprit, sans avoir une extrême portée, était pourtant ferme et résolu; et, quant aux affaires, elle les entendait au delà de toute croyance. Un procès ne l'effraya jamais. C'était merveille de la voir débattre un point de droit, expliquer quelques dispositions obscures de la coutume de Normandie, et s'enfoncer

[1] La baronnie de Toucy avait cessé de faire partie des terres que nous avons vues former ce grand ensemble de propriétés seigneuriales se rattachant à Saint-Fargeau.

Digitized by Google

dans toutes les arguties du palais. Elle confondait ses avocats, surprenait les plus savants jurisconsultes, et causait à Colbert lui-même, le plus positif des hommes de son siècle, une admiration mêlée d'effroi. Dans les longues et tristes discussions qu'elle soutint contre son père, à l'occasion d'un compte de tutelle qui blessait ses intérêts, elle montra une habileté et une ténacité qui déconcertèrent les conseillers les plus madrés de Gaston. Elle déploya la même adresse lorsqu'elle voulut faire casser le testament de la duchesse de Guise, sa grand'mère. Mademoiselle alliait enfin à une raison froide, au calcul des intérêts présents, un entraînement tel pour les choses extraordinaires, qu'elle eût de nos jours obtenu la réputation d'une femme douée d'une prodigieuse excentricité. A vingt ans, elle chasse sans pitié une pauvre camériste, parce qu'elle s'était mariée par amour, elle qui s'éprit à quarante-trois ans passés de la passion la plus incroyablement insensée pour un simple cadet de Gascogne, plus jeune qu'elle, léger à l'excès et qui ne l'aimait pas. Oui, cette petite-fille d'Henri IV, qui poussait jusqu'à la superstition la vanité de sa naissance[1], prétend épouser Puyguilhem, comte de Lauzun, qui sera duc de Montpensier! Si un mariage public lui est interdit, elle s'unira par des liens secrets à cet homme qui ne prend ni la peine de lui déguiser son peu d'affection, ni celle de voiler ses nombreuses infidélités.

Esquissons rapidement les événements qui la conduisirent à Saint-Fargeau, et sans lesquels bien certainement elle n'aurait jamais fait construire une partie considérable du château.

A l'exemple de son père, mademoiselle de Montpensier se jeta dans le parti de la Fronde. Elle dut au caractère irrésolu et sans énergie de Gaston, d'y jouer un rôle qui, à défaut d'éclat véritable, eut du moins un reflet romanesque. Dans un temps où il était de mode que les femmes se missent à la tête des mouvements politiques, quand la galanterie s'associait si bien à l'intrigue, sinon à la gloire, alors que la guerre civile comptait dans ses rangs de belles duchesses de Châtillon, de Longueville, de Bouillon, de Nemours et de Montbazon, au moment enfin où la princesse de Condé s'enfermait dans Bordeaux, pour n'en sortir qu'après un traité honorable avec la Cour, Mademoiselle fut charmée et ravie de penser qu'elle allait commander une armée; oui, une armée. Sans doute elle était petite, mais n'importe. On plaçait sous ses ordres messieurs les ducs de Nemours et de Beaufort, pas moins que cela. *Ses maréchales-de-camp* (on les appelait ainsi) étaient les comtesses de Fiesque et de Frontenac, ses deux dames d'honneur. En vérité, cette guerre de la Fronde touchait au ridicule par plus d'un point.

[1] Quand, dans son enfance, on lui parlait de madame de Guise, sa grand'mère, elle répondait : « Elle est ma grand'maman de loin, elle n'est pas Reine. »

Digitized by Google

Mademoiselle pénétra avec adresse et résolution, seule de sa personne, dans Orléans, chef-lieu de l'apanage de son père. Là, elle prononça force harangues à l'Hôtel-de-Ville, donna l'ordre chaque jour aux commandants des troupes, passa des revues, présida des conseils de guerre; puis elle revint à Paris, où le grand Condé l'avait précédée. C'est alors qu'elle sauva l'armée de ce prince au célèbre combat du faubourg Saint-Antoine. Mais en faisant tirer le canon de la Bastille sur l'armée royale, elle ruina pour toujours ses espérances de mariage avec Louis XIV[1].

La vie politique de Mademoiselle se termina par une démarche hardie qui prouve qu'elle était douée de ce courage aventureux qui ne craint point d'affronter le courroux d'une populace en proie aux plus graves excès. Cédant aux instances de Condé, et suppléant cette fois encore à l'irrésolution pleine de couardise de Gaston, elle se rendit du Luxembourg à l'Hôtel-de-Ville, où le peuple, naguère imprudemment excité par ces deux princes, mettait le feu, outrageait ou tuait ceux des notables dont les sentiments étaient en faveur d'un accommodement avec la Cour. C'était au milieu de l'année 1652, la Fronde s'éteignait, le peuple était fatigué; les chefs du parti avaient perdu toute influence réelle. Aussi le dénoûment ne se fit-il pas attendre; le Roi rentra dans Paris le 21 octobre. Mademoiselle reçut aussitôt l'ordre de quitter les Tuileries, qu'elle habitait depuis son enfance. Il ne lui restait plus qu'à s'éloigner de Paris. D'abord elle se cacha chez madame de Bouthilier. Enfin, se souvenant qu'elle avait une belle terre et un grand château à Saint-Fargeau, *à l'abri d'un coup de main*, elle s'achemina vers la Puisaye[2]. Mais alors voyager rapidement n'était pas chose facile, même pour les princes. Si les cinq cent mille livres de rente de mademoiselle de Montpensier lui permettaient un luxe royal d'équipages, elles n'ouvraient pas pour cela de belles routes sur son passage. Cette merveilleuse facilité de communication que nous

[1] La Cour, placée sur les hauteurs de Charenton, voyait le combat. Elle connut l'ordre que venait de donner Mademoiselle. De là ce mot si spirituel de Mazarin, qui fut une prédiction et un arrêt sans appel. « Voilà, dit le Cardinal, un coup de canon qui vient de tuer le mari de Mademoiselle. » — Le crédit de la princesse était fort grand alors dans son parti, elle était très-populaire. Les égards et les déférences du grand Condé pour elle allaient jusqu'à la prier de vouloir bien donner l'ordre à l'armée devant Paris. Toutes ces cajoleries l'enivraient. Aussi, un peu plus tard, son père, avec une raillerie piquante, se plaisait à lui dire : « Ne croyez-vous pas que l'affaire de Saint-Antoine ne vous ait pas nui à la Cour? Vous avez été bien aise de faire l'héroïne, et que l'on vous ait dit que vous l'étiez de notre parti, que vous l'aviez sauvé deux fois. Quoi qu'il arrive, vous vous en consolerez, quand vous vous souviendrez des louanges qu'on vous a données. »

[2] Elle n'avait fait, au reste, que prévenir les ordres de la Cour, car le Roi ne tarda pas à lui écrire que « c'était avec plaisir qu'il apprenait sa résolution de choisir pour demeure sa maison de Saint-Fargeau; que ce choix lui était agréable, et qu'elle y pouvait rester en sûreté. » Cette lettre la trouva en route pour la Puisaye.

Digitized by Google

Digitized by Google

admirons aujourd'hui, ne pouvait naître que de la richesse générale, et la richesse générale n'existait pas.

Rien n'est plus divertissant que les détails donnés par Mademoiselle sur son entrée à Saint-Fargeau. Elle arrive après avoir fait vingt-deux lieues à cheval; le pont est rompu. La nouvelle de la présence de quelques soldats et d'un exempt aux environs l'effraie; elle pense qu'on veut peut-être l'arrêter. Pourtant elle se décide à rester, et s'établit dans un appartement, le seul qui fût un peu logeable, et encore ne l'était-il que parce que son père, pendant sa minorité, avait permis au duc de Bellegarde d'habiter Saint-Fargeau. Comment en eût-il été autrement? Depuis un grand nombre d'années, le château n'avait jamais reçu ses maîtres qu'en passant. La terre, après le dernier des Chabannes, en devenant le patrimoine de familles princières, n'était guère visitée qu'à de longs intervalles.

Quand mademoiselle de Montpensier pénétra avec sa petite Cour dans ce vieux manoir, ce qui la charma, ce fut de voir que « sa maison était bonne et forte, que l'on ne l'y pouvait point surprendre, que s'il entrait des gens par une porte, elle pouvait se sauver par l'autre, et que même l'on pourrait arrêter ceux qui l'y voudraient surprendre. » Son lit était resté derrière avec ses bagages. « Par bonheur, dit-elle, le bailli de Saint-Fargeau était marié depuis peu : ainsi il avait un lit neuf. » Elle alla donc coucher chez le bailli.

Passer des Tuileries au château de Saint-Fargeau nu et démeublé, rendait la transition un peu rude. Mais, au reste, ce serait étrangement s'abuser que de supposer qu'au commencement du règne de Louis XIV, les habitations réputées les plus somptueuses offrissent toujours un mobilier, nous ne dirons pas riche, mais suffisant. Le confortable, qui fait la joie et l'ambition de notre temps, n'était pas même soupçonné alors. Cette recherche infinie qui se concilie de nos jours avec des fortunes qui pourtant ne sont pas excessives; ces intérieurs de maison où tout est prévu, deviné pour assurer le bien-être : eh bien! rien de semblable n'existait lorsque mademoiselle de Montpensier, escortée de ses dames d'honneur et d'un nombreux domestique, prit possession de Saint-Fargeau.

La princesse pressentit qu'elle était là pour longtemps et qu'il fallait bâtir. Elle fit venir Levau, architecte célèbre, le même qui construisit Vaux pour Fouquet, le Raincy pour Bordier, les hôtels Lambert, de Colbert et de Lionne. Son impatience de femme nerveuse hâta les travaux, qui pourtant ne reçurent tous leurs développements que dans les premiers mois de 1654. Ils se prolongèrent jusqu'en 1657, époque où elle retourna à la Cour.

Les constructions ordonnées par Mademoiselle se composent principalement des façades qui se trouvent dans la cour intérieure du château; les gros murs exté-

Digitized by Google

rieurs ne furent refaits qu'en partie. C'est dans l'espace compris entre ces murs et ceux des façades, qu'on construisit des galeries et des appartements en nombre suffisant pour recevoir la petite Cour de la princesse; on pratiqua des logements dans les tours rendues habitables; tout fut réparé et mis en état.

Il existait une longue galerie dans laquelle Mademoiselle fit placer les portraits de sa famille; le nombre en était grand[1]. Le portrait de M. de Montpensier avait obtenu la première place, honneur qui lui était dû: la princesse aimait à se rappeler que les biens immenses qu'elle possédait venaient de lui. Cette curieuse collection a disparu; il n'est resté que les portraits d'Henri IV, de Gaston et de Louis XIV[2]. Au chiffre des Chabannes tracé partout, Mademoiselle substitua le sien, admirablement et délicatement sculpté, sur les façades qu'elle a fait élever.

Saint-Fargeau était dépourvu d'ombrage; elle fit planter les grands arbres qui existaient encore avant qu'on eût dessiné le parc actuel. Ils présentaient à l'œil un beau couvert, et ces allées prolongées dont l'aspect sévère et monotone fut le type créé par Le Nôtre, le Louis XIV des jardins. La princesse aimait passionnément tous les jeux d'exercice; elle eut donc un mail et elle fit placer un billard dans ses appartements. Son goût pour les chevaux était excessif; elle chassait à courre ni plus ni moins qu'un dandy du Jockey's-Club. Sa joie tenait de la folie lorsque chiens et chevaux lui arrivaient d'Angleterre. Sans redouter la fatigue ou le hâle, elle parcourait dans tous les sens ces belles, mais très-boueuses forêts de Puisaye, faisant dix ou douze lieues à cheval.

L'incendie, qui eut lieu en 1752, et qui s'étendit presque sans exception aux diverses parties du château, ne laissa intacts que les murs. Les intérieurs et les toitures furent la proie des flammes. Les charpentes et les couvertures ont seules été rétablies en totalité. De là, la difficulté de juger la distribution intérieure des appartements dus à mademoiselle de Montpensier. L'œil, aidé de la pensée, cherche pourtant à recomposer ce tout délicat et majestueux qui coûta à la princesse au delà de deux cent mille livres, ainsi qu'elle le dit elle-même[3].

En parcourant cet immense bâtiment, l'imagination se plait à évoquer les personnages si nombreux et si divers qui furent les commensaux ou les hôtes passa-

[1] Cette galerie se trouvait immédiatement après la tour qui, au sud-est, accompagne la façade tournée du côté du parc.

[2] Un tableau représentant Antoine de Chabannes avec sa famille agenouillée et priant, a été aussi conservé. Cette composition, pleine de naïveté, et dont la couleur rappelle celle d'une fresque peu coloriée, n'est véritablement curieuse qu'à titre de souvenir. En voyant les personnages mis en scène si parfaitement roides, il est difficile de se défendre d'un mouvement d'hilarité.

[3] Ces deux cent mille livres représenteraient six cent mille francs au moins.

Digitized by Google

gers de la petite-fille d'Henri IV, et à les faire, quelques moments encore, les habitants de cette demeure.

Essayons de repeupler ces espaces si tristement déserts. — Dans cette tour est le poëte Segrais, secrétaire et gentilhomme de la princesse. Ce qu'il redoute le plus, c'est la bise; son choix est bon, la tour est au midi. Les comtesses de Fiesque et de Frontenac (les deux dames d'honneur) se sont établies le plus loin possible de l'appartement de Mademoiselle; ingénieux moyen de retrouver un peu de liberté, et de médire tout à l'aise de son Altesse Royale, de se venger ainsi de ses caprices et de sa personnalité toujours si exigeante. Le petit Baptiste, c'est-à-dire Lulli, n'a pas craint le voisinage des pages; avec eux il est sûr d'entretenir sa gaieté, sauf à les fuir lorsqu'il voudra chercher l'inspiration de quelques mélodies. Heureux Lulli, joyeux Italien, dont la vie fut une fête! qui promena sa paresse méridionale de Chantilly à Fontainebleau, de Versailles à Écouen, de Marly à Vaux, des Tuileries à Saint-Fargeau, payé pour être content, comme d'autres paient pour ne s'amuser nulle part; pensionné de tout le monde, grand artiste à une époque où il n'y avait qu'un violon à la Cour! Préfontaine, lui, l'homme d'affaires, le conseiller habituel et dévoué, habite à côté des archives. Le médecin Guilloire est rapproché de la princesse; il est là, guettant ses maux de gorge toujours si fréquents. Le laboratoire de l'apothicaire touche presque aux cuisines, les drogues y abondent; mais aussi c'était le bon temps! La mode voulait que Rois et sujets fussent purgés régulièrement de deux semaines l'une; et Saint-Simon nous apprend qu'il en était de même pour Louis XIV.

Ne rompons pas encore le charme : cet officier du grand Condé, arrivé ce matin de l'armée rebelle en Flandre, et qui a remis en secret une lettre de son maître à Mademoiselle, a été placé, pour cette seule nuit qu'il couchera à Saint-Fargeau, dans le lieu le plus écarté du château; il est là, dans l'une des tours jumelles de la porte; il pourra donc sortir plus sûrement sans être vu, et ceux des serviteurs de la princesse qui ont mission de l'espionner pour le compte de Mazarin, cette fois n'auront rien à écrire.

Les six violons de Mademoiselle qui eurent leur célébrité, mais dont la tempérance ne fut pas proverbiale, vivent près des contrôleurs de la bouche.

Mais quel fou rire éclate à la table de MM. les gentilshommes et des officiers! Les échos de la grande salle répètent à l'envi mille propos joyeux! C'est une aventure galante qu'on raconte; elle est toute fraîche. Le chevalier de Charny a la parole : à lui permis plus qu'à tout autre; n'est-il pas de la famille[1]? Voici la nou-

[1] Le chevalier de Charny était un fils naturel que Gaston avait eu d'une jeune et piquante villageoise du pays Blaisois, et dont le nom très-modeste était Louison. Le frère de Louis XIII se dégoûta de la donzelle.

Digitized by Google

velle du château. Écoutons! « Cette nuit, à deux heures du matin, Vantelet revenait de la ville; il avait envoyé son laquais en avant, afin qu'on lui ouvrît la porte; mais il s'est trouvé que déjà on l'ouvrait. Étonné, Vantelet s'avance et il aperçoit... Vous ne devinez pas? »

Sachons-le vite. Quoi! un homme qui se cachait dans le bâtiment qui n'est pas encore achevé! Vantelet est monté feignant de ne le point voir; cependant il s'est mis à la fenêtre pour observer, et il a reconnu bientôt Darrêts, à qui il a demandé brusquement d'où il venait; interdit, Darrêts a balbutié : « Je viens d'écrire.

— Eh bien! ajouta le chevalier de Charny. — Vous savez d'où il sortait?

— Mais, pardieu! cela va tout seul, lui répond-on : de chez la comtesse de Fiesque. Au surplus, Messieurs, sur tout ceci le secret le plus inviolable!... Mademoiselle ne pardonnerait pas une indiscrétion!... Il suffit que madame la comtesse de Fiesque ait l'honneur de lui appartenir... »

Là-dessus quelques paroles assez vives sont échangées entre les deux convives, Darrêts et Vantelet; mais le chevalier de Charny s'interpose, et leur fait promettre de ne donner aucune suite à ce qui vient de se passer.

Voici un page qui s'avance; je le reconnais : oui, c'est bien le même qui, dans la soirée du premier janvier de cette année, s'efforçait de composer sa mine espiègle, et qui, à défaut d'une tristesse véritable, s'était donné un petit air boudeur pour venir dire à mademoiselle de Montpensier comment cet excellent M. de La Boulenerie, gentilhomme des environs, en rentrant au château, « n'y voyant goutte, au lieu d'entrer par le pont-levis s'était jeté dans le fossé et démis le cou. » — Mais cette fois, mon page ne se contraint pas, il est rayonnant, voyez-le! Il monte en toute hâte le magnifique perron, afin de prévenir Mademoiselle de l'arrivée de mesdames de Montglat, de Lavardin et de Sévigné, qui viennent de Paris tout exprès pour visiter son Altesse Royale. Madame de Sévigné! Quel bonheur que sa présence! Mademoiselle a toujours le bon goût d'accorder son amitié à la femme célèbre dont la société a presque le charme répandu dans ses lettres; madame de Sévigné, de qui la postérité attend cette correspondance où les moindres circonstances de l'époque acquièrent un prix infini, où les portraits sont si spirituels sans jamais cesser d'être ressemblants, où le style, plein d'ondulation et de souplesse, reste toujours élégant dans sa familiarité même.

et ne s'occupait guère de l'enfant. Mademoiselle de Montpensier prit en affection ce frère de père; elle s'en chargea, et, plus tard, il eut un rang dans l'armée, où il se battit fort bien. Elle n'avait su d'abord comment l'appeler, car elle n'osait le baptiser du nom de l'une de ses grandes terres, qui toutes rappelaient les personnages considérables auxquels elles avaient appartenu. Son embarras cessa en se souvenant qu'elle possédait Charny. Elle le nomma donc le chevalier de Charny.

Digitized by Google

Passé divin! fière et intelligente aristocratie à jamais regrettable, du moins comme modèle de politesse et d'urbanité! société d'élite qui acheva de fixer la langue française, non-seulement par les Larochefoucauld, les Sévigné, mais par cette grâce native, ce goût exquis, ce choix sans recherche, cette distinction qu'elle a su introduire dans les relations parlées de la vie.

Mademoiselle de Montpensier aimait le spectacle : un théâtre fut placé dans l'une des galeries, et elle avait souvent des comédiens. D'abord, la première troupe qui vint à Saint-Fargeau se trouva détestable; mais on obtint beaucoup mieux ensuite[1]. Pour compléter le nombre indispensable de spectateurs, on invitait les bourgeois et les dames de la ville, dont Mademoiselle loue les bonnes façons et les mines gracieuses. Puis, venait aussi la noblesse des environs. Tout cela faisait partie de l'apanage. Si la princesse élevait un théâtre dans son château; si elle avait voulu s'attacher Segrais, Lulli; si plus tard, en 1669, elle accueillait le *Tartufe* dans le palais du Luxembourg, nous devons mentionner des créations fort opposées, au risque de réunir sans transition des choses quelque peu disparates, mais qui, du reste, s'alliaient assez bien dans le grand siècle dévot. D'ailleurs c'est encore de l'histoire. Disons donc que mademoiselle de Montpensier a successivement fondé deux couvents à Saint-Fargeau : d'abord, en 1642, celui des Augustins; puis, en 1649, une maison de religieuses bénédictines. En outre, elle assura deux cents livres de rente annuelle aux sœurs de l'hôpital, et cent livres également à ce dernier établissement.

[1] En 1638, lorsque la Cour se rendit au-devant de la princesse de Savoie, que le Cardinal Mazarin et la Reine-Mère feignirent un moment de vouloir donner pour femme à Louis XIV, les comédiens qui se trouvaient à Lyon prenaient le titre de comédiens de Mademoiselle : c'étaient, en effet, ceux qui étaient venus à Saint-Fargeau les hivers précédents.

Digitized by Google

V

En 1657, Mademoiselle fit sa paix avec le Cardinal, et son exil cessa. Dès cette époque, Saint-Fargeau, où son séjour était fort limité, ne la vit plus que très-rarement. Elle finit même par n'y plus venir [1]. Nous ne la suivrons point à Paris, à Versailles, ni au Luxembourg, qu'elle habitera désormais. Cependant, quelques détails seront inévitables pour arriver à la transmission de la propriété. Mademoiselle accompagna souvent la Cour pendant ces voyages fastueux que Louis XIV aimait tant. Le monarque, dans ses excursions, avait coutume de se faire suivre par la Reine, madame de Montespan, et ce splendide entourage, cortége obligé dans un temps où sa puissance n'avait de bornes que sa volonté. C'est dans l'un de ces voyages, celui qui coïncida avec la campagne de 1667, que Mademoiselle remarqua pour la première fois l'homme qui devait avoir sur le reste de sa vie la plus funeste influence. Puyguilhem, depuis duc de Lauzun, était alors revêtu d'un commandement important. Il s'était distingué plus d'une fois par sa bravoure à la tête des dragons, troupe d'élite qu'affectionnait Louis XIV, parce qu'elle était sa création. Lauzun jouissait d'une très-grande faveur. Nous ne décrirons pas les progrès de la passion de Mademoiselle pour l'heureux dragon. Les Mémoires contemporains et les siens propres en ont reproduit les plus frivoles incidents.

La fascination, c'est le mot, fut complète. Lauzun, plein d'habileté, et d'autant plus habile qu'il ne partageait nullement le sentiment qu'il inspirait, irrita par sa réserve calculée, par des respects étudiés, un amour qu'il feignait constamment de

[1] Voir à l'appendice, note D.

Digitized by Google

ne pas même soupçonner chez celle qui l'éprouvait. La tactique fut poussée au delà du vraisemblable. En relisant les pages où la petite-fille d'Henri IV raconte ses entretiens avec Lauzun, on croirait assister à une scène de Marivaux dans laquelle la tendresse la plus vive serait opposée à dessein à l'indifférence la mieux combinée. C'est une longue et prodigieuse séduction dont Lauzun seul a fourni le modèle, et à peu près restée inconnue aux romanciers.

Enfin mademoiselle de Montpensier, elle si fière, si hautaine, fut contrainte de dire : *C'est vous que j'aime, c'est vous que je veux épouser, que j'élèverai au-dessus de tous.* Louis XIV, justement étonné du désir et de la confidence de sa cousine, « l'engagea à réfléchir, à bien penser à ce qu'avait de grave une pareille résolution. » On sait comment, pressé de nouveau par Mademoiselle, le Roi consentit (1670) à permettre son mariage avec Lauzun; on sait aussi comment, quatre jours à peine écoulés, le Souverain, sur les plaintes et les réclamations instantes des princes du sang, de la Reine, qui d'ordinaire n'intervenait dans rien, et du grand Condé spécialement, rétracta l'autorisation qu'il avait donnée. Lorsque Mademoiselle vit Louis XIV et qu'elle le pressa par de nouvelles instances de ne pas rétracter ce qu'il avait promis, il lui répondit avec franchise : « Pourquoi m'avez-vous donné le temps de faire des réflexions? Il fallait vous hâter [1]. »

Pour comprendre tout à fait ce qu'avait d'inouï le mariage de Lauzun avec Mademoiselle, pour apprécier l'espèce de soulèvement des princes à cette nouvelle et se rendre compte de la stupéfaction des contemporains, si parfaitement et si originalement exprimée dans la lettre de madame de Sévigné à Coulanges : *Je m'en rais vous mander la chose la plus étonnante, la plus surprenante, etc.* ; pour deviner tout cela, disons-nous, il faut un peu oublier que nous appartenons à un temps où l'extraordinaire et l'impossible sont devenus lieux communs. La génération qui a vu sous l'Empire, entre autres exemples, la fille d'un simple sénateur, M. de Beauharnais, épouser le grand-duc de Bade, a besoin de respirer fortement, au moins quelques instants, l'air monarchique de 1670, pour s'avouer qu'il y avait en effet quelque chose de passablement étrange à ce que la petite-fille d'Henri IV prît pour mari un simple gentilhomme périgourdin. La société vivait, à cette époque, enfermée dans des cercles infranchissables : la hiérarchie était tout. Les institutions d'alors n'obtenaient pas seulement les croyances des peuples, mais elles leur inspiraient de la superstition. Le doute est venu depuis, l'indifférence plus tard, et enfin la négation la plus entière. De nos jours, le talent, l'audace, le succès, ont tourné toutes les positions et finalement résolu les divers problèmes que peut

[1] Voir à l'appendice, note E.

Digitized by Google

poser la fortune; et, comme nous le disions, l'invraisemblable a cessé d'être impossible; nous sommes précisément dans un temps où tout arrive.

Ce qui devait arriver le 25 novembre 1671, c'est que Lauzun, ayant eu l'extrême insolence de se placer sous le lit de la maîtresse du grand Roi, pour épier la conversation de Louis XIV et de madame de Montespan, fut envoyé à Pignerol et y resta enfermé jusqu'en 1681 [1]. Les Mémoires disent comment la favorite fit acheter à Mademoiselle la liberté du captif; le comté d'Eu et la principauté de Dombes, assurés au duc du Maine en 1680, en devinrent le prix. Lauzun fut entièrement libre et revint à Paris en 1682. Cependant la princesse éprouva une extrême déception. Lorsqu'elle donnait une bonne partie de son bien, elle espérait qu'on lui permettrait d'épouser le prisonnier de Pignerol. Mais le Roi lui déclara formellement qu'il n'autoriserait jamais un mariage public; que tout ce qu'il pourrait concéder serait de consentir à ignorer des liens secrets. C'est une union de ce genre qui eut effectivement lieu entre Mademoiselle et Lauzun. Elle n'y trouva, au surplus, que de l'amertume. Lauzun fut infidèle sans contrainte, arrogant, insolent à l'excès, et il la remplit de tout point malheureuse. Des témoignages irrécusables prouvent même qu'il la battait. Cette dernière façon d'agir était, au reste, tant soit peu dans le goût du temps; car Buckingham, dit-on, traitait ainsi Anne d'Autriche, et l'écuyer Monaldeschi, avant que Christine l'eût fait tuer, prenait de pareilles privautés avec cette Reine de Suède, espèce de *bas-bleu* couronné dont le pédantisme et la bizarrerie sauvage justifiaient assez les corrections de son grand-écuyer.

Mademoiselle de Montpensier donna à Lauzun, par acte du 29 octobre 1681, le duché de Saint-Fargeau, qui alors était affermé 22,000 livres; puis la ville et baronnie de Thiers en Auvergne, produisant 8,000 livres, et aussi 10,000 livres de rente à prendre chaque année sur les gabelles du Languedoc. L'avidité de cet homme était telle, qu'au lieu de se montrer reconnaissant, « il se plaignait, dit Mademoiselle, que je lui avais donné si peu, qu'il avait eu peine à l'accepter. » Et ce n'est pas tout cependant : car, par l'influence de la princesse, on avait rappelé tout l'arriéré dû à Lauzun pendant sa disgrâce, notamment pour sa charge de capitaine des gardes, bien qu'elle eût été donnée au maréchal de Luxembourg après son arrestation. Colbert fit signer à Louis XIV, de cet arriéré, pour l'énorme somme de neuf cent quatre-vingt mille livres!

Enfin Mademoiselle fut guérie d'une passion si peu justifiée, et que celui qui en avait été l'objet fit tout pour éteindre. Elle cessa même de voir Lauzun. Cette princesse mourut désenchantée de toutes choses, dépouillée de la meilleure partie

[1] Voir à l'appendice, note F.

Digitized by Google

de ses grands biens par lui ou à cause de lui. Dans les dernières années de sa vie elle consacra à des œuvres de charité ce qui lui restait de revenus[1].

Lauzun, qui, deux ans après la mort de mademoiselle de Montpensier, avait épousé mademoiselle de Durfort, fille du Maréchal de Lorges[2], vendit le 5 février 1714 la terre de Saint-Fargeau à Antoine de Crozat, moyennant le prix de cinq cent mille livres[3]. Il ne faut pas oublier, ainsi que nous l'avons fait remarquer, que Toucy se trouvait distrait de l'ensemble des propriétés qui se rattachaient à Saint-Fargeau. Antoine de Crozat fut l'un des plus célèbres financiers de la fin du règne de Louis XIV. Tant il est vrai que parmi ce grand nombre de possesseurs de Saint-Fargeau, il en est peu qui n'aient trouvé place dans nos annales ou dont le nom du moins ne se lie à quelques événements importants. Ce Crozat est le même qui obtint en 1712 le privilége exclusif du commerce de la Louisiane pour quinze ans; il peut même, à juste titre, être considéré comme le fondateur de cette colonie. Il était doué de cet esprit qui combine et poursuit les vastes entreprises. Il fit de fortes expéditions pour la Louisiane; mais il éprouva des pertes, rencontra des obstacles, et renonça enfin au privilége qui lui avait été concédé. Un arrêt du conseil du 23 août 1717 l'autorisa en conséquence à remettre ses lettres-patentes à Louis XV[4]. C'est alors que l'établissement du Mississipi fut cédé à une compagnie à laquelle le nom de Law a attaché une ineffaçable et triste célébrité. Cette entreprise, en effet, devint le point de départ, fut l'origine, la première base du *système*, déception colossale qui causa un enivrement universel; entraînant les plus sages, remuant toutes les fortunes, substituant l'opulence à la pauvreté, et, à la misère la plus profonde, des richesses inouïes: espèce de saturnales où le hasard fut l'unique dispensateur des biens et des maux; sorte d'orgie, où les uns s'éveillaient au milieu de splendides palais, et d'où beaucoup d'autres s'échappaient pour aller mourir sur le grabat d'une mansarde. Époque bien remarquable enfin, car c'est d'elle que date en France l'avénement de l'agiotage[5].

[1] Voir à l'appendice, note G.

[2] *Idem*, note H.

[3] Ces cinq cent mille livres équivalent à près de quinze cent mille francs de notre temps.

[4] Voir à l'appendice, note I.

[5] « Les variations de la fortune étaient si rapides, dit M. Thiers, dans son remarquable et curieux travail sur le système de Law (*Encyclopédie progressive*), que des agioteurs, recevant des actions pour aller les vendre, en les gardant un jour seulement, avaient le temps de faire des profits énormes. On en cite un qui, chargé d'aller vendre des actions, resta deux jours sans paraître. On crut les actions volées; point du tout: il en rendit fidèlement la valeur; mais il s'était donné le temps de gagner un million pour lui. Cette faculté qu'avaient les capitaux de produire si rapidement, avait amené un trafic: on *prêtoit les fonds à*

Digitized by Google

Antoine de Crozat ne conserva que très-peu de temps la terre de Saint-Fargeau, puisque, dès le 16 décembre 1715, il la vendit à Michel-Robert Lepeletier des Forts, pour le prix qu'il l'avait achetée de Lauzun. Nous voyons même que les cinq cent mille livres ne se trouvaient pas alors entièrement payés, car le soin de solder ce qui restait encore dû sur cette somme par Crozat au duc de Lauzun, est imposé au nouvel acquéreur, Lepeletier des Forts.

l'heure, et on exigeait un intérêt dont il n'y a pas d'exemple. Les agioteurs trouvaient encore à payer l'intérêt exigé, et à recueillir un profit pour eux-mêmes. On pouvait gagner jusqu'à un million par jour. Il n'est donc pas étonnant que les valets devinssent tout à coup aussi riches que des seigneurs : on en cite un qui, rencontrant son maître par un mauvais temps, fit arrêter son carrosse et lui offrit d'y monter. » — Dans son *Histoire de l'économie politique*, livre plein de recherches savantes, M. Blanqui dit que la folie en vint à ce point, que les actions montèrent à trente capitaux pour un, et les six cent mille actions de la compagnie finirent par représenter plus de dix milliards imaginaires. Il faut avoir été témoin de quelques engouements financiers du temps présent pour se faire une idée du délire de l'époque de Law, et de l'aveuglement profond où la fureur des spéculations avait plongé les gens les plus raisonnables.

Digitized by Google

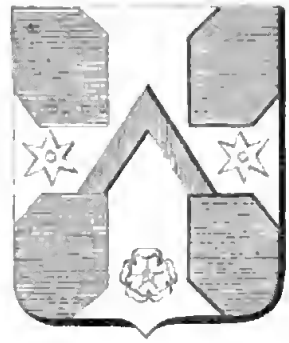

VI

Depuis 1670, les divers travaux ordonnés par mademoiselle de Montpensier au château avaient cessé. Au surplus, ils étaient complets à cette époque, et, à l'exception des peintures projetées d'abord par la princesse, et qui jamais ne furent faites, toutes les décorations intérieures se trouvaient achevées. Aucun changement n'eut donc lieu entre la date que nous venons de rappeler et l'instant où Michel-Robert Lepeletier des Forts entra en possession[1]. Lauzun ne vit dans Saint-Fargeau qu'une source de revenus, une belle et bonne ferme, rien de plus. Il y vint une seule fois à la hâte et par pure curiosité.

Par sa position élevée dans l'État, les places importantes qu'avaient occupées ses ancêtres, Michel-Robert Lepeletier des Forts s'offre à nous comme un digne successeur de tous les personnages éminents que nous avons vus tour à tour posséder Saint-Fargeau. Sa famille, composée de plusieurs branches, toutes recommandables, comptait déjà deux Contrôleurs-généraux : Claude Lepeletier, qui succéda à Colbert en 1683, et ne résigna ses fonctions qu'en 1689; Félix Lepeletier de la Houssaye, qui occupa cette place du 10 décembre 1720 jusqu'au 10 avril 1722. Michel-Robert Lepeletier des Forts lui-même fut appelé à ce ministère, qu'il conserva depuis le 24 juin 1726 jusqu'au 19 mars 1730. Sa carrière brillante, mais pénible, avait été marquée par cette application soutenue, ces

[1] Nous avons dû adopter la véritable orthographe du nom de cette famille, en écrivant Lepeletier et non *Le Pelletier*. Nous faisons cette remarque, parce qu'il est peu de biographies ou d'ouvrages historiques où l'on ne trouve deux *ll* au lieu d'un seul. Quelquefois aussi, à tort, le nom forme deux mots.

Digitized by Google

habitudes graves, ces mœurs sévères, qui faisaient partie des devoirs et pour ainsi dire du patrimoine des anciennes familles parlementaires. Il avait été d'abord conseiller au Parlement de Metz et de Paris, maître des requêtes, intendant des finances, conseiller d'État, du conseil des finances en 1715, membre du conseil de régence en 1719, et enfin grand-bailli de Gien. A ces divers emplois il joignit le titre de membre honoraire de l'Académie des sciences. Il augmenta la dotation de l'hôpital de Saint-Fargeau, et il fonda dans cette ville les écoles de filles. Né le 24 avril 1675, il mourut en 1740. Il avait épousé Marie-Madeleine de Lamoinon de Bâville, fille de l'intendant de Languedoc[1].

Michel-Robert Lepeletier voulut aussi, comme possesseur de Saint-Fargeau, marquer son passage par une construction nouvelle. C'est celle de l'aile inclinant du couchant au nord, connue sous le nom de pavillon *des Forts*. Mais cette conception, nous devons le dire, fut loin d'être heureuse. Le bâtiment est étroit, sans aucun style; il jure avec les façades correctes dues à mademoiselle de Montpensier. Il est essentiel d'observer que sous le premier étage, formant l'aile dont nous parlons, existait précédemment une partie pleine, d'une hauteur suffisante pour qu'une courtine y eût été établie, afin de mettre en communication la tour de l'horloge et celle au nord-ouest, près la porte du pont-levis. Du vivant de mademoiselle de Montpensier, la courtine n'était plus qu'une galerie, un passage découvert. Mais cette disposition était beaucoup préférable, car, outre qu'elle ne présentait pas l'inconvénient d'une construction qui n'appartient à aucun ordre d'architecture, elle avait l'avantage de ne pas fermer complétement pour l'œil la cour intérieure. Le nouveau bâtiment répand une sorte de tristesse sur l'ensemble de l'édifice, sans offrir de compensation.

Michel-Robert Lepeletier eut pour fils Anne-Louis-Michel Lepeletier de Saint-Fargeau, né en 1713, successivement avocat du Roi et conseiller au Parlement de Paris; il épousa Marguerite-Charlotte d'Aligre et mourut en 1739. De ce mariage naquit Michel-Étienne en 1736, qui, après avoir rempli les fonctions d'avocat-général au Parlement dès 1757, devint président à mortier en 1764. Sa femme fut Louise-Suzanne de Beaupré, sa cousine. Comme avocat-général, Michel-Étienne Lepeletier de Saint-Fargeau fut appelé à prononcer un réquisitoire qui se rattache à l'une des circonstances qui fixèrent le plus l'attention publique dans

[1] Robert-Michel Lepeletier des Forts ajouta, ainsi que ses descendants, à son nom celui de Saint-Fargeau. Des lettres du mois d'avril 1718 avaient *confirmé en sa faveur et en faveur de ses hoirs successeurs et ayants cause, l'érection ordonnée par autres lettres du Roi François Ier, du mois de février 1541, de la terre de Saint-Fargeau, en titre et dignité de ce comté.* Ainsi cette seigneurie, d'abord annexe de la baronnie de Toucy, fut comté, puis duché-pairie, et redevint comté.

Digitized by Google

le dernier siècle. C'est, en effet, sur ses conclusions qu'intervint l'arrêt du Parlement qui ordonnait l'examen de la Constitution de l'Ordre des Jésuites. Plus tard, il eut une grande influence sur la décision qui prononça la suppression définitive de cette Société. Il fut l'un des parlementaires qui s'opposèrent le plus vivement aux actes célèbres du Chancelier Maupeou [1].

Michel-Étienne Lepeletier fut, quoique cousin du Chancelier, compris dans l'exil qui frappa les membres du Parlement en janvier 1771. Il eut ordre de se rendre à Felletin, petite ville d'Auvergne. La portée d'esprit du président de Saint-Fargeau égalait son savoir. Il était vivement préoccupé de la nécessité de réformer le vieux Code pénal; et les travaux nombreux et profonds préparés par lui sur cette grave matière attestent une haute raison et des vues d'humanité dignes d'éloges. Ce magistrat mourut en 1778, pressentant les événements graves qu'un avenir prochain devait voir éclore.

C'est pendant sa vie, le 24 juin 1752, qu'éclata au château ce terrible incendie dont nous avons déjà parlé [2]. Il consuma la presque totalité des bâtiments. Nous disons la presque totalité, car une portion seulement du pavillon des Forts fut

[1] Si la résistance des Parlements n'avait pris sa source que dans des convictions sincères et l'unique amour du bien public, elle pourrait être louée sans réserve. Mais telle ne fut pas leur opposition aux enregistrements qui leur étaient demandés. Sans s'arrêter même à ce qu'avait d'insolite le droit qu'ils prétendaient avoir, en s'arrogeant le pouvoir de consentir l'impôt (usurpation manifeste), l'impartialité la plus modérée ne saurait s'empêcher de proclamer que l'esprit de corps, et surtout l'intérêt personnel, dirigeaient leur conduite lorsqu'ils refusaient l'entérinement des édits présentés dans le but de remédier aux embarras financiers qui se manifestaient dans les dernières années de Louis XV, et sous le règne de son malheureux successeur. Rien ne les éclaira sur ce danger qu'ils contribuaient à accroître. Après leur rappel, si bénévolement prononcé par Louis XVI, on les voit, par une résistance non moins opiniâtre, rendre inextricable la situation du pouvoir royal. C'est alors que, poussé dans ce défilé sans issue, le Roi est forcé de recourir à cette suprême mesure : la convocation des États-Généraux. On sait le reste. Le mouvement s'accélère, les réformes les plus profondes sont décrétées, et, parmi ces réformes, la suppression de ces mêmes Parlements est votée avec acclamations. Alors, ceux des membres de cette Compagnie les plus ardents contre la Cour deviennent les plus fougueux orateurs de côté droit à l'Assemblée Constituante. Cette double conduite fut également imprudente. On ne saurait s'empêcher de la redire : s'il existait des abus graves, au nombre desquels l'inégalité des charges était le plus odieux, le moins tolérable, la vérité est que les privilégiés des diverses classes, ne s'inspirant que d'un égoïsme sans discernement, opposèrent une irrésistible barrière aux mesures réparatrices et de sage équité tentées par Turgot, avec le concours loyal d'un Roi dont le cœur avait l'instinct de ce qui est juste et honnête.

[2] Le feu prit dans la ville chez un boulanger. Il gagna promptement les toitures du château. Le point qu'il embrasa d'abord est la partie voisine de la grosse tour au nord-est. Il envahit dès lors immédiatement les bâtiments construits par mademoiselle de Montpensier. Aucun secours ne fut possible. D'ailleurs, à cette époque, posséder des pompes était un plus donné à quelques grandes villes. Aujourd'hui, fort heureusement, il n'en est plus ainsi. Saint-Fargeau pourrait à la fois, dans un incendie, sauver la modeste demeure de l'artisan utile, et *protéger* l'habitation de ses anciens seigneurs

Digitized by Google

épargnée. Cette unique exception est révélée par des souvenirs traditionnels dignes de foi. C'est aussi ce qu'un examen attentif permet d'admettre, quand on compare la teinte plus ou moins foncée des bois composant les charpentes de ce dernier bâtiment. On aperçoit, en effet, une différence de ton qui confirme dans la croyance que le feu n'a pas dépassé une certaine limite. Il y a là comme deux dates qui vous disent ce qui est antérieur et postérieur à 1752.

En présence de cet immense désastre qui ne laissa debout (sauf l'exception qui vient d'être indiquée) que les gros murs et les fortes maçonneries intérieures, on recula devant l'énorme dépense qu'eût exigée le rétablissement complet des parties incendiées. D'ailleurs, en 1752, le président de Saint-Fargeau était mineur, et, plus tard, les embarras d'argent qu'il éprouva ne lui eussent pas permis de remettre en état ce vaste ensemble de bâtiments. On fit donc, en quelque sorte, la part du feu. Ainsi, les toitures seules furent entièrement reconstruites. Cela déjà nécessitait une somme fort considérable; car, après avoir visité et admiré la coupe, les dimensions et l'assemblage des prodigieuses charpentes des tours notamment, on est effrayé de la quantité de bois qu'elles ont absorbé. Effrayé n'est point ici un vain mot, il s'en faut bien. Aussi, depuis 1752, la grosse tour, qui, il est vrai, n'a pas moins de quatre-vingt-dix pieds de diamètre, en y comprenant l'épaisseur des murs, est-elle restée tronquée dans sa partie supérieure. Par économie, on a substitué une couverture partielle, beaucoup moins élevée que celle antérieure à l'incendie. La construction due à Jacques Cœur a ainsi perdu quelque chose de son caractère imposant.

A ce rétablissement des toitures on ajouta la restauration de quelques portions du vieux manoir. C'est depuis ce moment aussi, remarquons-le, que les parties habitables se sont trouvées restreintes au bâtiment ayant à la fois façade sur le parc et sur la cour avec la tour de l'horloge, et à l'aile du pavillon des Forts qui incline du couchant au nord. Nous aurons bientôt occasion de décrire les distributions et les changements intérieurs qu'ont subis, dans ces derniers temps, les deux corps de logis que nous venons de désigner.

Le président Michel-Étienne Lepeletier fut marié deux fois; de sa première femme il n'eut qu'un fils, Louis-Michel Lepeletier de Saint-Fargeau, né le 29 mai 1760. De son second mariage naquirent cinq autres enfants; l'un d'eux, Félix Lepeletier, est le seul, après Louis-Michel, qui appartienne à l'histoire.

Louis-Michel Lepeletier, comte de Saint-Fargeau, reçut une éducation forte sous la surveillance de son père; car il était destiné à lui succéder, et, à ce titre, il éveilla plus spécialement la sollicitude du président. Dans sa jeunesse il fut grave et appliqué, se préparant ainsi à occuper les postes les plus élevés de la magistra-

Digitized by Google

ture. A l'âge de huit ans, il composa une vie d'Épaminondas, où déjà il est impossible de ne pas remarquer un talent précoce. Il eut pour conseils et examinateurs de ses études, les Lebeau, les Jussieu, les Garnier de l'Académie des inscriptions, Duhamel du Monceau, le père Élysée et l'abbé Désaunayes, qui venaient fréquemment chez son père. Il prit des conseils de Brisard, de La Rive, sur l'art de parler en public. De bonne heure il entra dans la carrière qui, en naissant, lui avait été ouverte. Successivement avocat du Roi au Châtelet, avocat-général au Parlement de Paris, il fut, à l'âge de vingt-cinq ans, pourvu d'une place de président à mortier; c'était celle que la mort de son père avait laissée vacante. Michel Lepeletier (nous le désignons ainsi pour nous conformer à l'usage) avait l'amour de ses devoirs, et lorsqu'il remplissait les fonctions d'avocat-général, souvent il lui arriva de consacrer des nuits entières à l'examen des affaires qu'il devait le lendemain traiter au Parlement.

Cependant, la grande et formidable crise qui marqua la fin du dernier siècle s'approchait. Elle le surprit à vingt-neuf ans au milieu des occupations paisibles et des devoirs austères qui absorbaient toutes ses facultés et qui devaient remplir toute sa vie. Le mouvement général des esprits indiquait alors l'inévitable nécessité de changements dans les institutions, sur lesquelles ne s'appuyait plus qu'imparfaitement la vieille monarchie de quatorze cents ans. — Les plus timides, les plus modérés, ne voulaient pas renverser, détruire, faire table rase; mais dans leur sagesse, d'accord en cela avec les besoins créés par la société nouvelle, ils sollicitaient, ils réclamaient du moins d'importantes modifications à une forme de gouvernement que les mœurs, les idées générales n'acceptaient plus comme l'expression de leur état, de leurs tendances. C'est sous ces influences que s'ouvrirent, en 1789, les États-Généraux, auxquels Michel Lepeletier fut député par la noblesse de Paris.

Connue bientôt sous le nom de Constituante, cette assemblée renfermait peut-être plus d'hommes éminents par leurs vertus, leurs talents et leur désintéressement, qu'il n'a été donné à aucun corps délibérant, chez aucun peuple, d'en réunir. Là, sans doute, il y avait des ambitions cachées, quelques mauvaises passions, des intérêts qui ne surent pas toujours composer avec le bien public; mais l'immense majorité était noble dans ses projets et pénétrée de la sainteté de sa mission.

Ce qui manqua à la Constituante fut l'expérience. Les principes généreux, les théories si pures qu'elle proclama étaient malheureusement souvent à l'état d'abstraction. Tout cela excluait en un mot la cohésion, sans laquelle des institutions gouvernementales, privées de force, ne produisent que des tiraillements incessants. Ceux qui avaient effectué déjà de profonds changements, en ce sens qu'ils jetèrent

Digitized by Google

bas beaucoup d'abus, cédant à un sentiment d'abnégation fatale, ne songèrent pas qu'il leur appartenait comme devoir, et en bonne logique, de compléter leur œuvre pour qu'elle eût vie, qu'elle produisît des résultats utiles et complets. En s'interdisant le droit de siéger à l'assemblée qui leur succéda, ils livrèrent au hasard le sort des institutions dont ils avaient seulement posé les bases. Comme si l'architecte qui reconnaît les parties vicieuses d'un édifice n'était pas, après leur démolition, le seul apte à les corriger, en reconstruisant lui-même ce qu'il a cru utile de détruire!

Michel Lepeletier prit part à plusieurs discussions importantes de la Constituante; il fut honoré de la présidence. Nommé rapporteur par les comités de constitution et de législation réunis du Code pénal, il insista pour l'abrogation de la peine de mort. Grande question assurément que celle-là! et dont il croyait trouver la solution dans un sentiment de philanthropie, que l'expérience et l'étude attentive de la société démontrent malheureusement ne pouvoir être décidée ainsi qu'il le voulait.

A la dissolution de la Constituante, Michel Lepeletier fut successivement membre de l'administration du département de Paris et président de celle de l'Yonne. Quand le décret qui consacra la nouvelle division du territoire de la France intervint, son influence fit créer le district de Saint-Fargeau. On sait que Michel Lepeletier, nommé par le département de l'Yonne à la Convention nationale, accepta ce mandat. Les actes et les votes auxquels il prit part, dans cette assemblée, sont trop connus pour qu'il soit besoin de les rappeler: car ils font partie des annales de cette époque à jamais célèbre. Mais ce que nous devons indiquer, parce que l'histoire ne l'a point dit, ce sont les influences qu'avait déjà commencé à subir Lepeletier de Saint-Fargeau à la fin de la session de la Constituante. Des rapports fréquents et même intimes avec le duc d'Orléans exercèrent un grand ascendant sur plusieurs de ses déterminations. Son frère Félix, dont les opinions étaient beaucoup plus avancées que les siennes, se défiant de ce qu'il appelait sa *modération*, avait coutume de le *retremper* dans les circonstances les plus graves de sa carrière législative; et il triompha des justes répugnances qu'il éprouvait à prononcer la peine capitale lors du procès de Louis XVI. Des documents privés, et d'autant moins récusables qu'ils ont ce caractère, ne nous laissent aucun doute à cet égard. Et remarquons bien que d'abord Michel Lepeletier voulut voter pour la réclusion, et qu'il engagea un certain nombre de ses collègues, sur lesquels il avait de l'ascendant, à partager son opinion. Cette première manifestation, d'ailleurs, était la conséquence des principes qu'il avait soutenus avec persistance à l'Assemblée Constituante, où il avait repoussé la peine de mort, demandé l'abolition de cette puni-

Digitized by Google

tion pour tous les cas possibles, proposant d'y substituer la prison pendant vingt-quatre ans. En conséquence il y eut surprise, étonnement, lorsqu'il prononça le discours dans lequel il concluait à ce que la peine de mort fût appliquée au Roi. On lit dans un écrit du temps cette phrase : *On n'a jamais bien connu les causes qui le déterminèrent*. Ces causes, nous venons de les indiquer : la double influence du duc d'Orléans et de son frère. Félix Lepeletier conserva constamment sur Michel, d'un caractère qui inclinait au doute, la domination de la ténacité.

Il y eut donc dans Michel Lepeletier de Saint-Fargeau deux hommes : celui qui d'abord accepta avec enthousiasme et générosité les grandes réformes de 1789, qui jeta au feu avec joie et désintéressement les titres qui lui assuraient la jouissance d'immenses droits seigneuriaux[1]; c'est le même encore qui veut l'abolition de la vénalité des charges de judicature, se dépouillant ainsi d'une magnifique prérogative et retranchant de sa fortune un capital énorme. Puis vient l'homme qu'entraînent les circonstances, et qui marche, va en avant, parce qu'il est parvenu à ce point où il n'aperçoit plus d'issue. Les principes sans doute sont immuables, et ce serait une morale commode de prétendre justifier toutes choses. Mais nous expliquons et ne justifions pas. Honorons, proclamons comme dignes d'une éclatante estime, ces âmes fermes qui savent, au milieu des révolutions les plus sanglantes, résister aux entraînements et demeurer à l'abri de l'influence des passions populaires. Mais disons aussi que toutes les fois qu'on est placé à une époque de calme, loin, bien loin de la tempête, alors enfin qu'on est séparé de ces formidables commotions qui remuent si profondément les sociétés, l'appréciation de la conduite des acteurs de ces drames terribles, pour être équitable, exige qu'on tienne compte des faits, des circonstances qui les entouraient. La FATALITÉ, qu'admettaient les anciens, pour n'être plus un ressort des tragédies modernes, ne s'est pas moins retrouvée pesante, inexorable, sur la destinée des personnages historiques de nos cinquante dernières années.

On n'a point oublié comment un assassin, qui croyait ne faire qu'une bonne action, frappa Michel Lepeletier d'un coup mortel, le 20 janvier 1793[2]. Quelles

[1] Lorsqu'il se leva en faveur de l'abolition des droits féodaux à l'Assemblée Constituante, ce décret lui coûta 80,000 livres de rente.

[2] On sait que Michel Lepeletier venait d'achever son *plan sur l'Education nationale*. Ce travail, qui fut lu à la Convention après sa mort, se composait d'un fort cahier : il le portait ployé en deux, et l'avait sur sa poitrine au moment où il fut frappé; il est donc probable que cette circonstance lui eût sauvé la vie, si Pâris eût porté le coup au cœur au lieu de le diriger dix pouces plus bas. On se souvient qu'en 1825, des papiers, plies de la même manière, préservèrent M. Emmanuel de Las-Cases, lorsqu'un étranger tenta de l'assassiner dans une rue de Passy.

Digitized by Google

que fussent les *convictions* du garde-du-corps Pâris, il commettait un crime et il nuisait même à la cause qui arma son bras. Car ce meurtre, en imprimant une puissance nouvelle aux passions régicides, enleva peut-être la seule chance de salut qui pût encore exister (s'il en existait) pour le malheureux Roi.

Sans doute l'esprit de parti conduit souvent à d'étranges suppositions; ainsi il arrive que les événements, les faits, reçoivent de sa part des interprétations que la raison calme et le bon sens désavouent.

Toutefois, sans admettre que la mort de Michel Lepeletier ait été préparée par le désir de donner une forte impulsion à l'opinion dans le sens révolutionnaire, assertion qui serait grave en l'absence de preuves, nous ne pouvons nous empêcher de remarquer combien de circonstances bizarres se lient à l'existence de ce Pâris, après l'événement du 20 janvier! Vainement, par exemple, les représentants du peuple Tallien et Legendre vinrent-ils déclarer à la tribune de la Convention que l'ex-garde-du-corps s'était suicidé à Forges le 1er février 1793. Eh bien! il n'en était rien; car il mourut seulement en Angleterre dans le cours de l'année 1813. C'est ce qui résulte des détails extrêmement curieux publiés à Bruxelles, en 1825, par Félix Lepeletier. Or, Félix Lepeletier a su et vu ce qu'il raconte; et, quant à son impartialité sur un tel point, elle ne peut être soupçonnée. La mort de Michel Lepeletier serait-elle donc un de ces mystères, de ces problèmes historiques, qui restent éternellement sans solution possible pour les contemporains et la postérité[1]?

Parmi les honneurs et les témoignages de haut intérêt que la Convention se hâta de décerner à sa mémoire, nous ne mentionnerons que ceux qui rentrent dans notre sujet[2]. Un tableau peint par David, représentant la mort de Louis-Michel Lepeletier de Saint-Fargeau, fut placé dans la salle des séances, et cette assemblée adopta, au nom de la Nation, sa fille unique, Louise-Suzanne, alors âgée de huit ans[3].

[1] Voir à l'appendice, note J, le rapport de Tallien et de Legendre, ainsi que les faits si remarquables et si imprévus racontés par Félix Lepeletier.

[2] Chose tout à fait curieuse! Michel Lepeletier de Saint-Fargeau, cédant à l'entraînement des idées de l'époque, et comme inspiré par le souvenir des votes de la célèbre nuit du 4 août 1789, avait proposé, le 19 juin 1790, à l'Assemblée Nationale (qui convertit en décret sa motion), qu'à l'avenir *les nobles cessassent de s'appeler du nom du lieu où ils étaient seigneurs*. Eh bien! voici qu'après sa mort, dans les derniers jours de 1793, la ville de Saint-Fargeau, elle, sollicite l'honneur de prendre son nom, et de s'appeler désormais *Lepeletier!*

[3] Ce dernier acte fut, pour Barrère, l'occasion de faire passer dans nos lois l'adoption que, depuis, le Code civil a admise et consacrée.

Digitized by Google

VII

De bonne heure, c'est-à-dire aussitôt qu'échappée à l'enfance, sa raison fut formée, et que ses souvenirs fixés purent être pour elle un sujet de réflexion, mademoiselle Lepeletier de Saint-Fargeau se préoccupa singulièrement des circonstances qui avaient précédé et causé la mort de son père. Ses opinions, ses votes comme membre de la Convention, lui inspirèrent une profonde douleur. Dès cet instant, animée par des convictions d'autant plus fortes que son caractère était plein de fermeté, elle se proposa, comme but invariable de toute sa vie, de protester avec persévérance contre ceux des actes de la carrière politique de son père qu'elle eût voulu, au prix de son sang, pouvoir effacer. Cette pensée acquit une telle fixité, elle se transforma en un sentiment si énergique, que la révolution française lui devint antipathique. Elle voua à la famille déchue une sorte de culte; elle éprouva cette affection qui fut, pour nous servir de l'expression anglaise, le *loyalisme* le plus pur et le plus exalté. Mademoiselle de Saint-Fargeau avait gardé le souvenir de la tendresse et des caresses de son père, qui seul, après la mort de sa mère, prit soin de ses premiers ans[1]. Eh bien! ce souvenir même, avec les sentiments qui la dominaient, sembla lui prescrire, comme un devoir sacré et filial, non pas de renier, mais d'épurer la mémoire de son père. Lorsqu'elle fut vraiment libre de faire un choix, en épousant, en 1808, son

[1] Louis-Michel Lepeletier avait épousé mademoiselle de Fleury, qui mourut en donnant le jour à sa fille. — Voir à l'appendice, note K, pour les détails biographiques sur la famille Lepeletier, son origine, et divers renseignements qui concernent plusieurs de ses membres, ou qui se rattachent à la terre de Saint-Fargeau.

Digitized by Google

cousin, M. Lepeletier de Mortefontaine, les qualités recommandables qui le distinguaient ne la décidèrent point uniquement, mais la certitude de trouver en lui des opinions en parfaite harmonie avec les siennes, contribua pour beaucoup à sa détermination. Elle souriait aussi à la pensée de faire partager une immense fortune à un parent que la Révolution était loin d'avoir enrichi. Les démarches multipliées, les sacrifices d'argent ne l'arrêtèrent point, pour empêcher que la gravure ne rendît en quelque sorte populaire, en les reproduisant, des esquisses ou des tableaux rappelant deux faits inséparables : la mort du Roi et celle de son père. C'est ainsi qu'en 1810, du vivant de David, elle achetait, de son fils, 2,400 fr. le dessin fait par David lui-même, et qui devait être gravé par Tardieu. Ce dessin représentait Michel Lepeletier sur son lit de mort. Mais ce n'était pas assez de cette acquisition; car le tableau était devenu la propriété de David, depuis qu'il avait cessé d'être placé dans la salle de la Convention, et il se trouvait à Bruxelles au moment où le grand peintre, frappé d'exil, mourut dans cette ville. Alors il fallut engager une nouvelle négociation avec les héritiers de l'auteur du *Serment des Horaces*. On comprit l'importance que madame de Mortefontaine attachait à posséder le tableau; et cette importance était telle, en effet, qu'elle fut amenée à le payer cent mille francs. Pourtant, ce sacrifice lui parut presque léger; car les héritiers de David signèrent un acte par lequel ils s'interdisaient formellement le droit de publier aucune gravure de ce tableau. En 1837, le dessin fait par David donna lieu à un procès en revendication par suite du décès et du testament de Félix Lepeletier. Mesdames de Boisgelin et de Talleyrand, filles de madame de Mortefontaine, obtinrent par jugement la remise du dessin qui se trouve actuellement, ainsi que le tableau, au château de Saint-Fargeau[1].

Après son mariage, madame de Mortefontaine fit chaque année de longs séjours à Saint-Fargeau. M. de Mortefontaine, qui avait le goût et l'intelligence des jardins pittoresques, conçut le projet de substituer aux anciennes plantations symétriques, un parc paysager. C'est dès 1808 qu'il commença cette création, en opérant sur une étendue de cent dix arpents. Il n'était pas possible, dans un vallon étroit, de ménager de ces larges échappées qui prolongent au loin la vue. Mais, du moins, l'art pouvait s'appliquer à multiplier les aspects, à varier les sites; et ce sont ces résultats qu'a su obtenir M. de Mortefontaine, non en recourant à un architecte, mais en posant lui-même les groupes d'arbres, en traçant de belles et sinueuses allées, en ordonnant les mouvements de terrain, en créant de riantes collines et en sachant diriger les eaux qui animent l'ensemble du parc qu'il a

[1] Voir à l'appendice, la note L.

Digitized by Google

planté. Sans doute, il était inspiré par le souvenir des magnifiques jardins de Mortefontaine, ancienne propriété de sa famille, souvent cités parmi les plus remarquables de l'Europe, et possédés dans les derniers temps par Joseph Bonaparte. La végétation à Saint-Fargeau est riche, pleine de développement; les arbres verts y croissent avec une rapidité surprenante. On dirait leur terre de prédilection, lorsque surtout l'on parcourt cette longue allée où, de chaque côté, ils s'élèvent si imposants, si majestueux! Cette partie du parc a un caractère qui lui est propre et qui frappe vivement; il y règne du recueillement; il y a là quelque chose de grave, sans tristesse, qui s'empare involontairement de la pensée à mesure qu'on pénètre au milieu de ces deux lignes, dont les teintes vertes se reflètent avec tant de luxe et d'abondance. — Les ponts sont jetés avec bonheur sur les canaux; les contours des eaux ont de la mollesse et de la grâce. Elles ne sont plus emprisonnées dans des bassins aux formes carrées; elles ont retrouvé leur liberté pour circuler et s'épandre en larges nappes. Le coteau qui se prolonge à droite, en quittant le château, est charmant, plein de vérité, et les arbres qui le couvrent rappellent le vers de Delille : ils y sont « élégamment groupés, négligemment épars. » Le château de Saint-Fargeau n'existerait pas, que le parc seul mériterait d'être visité. Mais, ce qui vaut plus que tous les éloges que nous pourrions lui donner, c'est l'opinion que nous retrouvons exprimée dans une lettre écrite, en 1815, par Berthault, l'habile créateur des jardins de la Malmaison, du parc de Compiègne, de celui de Pontchartrain et d'une foule d'autres qui l'ont si justement rendu célèbre[1]. Voici le passage de sa lettre : « J'ai vu Saint-Fargeau, et je vous remercie de m'avoir conseillé de prendre ma route de ce côté pour retourner à Paris. Je ne vous parlerai point du château, mais, en ma qualité de *planteur* de jardins, je vous dirai, Monsieur, que j'ai été étonné et enchanté du parc. Tout cela est jeune, bien jeune, quasi dans l'enfance; mais tout cela aussi est supérieurement dessiné, disposé à merveille, et il y a une entente surprenante du *métier*. Dans dix ou quinze ans, l'effet sera beau et riche. Moi, qui en ai beaucoup vu et surtout tant planté déjà, je vous assure que j'envierais presque à M. de Mortefontaine le talent qu'il a déployé ici. De tels amateurs sont rares! Il y a bien quelques groupes que je voudrais ôter et qui papillotent à l'œil. Au reste encore, pour les condamner faudrait-il attendre[2]. »

Les fossés qui entouraient le château ont été desséchés. Aux eaux verdâtres et malsaines, habitées jadis par les crapauds, hôtes incommodes qui, peut-être,

[1] Voir à l'appendice, note M.

[2] Ce paragraphe est extrait d'une lettre qui nous fut écrite par Berthault, lorsqu'en 1815 il vint dessiner les modestes jardins que depuis nous avons plantés.

Digitized by Google

firent plus d'une fois le désespoir de quelque pauvre serf d'un châtelain qui ne savait pas dormir, ont succédé d'élégants arbres verts, aux formes sveltes, enveloppant, sans les cacher, les hautes tours du manoir. Cette plantation, loin de former une disparate, ajoute à l'harmonie pittoresque de ces sévères constructions. A travers les branches d'un mélèze au vert tendre, aux houppes soyeuses, on aperçoit encore les meurtrières; et à la base de l'édifice, les casemates pratiquées sous les tours peuvent être devinées.

M. de Mortefontaine n'a joui qu'imparfaitement de ses belles créations, car il succomba à Saint-Fargeau dès 1814, à la suite d'une chute de cheval[1]. Sa veuve, jeune encore (elle n'était âgée que de 47 ans), y est morte en 1829. La Restauration était un événement qui répondait trop aux vœux et aux sentiments de madame de Mortefontaine, pour qu'elle ne l'accueillit point avec enthousiasme; et sans doute la révolution de 1830 eût vivement blessé ses affections les plus chères. On peut le supposer par le chagrin que lui causèrent les Cent-Jours. Ses opinions politiques appartenaient autant à son cœur qu'à sa raison : aussi tout ce qui les atteignait la froissait douloureusement. Madame de Mortefontaine a laissé deux filles. Déjà, plusieurs années avant sa mort, sa sollicitude maternelle, que sa santé devenue mauvaise contribuait tant à alarmer, avait pu être rassurée en mariant l'aînée à M. le marquis de Boisgelin, pair de France. La seconde a épousé depuis M. le comte de Talleyrand, fils de l'ancien ambassadeur en Suisse.

Par suite des partages opérés entre ces dames, et selon le vœu de leur mère, la terre de Saint-Fargeau est entrée dans le lot attribué à madame de Boisgelin. A partir de cet instant, le château a reçu ses maîtres chaque année, et leurs séjours prolongés ont été favorables à la propriété. Après la mort si funeste de son mari, madame de Mortefontaine n'habitait plus qu'avec une sorte de répugnance un lieu qui lui rappelait une perte douloureuse. Cette impression avait été tellement forte, qu'en 1816 elle se décida à acquérir, à six lieues de Paris, une terre bâtie, Verneuil, afin d'y passer les étés. Saint-Fargeau fut donc négligé. Cet entretien de presque tous les moments qu'exige un parc, restait imparfait : les eaux n'étaient plus limpides, les contours des allées restaient indéterminés; les herbes les avaient envahies. On remarquait presque partout ce demi-abandon que cause inévitablement l'absence du maître.

Mais, enfin, à l'indifférence a succédé la prédilection la plus attentive. M. de Boisgelin, comprenant le prix et le charme de cette belle résidence, n'épargna rien pour lui conserver sa splendeur. A ses yeux, elle était comme un dépôt, une sorte

[1] Voir à l'appendice, note N.

Digitized by Google

de *relique*, ainsi qu'il nous le disait, qu'il tenait à honneur de garder religieusement en l'entourant de ses soins, en la préservant de toute atteinte, en la rendant plus belle encore, s'il se pouvait, qu'elle n'était lorsqu'il l'a reçue[1].

Les intérieurs des parties conservées du château ont subi les transformations que les habitudes de chaque génération prescrivent. La famille Lepeletier, il y a cinquante ans encore, avec ses mœurs parlementaires et le goût du temps, devait aimer les hauts lambris, les meubles somptueusement sévères. Déjà madame de Mortefontaine avait changé quelques distributions et établi des logements dans l'aile au couchant, construite par l'un de ses aïeux. Des appartements furent disposés également au second étage du bâtiment qui donne sur le parc. Ses successeurs ont refait et meublé l'intérieur de ce corps de logis. La chambre dite du Roi, où se trouvait placé le lit de mademoiselle de Montpensier[2], est devenue le salon que précède une salle de billard. Ces deux pièces sont en quelque sorte réunies, au moyen d'une haute glace sans tain qui repose sur une cheminée destinée à les chauffer. Il existe peu d'objets d'art au château de Saint-Fargeau. Cependant, il se trouve dans le salon une admirable pendule dont la valeur s'est encore accrue par le prix que la mode a rendu aux meubles de Boule[3]. La boîte qui la contient, haute d'à peu près dix pieds, est due à cet ouvrier si habile qui reçut de ses contemporains le titre d'artiste. Elle est riche d'incrustations en cuivre, figurant des arabesques du meilleur goût. Ce qui ajoute encore au mérite de cette pièce, c'est que le mouvement est de Julien Le Roy, et le balancier compensateur, le seul que l'horlogerie reconnaisse avoir été construit sous la forme qui lui a été donnée. Cette belle pendule ne vaut pas moins de quinze à dix-huit mille francs. Quelques vases du Japon et d'autres dits céladons se font remarquer par leurs dimensions, l'éclat de leurs couleurs et l'heureux caprice des dessins qui les décorent. Peu de portraits de la famille Lepeletier existent encore à Saint-Fargeau. La collection en était complète avant la Révolution. Depuis ils ont été dispersés, et quelques-uns portés au château de Veraeuil.

Pendant la vie de madame de Mortefontaine, le salon était encore dans la tour de l'horloge. On raconte qu'un des derniers exils subis par les parlements fit naître la pensée de profiter de la forme oblongue donnée à cette pièce, pour pratiquer, derrière plusieurs pans de la boiserie, de petites retraites d'autant plus sûres que rien ne pouvait les révéler à l'œil. Un ressort invisible faisait mouvoir ces espèces de portes cachées.

[1] Voir à l'appendice, note O.

[2] *Idem*, note P.

[3] *Idem*, note Q.

Digitized by Google

La chapelle construite dans l'intérieur de la cour, à laquelle on arrive directement par le grand perron de la cour, ne saurait fixer l'attention sous le point de vue architectural, ni par ses décorations et les tableaux qui s'y trouvent. Dans le caveau qui existe sous cette chapelle, ont été déposés Louis-Michel Lepeletier de Saint-Fargeau, et monsieur et madame de Mortefontaine. Sur des tables de marbre noir, on lit d'abord à droite :

ICI REPOSE
MESSIRE LOUIS-MICHEL LEPELETIER DE SAINT-FARGEAU,
DÉCÉDÉ LE 20 JANVIER 1793,
AGÉ DE 33 ANS.
PRIEZ POUR LE REPOS DE SON AME.

Puis à gauche :

ICI REPOSE
MESSIRE LOUIS-FRANÇOIS-LÉON LEPELETIER DE MORTEFONTAINE,
DÉCÉDÉ LE 10 SEPTEMBRE 1814,
AGÉ DE 43 ANS.
PRIEZ, ETC.

Et enfin du même côté :

ICI REPOSE
MADAME SUZANNE-LOUISE LEPELETIER DE SAINT-FARGEAU,
VEUVE DE MONSIEUR LEPELETIER DE MORTEFONTAINE,
DÉCÉDÉE LE 19 AOUT 1829,
AGÉE DE 47 ANS.
PRIEZ DIEU POUR, ETC.

Il est un lieu à Saint-Fargeau qui fixe l'attention : c'est celui où, depuis un très-grand nombre d'années, sont déposées les archives. Cette pièce, voûtée et fermée par une porte en fer, est située dans la grosse tour dite de Jacques Cœur. L'isolement complet de cette partie du vieux château, le peu de jour qu'y laisse arriver une fenêtre de petite dimension, l'épaisseur des murs, leur nudité, le froid glacial qu'ils renvoient, tout cela est d'un aspect singulièrement sombre, qui fait souhaiter la lumière, le grand air, l'espace libre. C'est à la tristesse de ce lieu, à l'impression qu'il cause, que peut-être il faut attribuer la tradition qui veut que

Digitized by Google

d'illustres personnages y aient été enfermés. Le besoin de donner des hôtes captifs à cette pièce fait répéter encore, en dépit des documents historiques les moins contestables, que Jacques Cœur et Lauzun y furent détenus.

Les revenus et les prix d'acquisition de Saint-Fargeau, aux différentes époques indiquées dans le cours de cette Notice, en les comparant avec les produits actuels et le capital que représente cette terre, qui, cependant, a de moins les droits seigneuriaux et supporte des impôts dont elle était affranchie, peuvent donner lieu à des rapprochements intéressants. Ainsi, le mouvement ascendant imprimé à la société moderne se révèle avec une grande évidence; la plus-value des *choses* apparaît prodigieusement accrue. Cette propriété, qui comprend environ 6,000 arpents, et qui coûta, en 1717, cinq cent mille francs, de nos jours vaudrait au delà de trois millions et demi. Si les 22,000 livres de rente qu'en obtenait Lauzun ne se sont qu'à peine quintuplés, c'est que, d'une part, l'équitable loi de l'égalité proportionnelle des charges, l'affranchissement du sol, sont survenus dans l'intervalle, et qu'aussi le capital de la terre s'augmente, surtout depuis un quart de siècle, dans un rapport qui dépasse constamment le revenu qui s'y trouve attaché[1].

Résumons-nous sur quelques points. Quatre dates, disons mieux, quatre époques sont empreintes au château de Saint-Fargeau. Chacune d'elles a reçu son expression de quelques-uns des hommes diversement célèbres qui l'ont tour à tour possédé. D'abord les premiers temps, vagues comme ce qui est lointain, ont vu jeter les fondements de cette grande habitation; puis, sur ces bases enfouies dans les profondeurs du sol, s'est élevé successivement ce qui a imprimé au vieux manoir son caractère le plus saillant : les tours, les épaisses et hautes murailles; ce fut là le travail du quinzième siècle et du commencement du seizième, et la famille de Chabannes a puissamment contribué à cette œuvre. Plus tard, ce qui absorbe la réflexion et le regard, ce sont les constructions de mademoiselle de Montpensier. Enfin, pendant le dernier siècle, s'est élevée une aile de l'édifice. Le temps présent, à l'exception de la création du parc, n'a rien à revendiquer que des arrangements d'intérieur, inspirés par la rénovation de nos mœurs et de nos habitudes sociales : l'époque qui construisait de spacieuses demeures avait en effet complétement disparu.

Après avoir parcouru ces grandes habitations qui imposent un si lourd fardeau

[1] Précédemment nous avons dit que les cinq cent mille livres, prix d'acquisition de Saint-Fargeau au commencement du siècle dernier, pouvaient équivaloir à un peu moins de quinze cent mille francs de notre temps. Ainsi l'accroissement du capital représenté par cette terre est bien plus que doublé dans la période écoulée.

Digitized by Google

à leurs possesseurs, le sentiment qui s'empare de l'âme n'est point un mouvement d'envie. Loin de là, tout en considérant qu'ils les conservent fidèlement, qu'ils s'efforcent de les préserver de la destruction du temps, on ne peut se défendre d'une pensée bienveillante pour eux ! Ces tours, ces murs, désormais, sont inoffensifs; ils ont cessé d'être un moyen d'oppression, un symbole d'inégalité blessante ! Ils ne nous apparaissent plus que comme des monuments pacifiques des arts, ravivant les souvenirs des vieux âges. Puissent-ils longtemps encore rester debout ! Mais puissent aussi leurs maîtres, pour que ce vœu s'accomplisse, unir à l'amour du manoir héréditaire une opulence qui permette de le léguer intact à la génération qui survivra !

Digitized by Google

APPENDICE.

A. — On lisait, dans un inventaire de la Chambre des Comptes, la pièce suivante, qui, tout en donnant des renseignements sur les annexes de Saint-Fargeau, lors de l'acquisition faite par Jacques Cœur, précise la date de sa prise de possession. « Procuration de monseigneur l'argentier, signée Jacques Cuer, et scellée de son scel le vingt-septiesme jour de febvrier, mil quatre cent cinquante, par laquelle il constitue ses procureurs Guillaume de Varic, et maitre Jehan de la Loère, pour faire les foi, hommage et debvoirs qu'il est tenu de faire à messeigneurs les comtes de Nevers et de Gien, et autres seigneurs, à cause de la baronnie de Toussy (Toucy) et des terres et chasteaulx, places et chastellenies de Saint-Fargeoul (Saint-Fargeau), Perreuse, la Codée (la Coudray), Lavau, Mézilles, Saint-Martin, Saint-Privé, Rongières (Ronchères), Sept-Fonds, Sainte-Colombe, Fanterelles (Faverelles), Arquin, Sausey, La Bussière, Chastillon, Montbony, le Bois-Saint-Germain, Destenières, Fontaines, Moulins, Dracy, La Villette et autres assis en la terre de Puisaye; et des estangs, forges, bois, rivières, granges, mestayries, juridictions hautes, moyennes et basses, et autres choses. »

B. — Jean de Village, qui assura la fuite de Jacques Cœur, obtint de hauts emplois à la Cour de René d'Anjou, Roi de Sicile et comte de Provence. Ainsi il fut viguier de Marseille (à cette époque, Marseille ne faisait pas partie de la France), Capitaine-général de la mer, conseiller et maitre d'hôtel de René, et chambellan

Digitized by Google

du duc de Calabre, fils de ce Roi. Les témoignages d'affection qu'il avait donnés à Jacques Cœur lui suscitèrent de violentes persécutions de la part de Charles VII, qui imposa facilement au faible Roi de Sicile l'arrestation de la famille de Jean de Village. Cependant, après la mort de Jacques Cœur, Charles VII permit à Jean de Village de revenir en France, et le sequestre mis sur ses biens fut levé. C'est dans la requête présentée au Roi pour obtenir sa grâce, que le neveu fidèle et reconnaissant du grand argentier a raconté les détails de la fuite de Jacques Cœur. Nous allons emprunter à Bonamy[1] cette relation, en la rapportant textuellement.

« Ce fut de Beaucaire que Jacques Cœur envoya, par un frère cordelier, à Jean de Village, qui s'était alors retiré à Marseille, une lettre par laquelle il le priait « que pour Dieu il eust pitié de lui, en trouvant moyen de le tirer hors de là et de lui sauver la vie. » Jean de Village, ému de pitié à la lecture de cette lettre, résolut de sauver son bienfaiteur. « Il considéroit, dit-il au Roi dans sa requête, qu'estant serviteur et parent de feu Jacques Cœur, que tous les biens qu'il avoit en ce monde lui estoient et sont venus par son moyen, et qu'aussi il estoit commune renommée que Jacques Cœur feroit son appointement envers le Roi et ne perdroit pas tous ses biens, il n'avoit pas cru commettre une action blâmable de le soustraire au ressentiment de ses ennemis. » En effet, Jean de Village prit le parti d'aller à Tarascon, situé sur le Rhône, vis-à-vis de Beaucaire : il s'y logea chez les Cordeliers pour être plus à portée de savoir les intentions de Jacques Cœur, à qui il fit donner avis de son arrivée par un cordelier de Tarascon, qui, sous prétexte d'une visite qu'il allait faire aux Cordeliers de Beaucaire, trouva facilement moyen de parler à leur prisonnier. Jacques Cœur donna au moine des tablettes sur lesquelles il priait Jean de Village, comme son fils, « que pour Dieu il le jetast dehors de là, car il appréhendoit fort qu'on ne le fist mourir en ladite franchise sans le sceu du Roi. » Ce dernier trait prouve l'acharnement des ennemis de Jacques Cœur, qui, non contents de l'avoir dépouillé de la plus grande partie de ses biens, cherchaient encore à lui ôter la vie. Jean de Village lui fit dire, pour le réconforter, « que puisqu'il avoit volonté de sortir des Cordeliers de Beaucaire, il avoit courage, moyennant l'aide de Dieu, de l'en mettre dehors ; et qu'en attendant l'exécution de son projet il eust à faire bonne chère. »

« Il retourna en diligence à Marseille, où il fit part de ses desseins à deux autres facteurs de Jacques Cœur, nommés Guillaume Gymart et Guillardet, natifs de Bourges, que l'emprisonnement de leur maître avait aussi obligés de prendre la fuite : ceux-ci l'encouragèrent et s'offrirent à le suivre. Comme Jean de Village avait des navires armés à sa disposition, il n'eut pas de peine à trouver dix-huit ou vingt compagnons de guerre, dont lui et ses deux associés jugèrent à propos de se faire escorter. Cette petite troupe étant arrivée à Tarascon, on fit avertir

[1] Bonamy (Pierre-Nicolas) fut l'un des érudits le plus recommandables du dix-huitième siècle ; il était historiographe et bibliothécaire de la ville de Paris et membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, dont il a enrichi les Mémoires d'un grand nombre de dissertations historiques. Il mourut en 1770.

Digitized by Google

Jacques Cœur de se tenir prêt, le lendemain, à sortir des Cordeliers, après qu'il aurait entendu leurs matines, qui se disaient à minuit.

« Il était question d'entrer dans la ville de Beaucaire, entourée de murailles; mais un des soldats de Jean de Village connaissait une ouverture dans un endroit du mur que l'on pouvait agrandir, et par où il serait facile de passer sans être aperçu. Ils traversèrent donc le Rhône dans une barque qu'ils avaient louée, avec les instruments dont ils avaient besoin; et, étant arrivés au pied des murs de Beaucaire, ils y attendirent l'heure marquée pour se rendre au couvent des Cordeliers. Jacques Cœur étant venu à leur rencontre à la sortie des matines, ils lui firent repasser le Rhône dans leur barque jusqu'à Tarascon, d'où ils le conduisirent par terre à la Tour-de-Bouc, petit port de Provence, où Jean de Village avait ordonné qu'on lui tînt toute prête une barque, dans laquelle il fit monter Jacques Cœur; et, l'ayant fait débarquer auprès de Marseille, il le conduisit par terre jusqu'à Nice. Jacques Cœur s'y embarqua sur un navire armé, et se rendit à Pise, d'où enfin il arriva heureusement à Rome.

« Il put encore avoir la consolation d'y voir le pape Nicolas V, qui, pendant sa prison, avait, mais inutilement, écrit en sa faveur à Charles VII. Il l'avait honoré de son amitié, et avait conçu une grande estime pour lui lorsqu'il vint à Rome en qualité d'ambassadeur, à cette célèbre ambassade d'obédience de Charles VII, qui rehaussa si fort le lustre de la nation française aux yeux des Romains, et dont toute la pompe et la magnificence étaient dues aux richesses et aux soins de Jacques Cœur. Le Pape ne voulut point alors qu'il eût d'autre demeure que son palais; et, dans une maladie qu'il y eut, il lui rendit des visites fréquentes, et ordonna à ses médecins d'en avoir autant de soin que de sa propre personne. Mais il ne dut pas jouir longtemps du plaisir de revoir un pontife qui avait pris tant de part à ses malheurs : la mort enleva Nicolas, les derniers jours de mars quatorze cent cinquante-cinq, après huit années de pontificat.

« Jacques Cœur n'ayant plus rien à craindre de ses ennemis au milieu de la ville de Rome, s'y occupa à régler ses affaires et à se faire rendre compte des biens dont ses facteurs avaient eu l'administration; car toutes les richesses de Jacques Cœur n'étaient pas en France : il était en correspondance avec les négociants de l'Italie et du Levant; ses vaisseaux faisaient encore des voyages sur la Méditerranée pendant sa prison; et ceux de ses facteurs qui lui demeurèrent fidèles mirent en sûreté les biens de leur maître. Ainsi, malgré la confiscation de ceux qui se trouvèrent en France lorsqu'il fut emprisonné, il trouva encore des ressources. Jean de Village dit que pendant le séjour que Jacques Cœur fit à Rome, il alla l'y trouver, et « besoigna avecques lui de toutes les charges et administrations de ses galées et faicts qu'ils avaient eus ensemble; » et qu'après avoir partagé ce qui leur devait revenir, ils se séparèrent contents l'un de l'autre.

« Ainsi il est constant, par le récit de Jean de Village, que Jacques Cœur passa l'année quatorze cent cinquante-cinq à Rome; et comme il mourut au mois de novembre, l'année suivante, on sent bien, sans que j'en avertisse, qu'il est impossible qu'il ait passé dans l'île de Chypre pour s'y marier, qu'il ait eu deux filles

Digitized by Google

de son mariage, et enfin qu'il y ait fait cette grande fortune dont parlent presque tous nos historiens.

« Mais si Jacques Cœur n'est pas mort dans l'île de Chypre, où s'est-il donc retiré après son départ de Rome? Je n'ai trouvé qu'un auteur qui ait pu me donner quelque éclaircissement sur ce sujet : c'est Jean d'Auton, historien de Louis XII, qui avait vécu avec les enfants de Jacques Cœur. Cet auteur, après avoir raconté une expédition des Français à l'île de Mételin, en 1501, dit que leur flotte aborda à l'île de Chio pour y descendre les malades, dont quelques-uns moururent et furent enterrés dans l'église des Cordeliers, « auquel lieu, ajoute-t-il, est pareillement ensépulturé feu Jacques Cœur, dedans le milieu du chœur de ladite église. » Ce témoignage de Jean d'Auton paraît d'autant mieux fondé, qu'il s'accorde parfaitement avec ce que disent les lettres de Charles VII et l'obituaire de Saint-Étienne de Bourges, que Jacques Cœur est mort en combattant contre les Infidèles à la tête des troupes de l'Église. Il n'y a qu'à faire voir qu'en 1456, le Pape Calixte III arma en effet à Ostie, contre les Turcs nouvellement maîtres de Constantinople, une flotte qui vint débarquer à l'île de Chio, et qui est la seule sur laquelle Jacques Cœur ait pu avoir quelque commandement.

« La prise de Constantinople par Mahomet II, le 27 mai 1453, avait répandu la terreur dans toute l'Europe. Le Pape Nicolas V avait exhorté les princes chrétiens à s'opposer à un torrent qui menaçait toute la Chrétienté; mais les guerres qui les divisaient alors ne permettaient pas d'espérer un prompt secours, et Nicolas V était mort au mois de mars 1455. Calixte III, qui lui succéda au mois d'avril suivant, résolut d'exécuter les projets de son prédécesseur. Il avait fait à son élection un vœu solennel de déclarer la guerre aux Turcs, et de faire tous ses efforts pour reprendre sur eux la ville de Constantinople. Quoiqu'il ne fût pas secondé par les princes chrétiens, 200,000 écus d'or qu'il trouva dans le trésor de l'Église, les décimes qu'il avait imposés sur le clergé, et les aumônes que lui ramassèrent les prédicateurs qu'il avait envoyés prêcher la croisade, le mirent en état d'armer une flotte de seize galères.

« Michel Ducas, auteur contemporain, et l'un des historiens de l'histoire byzantine, dit que cette flotte était commandée par le patriarche d'Aquilée, et qu'elle fut destinée à porter du secours aux îles les plus voisines de la domination des Turcs, comme à Rhodes, à Chio, Lesbos, Lemnos, Imbros, Samothrace et Thasos. Ce ne peut être que sur cette flotte que s'embarqua Jacques Cœur; il commandait apparemment sous les ordres du patriarche d'Aquilée. Michel Ducas rapporte les expéditions de cette flotte, qui, s'étant jointe à des pirates catalans et d'autres nations, ravagea pendant trois ans les côtes de l'Asie Mineure et les îles dont les Turcs s'étaient emparés. Mais Jacques Cœur ne put avoir part à tous ces ravages, puisqu'il mourut au mois de novembre 1456. Michel Ducas, qui marque exactement tous les lieux où s'arrêta la flotte, ne fait aucune mention de l'île de Chypre; il dit expressément qu'en partant d'Italie elle vint en droiture à l'île de Rhodes, où après avoir demeuré quelque temps elle aborda à l'île de Chio, où elle séjourna aussi; et ce fut alors que Jacques Cœur, étant tombé malade dans cette île, y

Digitized by Google

mourut, puisque Jean d'Auton assure qu'il fut enterré au milieu du chœur de l'église des Cordeliers. Nous ne savons aucun détail des circonstances de sa mort.»

Présentons ici quelques dernières considérations : elles compléteront, elles résumeront en quelque sorte des rapprochements déjà entrevus dans la Notice. Bien que séparés par deux siècles, il y a entre Jacques Cœur et Fouquet, non pas similitude, mais plus d'un rapport de situation. Si le premier avait prêté des sommes fort considérables à Charles VII, le second, au moment où il fut nommé Surintendant des finances en 1652, quand le trésor était vide par suite de longs troubles et des guerres qui remplirent la minorité de Louis XIV, n'hésita pas, pour pourvoir aux besoins les plus pressants, à engager ses biens et ceux de sa femme. D'implacables ennemis préparèrent la chute de tous deux. L'un et l'autre, après leur arrestation, furent transférés dans cinq prisons différentes ; car le Surintendant fut successivement détenu à Angers, à Amboise, à Vincennes, à Moret et à la Bastille, avant de subir sa condamnation à Pignerol, où il mourut après dix-neuf années de captivité.

Fouquet et Jacques Cœur comptèrent des amis fidèles et courageux, que non-seulement l'infortune n'éloigna pas, mais dont elle exalta le zèle. C'est là leur meilleur éloge, puisque leur disgrâce, tant elle fut profonde, n'admettait pas la possibilité d'un retour de faveur. Ils commandèrent le dévouement, ils inspirèrent de la reconnaissance lorsque c'était courir de grands dangers que de manifester envers eux de pareils sentiments. Les devises adoptées par l'un et l'autre sont remarquables. Celle du conseiller et argentier de Charles VII est l'expression d'une légitime et noble confiance : A VAILLANTS CŒURS RIEN IMPOSSIBLE! Dans celle du Surintendant il y a aussi *beaucoup de confiance*, plus que cela même, l'ivresse de l'amour-propre et une certitude de succès qui n'est pas précisément de la modestie : *Quò non ascendam?* OU NE MONTERAI-JE PAS?... Jacques Cœur avait été anobli par Charles VII en 1440, et il adopta comme emblème, pour armes, des coquilles et des cœurs. On les voit reproduits à l'infini dans son hôtel de Bourges. Fouquet, lui, trouva le sol aplani : son père l'avait devancé dans la carrière des emplois et des honneurs. Mais si le point de départ fut différent, une haute fortune et de plus profonds malheurs encore rendirent leurs destinées semblables.

C. — L'origine de la Maison de Chabannes est très-ancienne. Elle remonte à un nommé *Eble*, qui, dès 1229, était coseigneur de Charlus le Pailloux, en bas Limousin. Robert de Chabannes, mort en 1415, l'un des descendants d'Eble, eut plusieurs enfants d'où sortirent les nombreuses branches de Curton, Saignes, Nozerolles, Mariol, Vergier, Trussy, Piouzac, Chamiane et Dammartin. C'est à cette dernière branche qu'appartenait Antoine de Chabannes, grand-maître de France.

Parmi ceux qui jetèrent le plus d'éclat sur ce beau nom, Jacques II de Chabannes, seigneur de La Palice, occupe, après Antoine, la première place ; c'est lui qui suivit Charles VIII à la conquête de Naples. A la mort du comte d'Armagnac, il devint Lieutenant de ce royaume. Il aida puissamment Louis XII à reconquérir le Milanez. En 1502, Jacques de Chabannes eut l'honneur d'être choisi pour juge

Digitized by Google

du combat singulier entre Bayard et Alonso de Sotomaior. Il était homme de bon conseil, et ce fut malgré son avis que François Ier livra la bataille de Pavie.

Cette Maison compte quatre alliances avec celle de Bourbon. Les Rois de France donnaient aux Chabannes le titre de cousins. — Leurs armes sont *de gueules, à un lion d'hermine, armé, lampassé et couronné d'or*. La descendance de cette famille illustre s'est perpétuée, et on la retrouve notamment dans le Nivernais.

D. — On voit dans ses Mémoires combien mademoiselle de Montpensier était heureuse des travaux qu'elle avait fait exécuter à Saint-Fargeau. « Assurément, dit-elle, je n'ai pas perdu mon temps : ce bâtiment m'a donné beaucoup de divertissement, et ceux qui le verront le trouveront assez magnifique et digne de moi. Je n'y ai pu faire davantage; je n'ai fait que raccommoder une vieille maison qui avait cependant du grand. » Puis, à la fin de 1657, après sa paix avec la Cour, elle écrivait : « Je m'en allai passer Noël à mon Saint-Fargeau. J'y fus trois à quatre jours avec bien du plaisir. J'en prends tout à fait à voir mon bâtiment, et je trouve une partie des dedans qui s'achève toutes les fois que j'y vais. »

E. — Louis XIV avait permis le mariage le lundi 15 décembre 1670, et ce fut dans la soirée du jeudi suivant qu'il fit appeler Mademoiselle pour lui annoncer qu'il se voyait forcé de s'y opposer. Au surplus, les bons avis, les avertissements salutaires ne manquèrent pas à la princesse. Le sage Montausier, l'un des quatre personnages éminents auxquels Mademoiselle avait confié le soin de demander au Roi l'autorisation d'épouser Lauzun, se hâta, après lui avoir annoncé la réponse favorable de Louis XIV, d'ajouter : « Voilà une affaire faite ; je vous conseille de ne la laisser traîner que le moins que vous pourrez ; et, si vous m'en croyez, vous vous marierez cette nuit. » Mais l'éclat et la pompe que la princesse et surtout Lauzun voulaient imprimer à la cérémonie donnèrent précisément le temps de circonvenir le Roi, et lui permirent de révoquer l'autorisation que Mademoiselle en avait obtenue.

F. — Lauzun soupçonnait, et en cela il ne se trompait pas, que la favorite le desservait et usait de son influence pour s'opposer à son mariage avec Mademoiselle. Il voulait en acquérir la preuve. Pour y parvenir, il eut l'audace d'écouter la conversation la plus *confidentielle* entre le Roi et sa maîtresse ; mais, ce qui était bien plus osé encore, de se répandre en reproches amers après la sortie de Louis XIV, de faire la scène la plus violente à madame de Montespan. De là, son emprisonnement à Pignerol. Au reste, sans une grande perspicacité, il est assez permis de conclure de tout cela et de certains passages des Mémoires de Mademoiselle, que les rapports antérieurs de Lauzun et de madame de Montespan avaient été d'une nature excessivement intime.

G. — Elle mourut le 5 mars 1693, à l'âge de soixante-six ans. Dès 1685, elle avait révoqué un testament fait en faveur de Lauzun en 1670. Elle in-

Digitized by Google

stitua Monsieur, frère de Louis XIV, son légataire universel, en affectant une somme de 200 mille livres à des legs pieux.

Louis XIV avait voulu que la pompe funèbre de Mademoiselle se fît avec le grand cérémonial. Son corps fut donc plusieurs jours gardé par une princesse ou par une duchesse, et par deux dames qualifiées. Pendant qu'on lui rendait ces tristes et derniers devoirs, un accident inattendu produisit la plus vive sensation; il sembla que la mort même ne procurait pas le repos aux restes d'une femme dont la vie avait été si agitée. « Au milieu de la journée, dit Saint-Simon, et toutes les personnes de la cérémonie présentes, l'urne qui contenait ses entrailles, et qui était sur une crédence, se brisa avec un bruit épouvantable; à l'instant, voilà les dames, les unes pâmées d'effroi, les autres en fuite; les hérauts d'armes, les Feuillants qui psalmodiaient, s'étouffaient aux portes avec la foule qui se sauvait. La confusion fut extrême : la plupart gagnèrent le jardin et les cours. C'étaient les entrailles mal embaumées qui avaient causé ce fracas. Tout fut parfumé et rétabli, et cette frayeur servit de risée à la Cour. » Le corps de Mademoiselle fut conduit à Saint-Denis; on porta ses entrailles aux Célestins et son cœur au Val-de-Grâce.

« On montrait encore, en 1744, dit Anquetil, l'appartement qu'avait occupé Lauzun au château d'Eu, au-dessus de celui de la princesse, avec un escalier dérobé qui donnait dans son alcôve. » Mais, selon cet historien, il paraîtrait même que la princesse, avant que Lauzun ne fût arrêté, en 1671, s'était complétement abandonnée à la passion qu'elle éprouvait. Voici le récit d'Anquetil : « J'ai vu, dit-il, cette même année 1744, au Tréport (lieu situé très-près d'Eu), une grande fille de la taille de Mademoiselle, ressemblant beaucoup à ses portraits, qui sont en grand nombre dans le château d'Eu. Elle paraissait entre soixante-dix et soixante-quinze ans. On la disait dans le pays fille de la princesse. Elle semblait le croire, et recevait une pension de quinze cents francs exactement payée, sans qu'elle sût de quelle part. Elle habitait une jolie maison dont elle ne payait pas le loyer, quoiqu'elle n'eût aucun acte de propriété. Mademoiselle, née en 1627, avait cinquante-quatre ans en 1681, le seul temps où elle put épouser Lauzun, ne l'ayant pas fait avant sa prison. Par conséquent, la demoiselle du Tréport n'était pas sa fille, ou elle l'avait eue avant la prison sans mariage préalable, c'est-à-dire en 1670, âge pour lors de quarante-trois ans : ce qui donne soixante-quatorze ou soixante-quinze ans à la demoiselle du Tréport, en 1744. »

Les Mémoires de mademoiselle de Montpensier manquent d'élégance et de correction; le style en est lâche et souvent diffus. Mais ils révèlent encore bien des circonstances curieuses sur Louis XIV et son entourage. On y trouve de ces détails intimes que, par sa position, la princesse a pu recueillir mieux que tout autre. Les récits de Mademoiselle ont donc encore leur prix, même après ceux que nous ont laissés madame de Sévigné et Saint-Simon.

II. — Lauzun n'avait pas moins de soixante-deux ans lorsqu'il épousa ma-

Digitized by Google

demoiselle de Durfort, seulement âgée de seize ans. Grâce à ses exigences et à sa bizarrerie, il la rendit parfaitement malheureuse. Lauzun mourut en 1723, à plus de quatre-vingt-dix ans. Il ne laissa point d'enfants et légua son immense fortune à Charles-Armand-Antoine, duc de Biron, son petit-neveu, et dont un neveu a porté, jusqu'en 1788, le nom de duc de Lauzun.

C'est en 1692, à la recommandation de Jacques II, roi d'Angleterre, et pour les services qu'il lui avait rendus, que Lauzun fut créé duc. A son arrivée à la Cour, d'abord il fut connu sous le titre de marquis de Puyguilhem. En fort peu de temps il était devenu gouverneur du Berry, maréchal-de-camp, colonel général des dragons, puis capitaine des gardes; il avait même failli, en 1669, sans la très-juste opposition qu'y mit Louvois, être pourvu de la charge de grand-maître de l'artillerie.

Le portrait que Saint-Simon nous a laissé de Lauzun est vif, animé, et tracé avec une verve qui, cette fois pourtant, n'a rien ôté à la ressemblance du modèle. Saint-Simon s'est contenté de mettre en relief, avec son bonheur accoutumé, les qualités bonnes et mauvaises du héros de mademoiselle de Montpensier.

« C'était, dit-il, un petit homme blond, bien fait dans sa taille, de physionomie haute et d'esprit, mais sans agrément dans le visage; plein d'ambition, de caprices et de fantaisies; envieux de tout, jamais content de rien, voulant toujours passer le but; sans lettres, sans aucun ornement dans l'esprit; naturellement chagrin, solitaire, sauvage : fort noble dans toutes ses façons, méchant par nature, encore plus par jalousie : toutefois, bon ami quand il voulait l'être, ce qui était rare; volontiers ennemi même des indifférents; habile à saisir les défauts, à trouver et à donner des ridicules; moqueur impitoyable; extrêmement et dangereusement brave; heureux courtisan; selon l'occurrence, fier jusqu'à l'insolence et bas jusqu'au valetage; et pour le résumer en trois mots, le plus hardi, le plus adroit et le plus malin des hommes. »

Saint-Simon a oublié d'ajouter que les succès de Lauzun auprès des femmes furent prodigieux, et qu'ils s'accrurent en raison directe de son impertinence et de ses indiscrétions. La mode, en ce genre, l'avait comme consacré : il eut la vogue; il en usa, en profita et en abusa étrangement : très-juste retour, au surplus, du fol engouement qu'il avait fait naître.

I. — Antoine de Crozat devint grand-trésorier de l'Ordre du Saint-Esprit après la mort de l'avocat-général Chauvelin. — Sa fille fut célèbre par son esprit et ses connaissances. C'est à elle que l'abbé Le François avait dédié la *Méthode abrégée et facile pour apprendre la Géographie*; et c'est ainsi que cet ouvrage, si souvent réimprimé depuis, a toujours été désigné sous le titre de *Géographie de Crozat*.

Le fils d'Antoine de Crozat eut l'amour des arts : il consacra la presque totalité de sa fortune à former une collection de tableaux et de dessins, qu'il voulut faire graver à ses frais. Ce recueil, bien connu des amateurs, porte le

Digitized by Google

nom de *Cabinet de Crozat*. Le nombre seul des dessins réunis par M. Crozat dépassait dix-neuf mille, et lui avait coûté près de cinq cent mille francs. Cette collection était peut-être alors la plus curieuse qui existât en Europe.

Dans le cours du dix-huitième siècle, au surplus, il n'était pas rare de voir des financiers faire tourner leur opulence au profit des arts et des hommes qui les cultivaient. Ces nobles fantaisies sont un peu passées de mode. Des goûts plus positifs prédominent de nos jours, et les plaisirs de l'esprit ont fait place aux jouissances matérielles.

I. — *Rapport fait à la Convention nationale par les Députés Tallien et Legendre, nommés commissaires par décret du 30 mars 1793, à l'effet de constater si c'était le garde du roi Pâris qui s'était suicidé à Forges, le 1er février précédent.*

« Citoyens,

« Conformément à votre décret du 30 de ce mois, le Comité de sûreté générale chargea deux de ses membres, le citoyen Legendre et moi, de se transporter sur-le-champ à Forges-les-Eaux, département de la Seine-Inférieure, pour y constater l'identité de la personne homicidée quelques jours auparavant dans ce lieu, avec l'individu Pâris, prévenu d'être l'auteur de l'assassinat de Lepeletier Saint-Fargeau. D'après les renseignements que nous avons pris sur les lieux, il paraît que Pâris n'est sorti de cette ville que le samedi 26 janvier, c'est-à-dire le lendemain du jour où le Comité de sûreté générale avait fait visiter une maison, rue de Larochefoucault, et de laquelle il y a tout lieu de croire qu'il se sauva au moment de la perquisition. Il avait pris toutes les mesures nécessaires pour n'être pas reconnu. Il voyageait à pied. Cet ennemi constant et acharné de la Révolution et de ses défenseurs était revêtu de l'uniforme de garde national, et avait eu soin de faire couper ses cheveux en Jacobin. Il coucha la nuit du dimanche au lundi à Gisors, et il en repartit le lendemain matin de très-bonne heure. Arrivé à Gournay, au lieu de suivre la grande route, il prit le chemin qui conduit à Forges-les-Eaux, chemin impraticable, et où les habitants mêmes du pays sont souvent exposés aux plus grands dangers, surtout dans cette saison. Il fallait que ce scélérat connût ce chemin; et il avait bien calculé, en le prenant, qu'il serait impossible qu'on le suivît.

« Pâris arriva le lundi 31 janvier à Forges-les-Eaux; il se fut loger dans une petite auberge, où il aurait sans doute été ignoré, s'il ne se fût permis de ces fanfaronnades qui caractérisent les gens de sa sorte. Le criminel fuit toujours les regards de l'homme de bien; aussi Pâris chercha-t-il à être autant seul qu'il lui fut possible : il eut cependant l'imprudence de faire voir les armes dont il était porteur; il se servit pour souper d'un couteau en forme de poignard, renfermé dans sa canne. Voulant sans doute éloigner de lui les re-

Digitized by Google

mords dont il devait être assailli, il but à son repas d'une manière immodérée; alors des propos indiscrets lui échappèrent et donnèrent contre lui de violents soupçons. On remarqua que lorsqu'il fut renfermé dans sa chambre, il s'y promenait avec l'air égaré et inquiet; il se mettait à genoux, et baisait, à plusieurs reprises, sa main droite. Les citoyens témoins de ces extravagances, les attribuèrent à l'état d'ivresse dans lequel il se trouvait.

« Le lendemain matin, le citoyen Auguste, qui, la veille, avait vu Pâris dans l'auberge où il était descendu, et auquel il avait paru très-suspect, vint le dénoncer à la municipalité, mais sans se douter que ce pût être Pâris, son signalement n'étant pas encore parvenu officiellement dans cette commune, et n'y étant connu que par la voie des journaux. Les officiers municipaux chargèrent trois gendarmes de se transporter à l'auberge du Grand-Cerf, pour inviter le citoyen dénoncé à se rendre au bureau municipal, pour y donner les renseignements qui lui seraient demandés. Les gendarmes, entrés dans la chambre où Pâris était couché, lui demandèrent d'où il venait et où il allait, s'il avait un passe-port ou un congé. Il répondit qu'il venait de Dieppe, qu'il allait à Paris, qu'il n'avait point de passe-port, et que jamais il n'avait servi. Après cette interpellation, les gendarmes l'invitèrent à se rendre à la municipalité. Il dit qu'il allait y aller; et, faisant un mouvement sur le côté droit, il se brûla aussitôt la cervelle avec un pistolet à deux coups, chargés chacun d'un lingot mâché; il expira à l'instant. On trouva sur lui un portefeuille, dans lequel était renfermée une somme de 1,218 livres en assignats, une fleur-de-lis de cuivre argenté. N'ayant trouvé dans son portefeuille aucun papier qui pût donner des renseignements sur son compte, on le déshabilla, et l'on trouva sur son estomac deux papiers que nous ne vous représenterons pas en ce moment, parce qu'ils sont teints du sang de ce scélérat, et que nous ne voulons pas mettre sous vos yeux ce spectacle dégoûtant; mais en voici le contenu.

« Le premier est un extrait des registres de la paroisse Saint-Roch à Paris, délivré le 28 septembre dernier, duquel il résulte que Pâris était né le 12 novembre 1763. Le second est le congé de licenciement de la garde du ci-devant Roi, en date du 1er juin 1792. Au dos de ce brevet est écrit de sa main ce qui suit :

MON BREVET D'HONNEUR.

« Qu'on n'inquiète personne. Personne n'a été mon complice dans la mort « heureuse du scélérat Saint-Fargeau. Si je ne l'eusse pas rencontré sous ma « main, je faisais une plus belle action : je purgeais la France du patricide, du « régicide, du parricide d'Orléans. Qu'on n'inquiète personne. Tous les Français « sont des lâches auxquels je dis :

« Peuple, dont les forfaits jettent partout l'effroi,
« Avec calme et plaisir j'abandonne la vie :

Digitized by Google

« Ce n'est que par la mort qu'on peut fuir l'infamie
« Qu'imprima sur nos fronts le sang de notre Roi.

« *Signé*, De Paris l'aîné, garde du Roi, assassiné par les Français. »

« Au moment de notre arrivée à Forges, nous nous sommes transportés dans l'auberge où était le cadavre; et quoique l'explosion du coup de pistolet l'ait beaucoup défiguré, nous n'avons point eu de peine à le reconnaître pour celui de l'infâme Pâris, que plusieurs fois nous avions eu occasion de voir.

« Le citoyen Rocher, sapeur dans la garde nationale parisienne, par qui nous nous étions fait accompagner, nous a également déclaré qu'il reconnaissait bien ce cadavre pour être celui de Pâris; ainsi il ne peut plus rester de doute, d'après tous ces indices, que l'assassin de Lepeletier a terminé son infâme carrière.

« Plusieurs citoyens de la commune de Forges paraissaient désirer que nous fissions transporter ce cadavre à Paris; mais nous avons cru cette mesure inutile. Nos lois nouvelles, la douceur des mœurs françaises, ont proscrit à juste titre l'usage barbare d'exposer aux regards de la multitude le corps d'un suicide. D'ailleurs nous n'avons pas voulu avoir à nous reprocher d'être l'occasion de quelques troubles dans ce moment où la tranquillité est si nécessaire, et il eût été possible que la vue de ce cadavre, réveillant les sentiments d'une trop juste indignation contre l'assassin d'un des représentants du peuple, il n'en résultât quelques désordres. Et après avoir fait dresser des procès-verbaux exacts de tous les faits, nous avons ordonné l'inhumation, et en avons consigné l'acte sur les registres de la municipalité et sur ceux destinés à recevoir les actes de décès.

« Nous remettons toutes les pièces sur le bureau, et nous croyons qu'il serait bon que la Convention nationale en ordonnât l'impression, afin de détruire l'effet qu'auraient pu laisser les doutes répandus sur la mort de ce grand coupable..... »

Voyons maintenant les réflexions qu'inspire à Félix Lepeletier le rapport des représentants du peuple; les curieuses révélations qu'il a à nous faire sur Pâris, et la conclusion si remarquable des faits qu'il raconte. Ici ce n'est point un ennemi de la révolution française, l'antagoniste de la Convention, qui élèvera des doutes sur la sincérité de la mort officielle de l'ancien garde du corps de Louis XVI; mais un homme plutôt prévenu en faveur du Pouvoir qui régnait le 1er février 1793. Ce que nous allons citer textuellement est extrait des *Pièces justificatives et des notes placées à la suite des Œuvres de Michel Lepeletier, en 1 volume, publiées par son frère Félix, à Bruxelles, en* 1826; ouvrage fort rare, à peu près introuvable par deux raisons : d'abord, parce qu'il fut imprimé à Bruxelles presque clandestinement, à un très-petit nombre d'exemplaires, et aussi parce que ceux qui pénétrèrent en France furent recherchés, achetés et enlevés par les ordres de madame de Mortefontaine, et détruits.

Digitized by Google

Écoutons Félix Lepeletier.

« *Nota.* D'après le rapport des députés Tallien et Legendre, il paraîtrait certain que le garde du roi Pâris se serait tué le 1er février 1793 à Forges-les-Eaux, non loin de Rouen. Cependant je vais ajouter ici beaucoup de faits qui infirment les assertions de ce rapport.

« D'abord, à la fin de 1793, rencontrant sur la terrasse des Tuileries les députés Hérault de Séchelles et Saint-Just, ils me racontèrent qu'on avait manqué la nuit même de prendre l'assassin de mon frère : *Il était à Nanterre*, me dirent-ils. *On sait la maison où il était caché, et l'on connaît jusqu'à la place du mur par-dessus lequel il s'est sauvé.* Ils me garantirent l'authenticité de ce qu'ils m'apprenaient..... On doit concevoir mon étonnement ; mais cela me rappela que, deux mois après le prétendu suicide de Pâris à Forges, un officier municipal de cette commune, venu à Paris, me laissa apercevoir quelques doutes sur la réalité de la mort de Pâris. J'étais si persuadé alors de l'exactitude du rapport des députés Tallien et Legendre, ayant vu moi-même au Comité de sûreté générale les brevet et extrait de baptême rapportés par eux, disait-on, de Forges, que je ne fis pas grande attention au dire de l'officier municipal. Je fis part moi-même à Saint-Just et à Hérault de Séchelles de cette ancienne particularité.

« Mais voici qui est bien plus fort ; les années s'écoulent : en 1804, je me trouve en exil à Genève, sous le Consulat de Bonaparte. Après un an de séjour dans cette ville, je reçois un jour une lettre sans signature, dans laquelle on me disait : *Prenez garde à vous, monsieur ; l'homme qui a tué votre frère est ici.* Un mois après, une lettre de la même écriture me dit : *Vous n'avez pas fait cas de mes avis. Prenez donc garde à vous. Vous ne m'avez pas cru, ni fait aucune démarche. Eh bien ! Pâris loge chez un tailleur de cette ville.*

« Lorsqu'un an avant, étant de retour à Paris de deux années de déportation à l'île de Ré, j'eus occasion de parler beaucoup de mon frère avec le Ministre d'État Regnaud de Saint-Jean-d'Angely (qui, fils du bailli de la terre de Saint-Fargeau, avait été élevé pour ainsi dire avec nous, et que je n'avais pas vu depuis l'Assemblée Constituante), il me questionna beaucoup sur la mort de mon frère. Je lui exposai les raisons qui me faisaient penser que Pâris n'était pas mort, et croire à quelque mystère difficile à expliquer ; j'ajoutai qu'aucun Gouvernement, depuis le Comité de salut public, n'avait mis un grand zèle à le pénétrer. Il me dit ces paroles : *Je vous assure que si vous aviez quelque nouvelle trace de l'existence de cet homme, Bonaparte ferait mettre beaucoup de soins à s'en assurer.*

« Il était donc naturel que j'instruisisse M. Regnaud de ce que je venais de découvrir à Genève, et je le lui écrivis. Aussitôt des ordres très-prompts de Bonaparte arrivèrent à la préfecture pour s'assurer du nommé Pâris. Le préfet de Genève était M. de Barante, père de celui qui aujourd'hui est membre de la Chambre des Pairs ; mais il était absent. Les ordres arrivèrent à M. Fabri, conseiller de préfecture, qui n'eut rien de plus pressé, et sans me rien dire,

Digitized by Google

que de faire beaucoup de bruit et d'instruire la municipalité. Pâris, averti à temps, décampa. Ce ne fut qu'après son évasion que M. Fabri m'envoya chercher et me fit part des ordres qu'il avait reçus. J'écrivis à M. Regnaud de Saint-Jean-d'Angely, en faisant quelques observations sur la manière dont les choses s'étaient passées à Genève.

« Ordres itératifs de Bonaparte arrivèrent bientôt, portant qu'il fallait trouver Pâris à toute force, le faire poursuivre, et des menaces aux autorités, si elles ne le représentaient pas. M. de Barante était de retour. Il me fit prier de passer chez lui, où, m'étant rendu, il entra avec moi dans les détails suivants. Voici ce qu'il me dit positivement : *Il est très-certain que l'assassin de monsieur votre frère était caché ici ; mais il s'est sauvé et a passé en Suisse. Au reste, à l'appui de ce fait je vais vous dire, monsieur, une autre anecdote. Lorsque vous arrivâtes à Genève, il y a un an au mois d'août, quelque temps après, ayant donné un dîner pour l'anniversaire de la création de la République, M. Bouvier, officier du génie de la place, dit à ma table et fort haut : Parbleu, il arrive dans ce monde de singulières rencontres. La ville de Genève renferme dans ce moment le frère de Michel Lepeletier et Pâris son assassin.... Comment, monsieur, que dites-vous là? en êtes-vous sûr? lui dis-je.... Oui, monsieur le préfet, très-sûr ; car dans ma jeunesse j'ai souvent tiré des armes avec ce Pâris ; je le connais bien, je l'ai vu ici ; et pour M. Félix Lepeletier, vous savez mieux que personne qu'il y est, et en exil. Monsieur, lui dis-je, vous n'auriez pas dû m'annoncer ainsi de telles choses.....*

« Tel fut le récit fidèle que me fit M. de Barante, et il ajouta : *Je vous avoue que ce dîner s'étant prolongé fort tard, et ayant parlé de beaucoup d'autres choses, j'oubliai le récit de M. Bouvier. Au reste, rassurez-vous, ce Pâris est passé en Suisse, et vous n'avez à craindre aucun danger. — « Dangers! lui dis-je, monsieur ; ah! si j'avais su positivement le lieu où était ce monstre, j'eusse été le saisir de ma main, je l'aurais traduit en prison ou devant vous. »*

« Il me pria de calmer le Gouvernement ; il était assez singulier de voir un préfet réclamer l'intervention d'un exilé près de l'autorité qui le persécutait, lui exilé !

« Il parait donc démontré par tous ces faits que Pâris ne s'est pas tué à Forges-les-Eaux. Pourtant il y eut un homme tué dans une auberge, dans son lit, par lui ou par un autre, mais que Tallien et Legendre prétendirent être le garde du roi Pâris. Ils ont rapporté, comme ayant été trouvés sur lui, son brevet de la garde royale et son extrait de baptême. Sur le premier, Pâris avait écrit, dit-on, ce qui est consigné dans le rapport. Cependant Pâris n'était pas mort, et un homme a été tué, et l'on a trouvé sur cet homme les papiers de Pâris..... Quels mystères !

« En 1814, après la Restauration, un de mes parents, qui avait été absent de la France, me parlant de mon frère, me dit que Pâris, son assassin, était mort en 1813, en Angleterre !..... »

K. — La famille Lepeletier est originaire du Mans et a pour auteur Pierre,

Digitized by Google

vivant en 1508; il eut deux fils. La branche aînée s'est éteinte en 1746. Elle n'a fourni aucun homme vraiment célèbre et qui puisse fixer l'attention; nous ne nous y arrêterons donc pas.

La branche cadette comptait au cinquième degré, Claude Lepeletier, seigneur de Villeneuve-le-Roi, Montmélian, Mortefontaine, etc. Il était né en 1631 et mourut en 1711. Il fut conseiller au Parlement et nommé tuteur, en 1660, sur la désignation qu'en fit mademoiselle de Montpensier, des filles que laissa, de son second mariage, Gaston d'Orléans, frère de Louis XIII. Deux ans après il devint président à mortier, puis Contrôleur-général des finances. Plus tard, il occupa la place de Surintendant des postes. C'était un des hommes les plus instruits de son temps, il fut l'ami de Rollin. Comme prévôt des marchands, Claude Lepeletier avait marqué son administration par des travaux utiles. Il fit construire le quai qui a conservé son nom. Il était fier de descendre, par sa mère, du fameux Pierre Pithou, dont il recueillit les manuscrits avec un soin extrême. Il dut à la précocité de ses connaissances et à des succès éclatants obtenus au collége des Grassins, d'être admis à l'âge de douze ans aux célèbres assemblées qui se tenaient chez Jérôme Bignon, et où l'élite de la société se réunissait alors.

Claude Lepeletier est incontestablement, de tous les hommes de sa race, celui qui a le plus honoré son nom par ses rares vertus, son savoir et sa haute probité. Des dix enfants qu'il laissa et dont il fit lui-même l'éducation, l'un, l'aîné, fut évêque d'Angers; le second, Louis, président à mortier en 1707.

Michel Lepeletier, de Sousi, frère de Claude, et qui devint son collaborateur sous le titre d'intendant des finances, lorsque celui-ci fut nommé Contrôleur-général, est le père de Lepeletier des Forts, comte de Saint-Fargeau, l'acquéreur de cette terre, et par conséquent la souche de la branche de la famille Lepeletier dont nous avons suivi la filiation.

Lepeletier de Sousi, indépendamment de la place d'intendant des finances qui lui avait été donnée dans le but de lui fournir la possibilité de partager les travaux de son frère Claude, fut intendant de Franche-Comté, directeur général des fortifications. En cette dernière qualité, il eut le travail direct avec Louis XIV. Plus tard, il fit partie du conseil de Régence. Nommé membre honoraire de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, ce ne fut pas pour lui un vain titre, car souvent il communiquait à cette Compagnie les résultats des recherches curieuses que ses fonctions de directeur-général des fortifications lui avaient permis d'ordonner, dans la pensée d'étudier les antiquités de la France. Cet homme avait traduit Tacite et le savait par cœur. En outre, il parlait facilement l'italien et l'espagnol, et possédait ce qui a été écrit de plus remarquable dans ces deux langues.

Sa vie fut pleine et longue, car, né en 1640, il ne mourut qu'en 1725, dans sa quatre-vingt-sixième année. Il avait épousé mademoiselle Guérin des Forts, et c'est ce dernier nom qu'ajouta au sien l'acquéreur de Saint-Fargeau.

Digitized by Google

La famille Lepeletier compte diverses branches que nous ne ferons qu'indiquer. Ce sont celles de Rosambo, de la Houssaie, de Montmélian, de Mortefontaine, de Beaupré et d'Aulnay.

Cette dernière branche, dès longtemps fixée dans l'ancien Nivernais, y possède encore des propriétés considérables. Deux de ses descendants, qui sont frères, appartiennent à la génération actuelle et peuvent être cités comme des hommes vraiment distingués. L'un, le comte Hector d'Aulnay, a siégé à la Chambre des Députés; il est membre du conseil-général de la Nièvre et a été appelé à la présidence de cette assemblée dans diverses sessions; l'autre, le baron Félix Lepeletier d'Aulnay, dont le début dans la carrière administrative eut lieu sous l'Empire avec le titre d'auditeur au Conseil d'État, fut attaché en cette qualité à la section des finances. Là, par la rectitude de ses idées, une application persévérante, il s'initia à la connaissance des affaires, et obtint la haute estime de l'homme si capable, le comte Defermon, qui présidait cette fraction du Conseil d'État. Quelques années plus tard, en 1809, M. Félix Lepeletier d'Aulnay fut nommé à la préfecture du nouveau département de Tarn-et-Garonne, créé par le Sénatus-consulte du 2 novembre 1808, et composé de divers cantons distraits des départements de l'Aveyron, de la Haute-Garonne, du Gers et de Lot-et-Garonne.

Depuis 1827, M. Félix Lepeletier d'Aulnay n'a pas cessé de représenter l'arrondissement de Rambouillet à la Chambre des Députés. Pendant un grand nombre de sessions et jusqu'à ce jour, il a eu l'honneur d'être l'un des vice-présidents de cette Assemblée. Esprit ferme et lucide, toujours on l'a vu, avec une conviction réelle et l'autorité que donnent de sérieuses études, défendre les principes d'ordre, de bonne et intelligente économie, qui sont la sauvegarde des finances d'un grand peuple.

Depuis bien des années, M. Félix Lepeletier d'Aulnay préside constamment le conseil-général de Seine-et-Oise. Sous le ministère de M. de Martignac, il avait été nommé Conseiller d'État, choix digne d'un Pouvoir dont les actes furent empreints de discernement et de modération.

Les armes des Lepeletier sont *d'azur à la croix pattée d'argent, chargée en cœur d'un chevron de gueules, et en pointe d'une rose de même boutonnée d'or; le chevron accosté de deux molettes d'éperon de sable sur la traverse de la croix.*

Nous terminerons cette note par divers renseignements et quelques détails biographiques se rattachant aux Lepeletier de Saint-Fargeau.

Déjà nous avons indiqué les embarras d'argent qu'éprouvait le président Michel-Étienne Lepeletier. La vérité est que le désordre de ses affaires était parvenu à son comble bien avant sa mort, et que sa ruine menaçait de laisser presque sans fortune son fils Louis-Michel de Saint-Fargeau, et pour ainsi dire dans l'indigence les cinq autres enfants qu'il avait eus de sa seconde femme. Le président avait épousé en premières noces mademoiselle de Beaupré. Eh bien! c'est à la générosité pleine de dévouement de sa belle-mère que fut dû

Digitized by Google

l'acquittement des énormes dettes qu'il laissa. Saint-Fargeau, par là, redevint libre, car cette terre n'était pas substituée; la substitution établie dans la famille reposait sur Montjeu, autre grande propriété près Autun.

Ainsi, la belle fortune dont a joui Louis-Michel Lepeletier, et qu'il a pu transmettre à sa fille, madame de Mortefontaine, a été l'ouvrage de madame de Beaupré, qui ne craignit pas de vendre ses biens personnels, afin de dégager ceux de son gendre. Elle les racheta, pour ainsi dire; c'est le mot.

Autre remarque encore. Jamais, sans la Révolution, qui abolit les substitutions, madame de Mortefontaine n'aurait possédé Montjeu, puisque cette terre revenait de droit à M. Lepeletier des Forts, l'aîné des fils issus du second mariage du président Michel-Étienne de Saint-Fargeau. Cette circonstance qui avait bien quelque prix, chose remarquable, ne modifia pas le moins du monde les sentiments antipathiques que madame de Mortefontaine avait voués à la révolution française.

Michel Lepeletier, grâce à la sollicitude si tendre de sa grand'mère, madame de Beaupré, put, cédant lui-même à la générosité dont il donna souvent des preuves, aider ses frères et sa sœur, nés du second mariage de son père. C'est ainsi qu'il assura à l'un d'eux 6,000 francs de rente, qu'il dota sa sœur d'une somme de 100,000 francs, et que deux ans avant sa mort il remit 60,000 francs à Félix Lepeletier.

En 1788, la Picardie fut ravagée par la grêle, et la terre de Pont-Remi, que possédait Michel Lepeletier, près d'Abbeville, n'avait pas été épargnée. Sans attendre que ses redevables fissent entendre des cris de détresse, il se hâta de leur accorder la remise de tout ce qu'ils avaient à lui payer cette même année.

A ce premier fléau, succéda bientôt l'hiver si tristement fameux de 1788 à 1789 : il offrit au grand propriétaire une occasion de secourir de nouvelles infortunes. L'homme d'affaires chargé de gérer les biens de M. de Saint-Fargeau près Autun, lui écrivit que le pain étant sur le point de manquer dans cette ville, faute d'eau pour faire tourner les moulins, il avait cru devoir vendre aux boulangers l'eau de ses étangs, afin de prévenir ce malheur; ce qui avait secouru Autun, mais amené une hausse dans le prix du pain. Michel Lepeletier lui répondit : *Le riche ne doit pas spéculer sur les malheurs publics pour augmenter ses revenus : donnez et ne vendez pas.* Et pourtant, au même instant, la gelée lui faisait éprouver des pertes énormes dans les bois de sa terre de Montjeu.

Enfin, le souvenir des secours considérables qu'il accorda aux habitants de Sougères (Yonne), lorsque le feu consuma un si grand nombre de maisons dans cette commune, n'est point encore complétement effacé. Par l'emploi constamment noble et généreux de sa belle fortune, Michel Lepeletier avait donc mérité d'être riche !

A l'époque de sa mort et malgré la diminution considérable survenue dans ses revenus par la suppression des droits féodaux et l'abolition de la vénalité des charges, il jouissait encore de 300,000 livres de rente.

L'exactitude exige que nous disions que mademoiselle de Saint-Fargeau, à

Digitized by Google

peine âgée de quinze ans, quand ses résolutions ne pouvaient naître de la réflexion, que d'ailleurs elle se trouvait isolée et privée de conseils, contracta un premier mariage sous le Directoire. C'était avec M. de Wit, descendant de la famille du Grand-Pensionnaire de Hollande. Heureusement elle put, bientôt après, grâce à l'une de nos lois alors en vigueur, rompre une union que des influences et des intrigues coupables avaient préparée, sans que son cœur ni sa raison l'eussent jamais sanctionnée. Hâtons-nous d'ajouter enfin que M. de Wit avait cessé de vivre lorsque sa veuve épousa M. de Mortefontaine.

On sait que Félix Lepeletier adopta avec ferveur et professa avec une ténacité singulièrement énergique les principes de notre première révolution, qu'il poussa même jusqu'à leurs dernières conséquences. Mais ce qui peut-être est moins connu, c'est qu'à la Chambre des Représentants dont il fit partie, comprenant la gravité des circonstances, l'imminence d'une invasion, il n'hésita pas à proposer, comme seul moyen de salut, d'investir Napoléon d'une dictature temporaire. La demande de Félix fut repoussée par le parti que comptait Fouché dans la Chambre des Cent-Jours; car ce Fouché, lui aussi, quoique homme de l'Empire et régicide, voulait, à l'exemple de M. de Talleyrand, avoir sa Restauration.

Aux priviléges inhérents à la terre de Saint-Fargeau, se joignait pour ses possesseurs la nomination des chanoines du chapitre et celle du curé de la ville. Le seigneur avait haute, moyenne et basse justice. En outre, des lettres-patentes de Louis XV, du mois de janvier 1729, avaient, sur la demande de Lepeletier des Forts, réuni la justice de la châtellenie de Villeneuve-les-Genêts au comté de Saint-Fargeau, et de plus, déclaré que les justices de Saint-Privé, Mézilles, Lavau et Faverelles, qui ressortissaient, ainsi que le comté et Villeneuve-les-Genêts, au bailliage et siége présidial de Montargis, ne formeraient plus à l'avenir qu'une seule justice dépendante de Saint-Fargeau. Ces mêmes lettres-patentes donnaient au comté les prérogatives accordées aux justices des pairies pour le ressort immédiat aux Cours de Parlements. Cette assimilation était certainement une grande faveur dont on ne pourrait, nous le croyons, citer que peu d'exemples.

L. — Le dessin acheté en 1810 par madame de Mortefontaine, conservé longtemps dans un placard dérobé à tous les yeux, et dont son fidèle domestique, Charles, connaissait seul le secret, n'était plus cependant, au décès de madame de Mortefontaine, en sa possession; car elle avait cédé au désir de son oncle Félix Lepeletier, et le lui avait, non pas donné, mais prêté.

Madame de Boisgelin, après la mort de sa mère, se hâta de le réclamer, et Félix s'était empressé lui-même de reconnaître la légitimité de cette demande. En effet, dans un projet de testament resté sans exécution, il s'exprimait ainsi :

« A madame de Boisgelin, ainsi que je m'y suis engagé vis-à-vis de ma

Digitized by Google

nièce, un grand volume ou boîte renfermant le dessin, par le célèbre David, de son beau tableau de Michel sur son lit de mort, contenant aussi quatre portraits de Michel; de plus, un morceau de sa chemise sanglante et une boucle de ses cheveux. Ce volume devant être réuni au tableau qui est à Saint-Fargeau. »

Cependant, avant de mourir, en 1835, Félix Lepeletier, dans l'acte testamentaire par lequel il instituait pour légataires universelles la dame Heim, sa fille naturelle, et une dame Cazin, ne rappela point la clause qui assurait à sa petite-nièce, madame de Boisgelin, la remise du dessin.

De là le procès qui eut lieu, en 1837, au tribunal de première instance de la Seine. C'était particulièrement sur une disposition faite par Félix que prétendait s'appuyer l'avocat qui s'opposait à la revendication du dessin. Cette disposition était ainsi conçue : « Je donne le portrait de ma mère à madame la marquise de Rougé, ma nièce, et tous mes autres portraits à M. Hagnenet (ami de Félix, ancien directeur de l'administration des tabacs à Bruxelles, mort depuis l'ouverture de la succession de Félix, et représenté par ses héritiers), y compris les tableaux qui sont dans mes chambres et le salon en bas. »

Néanmoins, il parut de toute évidence au tribunal que le dessin étant la propriété, reconnue par Félix Lepeletier lui-même, de madame de Mortefontaine, il n'avait voulu ni pu surtout en disposer, et qu'ainsi il appartenait de droit aux seuls héritiers de sa nièce.

En conséquence, un jugement motivé, sous la date du 25 juillet 1837, ordonna, dans les trois jours, la remise du dessin à mesdames de Boisgelin et de Talleyrand.

M. — Berthault est mort il y a dix-huit ans, laissant une réputation que perpétueront ses nombreuses créations. Toutes attestent son goût exquis, le sentiment du beau inséparable du vrai. Cet homme était né artiste; et il dut beaucoup à lui-même. Fils d'un riche menuisier de Paris, presque seul d'abord, il apprit à dessiner. Mais ces dispositions révélèrent bientôt à son père la vocation dont il était doué, et il ne négligea rien pour préparer son avenir. Berthault a laissé une belle fortune, fruit de travaux incessants qui abrégèrent sa vie.

N. — Monté sur un cheval plein d'ardeur, qu'il maîtrisait difficilement, et dont il eut le tort de continuer à se servir sans être suivi, M. de Mortefontaine fut renversé, traîné par ce cheval et horriblement blessé. Rapporté au château, il ne survécut que quelques heures à ce fatal accident. Son jardinier Léveil, homme plein d'intelligence, serviteur dévoué et qui seconda si bien M. de Mortefontaine lors de la plantation du parc de Saint-Fargeau, avait conservé un souvenir ineffaçable du cruel événement qui marqua la journée du 10 septembre 1814. Il y a dix-huit ans que cet homme, tout ému, nous indiquait l'avenue hors du parc qu'avait prise, en sortant à cheval pour la dernière fois, son malheureux maître!

Digitized by Google

O. — Les longs séjours des grands propriétaires dans leurs terres n'ont pas seulement pour résultats une surveillance utile et des améliorations profitables; mais aussi ils produisent ce contact de chaque jour avec les habitants pauvres du pays; ils permettent à l'opulence d'apercevoir des misères que sans cela peut-être elle n'eût jamais soupçonnées; car les âmes les plus compatissantes ont encore besoin d'être réveillées par le spectacle des souffrances humaines. Remercions donc la mode, l'usage, le bon sens, le besoin d'économie, qui sait? n'importe quelle cause qui fait que maintenant, même avec une grande fortune, on se contente, chaque année, de vivre quatre ou cinq mois à Paris.

Les pauvres de Saint-Fargeau sans doute eussent excité la sollicitude bienfaisante de madame de Boisgelin, alors même qu'elle serait restée moins de temps près d'eux : nous ne voulons pas dire le contraire, tant s'en faut. Constatons simplement qu'elle leur est secourable, et que, si les mêmes opinions ne sont pas héréditaires dans la famille, il est par bonheur des vertus dont l'héritage est invariablement recueilli.

Depuis que nous avons écrit ces dernières lignes, c'est avec un vif regret que les habitants du pays ont vu M. de Boisgelin s'éloigner de Saint-Fargeau. La douceur de ses mœurs, sa parfaite urbanité, toutes les rares qualités qui le distinguent et lui concilient l'estime publique, leur font souhaiter son retour au milieu d'eux.

P. — Les riches étoffes soie et or qui formaient le lit de mademoiselle de Montpensier, ainsi que les tentures de sa chambre, ont été conservées et se trouvent déposées dans le garde-meuble du château. M. de Boisgelin se proposait de consacrer une pièce à ce somptueux spécimen historique d'un autre âge. Son intention était de compléter l'ameublement dans le même style et de placer de beaux portraits de Louis XIII, de Gaston d'Orléans, de mademoiselle de Montpensier et de Louis XIV, dans le lieu où sera tendu le lit de la princesse.

Q. — Boule fut plus et mieux qu'un ébéniste. Né à Paris en 1642 et mort en 1732, il créa le genre d'ornements dont il sut enrichir les meubles qui ont gardé son nom. Il en décora les palais de Versailles et de Marly. Par un choix heureux des divers bois de l'Inde et du Brésil, ou du cuivre et de l'ivoire, habilement découpés, il parvint à imiter les animaux, les fleurs et les fruits; et il avait même poussé si loin son art qu'il reproduisit des sujets historiques, des paysages, des chasses. Louis XIV le nomma graveur ordinaire du sceau et lui accorda un logement au Louvre.

Digitized by Google

MADEMOISELLE, DUCHESSE DE MONTPENSIER.

A Eu, ce 21 septembre[1].

Mon Reverend pere iay apris auec bien de la ioie votre continuation de la charge que vous aues déia si longtamps et si dignemant posedée set vn grand auantage pour la congregation dauoir a sa teste vn homme de votre merite...

Votre bien afectionnée amie

ANNE MARIE LOUISE DORLÉANS.

[1] Cette lettre de Mademoiselle, sans que la date soit précisée, appartient évidemment à la dernière période de sa vie, où, détrompée de tant d'illusions, ses pensées et ses sentiments étaient entièrement absorbés par la piété

Digitized by Google

Ce 21 septembre

Mon Reverend pere j'ay apris
avec bien de la joie votre conti-
nuation a la charge que vous
avés deja si longtemps et si digne-
ment possedée est un grand
avantage pour la congregation
d'avoir a sa tête un homme de
votre merite .....

Votre bien affectionnée amie
Anne Marie Louise Orleans

Saint-Fargeau.

LA D^ESSE DE MONTPENSIER AU RÉVÉRENT PÈRE.....

Digitized by Google

pour repondre-iuste a la vollonté
de sa Maiesté iay encore assauoir
Monsieur quel rang doiuent tenir les
troupes si elle sederont la droite, et
si leurs officiers generaux leur commanderont
comment ie dois faire auec millor
tircanel, si ie laisseray des garnisons
francoisse dans lun de leurs pors ou
ie iugeray la ville la plus
propre a soutenir une retraytte
pour la seureté de nos troupes,
et au cas que les affaires se tournent
dans un si grand desespoir.....

Lauzun

Saint-Fargeau.

LE DUC DE LAUZUN AU Mis DE SEIGNELAY.

Digitized by Google

LE COMTE DEPUIS DUC DE LAUSUN AU MARQUIS DE SEIGNELAY (1688).

Pour repondre iuste a la vollonté de sa Majeste iay ancore assauoir Monsieur quel rang doiuent tenir les troupes; si elle sederont la droite, et si leurs officiers generaus leur commanderont; coumant ie dois faire auec millor Tirranel; si ie laisseray des garnisons francoisse dans lun de leurs pors, ou ie iugeray la ville la plus propre a soutenir une retrayte pour la seureté de nos troupes, et au cas que les affaires se tournent dans un si grand desespoir.....

LAUSUN [1].

[1] Par cette signature, on voit que l'orthographe du nom de *Lausun* n'est pas celle qui a prévalu. Le z a constamment remplacé l's : c'est donc uniquement pour nous conformer à l'usage constamment suivi, que nous nous sommes interdit, dans le cours de la Notice qui précède, une rectification facile sans doute, mais qui eût pu sembler étrange à nos lecteurs.

L'incorrection, le mépris de la langue apparaissent dans cette lettre et se retrouvent au même degré dans toutes celles échappées à la plume de l'homme qui fut l'objet d'un culte pour mademoiselle de Montpensier. Au surplus, il n'y a point à s'en étonner : l'éducation du gentilhomme périgourdin avait été singulièrement négligée. D'ailleurs, n'oublions pas qu'à l'époque où naquit Lausun, l'instruction, parmi les membres de la noblesse, était véritablement une exception.

Digitized by Google

LEPELETIER DE SAINT-FARGEAU AU DOYEN DU CHAPITRE DE CETTE VILLE [1].

Je vous prie, monsieur, de vouloir bien assembler au plus tôt dans l'église les citoyens de la ville et de la paroisse de Saint-Fargeau, et de leur faire part du contenu en la présente lettre.

Conformément à l'arrêté pris unanimement par la Chambre nationale dans la fameuse nuit de mardi dernier;

Je renonce à tout droit de banalité de moulins ou de four, et au droit de colombier.

Je renonce à tout droit de chasse exclusif. Je révoque toutes provisions données à mes gardes; leur conservant toutefois leurs gages pour qu'ils viennent se joindre à la milice bourgeoise et défendre avec elle les propriétés communes et la sûreté publique.

Je renonce à tout droit de justice.

J'observe que l'Assemblée Nationale a ordonné que les officiers des justices seigneuriales exerceraient leurs fonctions jusqu'à ce que l'on ait fixé le nouvel ordre judiciaire par la Constitution; — malgré cette disposition, si les habitants et citoyens désirent d'avoir pour juges d'autres officiers que ceux que j'avais nommés, je les invite à s'assembler et à choisir ceux qu'ils jugeront les plus dignes de remplir ces fonctions.

Je consens le rachat de tous mes droits seigneuriaux; l'Assemblée Nationale n'en a pas encore fixé les conditions.

L'Assemblée Nationale n'a pas encore statué sur les droits honorifiques; je préviens son décret et je renonce à tous droits d'encens et eau bénite; j'espère que tous les nobles consentiront à effacer cette distinction humiliante pour les autres.

[1] Cette lettre fut apportée par un courrier à franc étrier. Elle est extraite des archives de Saint-Fargeau, et c'est à l'obligeance de M. le maire de cette ville que nous devons la possibilité de la reproduire. Écrite quatre jours après la célèbre nuit du 4 août, elle reflète les sentiments pleins de désintéressement qui éclatèrent durant cette mémorable séance, où l'on vit une portion considérable des nobles qui siégeaient à l'Assemblée Constituante se dépouiller d'une partie essentielle de leurs privilèges: abandons tardifs, nés dans un moment d'enthousiasme, et qui furent loin de calmer les passions révolutionnaires. Dix ans plus tôt, de tels sacrifices eussent eu le mérite de l'opportunité, l'opinion publique en eût tenu compte; c'eût été un résultat capable peut-être de la satisfaire, tandis qu'au milieu de l'année 1789, l'accélération foudroyante imprimée aux idées de réforme dépassait déjà de beaucoup les votes formulés dans la nuit du 4 août.

Cette lettre de Michel Lepeletier, au surplus, atteste que lui, du moins, était fort avancé; car il prévint, par sa libre volonté, plusieurs décrets de l'Assemblée Nationale qui ne furent, pour ainsi dire, que la constatation de ses actes personnels.

Digitized by Google

Je vous prie Monsieur de vouloir bien assembler au plutot dans leglise les citoyens de la ville et de la paroisse de Sfargeau et de leur faire part du contenu en la presente lettre.

Conformement a larreté pris unanimement par la chambre nationalle dans la fameuse nuit de mardi dernier;

Je renonce à tout droit de banalité de moulins ou de four, et au droit de colombier

Je renonce a tout droit de chasse exclusif. Je revoque toutes provisions données a mes gardes; leur consacrant toutefois leur gages pour quils viennent se joindre a la milice bourgeoise et deffendre avec elle les proprietés communes et la sureté publique.

Je renonce a tout de droit de justice.

J'observe que lassemblée nationalle a ordonné que les officiers des justices seigneuriales exerceroient leurs fonctions jusqu'a ce que lon ait fixé le nouvel ordre judiciaire par la constitution; — Malgré cette disposition si les habitants et citoyens desirent davoir pour juges dautres officiers que ceux que javois nommé je les invite a sassembler et a choisir ceux quils jugeront les plus dignes de remplir ces fonctions

Je consens le Rachat de tous mes droits seigneuriaux l'assemblée nationalle n'en a pas encor fixé les conditions.

Lassemblée nationalle n'a pas encor statué sur les droits honorifiques je previens son decret, et je renonce a tous droits déneux et eau Benito; j'espere que tous les nobles consentiront a effacer cette distinction humiliante pour les autres.

Je renonce a tout droit exclusif de Peche dans la rivierre et au droit de Boucherie hallage quoique Lassemblée ny ait pas encor statué.

J'ai personnellement fait dans Lassemblée la motion de faire payer aux nobles leur portion dans le taille et la corvée de cette année en deduction de la part des contribuables employés au rolle; Lassemblée na pas encor prononcé de decret sur cet article; je desire quil soit accueilli; mais des a present je declare que je me chargerai de payer seul toute la taille et corvée des pauvres

habitants dans l'imposition en porté sur les rôles au dessous de 4#.

Ils pourront se faire inscrire chez Mr Dangerville qui burgera pour eux alors qu'il en sera temps aux collecteurs.

Je fais la même disposition pour toutes les paroisses du comté, et je prie Monsieur le doyen du faire part a Mrs les curés

J'invite tous les habitants a se monter en milice bourgeoise pour se mettre a l'abri des brigands qui pillent les campagnes. Je tirerai pour un tiers dans la contribution que fera la ville pour les depenses de cette milice. il est bien essentiel de s'attendre dans ce moment de trouble des moissons et des propriétés.

il faut au surplus se deffier des faux bruits, on en repand de tous genres. entre autres je sais qu'on a dit a M. Fargeau que mon opinion avoit été contraire a la cause du tiers etat; le vrai c'est que j'ai toujours été pour la paix, pour la

Digitized by Google

conciliation pour tous les sacrifices, les papiers publics en font foi, tous rendent compte de mes opinions, personne dans l'Assemblée nationale ne doute de mes sentiments, et elle vient de me donner une preuve honorable de sa confiance, en me choisissant pour Président du Bureau dont je suis membre;

Je prie tous les habitants de me regarder comme leur ami et leur concitoyen; tout ce que nous sommes de riches propriétaires à St-Fargeau nous nous réunirons pour aider et soulager les malheureux que fait souffrir l'affreuse misère de cette année; Je ne veux retenir de ma qualité de leur seigneur que le droit de donner l'exemple.

Je désire fort que les affaires publiques faissent me laisser quelques jours libres pour aller juger par moi même de ce qu'on a fait et de ce qu'on peut faire encor pour leur soulagement.

Recevez Monsieur le doyen des assurances de la haute estime que je vous ai vouée

ce 9 août 1789 Le Peletier de St-Fargeau

Saint Fargeau MICHEL LEPELETIER AU DOYEN DE SAINT-FARGEAU.

Digitized by Google

Je renonce à tout droit exclusif de pêche dans la rivière et au droit de boucherie, hallage, quoique l'Assemblée n'y ait pas encore statué.

J'ai personnellement fait dans l'Assemblée la motion de faire payer aux nobles leur portion dans la taille et la corvée de cette année en déduction de la part des contribuables employés au rôle; l'Assemblée n'a pas encore prononcé de décret sur cet article; je désire qu'il soit accueilli; mais dès à présent je déclare que je me chargerai de payer seul toute la taille et corvée des pauvres habitants dont l'imposition est portée sur les rôles au-dessous de quatre livres.

Ils pourront se faire inscrire chez M. d'Engerville, qui payera pour eux lorsqu'il en sera temps au collecteur.

Je fais la même disposition pour toutes les paroisses du comté, et je prie monsieur le Doyen d'en faire part à messieurs les curés.

J'invite tous les habitants à se monter en milice bourgeoise pour se mettre à l'abri des brigands qui pillent les campagnes. J'entrerai pour un tiers dans la contribution que fera la ville pour les dépenses de cette milice. Il est bien essentiel de défendre dans ce moment de trouble les moissons et les propriétés.

Il faut au surplus se défier des faux bruits; on en répand de tous genres. Entre autres, je sais qu'on a dit à Saint-Fargeau que mon opinion avait été contraire à la cause du Tiers-Etat; le vrai est que j'ai toujours été pour la paix, pour la conciliation, pour tous les sacrifices. Les papiers publics en font foi, tous rendent compte de mes opinions; personne dans l'Assemblée Nationale ne doute de mes sentiments, et elle vient de me donner une preuve honorable de sa confiance, en me choisissant pour président du bureau dont je suis membre.

Je prie tous les habitants de me regarder comme leur ami et leur concitoyen; tout ce que nous sommes de riches propriétaires à Saint-Fargeau, nous nous réunirons pour aider et soulager les malheureux que fait souffrir l'affreuse misère de cette année. Je ne veux retenir de ma qualité de leur seigneur que le droit d'en donner l'exemple.

Je désire fort que les affaires publiques puissent me laisser quelques jours libres pour aller juger par moi-même de ce qu'on a fait et de ce qu'on peut faire encore pour leur soulagement.

Recevez, monsieur le Doyen, les assurances de la haute estime que je vous ai vouée.

LEPELETIER DE SAINT-FARGEAU.

Ce 8 août 1789.

Digitized by Google

CHASTELLUX.

Digitized by Google

Digitized by Google

CHASTELLUX.

I

Au sommet d'un rocher qui domine les eaux de la Cure, au milieu d'arbres touffus, plantés au flanc de ce rocher comme pour en dérober à l'œil la nudité austère, apparaît Chastellux. Des tours aux formes diverses, celles-ci rondes, celles-là carrées, aux dimensions inégales, se lient entre elles par des corps de bâtiments frappés du même caractère d'irrégularité. Cependant le château est beau dans son ensemble; il est noble, il puise sa dignité dans la force de sa construction et dans la haute vieillesse de sa date; double compensation à la symétrie qu'il n'a pas. Uniformément répandue sur tout le monument, la teinte des siècles couvre, voile, adoucit, fait aimer toutes ses dissonances d'architecture. Chastellux reproduit vivement à la mémoire les constructions des temps anciens; et par là il saisit

Digitized by Google

la pensée en la reportant vers un passé dont il a vu les événements, les luttes, les magnificences. Grâce à la configuration du sol, qui n'admet pas de vastes horizons, l'impression produite par la vue de Chastellux est d'une soudaineté théâtrale.

Ici nous sommes en plein Morvan; le terrain est tourmenté; les montagnes se succèdent à l'infini, elles renaissent à chaque pas. Aussi la route qui conduit d'Avallon à Chastellux est-elle condamnée à de nombreux détours; elle serpente, elle circule péniblement à travers un pays couvert d'aspérités, elle laisse rarement voir au delà des premiers plans du site sur lequel elle repose. Ce n'est qu'à l'instant où l'on commence à descendre une dernière côte que, tout à coup, après une attente mêlée de beaucoup d'impatience, Chastellux se montre dans son riche développement et la fière hauteur de ses murailles.

Pour connaître l'origine, pour avoir l'étymologie du mot Chastellux, il ne tiendrait qu'à nous d'accepter une tradition galante, qui voulait que Jules César eût bâti un *château* en l'honneur d'une dame qui s'appelait *Lucie*. Mais Chastellux (castrum luci, lucium) indique simplement une construction romaine militaire et rien de plus. Voilà la véritable étymologie. Le passage, la présence du peuple conquérant, sont fortement empreints dans le lieu que nous allons décrire. L'établissement qu'il y forma a préparé, et indiqua pour ainsi dire à la féodalité, l'un des points où elle pouvait se placer pour exercer le plus avantageusement sa puissance.

Déjà six siècles se sont écoulés depuis l'époque où le château fut élevé. Une pierre incrustée dans le mur de la salle des gardes nous révèle la date de la construction du manoir des sires de Chastellux. Ce témoignage n'a rien de fastueux; le millésime de 1240, tracé sans art sur cette pierre, est le gage d'une parfaite sincérité.

Cependant, ces six cents ans ne nous suffisent plus, si nous voulons remonter jusqu'à la construction de la tour dite Saint-Jean, entièrement isolée des bâtiments qui composent le château tel que nous le voyons [1]. Par son aspect étrange, sévère, triste et presque menaçant, cette tour, dont les murs, à la base et dans les fondations, s'élargissent et vont s'écartant de la perpendiculaire pour accroître la solidité, cette tour appartient à des temps fort reculés. Aidé de quelques renseignements, il est permis d'admettre qu'elle s'éleva dans le cours du onzième

[1] Les trois vues jointes à cette notice offrent, sous ses principaux aspects, le château tel qu'il est maintenant. Sans qu'il soit besoin de le dire, on conçoit que des additions notables, des changements considérables ont eu lieu entre la date de 1240 et le moment où nous écrivons. Lorsque, dans le cours de ce travail, nous aurons occasion de les signaler, l'inspection des dessins viendra plus d'une fois au secours de la description, en faisant mieux comprendre les détails dans lesquels nous entrerons.

Digitized by Google

Imp par Thierry Frères

VUE DU CHÂTEAU

Cote du Nord

Digitized by Google

Digitized by Google

siècle : des vestiges de murs, des restes de petites tours attestent qu'elle participait à un ensemble de fortifications destinées à dominer et à défendre le point culminant du rocher où s'était établie la demeure des seigneurs de Chastellux. La tour Saint-Jean et ses annexes doivent donc être considérées comme le berceau, l'habitation primitive de cette famille, qui, chose bien digne de remarque, s'est perpétuée, conservée dans le même lieu sans aucune interruption depuis bientôt huit cents ans! et huit cents ans écoulés à travers tant de guerres civiles, tant de troubles et de confusion!

Recueillons maintenant, au prix d'une indispensable patience, les pages éparses où sont écrits les événements qui prêtent une si juste illustration à ces pierres et sans lesquelles elles ne seraient qu'une masse curieuse. Aux cellules de cette formidable ruche, demandons les pensées de piété et de guerre qui s'y sont élaborées dans l'ombre et le silence. Une résidence comme celle de Chastellux était à la fois un gouvernement, une forteresse, un manoir, un monument. Dans cette tour s'assemblait le conseil, dans celle-ci on aiguisait les lances; ici, les femmes brodaient des écharpes à la lueur de la lampe suspendue; là, toute la famille priait en faveur de la prochaine expédition ou pour le retour du seigneur châtelain.

Autant qu'il est possible d'y parvenir quand on se présente tard et après des révolutions, nous devons ramasser, pour les réunir et les rajuster, toutes ces pierres d'une mosaïque si riche par sa signification historique.

Le résultat d'une pareille tâche est beau, il est utile à tous les titres. Chaque travail partiel a d'abord sa valeur, car il éclaire un point; bientôt illuminé de place en place, un pays sort de l'obscurité, une province : si l'exemple est suivi, le jour arrive dans quelque coin ténébreux de l'histoire. C'est un grand pas de fait sur une voie dont la philosophie est chargée de préciser la direction.

La chronique de Sens indique, dès 1116, une assemblée de barons de Bourgogne, d'évêques et d'abbés, qui se tint à Chastellux.

Les seigneurs de Chastellux devaient céder au mouvement irrésistible qui précipita, à plusieurs reprises, vers la Palestine, les souverains, la noblesse, et le peuple de la chrétienté. Artaud de Chastellux se trouvait à cette immense réunion de fidèles qui accoururent à Vézelay lors des fêtes de Pâques de l'année 1146, alors que saint Bernard, accomplissant la mission que venait de lui confier le pape Eugène III, inspira soudainement, par la seule puissance de sa parole, à des milliers d'hommes, un enthousiasme plein de foi et d'abnégation [1]. Parmi tous les triomphes de l'éloquence, celui de l'abbé de Clairvaux demeurera à jamais écla-

[1] Voir, à l'appendice, la note A, dans laquelle nous rapportons la bulle d'Eugène III.

Digitized by Google

tant; on l'expliquerait difficilement par la seule influence des idées religieuses, quoiqu'elle fût grande alors. Quand l'orateur chrétien disait : « Quittez vos demeures, abandonnez vos familles, traversez des contrées lointaines, allez à des distances immenses (prodigieuses alors surtout!) pour reconquérir Édesse, préserver Antioche et Jérusalem des Sarrasins; courez venger les derniers pèlerins qui ont succombé dans la lutte avec les ennemis du Christ, » certes, il fallait qu'il eût su trouver le secret de remuer les cœurs, de frapper au plus haut degré les imaginations [1].

La contrée qui a vu s'accomplir de tels prodiges s'y trouve associée. Aussi pour nous, habitants de l'Yonne, qui possédons Vézelay, notre passé remonte de siècle en siècle à cette mémorable année 1146. Notre souvenir ressuscite, au milieu de la province que nous foulons, cette multitude de fidèles se pressant pour entendre le prédicateur de la seconde croisade. La scène est immense, car saint Bernard n'a pas plus voulu que le pape Urbain se renfermer dans un temple : il s'est placé sur une colline, entre une porte au nord de la ville et le village d'Asquins; il parlera du haut d'une vaste tribune préparée à cet effet; Louis VII, dans tout l'appareil de la royauté, s'est placé près de lui. Et quand les dernières exhortations de l'orateur auront été entendues, les acclamations, s'élevant de toutes parts, réclameront la croix, insigne des pèlerins. Le roi la recevra le premier; c'est celle que lui a destinée le pape, il la portera durant toute une année. Dès cet instant, Louis le Jeune se croit réconcilié avec le ciel; il lui semble déjà que l'incendie de Vitry et le massacre de ses habitants pèsent moins douloureusement sur sa conscience! Il parle aussi à la foule assemblée; il invoque, au nom des chrétiens d'Orient, l'appui de la nation généreuse dont il est le chef. Et alors la colline sur laquelle était réuni un peuple innombrable retentit longtemps de ces mots : Dieu le veut! Dieu le veut! La croix! La reine Éléonore de Guienne reçoit le signe des croisés, puis il est donné à cette foule de princes, d'évêques et de prélats qui entouraient Louis VII. Mais les croix que saint Bernard avait apportées ne suffisent plus, car le succès, l'entraînement qu'il a produit, ont dépassé ses espérances : il déchire ses vêtements pour en faire de nouvelles, et l'enthousiasme est au comble. Son exemple est suivi

[1] Il n'existe plus, dit M. Michaud (*Histoire des Croisades*, tom. II), le moindre fragment des discours de saint Bernard. Mais Baronius (Ad ann. 1146) a rapporté les deux lettres que le saint prélat adressa aux habitants du Rhin et à l'évêque de Brixen. C'est d'après ces deux lettres, seuls monuments de la prédication qui restent, que M. Michaud a rédigé le discours qu'il met dans la bouche de saint Bernard, et qu'on lit dans l'*Histoire des Croisades*.

Voir, à l'appendice, note D, l'appréciation du caractère de saint Bernard, par M. Daunou. L'hommage rendu à l'abbé de Clairvaux est d'une extrême valeur, lorsqu'il est dû à un esprit aussi judicieux, aussi indépendant que celui de M. Daunou.

Digitized by Google

par ceux qui l'entourent, il faut satisfaire à ce pieux, à cet irrésistible empressement.

Nous réveillons les échos de ce long cri poussé au douzième siècle, pour constater son retentissement sous les voûtes de Chastellux. Il n'y parvint pas sans exciter les habitants à courir en armes à la périlleuse expédition; dès ce moment, toute ambition étrangère à cette immense ambition cessa, s'éteignit, mourut là comme ailleurs, comme partout en Europe.

L'esprit des temps conseillait de faire des dons aux monastères avant de marcher sous les bannières de la croix. C'était une manière de se rendre le ciel favorable, d'assurer le succès d'une entreprise périlleuse. Et d'ailleurs, si le retour paraissait incertain, si l'on devait succomber au milieu des combats, un legs pieux devenait un nouveau gage de salut. C'est sous de telles inspirations qu'Artaud de Chastellux fit la donation que nous allons transcrire; cette pièce est le reflet fidèle des idées qui dirigeaient les générations de ces temps reculés [1].

« Qu'il soit connu de tous les hommes présents et à venir que, par la divine Providence, Artaud de Chastellux s'est proposé d'aller, pour ses péchés, à Jérusalem avec ses fils et l'armée royale, et se ressouvenant qu'on peut se racheter de la mort par les aumônes, parce qu'il est écrit : l'aumône délivre l'homme de la mort, et le Seigneur, dans son Évangile, dit : donnez l'aumône, et toutes choses vous seront pures; et Tobie : l'aumône est pour ceux qui la font un grand motif de confiance; et Daniel au Roi : rachetez vos péchés par l'aumône; s'étant rappelé toutes ces choses, pour le salut de la rédemption de son âme et de celles de son épouse et de ses prédécesseurs, il a donné à perpétuité à l'église de Sainte-Marie-de-Reigny (Rigni, Sancta Maria Reigniacensis) et aux frères qui y servent Dieu, la paisson de leurs porcs dans tous ses bois, situés entre la Cure et le Cousin, et le passage au travers, sans indemnité, ainsi que le panage et tous autres usages connus sous le nom d'accenses. Cette concession a été approuvée et ratifiée par Rachel sa susdite femme, et par ses fils, Artaud, Milon, Guy, Guillaume, Obert et sa femme Élisabeth, et ses fils Hugues et Ansérie, et par Damette, fille du susdit Artaud.

« A cette donation furent témoins Scot, chanoine de l'église d'Avallon; Hugues, chapelain de Saint-Germain-des-Champs; Jean de la Chapelle, Théodoric, Airard de Magny, Guillaume de Drusy, Étienne Barbin, Jean de Joux, Bérard de Maisony, Pierre Buchard, Aimond de Corète, Raoul son cousin, et Bernard, clerc.

[1] Nous avons eu sous les yeux la minute de cette donation, qui est entre les mains de M. le comte de Chastellux, et c'est sur une copie collationnée qu'a été faite, avec toute l'exactitude possible, la traduction de cette pièce, curieuse par ses formes, et non moins précieuse par sa date.

Digitized by Google

« Fait et passé sous le règne du roi Louis, Humbert étant évêque d'Autun et Odon duc de Bourgogne, l'an de grâce 1147, l'épacte étant 17 et l'indiction romaine 10. »

Afin de consacrer à perpétuité les lieux où des faits si mémorables venaient de s'accomplir, Pons, alors abbé de Vézelay, fit construire sur la colline où le peuple s'était assemblé pour écouter la parole de saint Bernard, une église qu'il dédia à la sainte Croix. Et sur la demande d'Artaud III de Chastellux, l'abbé abandonna cette église à des Franciscains, qui d'abord s'étaient retirés dans un modeste ermitage. Un peu plus tard, la piété de ce seigneur voulut faire davantage, et c'est alors (1223) qu'il fonda en faveur des mêmes religieux, sous le nom de *Cordelle*, un monastère qui s'éleva à côté de l'église de la Croix [1].

Artaud III suivit saint Louis à la troisième croisade en 1248. Ce seigneur, nous venons de le voir, ne s'était pas contenté de faire un legs pieux. Son exemple fut imité par l'un de ses descendants qui bâtit l'abbaye de Cure, et Jean de Chastellux témoigna de ses sentiments religieux par des dons considérables en faveur de celle de Lure.

Il ne saurait entrer dans notre plan d'écrire la vie de chacun des possesseurs de Chastellux, nous devons nous borner à retracer les faits qui offrent le plus d'intérêt en se rattachant à l'histoire. En nous renfermant dans ces limites, la carrière qui nous reste à parcourir est encore assez étendue.

La puissance des sires de Chastellux, à mesure que nous avançons chronologiquement, s'accroît; leur position est mieux marquée, ils deviennent plus considérables, leur influence s'est agrandie; ils occupent dans la hiérarchie féodale une place plus large : on compte avec eux. C'est ainsi qu'en 1328, l'un d'eux, Jean de Chastellux, fait un traité avec Eudes IV, par lequel, moyennant une somme convenue, il reconnaît, sur une partie des propriétés qu'il possédait en franc-alleu et avec justice souveraine, la suprématie de ce duc de Bourgogne. Trois ans après (1331), ce même Jean consent à une transaction analogue avec Louis Ier, comte de Flandre, de Nevers et de Rhétel. Par l'une des clauses stipulées il renonce à la souveraineté qu'il avait exercée sur certaines terres allodiales. Remarquons que c'est par suite des deux traités que nous venons d'é-

[1] Voir, à l'appendice, note C, un document relatif à la fondation du couvent de Sainte-Croix; note D, l'extrait que nous empruntons à une histoire manuscrite de Vézelay, écrite en 1826, et dédiée à M. le comte de Chastellux, par M. Turgot. Ce passage du livre intéressant d'un homme qui appartient à l'une des branches de la famille du Contrôleur-général, retrace l'origine, le développement et toutes les vicissitudes de l'établissement de la Cordelle.

A la suite de cette citation, nous avons ajouté divers détails sur l'état actuel des lieux depuis la Révolution. Ce couvent était l'une des sépultures des seigneurs de Chastellux.

Digitized by Google

noncer que la Bourgogne et le Nivernais ont été limités pour cette portion du Morvan[1].

La forme de ces deux actes, leur rédaction réservée, jamais impérative, attestent que, si la puissance des deux grands vassaux de la Couronne était infiniment supérieure au pouvoir des seigneurs de Chastellux, du moins, le rang qu'occupaient ces derniers se trouvait fort élevé[2] à cette époque reculée. Tout est stipulé et réglé d'un bon accord et en pleine liberté dans ces deux traités. Il y a concessions mutuelles et réciproques : Eudes IV accorde à ce même Jean de Chastellux la vicomté d'Avallon, qui, depuis, est restée dans sa famille. Sans doute, par cette faveur, le duc de Bourgogne voulut reconnaître, indépendamment des stipulations en argent, la bonne grâce avec laquelle le possesseur des terres de franc-alleu avait consenti à se placer sous sa suzeraineté.

Ces rapports bienveillants entre Eudes IV et Jean de Chastellux, ces marques d'une déférence réciproque formèrent les premiers liens qui, depuis, unirent si constamment et si puissamment la fortune des sires de Chastellux à celle des ducs de Bourgogne. C'est le souvenir encore assez récent de ces transactions affectueuses qui inspira le dévouement extrême que montra le Maréchal de Chastellux pour la cause de Jean sans Peur et celle de Philippe le Bon.

[1] Nous avons eu sous les yeux des extraits de ces deux traités. Nous remarquons, dans celui avec le comte de Nevers, l'obligation de payer au sire de Chastellux une somme de 800 livres tournois. Les droits de châtellenie sont concédés. Puis suit l'énumération des villages, fiefs et arrière-fiefs, qui dépendront du Nivernais. La terre seigneuriale, avec toutes ses dépendances et droits, à dater des deux traités, se compose ainsi de deux parties, l'une relevant du duché de Bourgogne, l'autre de celui de Nevers.

[2] Oui, certes, fort élevé ! Car, avant les deux traités, leurs terres étaient indépendantes, ne relevaient de personne ; ils exerçaient une souveraineté véritable, et se trouvaient comme placés en dehors du cercle hiérarchique de la féodalité.

Digitized by Google

II

Nous n'avons point encore à indiquer les transformations, les additions notables qu'a subies successivement le château, à partir du règne de Charles VII. Toutefois, disons que, dès la fin du XIVe siècle, l'habitation déjà avait été agrandie; la partie des bâtiments où se trouve la salle des gardes s'était étendue. Les possesseurs de Chastellux commençaient à vouloir que leur demeure fût plus vaste, sinon plus commode. Le temps des pèlerinages à la Terre-Sainte était passé, et la vie d'un seigneur châtelain, si elle ne se composait pas encore d'habitudes précisément sédentaires, devenait déjà moins errante. Le toit qui abritait la famille la revoyait plus souvent. Sans doute l'architecture conservait toujours pour règle unique la défense du manoir, sa mise à l'abri des entreprises extérieures. Toute puissance et toute sécurité étaient à ce prix. La défiance n'ayant pas cessé d'être l'un des caractères distinctifs de cette époque, on comprend qu'elle devait toujours présider aussi à la construction de la retraite féodale.

L'homme le plus considérable de cette longue descendance des Chastellux venait de naître : il lui était réservé de répandre une grande illustration sur sa race. Le nom de ses ancêtres avait été honoré, ses successeurs l'ont dignement porté; mais il lui appartenait de le rendre éclatant par de hauts et de nombreux faits d'armes, par une valeur éprouvée qui ne se trahit jamais. Claude de Beauvoir, sire de Chastellux, depuis maréchal de France, naquit au château de Chastellux vers 1385 ou 1386. Il avait eu pour père Guillaume de Bordeaux, seigneur de Beauvoir, de Chastellux, etc., etc., conseiller et chambellan du duc de Bourgogne, Philippe le Hardi.

Digitized by Google

Dans l'état de lutte où la société vivait alors, lutte de pays à pays, de province à province, de seigneur à seigneur, de seigneur à Roi, et cela sans trêve depuis le berceau jusqu'à la tombe, — car la naissance avait ses droits litigieux, la mort ses héritages de haine, — la guerre était tout, le métier des armes, le premier, le seul auquel dût se vouer la noblesse. N'avait-elle pas conquis son rang par l'épée, ses priviléges par l'épée, sa puissance par l'épée? Pour conserver de tels avantages, pour les étendre, pour les affermir, les perpétuer, la vie des camps lui était imposée comme condition essentielle. D'ailleurs, le commandement lui était dévolu; l'ordre partait de sa bouche, le signal d'attaquer, de sa main. Étant tout, elle faisait tout.

De bonne heure donc, la noblesse devait se préparer aux chances de sa destinée, à cette existence de périls et de gloire. Enfant, le gentilhomme dressait un cheval, le lançait à travers les halliers, démontait et remontait les mille pièces d'une armure, escaladait un mur, franchissait les fossés; pour ne pas rompre, il s'apprenait à ployer; pour devenir acier, on le trempait, pour ainsi dire, dans toutes les fatigues du corps.

L'adolescence venue, il suivait alors son père, il parait les coups qu'on lui portait, il prêtait sa poitrine, ses bras, sa tête, et le jeune page ne rentrait chez lui que pour être armé chevalier dans la cour d'honneur. Homme, il partageait le sceptre et l'autorité, en attendant d'avoir la couronne de duc ou de comte à lui seul, par la mort du chef. Alors venaient l'ambition des alliances, l'orgueil d'entrer dans une grande famille; le besoin de repousser une invasion, ou le besoin non moins ordinaire d'en pratiquer une sur les terres mal limitées du voisin; prétextes féconds en collisions, guerres d'intérêt au milieu desquelles les Rois n'étaient pas toujours assez puissants pour faire entendre leur voix. Telle était la vie d'un seigneur. Où aurait-il pris le temps, puisé le goût d'étudier, de savoir, de polir ses manières?

Ainsi, d'instruction proprement dite, aucune. Elle n'était pas négligée, mais dédaignée, méprisée même, comme trop au-dessous d'hommes voués à l'honneur de porter les armes. Les usages, la constitution du pays, voulaient qu'il en fût ainsi. L'ignorance de ces classes élevées n'était donc pas signe d'incapacité, mais elle dérivait simplement de leur mission, du rôle qui leur avait été donné. Le mot si souvent rappelé : *Et a déclaré ne savoir signer, attendu qu'il est gentilhomme*, ne peut être autrement interprété. Cela revenait absolument à dire : « Attendu qu'il y a des gens, des clercs qui ont, eux, pour devoir exprès de lire et d'écrire, et dont le temps est employé à étudier ces sortes de choses. »

Le sire Claude de Chastellux se prépara de bonne heure à la carrière qu'il de-

Digitized by Google

vait parcourir. D'abord, il est placé auprès du comte de Nevers, et bientôt le duc Jean-sans-Peur l'attache à sa personne comme chambellan, et il prend rang parmi les hommes de guerre de ce prince.

L'époque désastreuse à laquelle nous touchons sera féconde en combats, elle n'offrira que trop d'occasions de signaler leur courage à tous ceux qui portent les armes. La cruelle maladie de Charles VI, dit le *Bien-Aimé* ou l'*Insensé*, est désormais permanente, incurable [1]. L'ambition cupide des grands vassaux en profitera, et les divisions, l'inimitié des membres de la famille royale, les seconderont puissamment. Au milieu de ces luttes qui déchirèrent la France, il fut souvent difficile de démêler de quel côté se trouvait le bon droit, le véritable intérêt de la patrie, car les divers partis prirent tour à tour le spécieux prétexte du bien public, couvrant réciproquement leurs exactions d'une sorte de légalité. Les choses en vinrent à ce point, dit M. Fiévée, « Qu'on vit alors dans le royaume deux Rois, deux Régents, deux Connétables, deux Chanceliers; tous les grands corps de l'État furent doubles, les charges eurent chacune deux titulaires, et la guerre civile se continua dans des formes si régulières, qu'il était impossible qu'il se fît le moindre mal qui ne fût appuyé d'une autorité reconnue. » Et bientôt aussi les mêmes excès, le manque de foi, les assassinats, des violences inouïes, marquèrent le triomphe des différentes factions qui se disputaient le pouvoir.

Lorsque ces funestes dissensions troublaient le pays, on comprend que les seigneurs ne demeuraient pas oisifs auprès du manteau de leur cheminée. Chacun d'eux, selon sa bannière, son opinion, et, il faut bien le dire aussi, selon son intérêt, rassemblait ses hommes d'armes, et courait à la grande bataille qui se livrait autour de Paris et dans Paris même. Car le sang de la guerre civile coulait aussi largement dans les plaines de Montereau que sur la place du Châtelet.

En ces terribles conjonctures, les manoirs se dépeuplaient de leurs meilleurs soldats, sans négliger cependant de garder derrière leurs murs quelques bras pour repousser les agressions calculées sur les absences. Tandis que le seigneur combattait au loin, le château devenait souvent le but de graves représailles : aussi n'était-il jamais oublié dans les préoccupations de ceux qui le quittaient pour aller défendre les intérêts du pays. Si l'historien perd un instant de vue les tours et les donjons crénelés, comme faisaient ceux qui les possédaient, il faut comme eux qu'il y revienne bien vite quand il a assisté à la mêlée et dès que la victoire ou la défaite a commandé le retour.

[1] « Ce mélange de noblesse et d'affabilité qu'on remarquait dans Charles VI... fit donner au Roi dont le règne fut le plus long fléau qu'ait éprouvé la France, le surnom ridicule de Bien-Aimé. » (Sismondi, *Histoire des François.*)

Digitized by Google

Le sire Claude de Chastellux reçoit en 1410 un commandement dans les troupes du duc de Bourgogne envoyées sur Paris. En 1417, un plus grand nombre d'hommes est placé sous ses ordres, lorsque Jean sans Peur, après avoir dénoncé dans un manifeste les atrocités commises par la faction d'Armagnac et l'empoisonnement des deux Dauphins Louis et Jean, fit marcher une armée contre la capitale. L'intelligence et la valeur déjà éprouvées du seigneur de Chastellux déterminèrent le duc à l'appeler en Normandie; et bientôt il fut l'un des commissaires qui entrèrent à Rouen. Puis il est chargé de s'emparer de Louviers, alors occupé par les Anglais. Grâce à ses efforts souvent renouvelés, à une ténacité pleine de courage, à cet exemple incessant qu'il donna à ses troupes du mépris des dangers, Louviers fut repris. Mais la défense avait été meurtrière, et un grand nombre de prisonniers furent faits par les Anglais. Charles VI lui accorda deux mille deux cent cinquante livres pour les racheter.

Dès ce moment, les services éclatants de Claude de Chastellux acquirent un prix extrême aux yeux du duc de Bourgogne. Aussi, voulant le maintenir dans son commandement, sans que ses intérêts privés pussent en souffrir, nous remarquons que ce prince « attira spécialement par devant lui toutes les causes et contestations que pourrait avoir son amé et féal chambellan. »

Jamais lutte ne présenta des chances plus diverses que cette longue guerre civile, qui marqua les trente dernières années du règne de Charles VI. Les confiscations tour à tour exercées sur les chefs vaincus se multiplièrent. Un moment, le sire de Chastellux fut gratifié par le Roi des *biens, hôtel et seigneuries* qui avaient été saisis sur Charles de la Rivière. Indépendamment de ces dons, qui coûtaient assez peu au pauvre Souverain, Charles VI accorda à Claude de Chastellux une indemnité mensuelle de quatre cents livres, en sus de ses *gages*[1]; le mot traitement n'était pas encore né. Enfin, le Roi le nomma commissaire-général de ses finances, en Languedoc.

Cependant, les peuples purent croire un instant à la cessation des maux qui désolaient la France. Ce qu'on nomma l'*accord de Montereau* leur permettait de le penser; mais cette espérance fut promptement déçue. Le Connétable d'Armagnac, et le Chancelier ayant fait exiler la Reine Isabeau de Bavière, s'étaient emparés de l'esprit de Charles VI, ou, pour parler plus exactement, disposaient dans l'intérêt de leur cause des courts et rares instants lucides que recouvrait parfois le pauvre monarque. Le refus de la faction d'Armagnac de maintenir le traité de Montereau fit bientôt reprendre les armes au duc de Bourgogne. Le sire

[1] D'après les bases d'appréciation que nous avons admises dans la Notice sur Saint-Fargeau, ces quatre cents livres représenteraient au moins quinze mille francs.

Digitized by Google

de Chastellux fut donc rappelé vers Paris; il s'y trouvait à la fin de mai 1418, avec Guy de Bar, seigneur de Presle, bailli d'Auxois, et Philippe de Villiers de l'Isle-Adam.

La mobilité des affections populaires, et bien plus encore les excès des Armagnacs, devenus intolérables aux Parisiens, préparèrent la ruine de cette faction et le triomphe du duc de Bourgogne. Si l'histoire a raconté comment Perrinet le Clerc, fils de l'un des échevins, se saisit, sur le chevet du lit de son père, des clefs de la porte Saint-Germain, qu'il ouvrit aux Bourguignons dans la nuit du 28 au 29 mai 1418, elle a dit aussi comment ce jeune homme, ayant été en butte à de mauvais traitements sans obtenir aucune satisfaction, prit cette résolution, dont les conséquences furent si décisives. Jean Juvénal des Ursins lui-même, si favorable, si partial à l'égard des Armagnacs, et en cela l'opposé de Froissart et de Monstrelet, dévoués au parti contraire; Juvénal des Ursins avoue que : « Si le duc de Bourgogne avait de grands fauteurs à Paris, la cause en vint de ce qu'on faisait plusieurs et diverses exactions indues, par manière d'emprunts et en autres manières, sur les bourgeois, et spécialement sur ceux qu'on sçavait avoir de quoy, sans nul espargne : cela faisoit qu'il y avoit des envies les uns sur les autres; pourquoy taschoient fort les amis de ceux qui étoient chassez dehors, de mettre leurs amis dedans la ville, et recherchoient par cette cause le moyen de mettre le duc de Bourgogne dedans. » Puis il ajoute : « De plus, il y avoit des gens de guerre, qui, avec leurs valets et serviteurs, faisoient des déplaisirs à aucuns bourgeois de Paris, et à leurs serviteurs : spécialement un nommé Perrinet le Clerc, fils de Pierre le Clerc l'ainé, demeurant sur le Petit-Pont, qui estoit un bon marchand de fer, riche homme, bon prud'homme, et bien renommé, lequel estoit quartenier, et avoit la garde de la porte de Saint-Germain-des-Prez : le plus souvent, il envoyait sondit fils asseoir le guet, lequel, une fois en s'en retournant, fut vilenné et injurié, voire battu et frappé par aucuns serviteurs de ceux qui estoient principaux du conseil du Roy : de ce fut plainte faicte au prevost de Paris et à son lieutenant, afin que justice s'en fit. Mais on n'en tint compte, dont ledit Perrinet fut mal content, en disant que, une fois il s'en vengeroit. Et comme dit, est : A Paris, estoient plusieurs qui secrètement tenoient le party du duc de Bourgogne, mesmement des parents, amis et alliez du seigneur de l'Isle-Adam. Or, il y en eut qui sçurent que ledit Perrinet le Clerc estoit mal content; partant, vint-on parler à luy, pour sçavoir et trouver manière, comment on pourroit mettre le seigneur de l'Isle-Adam et ses gens dedans : lequel dit qu'il prendroit bien à desceu et subtilement, sans qu'il y parust, les clefs de la Porte de Saint-Germain, que son père avoit en sa garde. Et fit tant qu'il induisit tous ceux de la dixaine

Digitized by Google

avec lui : aussitost on envoya vers le seigneur de l'Isle-Adam, qui avait près de luy en aucunes places deux capitaines bourguignons ; c'est à sçavoir : le seigneur de Chastellux et le Veau de Bar, etc., etc. »

Le sire de Chastellux et les deux chefs qui l'accompagnaient, ayant avec eux des forces s'élevant à huit cents hommes, traversèrent la ville dans le plus grand silence, jusqu'au Petit-Châtelet. Là, ils trouvèrent armés quatre cents habitants, qui les attendaient. Alors, les Parisiens et les Bourguignons se divisèrent en deux bandes parcourant les rues Saint-Denis et Saint-Honoré, en criant : *Bonnes gens, vive le Roi et le duc de Bourgogne*, QUI ABOLIT LES IMPÔTS! Cri magique dont l'influence ne s'est jamais démentie. Quatre cents ans plus tard, en 1814, lorsque les échos de la Franche-Comté répétaient les mêmes promesses, elles avaient conservé tout leur crédit, le prestige était resté le même, c'est-à-dire un moyen assuré d'action sur la multitude [1].

Au surplus, de tous les chefs de parti, le duc de Bourgogne fut celui qui sut le mieux employer cette séduction, en ne manquant jamais à sa parole. L'expédient auquel il avait recours, nous en convenons, était déplorable et passablement vexatoire; l'impôt pris dans sa généralité cessait et il était remplacé par les sommes qu'on exigeait des partisans de la faction d'Armagnac. C'était donc comme une prime incessamment offerte à la masse des populations qui embrassaient la cause du duc. Et cela est tellement vrai, que Juvénal des Ursins s'afflige souvent de la force qu'empruntait de ce moyen le parti bourguignon.

Les excès qui marquèrent l'entrée des troupes du duc de Bourgogne dans Paris ont été enregistrés par l'histoire. La confusion fut extrême, mais il demeura à peu près prouvé que tous ces actes de cruauté, de spoliations, furent commis par les hommes du lendemain, par une populace sans frein, avide de vengeance. L'action et la réaction se succédèrent avec l'effrayante banalité qu'elles affectent pendant les Révolutions.

Le Connétable d'Armagnac [2], le Chancelier et beaucoup d'autres magistrats, furent massacrés. Le Dauphin (depuis Charles VII) s'enferma d'abord à la Bastille, puis il gagna Melun, et évita ainsi de tomber au pouvoir du parti devenu maître de la capitale. Quant au Roi Charles VI, on le plaça à la tête du mouvement; le

[1] L'abolition des droits réunis, lorsque M. le comte d'Artois parut à Vesoul, était l'une des promesses de ce prince. Mais la remplir, comme toujours, devint impossible; seulement les droits réunis perdirent leur nom, on donna à cet impôt un nouveau baptême, et depuis, *ce qui est bien différent*, il fut perçu sous le titre de CONTRIBUTIONS INDIRECTES!

[2] Le comte d'Armagnac avait été fait Connétable après la mort du Dauphin Louis, et lorsque Charles, âgé de quatorze ans, héritant de ce titre, donna les mains à tout ce que le comte pouvait vouloir et imaginer.

Digitized by Google

duc de Bourgogne et la Reine étaient à Troyes, car les d'Armagnacs ayant dénoncé au Roi, dans un de ses moments lucides, la vie scandaleuse d'Isabeau de Bavière, cette Reine avait été forcée d'abandonner ce parti et de s'éloigner de la capitale [1].

Le duc de Bourgogne, quand il vint à Paris au mois d'août, se vit dans la nécessité, autant pour prévenir de nouveaux excès qu'afin de punir ceux déjà commis, de faire exécuter un grand nombre d'individus qui s'étaient signalés par des cruautés inouïes. Le monstre qui avait nom Capeluche, et pour titre celui de bourreau, eut la tête tranchée.

Dès le 2 juin, le sire Claude de Chastellux avait été appelé au Conseil du Roi, où siégeaient les Cardinaux de Bar et de Saint-Marc; l'objet essentiel de cette réunion était d'aviser aux moyens de pacification. C'est dans ce même conseil que le sire de Chastellux et Villiers de l'Isle-Adam furent créés Maréchaux de France.

Presque immédiatement après avoir été revêtu de la plus haute dignité militaire, Claude de Chastellux est investi des fonctions de lieutenant et capitaine-général du duché de Normandie, avec la mission d'expulser les Anglais, qui occupaient plusieurs places de cette province. Plus tard, le Maréchal est envoyé à deux reprises comme ambassadeur auprès du comte de Saint-Paul, le Chancelier et le prévôt de Paris, pour traiter de la paix générale du royaume. Enfin, nous remarquons qu'en 1420 il était pourvu des gouvernements du Nivernois et du Donziois. Son activité, ses travaux, comme guerrier, ne se démentent pas. A la fin de cette même année, il faisait capituler la forteresse de Montaguillon.

[1] « Aucune renommée estoit, » dit Juvénal des Ursins, « que en l'hostel de la Reyne se faisoient plusieurs choses deshonestes. Et y fréquentoient les seigneurs de Trémouille, Giac, Bourrodun, et autres. Et quelque guerre qu'il y eut, tempestes et tribulations, les dames et damoiselles menoient grands et excessifs estats, et cornes merveilleuses, hautes et larges. Et avoient de chascun costé, en lieu de bourlées, deux grandes oreilles si larges, que quand elles vouloient passer l'huis d'une chambre, il falloit qu'elles se tournassent de coste, et baissassent, ou elles n'eussent peu passer. La chose despleisoit fort à gens de bien. Et en furent aucuns mis hors, et Bourrodun pris (Bourdon), et pour aucunes choses qu'il confessa, il fut jeté en la rivière et noyé. Et fut délibéré pour plusieurs causes que la Reyne s'en iroit à Blois, pour estre loin de la guerre, et y fut envoyée. »

Écoutons maintenant Jean Lefebvre; il est un peu plus explicite.

« En ce même temps, la Reyne estant au bois de Vincennes, où elle avoit son noble estat, le Roy estant vers elle, ainsi (comme) qu'il retournoit à Paris, envers le vespres (sur le soir), rencontra messire Loys Bourdon allant de Paris au bois, lequel, en passant assez près du Roy, lui fist la révérence, et passa outre asses légierement. Toutefois le Roy le cognut, si ordonna au prevost de Paris qu'il allast après luy, le prist et en fist bonne garde, tant que autrement y auroit ordonné, laquelle chose fut ainsi faite: et après par le commandement du Roy, fut *questionné*, puis fut mis en un sacq de cuir, et gesté en Saine (dans la Seine), sur lequel avoit escrint (écrit) : *Laissez passer la justice du Roy*. »

Digitized by Google

Mais nous avons hâte d'arriver au fait d'armes le plus marquant du Maréchal de Chastellux, à celui qui, par l'importance de ses résultats si chèrement acquis à la suite de combats extrêmement meurtriers, place ce guerrier au premier rang des capitaines de son temps. Le bâtard de la Baume s'était saisi de la petite ville de Cravant, alors l'une des clefs de la Bourgogne; il en fut presque aussitôt délogé par le Maréchal, qui s'y renferma avec quatre cents hommes de troupe, Guy de Bar, le sire de Boulignen, de Digoine et autres. Aussitôt, le bâtard de la Baume et Tanneguy du Châtel se concertent pour la reprendre; leurs efforts sont vains, et, grâce aux dispositions pleines d'habileté du Maréchal, l'armée ennemie abandonne Cravant. Cette mémorable action eut lieu le 20 juillet 1423. Les principaux incidents qui la marquèrent se trouvent résumés dans le paragraphe suivant, que nous empruntons au travail si remarquable que M. Challe, avocat et conseiller de préfecture de l'Yonne, a consacré à l'église cathédrale d'Auxerre[1].

« Le 30 juillet 1423, l'armée française instruite que l'ennemi venait à elle, en suivant la rive droite de l'Yonne, avait pris, à son approche, sur les collines qui bordent cette rive, une position inexpugnable. Aussi les capitaines anglais et bourguignons, après avoir reconnu l'impossibilité d'attaquer de ce côté, vinrent passer la rivière en face de Coulange-la-Vineuse et remontèrent le long de la rive gauche, vers le pont de Cravant. Alors, les Français descendirent des hauteurs où ils s'étaient retranchés, pour venir défendre l'entrée du pont, qu'ils avaient fortifié par des barricades. Dans cet état, ils tournaient le dos à la ville assiégée. Cette manœuvre ne pourrait plus être comprise sur le terrain, aujourd'hui que la rivière d'Yonne baigne les murs mêmes de Cravant, si l'on ne savait qu'en 1760, lors de la reconstruction du vieux pont, on creusa un nouveau lit à la rivière, qui auparavant coulait dans la plaine à deux cent cinquante mètres de là[2]. On se battit sur le pont pendant trois heures, sans que les barricades pussent être forcées. Cependant toute l'attention de l'armée française se portait de ce côté et les avant-postes qu'elle avait occupés du côté de Cravant se dégarnissaient peu à peu. Chastellux, qui s'en aperçut, saisit le moment favorable, et vint avec toute sa garnison charger ces postes, qui prirent la fuite dans le plus grand désordre. Ce mouvement inopiné porta le trouble parmi ceux qui défendaient le pont; ils reculèrent et le pont fut forcé. Alors ce fut une effroyable mêlée. Attaquées en tête et en queue à la fois, les troupes du Roi de France se défendirent avec bravoure et

[1] *Annuaire de l'Yonne*, année 1858.

[2] M. le président Chardon, *Histoire d'Auxerre*, t. Ier, p. 256.

Digitized by Google

longtemps; mais, enfin, entourées par un nombre toujours croissant d'ennemis, leurs masses furent enfoncées, douze cents d'entre eux restèrent sur le champ de bataille, et le reste fut pris ou parvint à prendre la fuite. Le Connétable Stuart fut au nombre des prisonniers; il se rendit au sire de Chastellux. »

Le duc de Bourgogne était à l'abbaye des Dunes lorsque la nouvelle du succès remporté par le Maréchal lui parvint. Il voulut marquer le contentement qu'il en éprouvait en faisant chanter un *Te Deum* dans tous ses États. Chaque église reçut à cette occasion mille livres de cire et cent francs en argent.

Le Maréchal s'empressa de rendre la ville de Cravant au chapitre de la cathédrale d'Auxerre, auquel elle appartenait [1]. Afin de perpétuer le souvenir de cette heureuse délivrance, le chapitre décida que, le 16 août de chaque année, il serait chanté une messe d'action de grâces, appelée *Messe de la Victoire*.

Les chanoines d'Auxerre, rentrés en possession de la ville de Cravant, se montrèrent reconnaissants envers le Maréchal de Chastellux, dont la bravoure la leur avait conservée. Ils lui donnèrent, pour lui et les siens, à perpétuité, une prébende dans leur église. Ainsi, quoique laïque, l'aîné des Chastellux était chanoine (premier chanoine héréditaire) de la cathédrale d'Auxerre, et jouissait, à charge de résidence, des revenus attachés à cette dignité. Lorsqu'il venait pour la première fois prendre possession de son canonicat, il prêtait, en pleine assemblée du chapitre, le serment *d'être bon et loyal à l'église, doyen et chapitre d'Auxerre; d'aider, de tout son pouvoir, à garder et défendre les droits, terres et possessions, et autres revenus appartenants auxdits doyen et chapitre de ladite église, de pourchasser le bien, honneur et profit des susdits église, doyen et chapitre d'Auxerre, et d'éviter leur dommage de tout son loyal pouvoir*. Puis, étant botté, éperonné, couvert d'un surplis, le baudrier avec l'épée par-dessus, ganté des deux mains, ayant sur le bras gauche une aumusse, et sur le poing un oiseau de proie, tenant de la main droite un chapeau à plume [2], il était conduit, par les chanoines en corps, depuis la grande porte du chœur, et installé entre la stalle du pénitencier et celle du sous-chantre.

Ce canonicat donnait, aux sires de Chastellux, voix et séances aux assemblées du chapitre, en qualité de premiers chanoines; le même droit leur était acquis

[1] Voir, à l'appendice, note E, le texte de l'acte de remise de la ville de Cravant, au chapitre de la cathédrale d'Auxerre.

[2] Lors du passage de Louis XIV à Auxerre, en 1683, le comte Philippe de Chastellux parut avec ce costume devant le Roi. Les courtisans qui entouraient S. M. plaisantaient sur la bizarrerie d'un tel accoutrement : *N'en badinez pas, messieurs, leur dit Louis XIV: il n'est aucun de vous qui ne dût se faire honneur d'un pareil titre.*

Digitized by Google

aux chapitres *affiliés de prières* avec l'église d'Auxerre; et c'est ainsi qu'il fut accordé, en 1649, à Philippe de Chastellux, par le chapitre de Saint-Martin de Tours. La Révolution fit cesser ces priviléges. Enfin, les comtes de Chastellux avaient droit de sépulture dans la chapelle Saint-Alexandre de l'église cathédrale d'Auxerre.

On voit encore aujourd'hui, près de la chapelle de la Vierge, sur une table de marbre noir, l'épitaphe du Maréchal Claude de Chastellux et de son frère Georges, qui fut Amiral de France en 1420..... Près de là est un monument en marbre blanc, que la piété du comte César de Chastellux a fait élever, en 1822, à la mémoire de ses ancêtres, à la place de celui qui avait été détruit en 1793. On a eu l'heureuse idée d'y enchâsser un très-ancien bas-relief représentant la bataille de Cravant, et qui, selon toute apparence, est contemporain de ce grand événement [1].

Le duc de Bourgogne, Philippe-le-Bon, en 1426, confia au Maréchal le soin de reprendre Mailly-le-Château, qui avait été enlevé par Thibaut de Thermes. La mission est remplie, et la place emportée d'assaut et rasée.

Les fluctuations étaient telles à cette époque, on abandonnait si facilement une cause pour en embrasser une autre, que nous voyons ce même Cardinal de Bar, qui avait siégé à Paris dans le conseil où fut appelé le Maréchal, le 2 juin 1418, quitter le parti auquel il s'était dévoué. Ces changements de résolution entraînaient presque toujours de terribles représailles; l'insuccès portait avec lui des châtiments au moins temporaires. C'est ainsi qu'en 1424, le Maréchal fut mis, pour quelques instants, en possession de la seigneurie de Saint-Fargeau, qui, dans le cours du quinzième siècle, devint, trois fois, matière à confiscation. Une partie de la terre de Dracy, l'hôtel de Charles d'Abret, et d'autres biens encore passèrent dans les mains de Claude de Chastellux, mais sans y rester; car les hasards de la guerre créaient, chaque mois pour ainsi dire, de nouvelles péripéties.

Pendant cette longue guerre, les ducs de Bourgogne s'attachèrent surtout à préserver leurs possessions de l'invasion des troupes du parti contraire. Outre l'avantage personnel qu'ils trouvaient à organiser sur tous les points et à maintenir cette vigilance armée, ils s'assuraient encore celui non moins politique, non moins réel, d'entretenir constamment une obéissance, une fidélité, qui eussent pour base la haute confiance que doit inspirer la puissance. Et nous voyons, comme conséquence de ce système de conservation, le Maréchal accourir, au commencement

[1] Notice de M. Challe sur la cathédrale d'Auxerre, déjà citée.

Digitized by Google

de 1429, sur les bords de la Loire, afin de préserver les frontières du duché. Deux ans plus tard, dans la même pensée, il vint ravitailler la place d'Auxerre.

Cependant, au milieu de ces luttes si longtemps prolongées, le besoin de la paix apparaissait : il se manifesta à plusieurs reprises. Une tentative de rapprochement eut lieu de nouveau; la solennité, l'appareil, ne manquèrent pas à cette réunion des divers plénipotentiaires tenue à Auxerre en 1432. Le Pape y avait délégué le Cardinal de Sainte-Croix, sorte de médiateur entre les princes divisés; et le célèbre et si long concile de Bâle, alors assemblé, fut représenté par les évêques d'Autun et de Genève. Les Rois de France et d'Angleterre y envoyèrent leurs ambassadeurs, et parmi les personnages considérables chargés des intérêts du duc de Bourgogne, nous retrouvons le Maréchal de Chastellux accompagné du Chancelier du duché. Mais le repos de la France était encore ajourné. Bien que le Maréchal signât, avec l'archevêque de Reims, une convention pour l'exécution des trêves précédemment consenties à Lille, et un peu plus tard (le 10 décembre) un traité de *paix générale*, la fin des calamités qui pesaient sur la France demeura ajournée. Ce n'était qu'en 1435 qu'une paix sérieuse, définitive, devait se conclure à Arras, et Philippe-le-Bon se séparer irrévocablement des Anglais[1].

On comprend que le dévouement si longtemps éprouvé du Maréchal de Chastellux envers le duc de Bourgogne, dévouement toujours couronné par le succès, devint l'objet de faveurs et de récompenses souvent renouvelées. Philippe-le-Bon aimait à retrouver dans ce capitaine le chef qui, après avoir si bien servi Jean-sans-Peur, l'aidait à venger la mort de son père. Comme nouvelle marque de bienveillance, le duc de Bourgogne autorisa le Maréchal (novembre 1433) à *fortifier et réparer la tour et l'hôtel de la vicomté d'Avallon*[2], *qui avaient*

[1] Ce fut dans la plus auguste assemblée que l'on eût vue depuis longtemps, que ce célèbre traité (22 septembre 1435) fut conclu ; tous les princes de la Chrétienté y avaient leurs ambassadeurs, le Pape et le concile de Bâle chacun son légat. Philippe-le-Bon en dicta les conditions, auxquelles Charles VII fut trop heureux de se soumettre. Ce traité fut confirmé par le concile de Bâle. On peut remarquer que Philippe-le-Bon, après avoir exigé la garantie des princes et seigneurs du sang, ajouta que ces seigneurs s'obligeraient à passer dans son parti, si le Roi manquait à sa parole. Jean de Saint-Gelais, dans son *Histoire de Louis XII*, dit, en parlant de cette paix d'Arras, qu'elle fut plus profitable au Roi qu'elle ne fut honorable : « Cependant, ajoute-t-il, « selon le temps, c'était nécessité de faire ainsi ; car, par ce moyen, les Anglais commencèrent à diminuer de « forces, de faveur et d'amis ; » et le Cardinal d'Ossat, à cette occasion, parle avec un grand mépris des négociateurs, qui ne savent pas, selon les temps, sacrifier la forme pour sauver le fond.

(P. Henault, Abrégé chronologique de l'*Histoire de France*.)

[2] L'Hôtel de la vicomté fut, par suite, converti en jeu de paume, appelé *tripot*, d'où la rue en a conservé le nom.

Digitized by Google

été ruinés par la guerre; à la charge par lui, ses hoirs et successeurs, de les remettre ès-mains du duc toutes les fois qu'ils en seraient requis. Et quand, un peu plus tard (1440), le Maréchal de Chastellux est un moment troublé dans la jouissance et possession de ses capitainerie et gouvernement d'Avallon, le même prince s'empresse de donner ordre à son Maréchal, le comte de Fribourg, d'aller l'y maintenir et de faire respecter ses droits.

Le dernier acte de la vie du Maréchal comme guerrier, fut de concourir aux mesures arrêtées dans un conseil tenu à Dijon, afin de repousser un corps de partisans et d'écorcheurs qui, s'étant avancé sur les bords de la Loire, semblait menacer la Bourgogne. Enfin, Philippe-le-Bon l'appelle de nouveau au gouvernement du Nivernais en 1445.

Cette date est celle où s'arrête la carrière active et périlleuse du Maréchal de Chastellux : il avait atteint sa soixantième année; le repos lui était devenu nécessaire, et d'ailleurs le duc de Bourgogne n'éprouvait plus le besoin de recourir à son épée. Au surplus, l'intervalle qui s'écoula entre le moment où il se retira à Chastellux et celui de sa mort, n'embrasse que peu d'années. Il cessa de vivre le 12 mars 1453. Rarement de vieux jours étaient réservés aux grands capitaines de cette époque. Le commandement, s'exerçant sur un nombre d'hommes très-restreint, exigeait une participation plus directe et bien autrement laborieuse que celle qu'on demande de nos jours aux chefs militaires. Alors, il fallait payer incessamment de sa personne. Les marches, à travers un pays sans communications, étaient rudes; les approvisionnements inconnus; en un mot, l'administration d'un corps d'armée était complétement ignorée.

Le Maréchal se maria trois fois. La première de ses femmes fut Alix de Toucy, dame de Mont-Saint-Jean et veuve d'Ogier, seigneur d'Anglure; il l'épousa vers 1412. Moréri prétend qu'il l'*avait enlevée de nuit*, chose assurément très-possible, et que nous nous garderons de démentir ou d'affirmer. Cette façon passablement vive d'arriver à la cérémonie nuptiale était, du reste, assez dans le goût du quinzième siècle[1]. En 1427, le Maréchal épousa, en secondes noces, Jeanne de Longvy. N'ayant pas eu d'enfants de ses deux premières femmes, il se décida à se remarier à cinquante ans passés. Il fut plus heureux

[1] Nous devons mentionner ici un fait dont l'authenticité est irrécusable. L'un des aïeux de cet Ogier d'Anglure accompagna Godefroy de Bouillon en Palestine; mais il tomba au pouvoir des infidèles, il devint le prisonnier de Saladin. Le puissant et généreux Soudan autorisa son captif, sur sa parole, à revoir sa patrie, à retourner en France pour y chercher rançon. Cependant le brave chevalier, ne pouvant réunir la somme convenue pour son rachat, plein de loyauté, retourna vers Saladin, qui, touché de tant de respect pour ne

par son alliance avec Marie de Savoisy, car elle lui donna une nombreuse lignée [1].

Le Maréchal eut un frère aîné, Georges de Chastellux, qui, lui aussi, fut promu à une haute dignité : celle d'Amiral de France, en 1420. L'histoire donne peu de détails sur sa vie.

Certainement, la haute dignité conférée par Charles VI à Claude de Chastellux fut conquise au milieu des guerres civiles; on ne saurait le nier. Dans cette lutte, continuée depuis, entre le duc de Bourgogne et Charles VII, il resta, avant tout, le sujet fidèle et dévoué du premier, sans le moindre doute encore. Mais aussi il était l'un des vassaux les plus considérables du duc. Lui, les siens, ses terres, se trouvaient dans la dépendance et sous le patronage immédiat de Jean-sans-Peur et de son fils. Ces princes s'allièrent pendant un certain temps avec les Anglais; oui, incontestablement. Toutefois, ils avaient l'un et l'autre des griefs; et le second, mieux que cela, un devoir sacré à remplir : venger la mort de son père, lâchement, perfidement assassiné dans une conférence où la confiance l'avait amené. Et, si le Dauphin (depuis Charles VII) ne porta pas le coup, quel est, de nos jours, l'historien impartial qui oserait affirmer qu'il ne l'avait point dirigé et surtout qu'il ne s'en soit pas réjoui?

Ce n'est pas, d'ailleurs, avec les idées de nationalité qui règnent depuis deux

engagement contracté, le renvoya sans rançon, à la seule condition de faire porter à perpétuité le nom de *Saladin* à tous les fils aînés de sa race. Cette promesse a, depuis, été religieusement accomplie, et nous en trouvons une preuve curieuse dans l'acte même de cession de la ville de Cravant au chapitre de la cathédrale d'Auxerre. (Voir à l'appendice, cette pièce.) En effet, parmi les témoins qui figurent pour Claude de Chastellux, on remarque, entre autres personnes, un *Saladin d'Anglure*.

C'est le trait que nous venons de rapporter qui, évidemment, a inspiré à Voltaire ces vers de *Zaïre*, acte Ier, scène IV :

NÉRESTAN.

Ma fortune épuisée,
Je ne le cèle pas, m'ôte l'espoir heureux
De faire ici pour moi ce que je fais pour eux, etc.
. . . . . .

OROSMANE.

Chrétien, je suis content de ton noble courage, etc.
. . . . . .

Avant la Révolution, on voyait encore le château de Jours, canton de Baigneux (Côte-d'Or), surmonté de la statue en plomb de SALADIN, armé en guerre, et de celle de Claude d'Anglure, qui avait fait reconstruire ce château, longtemps possédé par cette illustre famille.

[1] Quant aux faits et aux dates qui concernent la vie du Maréchal, nous avons souvent trouvé des indications utiles dans les notes qu'il a bien voulu nous confier M. le comte César de Chastellux.

Digitized by Google

siècles et demi qu'il faut apprécier et définir la nationalité de 1400. A cette époque, l'homogénéité, qui a fait, à partir de Henri IV, du territoire français un peuple ayant un principe d'unité, n'existait point, ou demeurait très-incomplète; car l'assimilation ne s'était pas opérée entre les différentes fractions de la grande famille. Le duché de Bourgogne se trouvait de fait un État distinct; et la preuve en est, sans la chercher bien loin, dans la puissance elle-même de ses ducs, véritables Souverains, seulement soumis, ou, pour mieux dire, très-peu soumis aux Rois de France, qui n'exerçaient sur eux qu'une sorte de suprématie fort difficile à préciser. Ainsi, jusqu'à la mort de Charles-le-Téméraire (1477), la Bourgogne composait bien réellement un État séparé; elle était donc comme une patrie, dans l'acception rigoureuse du mot, imposant des devoirs particuliers, inspirant des sentiments distincts.

Nous ne saurions trop insister sur cette vérité, parce qu'on l'a toujours méconnue au profit de l'esprit de parti; la rappeler, l'expliquer ici, d'ailleurs, c'est pour nous l'occasion de rentrer au cœur de notre sujet, de nous replacer, après en être utilement sorti, dans un de ces morcellements du pays qu'on nommait comtés, marquisats, duchés, et de saluer de nouveau les tours de Chastellux. Avant la France, le seigneur voyait ses terres; avant la tour du Louvre, il voyait la girouette de son manoir; avant l'intérêt de son Roi, il examinait les siens propres; car il était Roi aussi. En sorte qu'il y avait, en France, moins de Français que de Bourguignons, de Languedociens, de Normands, de Provençaux et de Bretons, nations distinctes, souvent ennemies, toujours antipathiques, parlant des patois différents, se gouvernant par des coutumes et des usages particuliers, ayant chacune son blason, sa monnaie, son drapeau, son cri, et contractant avec l'étranger des alliances offensives et défensives à côté de la volonté nominalement souveraine, et que de fois contre la volonté souveraine!

Dire, en parlant des seigneurs, que c'était félonie de leur part d'être tantôt pour les Anglais, tantôt avec les Allemands, tantôt pour les Espagnols, selon les exigences du moment, c'est supposer des faits qui n'existaient pas : le premier, que la royauté ne trahissait jamais les intérêts des petits souverains créés autour d'elle par la féodalité; le second, que les droits réciproques étaient bien posés, bien définis, bien arrêtés. On se trompe; le Roi n'était qu'un seigneur. A moins d'un aveuglement profond, il faut reconnaître que la légitimité aristocratique a éternellement balancé la légitimité monarchique en France, d'abord par le droit, car c'est le seigneur qui a fait le Roi, et longtemps après par la force.

Mais de ce conflit même est née la superbe unité territoriale de la France, unité parvenue à sa plus glorieuse plénitude sous Louis XIV.

Digitized by Google

Comme il était de rigueur que la France absorbât, à la longue, les contingents épars de l'autorité, la province finit par être gouvernée par la capitale, le seigneur par obéir au Roi : ce fut l'œuvre de la guerre, de la politique, du temps, et, il faut le dire aussi, de la raison. Le château est le témoignage, le symbole de cette décadence progressive. Sous Charles VI, il domine; sous Louis XI et Louis XIII, on l'attaque, on le mutile; sous Louis XV, on rit de ses débris; sous l'Empire, on le vend pour les matériaux. Si Chastellux a subi, dans ses possesseurs, toutes ces modifications politiques amenées par les âges, il est heureusement resté debout pour nous permettre de les raconter à l'ombre de ses tours.

Digitized by Google

III

Pendant le règne de Charles VI, le château n'éprouva aucun changement de quelque importance. Durant cette période, presque toujours absorbé par les nombreuses expéditions auxquelles il prit une part si active, le possesseur ne jouit guère du loisir qui permet d'ordonner des constructions, qui fait qu'on se complaît à agrandir ou à orner sa demeure. Mais, dans les quinze dernières années de sa vie, le Maréchal éleva la tour dite de la Chapelle, et tout le corps de bâtiment qui s'étend jusqu'à la tour d'Amboise exclusivement. C'est lui qui fut le fondateur de la chapelle. Les vitraux, peinture remarquable, reproduisent ses armoiries et celles de ses trois femmes. L'intérieur de cette chapelle a été refait sous Louis XIII, par Hercule, comte de Chastellux; on y remarque son chiffre et celui de Charlotte de Blegni, qu'il avait épousée. Les cœurs d'Olivier de Chastellux, mort en 1617, et de Marguerite d'Amboise, sa femme, d'Hercule de Chastellux et d'autres encore, reposent dans le même lieu.

La chapelle n'est point au rez-de-chaussée; elle se trouve à peu près à la hauteur du premier étage [1]. Cette disposition singulière se rencontre assez communément dans les anciens châteaux dont les seigneurs avaient droit d'inhumation dans des églises spéciales. Il en était ainsi pour les possesseurs de Chastellux, puisque, indépendamment des caveaux de famille dont ils disposaient dans la cathédrale d'Auxerre, ils avaient aussi leur sépulture à Vézelay, chez les cordeliers;

[1] Il est facile de distinguer, sur le dessin ci-contre (l'une des vues du château), les vitraux de la chapelle, la tour qui y touche, et le bâtiment qui se prolonge jusqu'à la grosse tour d'Amboise, ainsi appelée parce qu'elle fut construite par Marguerite d'Amboise.

Digitized by Google

à Cure, dont ils fondèrent l'abbaye; à la collégiale d'Avallon; à Quarré-les-Tombes, et enfin à Chastellux, dans l'église qui, jusqu'en 1677, n'était qu'une simple chapelle appartenant aux seigneurs [1].

Parmi les divers objets qui se remarquent dans la chapelle, nous avons vu un beau cierge bénit, donné par le Pape à M. le comte César de Chastellux, pendant son séjour à Rome. Ces dons du Saint-Père, qui sont une distinction bienveillante et enviée, s'obtiennent à la fête de la Chandeleur, qui se célébrait précédemment dans la chapelle Sixtine, et qui aujourd'hui a lieu dans l'église de Saint-Pierre. La remise elle-même du cierge bénit constitue presque une cérémonie. Les personnes à qui cette faveur est accordée sont averties, et, à un instant déterminé, elles se rendent près du trône pontifical. Là, les fidèles s'agenouillent et reçoivent le cierge des mains du Pape. Enfin, quand il se lève et fait processionnellement le tour de l'église de Saint-Pierre, il est escorté de tous ceux qui ont reçu le cierge. Inutile d'ajouter que le fidèle qui en a été gratifié est admis à baiser l'anneau du Saint-Père.

Sous Charles VIII, pendant les règnes de Henri II, de Henri IV, de Louis XIII et même de Louis XIV, de nouvelles constructions furent ajoutées au château. Mais plusieurs démolitions avaient eu lieu aussi à ces diverses époques, et ce qui est plus fâcheux encore, car la nécessité a ses prétextes et ses justifications, le caractère architectural des anciens bâtiments ne fut pas toujours respecté.

L'abbé Courtépée, dans son excellente description de la Bourgogne, livre plein de faits et dont l'exactitude est rarement contestable, place en 1551 la construction du portail d'entrée (la cour d'honneur). Cette date concorde avec les documents conservés à Chastellux. Bien mieux, les chiffres 1551 se lisent encore sur une armoirie qui était incrustée dans la partie supérieure de ce portail d'entrée, construit par Louis de Chastellux et qui fut démoli par le marquis de Chastellux. C'est sous ce portail qu'était le pont-levis donnant accès sur le rempart.

Au lieu de tenter une description rétrospective des différentes parties du château, nous préférons que notre examen montre ce qui est, ce qui résulte des restaurations exécutées dans ces derniers temps par M. le comte César de Chastellux. De la sorte, nous pourrons rappeler simultanément, sans confusion ni répétition, l'état primitif des lieux. L'historique architectural du château deviendra ainsi plus clair, et pourra, nous l'espérons du moins, offrir un intérêt dont il serait dé-

[1] Chastellux, avant d'être érigé en paroisse, formait une annexe de Saint-André, en Morvan. Le premier curé, nommé par César-Philippe comte de Chastellux, fut le savant Bocquillot, depuis chanoine d'Avallon, le même qui, avant d'entrer dans les Ordres, avait été attaché en 1670 à l'ambassade du marquis de Nointel.

Digitized by Google

pourvu si l'on ne plaçait que des dates en regard des masses de pierres successivement réunies par les générations antérieures.

Mais avant de pénétrer dans cette vaste demeure, il convient de signaler rapidement quelques-uns de ceux qui l'habitèrent. Car il y eut encore de hauts faits, de la gloire même parmi les descendants du Maréchal : moins d'éclat, sans doute, mais un grand dévouement au prince et à la patrie. Beaucoup d'entre eux périrent sur le champ de bataille. Enfin, la profession des armes les rallia tous sans exception.

Le descendant immédiat du fils du Maréchal, Philippe Ier, sire de Chastellux, fut nourri enfant d'honneur de Charles VIII; et l'alliance la plus considérable contractée dans sa famille lui était réservée : il épousa, en 1502, Barbe de Hochberg, de la Maison de Bade. — Son fils, à son tour, fut enfant d'honneur de François Ier en 1530. Si nous nous sommes arrêtés à mentionner ce titre *d'enfant d'honneur*, accordé aux descendants les plus rapprochés du Maréchal par les successeurs de Charles VII, c'est pour bien montrer que le souvenir des services de Claude de Chastellux était resté puissant et affranchi de tout reproche. Ses hauts faits protégeaient sa famille, ils faisaient partie de son héritage.

Franchissons plusieurs générations, au risque de taire des services utiles, pour saisir ce qu'il y a de plus saillant parmi cette descendance toujours honorée. En 1621, Hercule de Chastellux est créé comte par lettres-patentes de Louis XIII [1].

[1] Voir à l'appendice, note F, la copie des lettres-patentes, portant érection, en comté, de la baronnie de Chastellux.

Plusieurs fiefs relevaient de ce comté, notamment le Vau, Island, Visigneux, Champignol. — Des lettres-patentes, de 1706, avaient déterminé la juridiction de cette terre. « C'est, dit Courtépée, un bailliage seigneurial qui relève nûment au Parlement de Dijon, pour ce qui est de Bourgogne; et à celui de Paris, pour ce qui est du Nivernais, à l'exception des cas royaux et de la chancellerie, tant au civil qu'au criminel, qui sont réservés spécialement au bailliage d'Avallon, où les registres viennent tous les ans se renouveler. La justice est administrée au village du pont de Chastellux (au bas du Château). Plusieurs notaires authentiques, quatre procureurs postulants, et sergents seigneuriaux. »

Les propriétés qui appartenaient à la famille de Chastellux étaient considérables. Indépendamment de la vicomté d'Avallon, de la baronnie de Quarré-les-Tombes, des six paroisses qui composaient la terre, elle possédait Beauvoir, Bazoches, Courson, Bazarnes, Val-de-Merci, Coulanges, et autres lieux. — En Bourgogne, Mont-Saint-Jean, Bordeaux, etc.

« Cette terre, dit encore Courtépée, avait cinq lieues de long sur trois de large; elle comprenait 16 grosses fermes, 5 moulins, 3 pressoirs à huile, un four à chaux, une tuilerie, 5 grands étangs, 12 petits, et 3,180 arpents de bois. Un tiers de ce grand ensemble était régi par la coutume de Nivernais; les deux autres par celle du duché de Bourgogne. » (*Courtépée*, tom. VI.)

La population de la paroisse de Chastellux se composait, en 1780, de 300 habitants. On en compte aujourd'hui 712.

Digitized by Google

Il eut pour fils Guillaume-Antoine, mort à Perpignan en 1742, lieutenant général et commandant du Roussillon. Si Guillaume-Antoine ne s'allia pas à une Maison princière, il eut le bonheur et le mérite d'épouser la fille de d'Aguesseau. D'Aguesseau! comment ne pas s'arrêter avec respect devant ce nom? La dignité du caractère, l'intégrité dans l'acception la plus étendue, le courage du magistrat qui résiste et sait combattre les mesures désastreuses en présence du pouvoir absolu, sans jamais se préoccuper de ses intérêts personnels, préférant la disgrâce, l'abandon des honneurs, plutôt que de renoncer à ses convictions, et pourtant conciliant, quand il le fallait, la modération avec la fermeté : ces rares qualités, unies à la science, jointes à une haute raison, qui fut presque du génie, ont rendu la mémoire de d'Aguesseau à la fois immortelle et sacrée.

La comtesse Guillaume-Antoine de Chastellux, Claire-Thérèse d'Aguesseau, était douée des vertus et des qualités précieuses qu'avaient pris soin de développer en elle, non-seulement sa mère, mais son père, qui, au milieu de travaux si divers, surveillait avec une sollicitude scrupuleuse l'éducation de ses enfants. Une piété profonde, mais éclairée, animait madame de Chastellux; et cette piété, toujours pure, sans mélange, resta désintéressée. Ainsi, devenue mère d'une nombreuse famille, elle eût pu songer à faire entrer dans les Ordres quelques-uns de ses enfants. Loin de là, elle repoussa constamment toutes les insinuations qui lui étaient faites dans ce sens. Sans doute, elle n'eût pas contrarié une vocation prononcée; mais pour rien au monde elle n'eût cherché à la faire naître.

Un monument de famille, plein d'intérêt, d'abandon, de grâces et de naïveté, sous ce titre : Essai *sur la vie de Madame la Comtesse de Chastellux, par Madame la Marquise de la Tournelle, sa fille*, contient des détails précieux sur le Chancelier et ses enfants. Cette narration facile, sans prétention, permet de pénétrer dans un intérieur où tout était si calme et si pur, où l'amabilité la plus exquise s'alliait à la vertu. M. le comte Alfred de Chastellux a bien voulu nous confier, dans leur *entier*, ces pages manuscrites de madame de la Tournelle. En leur empruntant divers fragments, nous n'aurons pas la crainte d'être accusés de longueur [1].

[1] En tête du recueil des LETTRES INÉDITES *de d'Aguesseau*, publié, en 1823, par M. Rives, conseiller à la Cour de cassation, se trouve l'*Essai* sur la vie de madame la comtesse de Chastellux, mais un peu moins complet que celui que nous avons sous les yeux. Cet écrit, ainsi que les lettres qui le suivent, sont dus aux communications de feu la comtesse de Ségur (petite-fille de d'Aguesseau), et de M. le comte de Chastellux. Le livre, ne contînt-il que la correspondance du Chancelier, serait déjà d'un grand prix, d'un extrême intérêt. Mais, ce qui ajoute singulièrement à son mérite, c'est un travail plein de science sur les Parlements. Leur origine, leur influence, sont retracées par M. Rives avec une appréciation si sûre, une critique si judicieuse, le sujet a été traité si largement, l'auteur l'a tellement agrandi par ses recherches, il y a mêlé des considérations d'un ordre si élevé, que sous sa plume est née, peut-être, l'analyse la plus exacte de l'ancienne Consti-

Digitized by Google

Madame de La Tournelle, le cœur encore brisé par la mort de sa mère, commence ainsi ; rien ne nous semble plus touchant, mieux empreint d'une douleur qui se communique :

« Quoique je sois persuadée que la vie la plus longue ne le serait pas assez pour détruire dans mon esprit et dans mon cœur les images et les sentiments dont ils sont remplis, et que la douleur vient d'y graver d'une manière ineffaçable, je veux, en m'entretenant avec moi-même de ce qui en fait l'objet, en essayant de fixer sur lui l'agitation de mes pensées, m'assurer la triste satisfaction de pouvoir me le remettre sans cesse sous les yeux. Incapable maintenant de chercher de la distraction dans les livres, et de suivre les idées des autres, je m'efforcerai de mettre de l'ordre dans les miennes. En me retraçant le portrait de ma mère, et les principales circonstances de sa vie et de sa mort, mes expressions seront sûrement fort au-dessous de mes pensées, et j'aurai peine à rendre ce que j'ai vu, ce que je sens; mais je soulagerai ma douleur, je regarderai cet écrit comme je regarderais un tableau qui me représenterait ses traits. Ils sont peints dans mon âme; cependant, j'aimerais à les avoir devant les yeux, et son portrait serait maintenant pour moi un objet d'attachement et de consolation. Il en sera peut-être de même de ce que j'écris; ce qui est le fruit de mon affliction en deviendra le soulagement. . . . Je me plais du moins à penser que si le temps a quelque pouvoir sur le sentiment qui m'affecte, il ne fera qu'en adoucir l'amertume, mais qu'il ne pourra effacer de mon cœur aucun des traits d'une image qui lui est chère; c'est celle de la vertu même. Dieu veuille me rendre utile un exemple qu'il m'a fait chérir, et qu'il me fait regretter! »

Maintenant, madame de La Tournelle montre comment sa mère put à Fresnes, sous les yeux du Chancelier, ajouter à son instruction; c'était à l'époque du premier exil de d'Aguesseau.

« Mais le séjour de Fresnes ne lui était pas moins utile qu'agréable; elle acheva d'y perfectionner son éducation, elle revint sur presque tout ce qu'elle avait étudié jusque-là; elle se remit au latin, dont elle n'avait alors qu'une légère teinture, et que depuis elle a su parfaitement. Les entretiens qu'elle avait avec M. son père sur ses études, les conversations, les lectures, et tout ce qui faisait les amusements de Fresnes, lui formèrent l'esprit, la raison et le goût, et lui firent, pour ainsi dire, un fonds qui lui servit toute sa vie. »

tution française. Dans un cadre restreint, quant au nombre des pages du moins, M. le conseiller Rives a su montrer quels furent, et comment s'étoient successivement formés les différents conseils ou corps délibérants, dont le concours, la participation, servaient de contrôle ou de lumière à la royauté.

Digitized by Google

Voici les détails que donne madame de La Tournelle sur le mariage de sa mère avec M. de Chastellux.

« . . . . . La négociation fut longue; des raisons particulières d'affaires tinrent mon père assez longtemps en suspens, et le firent différer. Il avouait aussi que ce n'était qu'avec une sorte de peine qu'il se déterminait à faire le sacrifice de sa liberté, qu'il aimait et dont il avait joui jusqu'à trente-huit ans; mais, enfin, l'affaire fut conclue et les paroles données à la fin de janvier 1722. M. le Chancelier était alors menacé d'une nouvelle disgrâce : mon père ne l'ignorait pas; il avait même reçu quelques avis indirects sur les dispositions du Palais-Royal. M. le Chancelier, d'ailleurs, ne cherchait pas à dissimuler les risques qu'il courait très-volontairement; mais mon père avait trop de noblesse et de grandeur d'âme pour qu'une raison qui augmentait son estime envers M. le Chancelier, pût lui ôter le désir de devenir son gendre; je crois même pouvoir dire que ces circonstances lui parurent plutôt un motif pour se déterminer, qu'un prétexte pour rompre. . . . . M. le Chancelier sentit jusqu'au fond du cœur toute l'honnêteté et la délicatesse de sa conduite. Le mariage fut donc déclaré, et l'on en demanda l'agrément au Palais-Royal. On a su depuis dans la famille, que M. le Régent, qui, avec un esprit supérieur, se permettait quelquefois des propos un peu vulgaires, étant un jour à l'Opéra, avait dit tout bas à sa maîtresse[1], en lui montrant mon père : *Voilà un homme qui se fait poissonner la veille de Pâques; il m'est venu demander ce matin l'agrément de son mariage avec la fille du Chancelier*. On a été persuadé aussi que M. le Régent avait eu l'espèce de bon procédé de différer de quinze jours ou trois semaines la disgrâce de M. le Chancelier. . . . Le mariage se fit le 16 février 1722. »

Elle retrace d'une manière touchante les circonstances qui accompagnèrent la mort de son père; elle montre la comtesse de Chastellux traversant toute la France pour recueillir le dernier soupir de son mari, qui mourut à Perpignan le 13 avril 1742. Après ce fatal événement, elle rappelle comment sa mère vint chercher auprès du Chancelier les seules consolations qu'elle pût goûter dans une affliction si profonde.

Les témoignages d'intérêt ne manquèrent pas à madame de Chastellux; et d'ailleurs, à cette époque, pour la troisième fois, d'Aguesseau, sans le souhaiter, était en possession du Pouvoir. Les sceaux lui avaient été rendus dès le 15 août 1727. Les simples lettres de condoléances étaient nombreuses. Nous donnons, à

[1] La duchesse de Phalaris, la même entre les bras de laquelle expira le Régent, à la fin de l'année suivante. Mais alors cette passion, ce caprice, cette fantaisie du prince venait de naître.

Digitized by Google

la fin de cette Notice, le *fac simile* de celle qu'adressa à madame de Chastellux le Cardinal de Fleury [1].

Le fils aîné, César-François, que laissait en mourant le comte de Chastellux, obtint immédiatement le gouvernement de Seyne, et, peu de temps après, il fut pourvu d'un régiment [2]. Le soin que dut prendre madame de Chastellux d'assurer l'établissement de ce même fils, lui causa une préoccupation qui fut une distraction à sa douleur. Madame de La Tournelle, en parlant de ce mariage, reconnaît qu'il était fort convenable, et pourtant, par une illusion sans doute pardonnable à une sœur, on voit qu'elle eût encore souhaité davantage pour son frère.

Le cœur de madame de Chastellux était réservé à de nouvelles et bien cruelles épreuves. Peu d'années après la mort de son mari, le plus jeune de ses fils, récemment admis dans la marine, fut tué par le premier coup de canon tiré au début de la campagne (1747). Enfin, l'aîné, celui qui était devenu le chef de la famille, et dont la carrière s'était ouverte sous les plus heureux auspices, fut enlevé à Fresnes (1749) par une fièvre maligne. Il mourut, pour ainsi dire, dans les bras du Chancelier [3]. Tous les écrivains contemporains ont parlé de la pénible,

[1] C'est à M. le comte César de Chastellux que nous devons cet autographe et la permission de le reproduire. Il en est de même de la lettre de d'Aguesseau, écrite à sa fille, et dont nous offrons aussi le *fac simile*. — Le Cardinal de Fleury fut mis à la tête des affaires en 1726, à l'âge de soixante-treize ans; il conserva le Pouvoir jusqu'à sa mort (1743); il mourut à plus de quatre-vingt-neuf ans. Son ministère, nous avons presque dit son règne, dura donc dix-sept ans. On a reproché de la faiblesse au Cardinal de Fleury, de ne s'être pas assez préoccupé de la dignité de la France : accusation fort contestable. Mais ce qui ne l'est point, c'est que, durant son administration, les impôts furent diminués, qu'on exécuta des travaux utiles, qu'on ouvrit des routes; et, ce qu'il ne faut pas oublier, c'est le traité de Vienne de 1735, traité qui assure à la France la Lorraine, dont la réunion s'effectua en 1766, à la mort de Stanislas. Cortes, cet accroissement de territoire qui, depuis, forma les départements de la Moselle, de la Meurthe, de la Meuse et des Vosges, est l'*annexion* la plus considérable, la plus importante que nous ayons vue s'accomplir dans le cours du dix-huitième siècle. Car celle de la Corse, obtenue en 1768, ne peut lui être comparée. La réunion du comtat Venaissin et d'Avignon, prononcée en 1791 par l'Assemblée Législative, précieuse sans doute, puisqu'elle fit disparaître une enclave, n'en reste pas moins de beaucoup inférieure à la pacifique conquête de cette admirable province de Lorraine, demeurée inséparable du sol français, alors que les traités de 1814 et de 1815 nous enlevaient les fruits de vingt-cinq ans de combats glorieux, les résultats dus à des succès inouïs. Enfin rappelons que le désintéressement du Cardinal de Fleury dépassa toute croyance, tellement qu'à sa mort, dit Duclos (le moins « louangeur des historiens), « la succession du Cardinal se trouva être à peine celle d'un médiocre bourgeois, « et n'aurait pas suffi à la moitié de la dépense du mausolée que lui fit élever le Roi. »

[2] L'un de ses frères fut le chevalier, depuis marquis de Chastellux (Jean-François), l'auteur de *la Félicité publique*, père de M. le comte Alfred de Chastellux, ancien auditeur au conseil d'État, ancien sous-préfet de Hambourg, ancien membre de la Chambre des Députés et du conseil général de l'Yonne, chevalier d'honneur de *Madame Adélaïde*, chef d'escadron, etc., etc.

[3] Il laissait un fils en bas âge, Henry-Georges-César, né en 1746, et qui devenait l'aîné de la famille; il fut le père, 1° de M. le comte César-Laurent de Chastellux, possesseur actuel de Chastellux; — puis de

Digitized by Google

ineffaçable et funeste impression que reçut d'Aguesseau de la fin prématurée de son petit-fils. Citons une dernière fois l'*Essai* de madame de La Tournelle.

« M. le Chancelier, qui avait beaucoup de goût et de tendresse pour lui, le regretta avec une sensibilité qu'on voit rarement chez les personnes de son âge. Le chagrin qu'il en eut prit même sur sa santé, et ce fut à cette époque qu'elle commença à s'altérer. . . . . M. le Chancelier donna la démission de sa charge en 1750 : la raison et la religion lui inspirèrent ce parti; il le prit de lui-même, et par là il soulagea beaucoup ses enfants, qui auraient bientôt craint que, dans l'état de souffrance dans lequel il était, le travail n'épuisât ses forces. Rien n'annonçait pourtant son dépérissement, et le parti qu'il prenait prouvait la vigueur de son âme et la force de son esprit; il conserva en effet l'une et l'autre jusqu'à son dernier moment. Les souffrances dans lesquelles il passa la dernière année de sa vie n'altérèrent ni sa paix ni son courage. Uniquement occupé de Dieu et de sa famille, sa fin fut digne de sa vie; il mourut le 9 février 1751. Je ne sais s'il est vrai que la prévoyance des événements malheureux en adoucit pour nous l'impression; mais comme elle n'en tempère point l'amertume, je crois qu'elle n'en diminue pas non plus la sensibilité. »

France, maréchal de camp, gentilhomme de la Chambre sous la Restauration; 2° de Henri-Louis de Chastellux, duc de Rauzan, ancien député, ancien ministre plénipotentiaire; 3° de madame la comtesse Roger de Damas; 4° de madame la comtesse de la Bedoyère. Le comte Henri-Georges César eut encore d'autres enfants, qui n'existent plus.

Digitized by Google

IV

L'époque à laquelle nous sommes parvenus à travers les divers épisodes de la vie des possesseurs de Chastellux, nous imposerait une tâche pénible si nous voulions décrire les tristes métamorphoses, les changements monstrueux que subissait alors leur antique demeure. Ce n'est pourtant pas encore 1793, instituant une commission spéciale pour vendre, mutiler, détruire les meubles et les décorations intérieures du château. La confusion précédera la démolition, le mauvais goût annoncera la décadence. Avant de passer aux mains brutales des démolisseurs, le marteau sera ramassé par les manœuvres, Vandales qui détruisent en retouchant, en refaisant, en ajoutant, révolutionnaires d'une espèce tout aussi dangereuse que celle qui brise les monuments pour cause d'opinion. Ceux-ci tuent, ceux-là déshonorent; ceux-ci font de la colère et de la vengeance, ceux-là de l'ironie et de la bouffonnerie. Les premiers conduiront le passé à l'échafaud; les autres, plus ingénieux dans leur cruauté, bafoueront la figure sérieuse et triste du gothique, lui mettront des mouches et du rouge; et tous deux ne nous laisseront que le choix de pleurer de douleur ou de rire de pitié.

Si les temps de minorité sont funestes aux États, souvent ils ne le sont pas moins aux héritiers. De 1749 à 1772, Henri-Georges-César de Chastellux fut sous la tutelle de son oncle, le marquis Louis-Philippe du même nom. Cet oncle, ce tuteur, adorait le contourné, le frivole, le Poupadour, genre agréable, charmant, curieux en soi, mais déplorable, on ne le sait que trop, quand on l'applique, pour les énerver et les efféminer, aux fortes masses d'architecture. Homme de probité autant que de blâmable fantaisie, le marquis rendit à son neveu, devenu majeur, un compte fidèle de ses biens, mais il lui restitua le château dans un fâcheux

Digitized by Google

état. Que ne s'était-il contenté d'élever cet insignifiant bâtiment si blafard, si pauvre de style (en lui supposant un style), qui se montre ou plutôt qui se cache si honteusement à la droite du château, vu du côté d'Avallon! Le temps, qui, selon les Italiens, est un galant homme, est aussi parfois un excellent gentilhomme; il fait justice, au bout de quelques années, de ces tas de plâtres et de tuiles; malheureusement, dans son ivresse de réparations, le marquis toucha aux façades des corps de logis intermédiaires; il les enlaidit d'une foule d'embellissements; il pénétra dans les intérieurs, et cette magnifique salle des gardes si admirablement rétablie par le possesseur actuel, le lieu qui retraçait le plus de souvenirs, où toute l'histoire des grands aïeux se trouvait comme écrite, fut enlbutée, bouleversée, détruite. S'encourageant dans son œuvre, il promena son marteau et sa truelle de malheur à chaque étage, enfin partout. Il recrépit la chronique, badigeonna la tradition, mit des corniches à l'histoire.

Il était grandement temps que le jeune comte atteignit sa vingt-cinquième année.

Cette indication fort abrégée des transformations malheureuses exécutées par le marquis de Chastellux [1], fait ressortir davantage encore le bon goût qui a présidé aux nombreuses restaurations accomplies successivement depuis vingt-cinq ans par M. le comte César. Leur description terminera cet Essai. Avant de les aborder, nous avons à faire connaître celui des Chastellux qui ajouta une nouvelle et merveilleuse illustration à sa famille : celle des lettres.

Lorsque s'ouvrit le dix-huitième siècle, le germe des opinions nouvelles existait déjà : son développement n'était plus qu'une question de temps. Il se manifestait alors bien plus que des doutes sur l'excellence de la vieille constitution de la monarchie. L'état de la société, les diverses classes qui la composent, tout, presque tout, accusait un manque d'harmonie, une sorte de contradiction entre les institutions et le pays, qu'elles continuaient à régir. En un mot, ce grand ensemble n'avait plus guère d'autre force que la tradition; car les croyances s'échappaient, lui faisaient défaut, et les mœurs avaient cessé d'en être le ciment.

La seconde moitié de la période que nous indiquions tout à l'heure comme point de départ, comme naissance des idées nouvelles, vit éclore une foule d'écrits qui, presque tous, sous des formes diverses plus ou moins hardies, ten-

[1] Rappelons, et ce sera une sorte de compensation à nos critiques, fort impartiales du reste, que le même marquis de Chastellux, lorsqu'il dirigea l'administration de la Bourgogne, comme élu de la noblesse de cette province, eut de bonnes inspirations. C'est ainsi, par exemple, qu'en 1766, il fit commencer la route entre Avallon et Lormes; et que, d'après ses ordres aussi, fut construit le pont qui existe sur le Cousin, près Avallon.

Digitized by Google

daient néanmoins vers le même but : une modification profonde de ce qui existait. Ainsi qu'il arrive en pareil cas, ce ne fut point d'abord en formulant une Constitution nouvelle qu'on procéda : les premières attaques contre tout système établi ne se produisent pas de la sorte, mais par des critiques très-vives dirigées contre les abus. Cette marche est de beaucoup plus habile : elle met en évidence le mal incontestable, les inconvénients réels, sans permettre d'apercevoir en même temps ceux qui seraient inhérents à un mode d'institutions différentes.

Certes, les seules idées généreuses, celles de progrès, prises dans la bonne acception, inspirèrent alors plus d'un écrivain consciencieux, mû par la noble ambition de rendre meilleur le sort de l'humanité. Les hautes classes de la société peuvent à bon droit revendiquer plusieurs hommes d'élite qui consacrèrent leur plume à la propagation de vérités utiles; et c'est, sans la moindre hésitation, parmi ceux-là qu'il convient de placer le marquis longtemps connu sous le nom de chevalier de Chastellux [1]. Voué de bonne heure à la carrière des armes, il fut bientôt par son amour pour l'étude, par son désir d'étendre ses connaissances, du petit nombre des officiers qui, à l'exemple de Vauvenargues, voulaient et savaient, en cultivant leur esprit, honorer les tristes loisirs qu'impose une garnison. M. de Chastellux eut le courage, non pas d'affronter brillamment les périls du champ de bataille, cela n'a pas besoin d'être affirmé (ce serait un éloge bien superflu pour lui et pour sa famille), mais il conçut la très-noble ambition de conquérir la science qui lui manquait, il refit lui-même son éducation. Et bientôt, par une application persévérante, il compta aux premiers rangs d'une autre aristocratie, celle de l'intelligence et des talents, ou, pour emprunter le langage de son aïeul, il se plaça parmi *l'élite des citoyens utiles et désintéressés* [2].

Le marquis de Chastellux publia successivement plusieurs écrits avant de mettre au jour le bel ouvrage qui devait fonder sa réputation, fixer au plus haut degré l'attention de ses contemporains, et obtenir le suffrage du plus illustre et du plus influent d'entre eux. La première édition du livre DE LA FÉLICITÉ PUBLIQUE parut d'abord en 1772 sans le nom de l'auteur; elle fut imprimée en pays étranger, car en France la censure n'en aurait pas autorisé la publication. L'ouvrage produisit une très-vive sensation; trois traductions le reproduisirent en Angleterre, en Allemagne et en Italie. Voltaire le lut, et, sans savoir qui l'avait écrit, il exprima une approbation qui ne pouvait être assimilée à ces politesses louan-

[1] Ce fut seulement en 1786, après la mort de son frère, Louis-Philippe, marquis de Chastellux, qu'il prit ce dernier titre.

[2] D'Aguesseau désignait ainsi les savants.

Digitized by Google

geuses dont, si souvent, le grand homme paya les adulations qui lui furent prodiguées. Une circonstance qui lève toute espèce de doute sur l'opinion de Voltaire et la sincérité de ses éloges, ce sont les notes qu'il écrivit sur son exemplaire [1]. Souvent on lit : *Bravo! — Réflexion très-juste et très-utile.* — Et dans les notes du chapitre où l'auteur traite de l'établissement du Christianisme, Voltaire a écrit : *Tout ce chapitre est savant, profond et très-fin.*

C'est à regret que nous nous interdisons les citations; mais, on ne saurait détacher de ce livre un passage qui n'eût pas une étendue que n'admettent pas les limites de cette Notice. Tout le chapitre sur Constantin est d'une appréciation, d'une élévation de pensées, qu'il est impossible de ne point admirer. Que de lectures immenses, quelle étude sérieuse, puisées aux sources mêmes, ne suppose pas un tel livre! Tous les textes ont été consultés dans les langues anciennes, que possédait l'auteur, aussi bien que l'anglais et l'italien, qu'il parlait et écrivait couramment. Le style de M. de Chastellux est ferme, élégant, correct, abondant avec sobriété : c'est-à-dire qu'il a évité ce vide de la phrase gonflée, qui, souvent, n'offre à l'oreille que des sons, style pompeux, fort en honneur à l'époque où vivait le marquis de Chastellux. Le second titre de l'ouvrage, *Considérations sur le sort des hommes, dans les différentes époques de l'histoire*, est le véritable, celui qui indique exactement le but que se proposait l'auteur. Sans penser avec Voltaire que le livre *De la Félicité publique* soit supérieur à l'*Esprit des Lois*, on peut au moins sans s'abuser le placer au premier rang des monuments littéraires du dernier siècle.

M. de Chastellux mérita bien de l'humanité par ses écrits en faveur de l'inoculation, alors que tant de préjugés repoussaient cette utile découverte. Il voulut joindre encore à l'autorité de tant d'excellentes brochures, l'autorité plus concluante de l'exemple. Il quitte son régiment, se rend à Paris, s'enferme chez un inoculateur, et à l'insu de sa mère, de ses amis, subit l'opération tant redoutée.

Faisant allusion à la circonstance que nous venons de rappeler, lorsque Buffon reçut à l'Académie française M. de Chastellux [2], il lui dit : « Vous êtes le premier

[1] Ce précieux exemplaire appartient au comte Orloff, qui voulut bien le confier au fils de l'auteur, lorsque M. Renouard réimprima l'ouvrage, en 1822. Grâce à cet acte d'obligeance, l'édition nouvelle *De la Félicité publique* reproduit au bas de chaque page les notes de Voltaire. La piété filiale a dicté à M. Alfred de Chastellux une notice biographique sur son père, qui ajoute encore à l'intérêt de cette publication.

[2] Il fut élu à l'unanimité; il succédait à Châteaubrun, auteur de plusieurs tragédies médiocres. Quelque temps auparavant, le marquis de Chastellux s'était noblement abstenu de toute prétention, en apprenant que M. de Malesherbes se mettait sur les rangs. Cette déférence modeste lui assura tous les suffrages lorsqu'il se présenta comme successeur au fauteuil de Châteaubrun.

Digitized by Google

d'entre nous qui ait eu le courage de braver le préjugé contre l'inoculation ; seul, sans conseil, à la fleur de l'âge, mais décidé par maturité de raison, vous fîtes sur vous-même l'épreuve qu'on redoutait encore : grand exemple, parce qu'il fut le premier. Je fus aussi le premier témoin de votre heureux succès. Avec quelle satisfaction je vous vis arriver de la campagne, portant les impressions récentes, qui ne me parurent que des stigmates de courage! Souvenez-vous de cet instant! L'hilarité peinte sur votre visage, en couleurs plus vives que celles du mal : *Je suis sauvé*, disiez-vous, *et mon exemple en sauvera bien d'autres.* »

Un cri d'indépendance avait retenti sur les bords de l'Atlantique ; une simple question de tarif allait enfanter l'émancipation de vastes colonies ou les soumettre de nouveau au joug plus dur de leur métropole. Les Américains étaient infiniment plus faibles que les Anglais. L'issue de la lutte engagée devenait au moins douteuse. C'est alors qu'à la voix de La Fayette, une foule de gentilshommes, bravant les injonctions de la Cour, s'embarquent pour aller défendre la cause d'un peuple dont les belles destinées ne pouvaient pas même être pressenties.

L'aristocratie française courait aux rives de l'Hudson et de la Delaware; l'entraînement fut prodigieux; on eût dit une autre croisade. L'expédition aux lointains rivages n'avait plus pour promoteurs un pauvre ermite ou un éloquent religieux sorti du cloître; cette fois, elle était prêchée par l'un des seigneurs les plus brillants de la Cour de Louis XVI. Artaud de Chastellux partit un jour pour arracher Édesse aux Infidèles; son descendant, le marquis de Chastellux, allait défendre Boston comme chef d'état-major de M. de Rochambeau. A ces deux époques, séparées par plusieurs siècles, se révélait cependant une similitude frappante, la foi, l'enthousiasme : dans le passé, les idées religieuses ; dans le présent, celles de liberté. C'est toujours de convictions profondes que naît un profond dévouement ; par elles seules s'accomplissent les grandes choses.

M. de La Fayette était entouré d'une foule de grands seigneurs sortis de la pléiade aristocratique où brillaient, aux premiers rangs, son beau-frère, le vicomte de Noailles, le comte de Damas, le marquis de Laval, le comte de Custine, M. de Montesquieu, le marquis de Vaudreuil et le chevalier de Mauduit, lui qui, à peine âgé de seize ans, alla en Grèce pour voir les champs de bataille de *Platée* et des *Thermopyles*, et qui, à vingt ans, embrassait la cause des insurgents d'Amérique. Il y avait aussi, parmi les compagnons de M. de La Fayette, ce marquis de la Rouerie connu sous le nom de colonel Armand, et si célèbre alors par sa retraite à la Trappe, où il s'était enfermé à la suite

Digitized by Google

d'une passion amoureuse. Le désir d'aller défendre l'indépendance américaine avait rendu à son âme toute son énergie. — Enfin on y trouvait, ne l'oublions pas, le duc de Lauzun, courtisan si brillant, et qu'on avait vu naguère à Versailles un peu plus qu'empressé auprès de Marie-Antoinette. Ce serait bien à lui, si l'on en croyait les Mémoires du comte de Tilly, que, dans un bal de la Cour, cette princesse aurait dit, après une contredanse : *Monsieur de Lauzun, touchez mon cœur, voyez comme il bat.* A quoi Louis XVI, qui se trouvait derrière, à deux pas de la Reine, aurait répondu aussi spirituellement que l'eût pu faire son grand-père : *Madame, c'est inutile : il vous en croira sur parole.*

Dans l'intervalle que laissèrent libre les campagnes de 1780, 81 et 82, le marquis de Chastellux parcourut les provinces qui composent aujourd'hui une partie des États-Unis. Les notes, le journal rédigé par lui, fut ensuite publié sous le titre de *Voyages dans l'Amérique septentrionale.* L'ouvrage obtint un grand succès, succès qui s'accrut encore de l'empressement qu'inspirait alors au plus haut degré tout ce qui avait trait aux Américains. Le journal de M. de Chastellux était, du reste, merveilleusement propre à satisfaire la curiosité publique; car, indépendamment de la description des lieux, du récit des combats les plus importants, il offre une biographie complète des hommes les plus considérables qui s'associèrent à la grande lutte soutenue par les colonies affranchies.

Lorsque nous primes ce livre, nous supposions qu'il avait dû perdre tout intérêt, à cause du temps écoulé depuis son apparition, et du grand nombre d'ouvrages qui, depuis, nous ont si bien fait connaître l'Amérique et les Américains du Nord. En cela notre erreur était complète. Le soin avec lequel M. de Chastellux décrivait le pays et les mœurs de la population offre, à l'observateur, des tableaux qui ne vieillissent pas; et rien, peut-être, ne saurait mieux faire ressortir ce prodigieux accroissement, cette merveilleuse fortune des Américains, que la comparaison de ce qui existait alors et de ce qui est à présent. A chaque page, pour ainsi dire, on assiste à la naissance d'une cité florissante. Au milieu d'une forêt, le voyageur de 1782 nous montre de faibles éclaircies et cinq ou six cabanes que la patience courageuse de quelques colons vient d'élever; encore quelques années, et cette autre baguette magique, le travail persévérant, appuyé de l'esprit d'entreprise, animé d'une activité de feu, aura transformé ces quelques fermes si modestes, non pas en chef-lieu de comté, mais en une capitale d'État! Ceci est un peu plus sérieux que ces villes qu'improvisait le favori Potemkin sous les pas de Catherine, durant le fabuleux

Digitized by Google

et triomphal voyage de Crimée. Fondateur, tué d'un coup d'éventail! Royaume démoli par la neige!

Les meilleures pages qui jamais aient été écrites sur Washington, si on en excepte celles si remarquables publiées dans ces derniers temps par M. Guizot, ont été tracées par le marquis de Chastellux. Dans ce portrait fait sur place, tout est vivement senti. Citons; citer, c'est prouver.

« Ce serait ici le lieu convenable (l'auteur allait quitter le quartier général du grand homme pour se rendre à Philadelphie) pour placer le portrait du général Washington; mais qu'est-ce que mon propre témoignage pourrait ajouter à l'idée qu'on a de lui? L'Amérique septentrionale, depuis Boston jusqu'à Charles-Town, est un grand livre où chaque page offre son éloge. Je sais qu'ayant eu l'occasion de le voir de près et de l'observer, on peut attendre de moi quelques détails plus particuliers; mais ce qui caractérise le mieux cet homme respectable, c'est l'accord parfait qui règne entre les qualités physiques et morales qui composent son individu. Une seule peut faire juger des autres. Si on vous présente des médailles de César, de Trajan ou d'Alexandre, vous pouvez, en voyant les traits de leur visage, demander encore quelle était leur taille et la forme de leur corps; mais si vous découvrez parmi des ruines la tête ou quelque membre d'un *Apollon* antique, ne vous inquiétez pas des autres parties, et soyez sûr que tout le reste est d'un dieu. Que cette comparaison ne soit pas attribuée à l'enthousiasme : je ne veux rien exagérer; je veux exprimer seulement l'impression que le général Washington m'a laissée, cette idée d'un ensemble parfait qui ne peut être produite par l'enthousiasme, qui le repousserait plutôt, puisque le propre de la proportion est de diminuer l'idée de la grandeur. Brave sans témérité, laborieux sans ambition, généreux sans prodigalité, noble sans orgueil, vertueux sans sévérité, il semble toujours s'être arrêté en deçà de cette limite où les vertus, en se revêtant de couleurs plus vives, mais plus changeantes et plus douteuses, peuvent être prises pour des défauts. Voici la septième année qu'il commande l'armée et qu'il obéit au Congrès; c'est en dire assez, surtout en Amérique, où l'on sait tous les éloges que ce simple exposé renferme. Qu'on répète que Condé fut hardi; Turenne, prudent; Eugène, adroit; Catinat, désintéressé; ce ne sera pas ainsi qu'on caractérisera Washington; on dira : *A la fin d'une longue guerre civile, il n'eut rien à se reprocher.* Si quelque chose peut être encore plus merveilleux qu'un pareil caractère, c'est l'unanimité des suffrages en sa faveur; guerrier, magistrat, peuple, tous l'aiment et l'admirent, tous ne parlent de lui qu'avec tendresse et vénération. Existe-t-il donc une vertu capable d'enchaîner l'injustice des hommes?

Digitized by Google

ou la gloire et le bonheur sont-ils encore trop récemment établis en Amérique pour que l'envie ait daigné passer les mers?

« Je n'ai point exclu les formes extérieures en parlant de cet ensemble parfait dont le général Washington offre l'idée. Sa taille est noble et élevée, bien prise et exactement proportionnée; sa physionomie douce et agréable, mais telle qu'on ne parlera en particulier d'aucun de ses traits, et qu'en le quittant il restera seulement le souvenir d'une belle figure. Il n'a l'air ni grave, ni familier; on voit quelquefois sur son front l'impression de la pensée, mais jamais celle de l'inquiétude; en inspirant le respect, il inspire la confiance, et son sourire est toujours celui de la bienveillance. »

Il y a aussi dans les *Voyages en Amérique* une appréciation du général La Fayette, à laquelle le temps et les événements ont donné un véritable prix. Les quelques lignes qui suivent attestent une grande perspicacité et une sûreté de vue fort remarquable dans celui qui les a écrites. « ..... Mais ce que je trouve de plus flatteur encore pour un jeune homme de son âge, c'est l'influence, la considération qu'il a acquise dans l'ordre politique comme dans l'ordre militaire. Je ne serai pas démenti lorsque je dirai que de simples lettres de lui ont eu souvent plus de pouvoir sur quelques États, que les invitations les plus fortes de la part du Congrès. On ne sait, en le voyant, ce qu'il faut le plus admirer, qu'un jeune homme ait donné tant de preuves de talent, ou qu'un homme tellement éprouvé laisse encore de si longues espérances. Heureuse sa patrie, si elle sait bien s'en servir! plus heureuse, s'il lui devient inutile [1]! »

M. de Chastellux entretint, toute sa vie, une correspondance fort active avec Washington. Il fut lié aussi avec Franklin et Madisson. En France, ses relations étaient très-étendues; il compta de nombreux amis parmi les notabilités de son temps. Le Maréchal de Ségur lui portait un véritable attachement. Ses rapports de bienveillance et d'affection étaient avec l'abbé Morellet, Turgot, d'Alembert, Marmontel, Buffon, Helvétius, Saint-Lambert, Necker, Suard, Grimm, madame Geoffrin, mademoiselle de Lespinasse, etc. Il avait connu, pendant ses voyages en Angleterre et en Italie, Hume, Garrick, Métastase, Bernouilli, et cet abbé Galiani qui sut être si spirituel et si piquant dans ses *dialogues sur les grains* [2].

A plus de cinquante ans, le marquis de Chastellux dut au hasard de for-

[1] Ceci fut écrit en 1780!

[2] Voir, à l'appendice, note G, la liste des ouvrages du marquis de Chastellux.

Digitized by Google

mer une union qui lui assura le bonheur intérieur dont il ressentait vivement le besoin. Mais une fin extrêmement rapide lui permit à peine de jouir de cette nouvelle vie de famille : marié en octobre 1787, il avait cessé de vivre dans le cours du même mois de l'année suivante [1].

[1] Les circonstances qui déterminèrent le mariage du marquis de Chastellux furent tout à fait fortuites; elles tiennent presque du roman. A la suite de l'inspection dont il était chargé en Lorraine, il se rendit à Spa, dont les eaux thermales étaient alors consacrées par la mode. C'est là qu'il vit mademoiselle Plunkett, qu'il épousa très-peu de temps après. Elle descendait d'une ancienne famille irlandaise, que les persécutions, si souvent exercées dans ce malheureux pays, avaient forcée de s'expatrier; son père était général au service d'Autriche.

Mademoiselle Plunkett, devenue madame de Chastellux, fut immédiatement attachée, comme dame, à Madame la duchesse d'Orléans, mère du Roi. Elle partagea dans la suite, avec courage et dévouement, les infortunes de cette princesse : jamais elle ne s'en sépara; elle la suivit en prison et dans l'exil. La mémoire de la marquise de Chastellux est demeurée chère à tous ceux qui l'ont connue. Avec une fortune très-restreinte, elle savait encore se créer un superflu, et ce superflu appartenait aux pauvres. Elle mourut en 1815; elle ne laissa qu'un fils, M. le comte Alfred de Chastellux, déjà désigné dans une précédente note.

Digitized by Google

Durant le cours de cette formidable tempête qui, du trône, poussa un Roi sur l'échafaud, pendant cette longue tourmente où tout, en France, prit un caractère inouï, où le mal comme le bien, l'héroïsme ou la cruauté, dépassèrent toutes les bornes; quand enfin la Révolution française parcourait ses phases si diversement célèbres, les possesseurs de Chastellux étaient absents. Ce n'était ni la crainte du danger, ni la pensée de porter les armes contre leur pays qui causaient leur éloignement; mais la reconnaissance leur disait de ne point se séparer d'une illustre infortune. Celle qui les avait appelés près d'elle dans ses jours de prospérité ne s'était pas méprise : ils lui demeuraient fidèles lorsqu'elle n'avait plus rien à donner ; ils consentaient à cesser d'être les favoris de la puissance, fiers encore de devenir les courtisans du malheur [1].

Les bornes et le caractère de cette Notice nous interdisent également de retracer les infortunes si multipliées de Madame Victoire, et de sa sœur Madame Adélaïde, et quelles vicissitudes attendaient sur le sol étranger ces pieuses et vertueuses princesses, toujours inséparables, modestes à Versailles, résignées dans l'exil. Contraintes de fuir dans la nuit du 19 février 1791, lorsqu'une populace furieuse vint les assaillir au château de Belle-Vue, successivement chassées de Rome, de Naples, par les armées républicaines, elles errèrent longtemps, dans

[1] Le comte Chastellux (Henri-Georges-César) était chevalier d'honneur de madame Victoire, tante de Louis XVI; et madame de Chastellux, sa femme, née Durfort-Civrac, dame d'honneur de cette princesse. — En 1787, le comte de Chastellux avait été promu au grade de maréchal de camp. Vers la même époque, il administra la Bourgogne comme l'élu de la noblesse de cette province; le pouvoir qui lui fut confié ne resta pas stérile : des travaux utiles ont été exécutés d'après ses ordres et sous sa direction.

Digitized by Google

de frêles embarcations, sur les mers de l'Adriatique. A Corfou, elles reçurent l'hospitalité russe, et elles trouvèrent enfin à Trieste un asile et bientôt un tombeau. M. et madame de Chastellux, en s'associant à cette existence de périls et de privations, n'ignoraient pas les conséquences de leur résolution : c'était la confiscation et la vente de leurs propriétés.

Les lois rendues à cette époque leur furent appliquées dans toute leur sévérité.

Il y eut même une sorte de luxe et de recherche dans la manière dont les autorités locales exercèrent les représailles alors usitées contre les émigrés. Une commission spéciale eut pour mission de mutiler, de détruire toutes les décorations intérieures du château. Ce qui ne pouvait se vendre, on le brûla. La moindre trace de blason devint un arrêt de mort pour des peintures précieuses; le contact ou la proximité d'un écusson portait malheur à une boiserie délicatement sculptée; le marteau, la hache, furent longtemps en permanence, brisant et abattant de toutes parts; et lorsque les murs seuls restèrent debout, nus et dépouillés, la Convention eut souci de débaptiser ces lieux dévastés. Par un décret, la commune perdit son nom : elle s'appela *Pont-sur-Cure*.

Cependant, grâce aux soins de la mère du comte de Chastellux, restée en France, le château, avec ses dépendances immédiates, avait été racheté par l'ancien régisseur de la terre. C'est ainsi qu'il échappa à une démolition certaine. S'il eût été vendu à cette époque, il eût partagé la destinée commune de tant d'autres grandes habitations seigneuriales.

A la faveur du gouvernement impérial, qui s'était imposé, pour première mission, d'effacer les traces des dissensions civiles, et qui sut, fort d'une impartialité ferme et éclairée, accomplir cette noble tâche, l'ancien possesseur revit le toit de ses pères : le comte de Chastellux (celui qui avait été chevalier d'honneur de Madame Victoire) revint, en 1810, s'y replacer avec sa famille. Mais il se contenta d'y chercher un abri, sans oser entreprendre de réparer les ruines accumulées pendant son absence. Ce soin était réservé à son fils, M. le comte César de Chastellux, qui l'accepta dans toute son étendue. Inspiré par la pensée de rétablir le château dans ses diverses parties, il procéda méthodiquement à cette restauration. Dès le principe, il s'entoura des renseignements capables de le diriger dans le grand travail qu'il venait de s'imposer. Il adopta pour première règle de ne jamais recourir à l'architecture moderne, lorsqu'il serait conduit à faire des additions que pourrait nécessiter l'état de quelques-uns des bâtiments, car il était vivement choqué des disparates produites par les constructions ordonnées par son grand-oncle pendant le cours de la minorité de son père.

Cette succession de personnages remarquables dans la famille des Chastellux

Digitized by Google

enchaîne trop l'esprit et la plume de l'historien au récit des faits qui ont eu lieu à leur gloire, pour qu'on ne nous pardonne pas d'avoir éloigné jusqu'aux dernières pages de cette Notice la description de leur antique et grave résidence. Pour belles et respectables que soient les pierres, comme elles ne possèdent de valeur que celle que la bravoure et la vertu leur ont donnée, il est bien d'accorder la préférence à qui la mérite, dans l'ordre de la narration.

Toute justice ayant été rendue aux divers membres de cette illustre Maison, à mesure que l'aiguille du temps nous les a indiqués sur le cadran du passé, nous revenons, heureux de l'accomplissement d'un devoir, au berceau de leur origine.

Selon les distances où une curiosité érudite place le spectateur, Chastellux affecte des aspects différents. Il domine, il menace, il étonne le regard, quand le mesure du pied verdoyant du mont, au sommet duquel ses tours et ses ma de pierre sont rangés en bataille. On dirait un rocher taillé sur un rocher par fantaisie de géant. Il a beau se cacher dans le fouillé d'arbres plantés à sa ceinture, on voit s'élargir sa tête, fuir les replis de son corps, et briller les cent yeux des meurtrières dont il est percé.

A-t-on gravi la pente du roc, est-on arrivé aux derniers arbres dont il est boisé, Chastellux ne nous montre plus que de robustes fragments de sa sinueuse surface. L'ombre de ses murs se jette sur vous. De loin, vous n'aviez vu qu'un faisceau de tours; ce qui les tient à des distances inégales vous apparait maintenant. Vous touchez le bas du décor, dont vous étiez surpris à l'horizon. Faites tourner votre regard comme ces anneaux aux flancs de ces bâtisses circulaires, celles-là si lourdes et si vieilles, celles-ci si sveltes et si gracieuses, qu'elles semblent composer une famille où vous croyez distinguer la mère de la fille, le frère de la sœur.

Entrez, l'impression change : vous foulez la cour intérieure. Le passé a sa mélancolie, et vous la respirez ici. Ces tours si hautes et si muettes autour de vous, ces galeries découpées comme le corridor d'un cloître, ces portes ouvertes en ogive et comme pour exhaler un soupir, ce silence, ce jour encaissé entre tant de murs, font de la cour intérieure le résumé de toutes les choses tristes que recèle le passé dans la personnification du château. N'est-ce pas un peu l'entrée d'une tombe?

La salle des gardes, autrefois surtout, était citée comme extrêmement remarquable; mais il n'existait plus, on le sait, la moindre trace de ses décorations intérieures. A la suite de recherches actives, et par un grand bonheur, M. de Chastellux retrouva à la Bibliothèque royale des dessins qui la reproduisaient fidèle-

Digitized by Google

Digitized by Google

ment avec ses moindres détails. C'est sur ces indications qu'elle a été exactement rétablie dans son état primitif. Cette pièce, située au rez-de-chaussée, est éclairée par l'une des trois fenêtres ogivales, celle du centre donnant sur le perron. Dans la partie supérieure, la salle des gardes est décorée au pourtour de l'écusson des familles auxquelles s'est successivement alliée celle des Chastellux [1]. Les noms des femmes se lisent au-dessus des armoiries. La première union indiquée remonte en 1131; les autres sont, tour à tour, mentionnées en descendant le cours des âges, jusqu'en 1813, époque de la dernière. L'écusson reproduit les armes de la famille de Damas, et il rappelle le mariage du possesseur actuel avec mademoiselle de Damas, veuve du marquis de Vogué [2].

Une immense cheminée, et qui existait autrefois dans une autre salle, timbrée aux armes de la Maison de Bade, semblable à celle qui y fut placée il y a plusieurs siècles, ne contribue pas peu à imprimer à cette belle salle un caractère imposant. Des trophées d'armes, qui ne sont pas ceux, et c'est fort regrettable, qu'on voyait jadis appendus aux murs, complètent la décoration. Lisez maintenant le cri de guerre des Chastellux, qui se trouvait aussi sculpté sur de très-anciennes armoiries : MONTRÉAL A SIRE DE CHASTELLUX!... Ce nom de *Montréal* apprend que, dans des temps très-reculés, il exista des liens de parenté entre la famille de Chastellux et celle de Montréal. Le plafond de la pièce se compose de solives façonnées dans le goût du quinzième siècle. L'harmonie est parfaite, l'impression produite très-vive. N'est-ce pas là un remarquable modèle des demeures féodales? L'évocation a tout le charme de la réalité, et l'imagination est si fortement ébranlée, qu'on oublie, puissante fascination! l'époque où l'on vit..... Si la salle des gardes est déserte, c'est qu'un sire de Chastellux est occupé de quelque expédition périlleuse qui ne lui a pas permis de laisser dans le manoir même un simple varlet, ou que, du moins, ceux de ses plus vieux serviteurs qui ne l'ont pas suivi font en ce moment bonne garde dans la vieille tour Saint-Jean.

Indépendamment de l'entrée par le perron, qui conduit à la salle que nous venons de décrire, il en existe d'autres, notamment celle par la petite tour de l'Ermitage, éclairée aussi par une fenêtre ogivale. Cette tour forme l'extrémité du bâtiment.

Le sentiment artistique qui présidait à la restauration du château exigeait que la salle à manger, immédiatement placée près la salle des gardes, eût un caractère

[1] Les armes de la Maison de Chastellux, reproduites au commencement de cette Notice, sont ainsi : d'azur à la bande d'or, accostée de sept billettes de même.

[2] La comtesse de Chastellux est morte dans sa terre de Comarin (Côte-d'Or) au mois de novembre 1838.

Digitized by Google

analogue. L'art a eu satisfaction. Cette belle salle est revêtue de boiseries d'un goût pur, sévère et plein de vérité. C'est encore là une heureuse imitation des siècles passés. La pièce est éclairée par la troisième fenêtre ogivale qui existe dans la façade. Vient ensuite une petite salle à manger dans le style moderne, puis une salle de billard dont les peintures sur bois furent exécutées sous Louis XIII. Elles ont été restaurées. Le plafond offre des caissons de la même époque. Cette pièce est ornée de plusieurs portraits en pied : d'abord celui du Chancelier d'Aguesseau, ensuite un grand portrait composé de Madame Victoire, fille de Louis XV; celui du Maréchal de Vauban admis comme voisin, et aussi comme possesseur du fief de Bazoche, qui relevait de la châtellenie de Chastellux; enfin, on remarque un tableau qui reproduit l'un des combats qui eurent lieu en Espagne lors de l'intervention française en 1823. L'action qu'il retrace est un engagement entre la brigade de cavalerie commandée par M. César de Chastellux et celle qui était sous les ordres du général Evariste San-Miguel, Ministre des Cortès à la même époque [1].

En quittant la salle de billard on traverse un petit salon qui précède la grande pièce que Courtépée désigne sous le nom de grande salle du château. Le culte des aïeux, l'intention de rétablir avec la fidélité la plus scrupuleuse ce qui existait dans le passé, ont également inspiré cette fois le possesseur actuel. Ici encore la boiserie encadre l'image des hôtes illustres; ils revivent dans les quatorze portraits en pied du grand salon de Chastellux. Un seul, celui du Maréchal, avait été soustrait à la destruction qui atteignit tous les autres en 1793. Ceux-ci ont été refaits à l'aide de dessins, de gravures, et quelquefois un peu sans ces auxiliaires. Cette galerie s'ouvre par le portrait de Jean, fils d'Aubert, mort en 1270, et elle se termine par César-François, brigadier et colonel du régiment d'Auvergne, qui mourut en 1746 (le petit-fils de d'Aguesseau). Le plafond est décoré de peintures allégoriques; diverses figures représentent la *Force*, le *Courage*, la *Renommée*, la *Vérité*, etc. Une riche cheminée, ornée d'attributs guerriers, complète la décoration de la pièce [2].

Décrire tous les intérieurs du château n'est pas notre prétention.

[1] Le comte de Chastellux commandait la cavalerie du cinquième corps. Le combat de Trameced fut vif, acharné et meurtrier; il eut pour résultat la défaite des troupes aux ordres de San-Miguel, qui était sorti de la ville de Lérida pour parcourir l'Aragon et y frapper des réquisitions. Atteint de plusieurs coups de lance, le général espagnol tomba au pouvoir des Français, et fut envoyé à l'hôpital de Saragosse. La cavalerie qu'il commandait, et qui formait précédemment celle de Mina, poursuivie à outrance, fut entièrement détruite.

[2] Ce salon avait été fait, ou peut-être, pour plus d'exactitude, refait, en 1696, par Judith de Barillon, femme de César-Philippe de Chastellux.

Digitized by Google

A la droite du salon, dans la tour d'Amboise, se trouvent les appartements qu'occupait madame de Chastellux; quoique modernes, ils sont d'un goût sévère; des palmes répétées s'épanouissent sur les lambris; l'effet en est heureux. Toutes ces boiseries sont anciennes et appartiennent aux constructions qui eurent lieu sous Henri IV. A gauche du grand salon, en retour sur la façade, dont l'exposition regarde le nord, sont les pièces occupées par M. de Chastellux. L'appartement se prolonge jusqu'à la tour de l'horloge, placée à l'un des points extrêmes de la cour intérieure. Cette tour carrée conduit à l'appartement du maître de la maison.

On trouve à Chastellux, sans qu'il soit besoin de le dire, un grand nombre d'appartements dont la distribution, commode et spacieuse, atteste que les difficultés qui naissaient de l'irrégularité des constructions anciennes ont été habilement surmontées.

La cour intérieure, reproduite par l'un des dessins joints à cette Notice, fixe l'attention par le caractère claustral de son architecture. Ici encore M. de Chastellux a promené sa main réparatrice.

Les travaux intérieurs ont été considérables; il a fallu reprendre les maçonneries de toutes les tours, refaire les couronnements. Longue tâche bien réussie : pour distinguer les parties neuves des vieilles, une grande attention est nécessaire, à tel point l'exécution a été intelligente et *précautionneuse* de dissimuler les nombreux raccords. La grosse tour, celle d'Amboise, ainsi appelée, nous l'avons dit, du nom de Marguerite d'Amboise, qui la fit construire sous Henri IV, n'était point terminée; elle n'atteignait que le premier étage; aujourd'hui elle s'élève majestueuse, dominant au loin le paysage.

La vieille tour Saint-Jean est restée telle que l'a laissée la Révolution, nue et vide des armes curieuses que le temps avait accumulées à ses divers étages; riche collection assurément, car ces différentes armes, dans leurs formes variées, étaient excessivement précieuses sous le rapport historique. Dans l'une des parties de la tour se trouvaient les cachots, puis, il faut bien le dire, ce qui n'est nullement regrettable, les oubliettes, mauvais et très-vilain côté de l'architecture féodale. Cependant, l'existence de ces lieux de répression s'explique par le droit de justice souveraine acquis aux seigneurs de Chastellux avant les deux traités dont nous avons fait mention précédemment.

Voici maintenant la transformation que va subir la vieille tour, et la destination nouvelle que lui prépare son possesseur. On sait que M. de Chastellux a entrepris des fouilles qui, déjà, lui ont fait découvrir plusieurs objets extrêmement curieux. Son intention est de leur donner asile, de les placer dans la partie supérieure de la tour Saint-Jean, qui deviendra ainsi un *musée*. La plus ancienne des

Digitized by Google

constructions restées debout à Chastellux, est donc celle aussi qui recueillera la belle mosaïque, et plusieurs objets d'art qui appartiennent à une haute antiquité. Mais leur déplacement exigeant beaucoup de précautions, M. de Chastellux, avant de l'effectuer, a pris soin de consulter M. Bianchi, l'architecte du Roi de Naples, chargé de la direction des fouilles qui s'opèrent à Pompéi.

Depuis 1820, époque vers laquelle M. de Chastellux a commencé à consacrer annuellement des sommes considérables aux divers travaux qu'il ne cesse de continuer, il ne s'est pas borné à la restauration de son habitation. Dès 1818, il agrandissait, il reconstruisait le presbytère, l'église de Chastellux, tandis qu'en même temps s'élevait, également à ses frais, une maison d'école. Cette dernière pensée a porté d'heureux fruits : la génération née depuis vingt-cinq ans est instruite. Ne savoir ni lire, ni écrire, ignorer le calcul, est devenu chose sans exemple parmi les jeunes gens de cette localité.

Constamment incliné, fort inégal, le sol ne présente pas de plates-formes aux abords du château. Il ne faudrait donc pas chercher un parc proprement dit, avec ses vastes lignes, se développant au loin. Toutefois, une pièce d'eau, entourée de vieux tilleuls, offre un magnifique couvert; et du moins cet ombrage, dont la richesse révèle l'ancienneté, est-il tout à fait digne de la demeure qu'il abrite. Comme elle, ces beaux arbres sont nés dans le passé; comme elle, ils sont graves, font penser. Autre compensation à l'absence d'un parc : les alentours de l'habitation, au pied de la façade de l'entrée, côté de l'est, ont été parés, et les fleurs abondent. A voir ces fleurs si vivaces, si multipliées, on croirait qu'elles croissent spontanément. C'est en traversant l'un des jardins qu'on arrive à l'église. Ne nous en étonnons point, puisque nous savons que cette église n'était d'abord qu'une chapelle dépendante du château.

Afin de donner aux montagnes qui entourent Chastellux un aspect plus pittoresque, de leur prêter une sorte de ressemblance avec la Suisse, l'intelligent créateur de tant de travaux a voulu que tous les bâtiments ruraux, les maisons qu'il a fait élever, eussent la forme de chalets. Ces âpres coteaux du Morvan, grâce à cette coquetterie, perdent de leur rudesse. Par les mêmes soins, les arbres verts ont été multipliés; déjà ils recouvrent ce qu'avaient d'agreste les pentes en partie déboisées qui composent le site.

Le judicieux emploi que M. de Chastellux fait de sa grande fortune en en consacrant une partie à des établissements agricoles qui servent à la fois de modèles et d'encouragements pour la contrée qu'il habite, a déjà été hautement signalé.

Cet éloge aussi mérité qu'il fut impartialement accordé, nous pouvons nous y associer. Et d'ailleurs, si, de nos jours, louer la puissance alors même qu'elle y a

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

droit est presque un crime, tant l'esprit de dénigrement semble faire partie des mœurs publiques, un libre témoignage d'approbation donné à un homme sans pouvoir doit au moins trouver grâce. Une vaste usine établie sur la Cure, à peu de distance du pont, est encore une création utile et parfaitement conçue. Elle comprend à la fois la préparation de la fécule, une huilerie, la fabrication du tan et une scierie.

Le possesseur de Chastellux vit incessamment entouré de la population laborieuse du pays. Il dispense des occupations continuelles et variées. La localité est un vaste atelier. Ici ce n'est pas le sou de l'aumône qui défraie la paresse, ce sont de larges salaires qui rétribuent des hommes qui s'honorent par une vie utilement employée. Tandis que M. de Chastellux fait continuer des fouilles archéologiques, il ouvre des allées sur le coteau boisé, voisin du château, qui s'abaisse vers la Cure, afin de le transformer en un vaste jardin *paysager*. A chaque pas dehors, on rencontre des terrassiers améliorant le sol ou préparant des embellissements; à chaque pas, à l'intérieur de l'habitation, on coudoie les ouvriers poursuivant, achevant l'œuvre réparatrice que s'est imposée le maître du vieux manoir.

C'est surtout depuis la révolution de juillet que, rendu à la vie privée, M. de Chastellux s'est plus spécialement voué à cette existence à la fois paisible et occupée. Quel charme n'est-ce pas pour lui de féconder et d'orner les lieux où sa race s'est perpétuée? Lorsque ces grands événements de 1830 surgirent, M. le comte de Chastellux, cédant à des convictions respectables, sans blâme ni reproche pour ceux qui pensaient ne point devoir l'imiter, crut qu'un nouvel ordre de choses réclamait aussi de nouveaux hommes. Il s'abstint, se retira, renonçant à la pairie, abandonnant son grade dans l'armée, et se réfugiant dès cet instant dans ses terres, avec le calme qu'inspire une résolution dictée par la conscience[1].

M. le duc de Rauzan a suivi l'exemple de son frère. Trop jeune, lors de la Révolution, pour accompagner sa famille, quand elle s'expatriait pour suivre MADAME Victoire, il resta en France. En 1814, il entra dans la diplomatie. Successivement, il fut secrétaire d'ambassade à Rome, chargé d'affaires à Berlin, ministre plénipotentiaire à Lisbonne, et il venait d'être appelé à l'ambassade de Turin au moment où la révolution de 1830 éclata. A cette dernière époque, il était député de Saône-et-Loire. C'est à l'occasion de son mariage avec mademoiselle de Duras que Louis XVIII lui accorda le titre de duc de Rauzan, nom qui appartenait à cette famille. En même temps aussi, la transmission de la pairie, dont jouissait son beau-père, le duc de Duras, premier gentilhomme de la Chambre, lui avait été assurée.

Le seul héritier mâle de la famille de Chastellux est le fils de M. le duc de Rauzan, nommé Amédée, jeune homme plein d'espérance, qui a merveilleusement profité des avantages de l'éducation publique, au milieu de nombreux condisciples. Il saura se faire place dans notre société nouvelle par sa valeur personnelle, et porter, avec toutes les obligations qu'il impose, le nom qu'il doit aussi perpétuer. Le 13 janvier 1842, il a épousé Marguerite de Chastellux, sa cousine germaine, fille de M. le comte César de Chastellux. Il a pris le

Digitized by Google

Lorsque le Directoire et les Conseils, dans la pensée sage de conserver au domaine public la partie la plus importante du sol forestier, décidaient, par la promulgation successive des lois de nivôse et ventôse an IV et vendémiaire an VI, que l'aliénation des bois nationaux n'aurait lieu que pour les pièces au-dessous de trois cents arpents, assurément ils ne se doutaient guère qu'ils mettaient par là en réserve, au profit des émigrés, la portion la plus précieuse de leur patrimoine[1]. C'est grâce à cette *précaution* législative que M. de Chastellux a dû, en 1814, de rentrer dans la propriété d'un peu plus de quinze cents hectares de bois. Quant aux *seize* grandes fermes dépendantes de la terre, elles furent vendues et jetées dans la circulation. Cependant, par des rachats successifs, il est parvenu à en recomposer *trois*, et c'est sur ce terrain péniblement reconquis, arraché au morcellement qui chaque jour divise et subdivise indéfiniment le sol, qu'il a pu mettre en pratique beaucoup de procédés agricoles depuis si longtemps et si vainement à l'état de théorie dans les livres des agronomes.

Rien assurément ne serait moins philosophique que des regrets donnés au passé, et ce serait surtout manquer d'intelligence que de déplorer l'abolition d'institutions qui durent disparaître, précisément parce que les idées et les besoins qui les avaient créées, faisant place à d'autres nécessités et à des faits nouveaux, elles cessaient dès ce moment même d'offrir une signification comme but social.

Dans un temps d'égalité où tout devient personnel, quel homme a le droit de se faire publiquement un titre exclusif d'un passé de gloire?

Est-ce à dire pourtant que des noms consacrés par de grands services, illustrés par de belles ou nobles actions, seront irrévocablement condamnés à l'oubli, ou que leur éclat sera entièrement perdu pour leurs héritiers? Non, sans doute; mais à une condition : c'est que les descendants, appelés à l'honneur de porter ces noms glorieux, seront tenus d'en raviver le souvenir par un haut mérite ou de grandes vertus. A ce prix, ils auront droit de perpétuer une vieille renommée. Et, en dépit de cette négation obstinée du passé, ils conserveront

titre de marquis de Chastellux, qu'avaient porté ses grands-oncles. Cette union s'est accomplie sous les plus heureux auspices. M. le comte de Chastellux, en choisissant pour gendre celui qui déjà était son neveu, a assuré, par contrat de mariage, à sa fille, la possession, après lui, du château de Chastellux et de ses dépendances. Un fils déjà est né de cette union, en novembre 1843; il a reçu le nom de Henri.

Ainsi, cette noble et digne famille, espérons-le, ne s'éteindra pas; elle vivra aux mêmes lieux où elle grandit, où elle s'illustra durant près de huit cents ans!

[1] Ces dispositions, qui permirent à l'Empereur et à Louis XVIII de restituer à divers émigrés des forêts d'une grande étendue, expliquent comment tant d'anciennes familles, qui semblaient ruinées par la Révolution, possèdent encore aujourd'hui une portion si considérable du sol forestier, le plus productif de la France.

Digitized by Google

l'avantage sur celui qui n'aura que ses œuvres personnelles. Si les descendants du maréchal Soult, les fils du prince de la Moskowa, les successeurs d'un Montmorenci, les héritiers d'un Crillon, les enfants d'un Chastellux, sont recommandables par eux-mêmes, leur valeur personnelle s'accroîtra encore de la puissance des souvenirs légués par leurs devanciers. Au reste, ne nous en effrayons pas, car cette considération, qu'on emprunte de la bonne renommée des aïeux, est en soi morale et féconde : un peuple qui mépriserait son passé, courrait le risque d'un avenir sans gloire ni vertus. Qu'il soit donc accordé à la famille ce que le peuple réclame pour lui-même.

Arrêté depuis quelque temps dans la salle des archives de Chastellux, ces réflexions venaient de frapper notre esprit. Autour de nous s'offraient une foule de témoignages qui proclamaient des faits mémorables, d'éclatants services ou de bonnes actions. Dans cette digne et sérieuse préoccupation, nos regards se fixèrent sur un titre récent, empreint de sincérité. Sous une forme modeste, il a son éloquence et une grande signification : c'est l'expression d'une vive et spontanée gratitude pour des bienfaits accordés durant le cours d'une saison calamiteuse. Quelques mots avaient suffi pour qu'une occasion vînt prouver que le *bien faire* était héréditaire dans la noble famille. Voici les lignes que M. le comte César de Chastellux put lire sur un transparent en 1830, à son retour de Paris.

HIVER — 1829 — 1830.

A M. LE COMTE DE CHASTELLUX,

LES PAUVRES DU MORVAN A JAMAIS RECONNAISSANTS.

Les bons souvenirs des habitants de la contrée ne seront donc pas interrompus; et la reconnaissance, elle aussi, pourra se perpétuer. Viennent la hache du temps et celle des révolutions : elles s'ébrècheront là-dessus.

Digitized by Google

APPENDICE.

A. — *Traduction de la bulle du Pape Eugène III pour la 2e croisade.*

« Le serviteur des serviteurs de Dieu, à son cher fils Louis, illustre et glorieux Roi des Français, à ses chers fils les princes, et à tous les fidèles du royaume de France, salut et bénédiction apostolique.

« Nous savons, par l'histoire des temps passés et par les traditions de nos pères, combien nos prédécesseurs ont fait d'efforts pour la délivrance de l'Église d'Orient. Notre prédécesseur Urbain, d'heureuse mémoire, a embouché la trompette évangélique, et s'est occupé, avec un zèle sans exemple, d'appeler les peuples chrétiens de toutes les parties du monde à la défense de la Terre-Sainte. A sa voix, les braves et intrépides guerriers du royaume de France, les Italiens, enflammés d'une sainte ardeur, ont pris les armes, ont délivré, au prix de leur sang, cette ville où notre Sauveur a daigné souffrir pour nous, et qui conserve le tombeau, monument de sa Passion. Par la grâce de Dieu et par le zèle de nos pères, qui ont défendu Jérusalem et cherché à répandre le nom chrétien dans ces contrées éloignées, les villes conquises en Asie ont été conservées jusqu'à nos jours, et plusieurs villes des Infidèles ont été attaquées et sont devenues chrétiennes. Maintenant, par nos péchés et par ceux du peuple chrétien (ce que nous ne pouvons dire sans douleur et sans gémissement), la ville d'Édesse, qui dans notre langue est appelée Rohas, et qui, si

Digitized by Google

l'on en croit l'histoire, lorsque l'Orient était asservi aux nations païennes, resta seule fidèle au Christianisme, la ville d'Édesse est tombée au pouvoir des ennemis de la Croix.

« Plusieurs autres villes chrétiennes ont eu le même sort; l'archevêque de cette ville, avec son clergé et plusieurs autres chrétiens, ont été tués; les reliques des Saints ont été livrées aux outrages des Infidèles et dispersées. Le plus grand danger menace l'Église de Dieu et toute la Chrétienté. Nous sommes persuadés que votre prudence et votre zèle éclateront en cette occasion; vous montrerez la noblesse de vos sentiments et la pureté de votre foi. Si les conquêtes faites par la valeur des pères sont conservées par la valeur des fils, j'espère que vous ne laisserez pas croire que l'héroïsme des Francs a dégénéré. Nous vous avertissons, nous vous prions, nous vous recommandons de prendre la croix et les armes. Nous vous ordonnons, pour la rémission de vos péchés, à vous qui êtes les hommes de Dieu, de vous revêtir de la puissance et du courage, et d'arrêter les invasions des Infidèles, qui se réjouissent de la victoire remportée sur nous; de défendre l'Église d'Orient, délivrée par nos ancêtres; d'arracher des mains des Musulmans plusieurs milliers de prisonniers chrétiens qui sont dans les fers. Par là, la sainteté du nom chrétien s'accroîtra dans la génération présente, et votre valeur, dont la réputation est répandue dans tout l'univers, se conservera sans tache et prendra un nouvel éclat. Prenez pour exemple ce vertueux Mathathias, qui, pour conserver les lois de ses ancêtres, ne craignit point de s'exposer à la mort avec ses fils et sa famille, n'hésita pas à abandonner tout ce qu'il possédait dans le monde, et qui, avec les secours du ciel, après mille travaux, triompha de ses ennemis. Nous qui veillons sur l'Église et sur vous avec une sollicitude paternelle, nous accordons à ceux qui se dévoueront à cette entreprise glorieuse, les priviléges que notre prédécesseur Urbain avait accordés aux soldats de la Croix. Nous avons aussi ordonné que leurs femmes et leurs enfants, leurs biens et leurs possessions, fussent mis sous la sauvegarde de l'Église, des archevêques, des évêques et autres prélats. Nous ordonnons, de notre autorité apostolique, que ceux qui auront pris la croix soient exempts de toute espèce de poursuite pour leurs biens jusqu'à leur retour, ou jusqu'à ce qu'on ait des nouvelles certaines de leur mort. Nous ordonnons, en outre, que les soldats de Jésus-Christ s'abstiennent de porter des habits précieux, de soigner leur parure, d'emmener avec eux des chiens de chasse, des faucons, et rien de ce qui peut amollir des guerriers. Nous les avertissons, au nom du Seigneur, qu'ils ne doivent s'occuper que de leurs chevaux de bataille, de leurs armes, de tout ce qui peut servir à combattre les Infidèles. La guerre sainte appelle tous leurs efforts et toutes les facultés qui sont en eux. Ceux qui entreprendront le saint voyage avec un cœur droit et pur, et qui auront contracté des dettes, ne paieront point d'intérêts. Si eux-mêmes, et d'autres pour eux, se trouvaient obligés de payer des usures, nous les en dispensons par notre autorité apostolique. Si les seigneurs dont ils relèvent ne veulent ou ne peuvent leur prêter l'argent nécessaire, il leur sera

Digitized by Google

permis d'engager leurs terres et possessions à des ecclésiastiques ou à tout autre. Comme l'a fait notre prédécesseur, par l'autorité du Dieu tout-puissant et par celle du bienheureux Pierre, prince des Apôtres, nous accordons l'absolution et la rémission des péchés; nous promettons la vie éternelle à tous ceux qui auront entrepris et terminé le saint pèlerinage, ou qui mourront pour le service de Jésus-Christ, après avoir confessé leurs fautes d'un cœur contrit et humilié.

« Donné à Viterbe, le mois de décembre 1145. »

(*Histoire des Croisades*, par Michaud, t. II, pièces justificatives, 5me édition.)

B. — « Il le faut avouer, Suger avait eu raison de blâmer cette entreprise (la deuxième croisade); mais l'équité veut qu'on reconnaisse que saint Bernard n'en fut pas le premier instigateur; qu'il attendit, pour la conseiller, le jugement du Pape; pour la prêcher, l'ordre du Pape; pour la commander aux peuples, le consentement des Rois. Il remplissait sans scrupule, comme sans intérêt personnel, une mission qu'il avait reçue dans les formes les plus régulières, et dont il ne pouvait pressentir les conséquences désastreuses, imbu comme il était de toutes les opinions qui avaient, au temps de son enfance, provoqué la première expédition du même genre. S'il faut le plaindre d'une grave erreur, toujours doit-on des hommages à son désintéressement, à sa bonne foi, et même à ce fatal empire que ses talents et ses vertus exercèrent sur l'aveugle multitude. . . . . .

. . . . . .

« Il n'a prêché en langue vulgaire que les croisades, et nous devons regretter que ces discours, qui produisaient de si vastes mouvements, qui précipitaient sur l'Orient une partie de la population occidentale, n'aient point été recueillis, qu'ils ne nous soient connus que par leurs éclatants et lamentables effets. Il n'a dû qu'à ce genre de harangues la réputation du plus grand orateur de son siècle. « Son éloquence, a dit M. Garat, paraissait l'un des miracles de la religion qu'il prêchait. L'Église, dont il était la lumière, semblait recevoir les volontés divines par son entremise. Les Rois et les ministres, à qui il ne pardonnait jamais ni un vice, ni un malheur public, s'humiliaient sous ses réprimandes comme sous la main de Dieu même, et les peuples, dans leurs calamités, allaient se ranger autour de lui comme ils vont se jeter au pied des autels. »

. . . . . .

« L'abbé de Clairvaux, toujours plus occupé d'affaires que d'études, ne fut pas l'homme le plus savant de son siècle; mais toutes ses connaissances étaient précises et disponibles : sa mémoire, qu'il aurait pu enrichir davantage, avait, du moins, cette heureuse vivacité qui rend, à chaque instant, évocables ou pour ainsi dire présentes toutes les notions acquises dans le cours de la vie. Sa brillante et fertile imagination se montre dans presque tous ses ouvrages, quelque comprimée qu'elle y soit par la gravité du sujet et de l'auteur; mais,

Digitized by Google

de toutes ses facultés intellectuelles, il n'en est aucune dont la nature l'ait plus libéralement doué et qu'il ait plus cultivée par un continuel exercice, que celle qui a reçu dans notre langue le nom d'*esprit*, et qui semble consister, principalement, à saisir entre les idées ou leurs expressions, de nouveaux rapports, des similitudes inaperçues, des contrastes non observés. Cette faculté, au degré où il la possède, est digne du nom de *talent*; elle en acquiert l'éclat et la puissance. »

(Extrait de l'article sur saint Bernard, par M. Daunou, t. III de l'*Encyclopédie des Gens du Monde.*)

C. — « *De conventu S.-Crucis Vezeliaci.*

« In declivo montis (Sorpionis quondam dicti) in cujus cacumine constructa manet celebris urbs Vezeliacensis, juxta, sed extra portam quæ hactenus Sanctæ-Crucis nuncupata est, ædificatum fuit monasterium patrum minoritorum unde quaque absolutum liberalitate generosi herois de *Castaluce* (vulgo Chastellux) dicti monasterii præcipui fundatoris. Procurantibus pientissimis patribus fratribus Pacifico hujus almæ provinciæ primo ministro, ac Ludovico, B. P. Francisci sociis, ipsoque beatissimo patre adhuc in terris agnito.

« Hujus monasterii ecclesia bona parte reliquiarum confessoris Christi-Sancti-Fiacri decorata, divinis cultibus dedicata fuit (ab titulo Crucis Dominicæ, ministerio R. P. Alberti ecclesiæ Bethlehemicæ presulis dignissimi, anno Dei 1491. — Hæc cum toto monasterio, omni supellectili hæreticorum sacrilega manu sublata, instigante humanæ salutis inimico, circa annum Dei 1568 funditus fuit eversa, quæ nunc utcumque reparata videtur cura solerti eorum patrum qui dicto monasterio præfuerunt. Vixerunt hoc in monasterio divi fratres 25; hodie vero sunt 7 quorum 4 sunt predicatores disertissimi catholicæ veritatis, cæteri sunt choristæ devotissimi. »

« *De origine seraphicæ religionis, etc., etc., etc., Fr. Gonzagæ, etc., etc., opus ad S. D. N. Sixtum V, etc., etc., Romæ* 1587. (*tertia pars*, p. 554.) »

« *Sur le couvent de Sainte-Croix de Vezelay.*

« Le couvent des Pères mineurs fut fondé sur la pente de la montagne (désignée autrefois sous le nom de Sorpion) au sommet de laquelle s'élève la ville célèbre de Vézelay, près et au dehors de la porte qu'on appelle maintenant la porte de Sainte-Croix. Le principal fondateur de ce monastère est un généreux guerrier du nom de Chastellux, qui le fit élever entièrement. Cette fondation fut dirigée par vénérables pères frère Pacifique, provincial de cette fertile province, et frère Louis, compagnons du bienheureux père François, qui remplissait encore la terre de ses actions miraculeuses.

L'église de ce monastère ayant été enrichie d'une grande partie des reliques de

Digitized by Google

saint Fiacre, confesseur, fut consacrée au culte, sous l'invocation de la Sainte-Croix, par le ministère de révérend père Albert, très-digne évêque de Bethléem (près Clamecy), l'an du Seigneur 1491. Elle fut, ainsi que tout le monastère, ruinée de fond en comble vers l'année 1568, par la main sacrilége des hérétiques excités par le démon, qui emportèrent tous les ornements et le mobilier. Mais elle est aujourd'hui entièrement restaurée, grâce au zèle des Pères qui furent à la tête du couvent. Il y eut dans ce monastère jusqu'à vingt-cinq frères; mais aujourd'hui on n'en compte plus que sept; quatre d'entre eux sont des prédicateurs très-éloquents de la vérité catholique, et les autres sont des chantres très-zélés. »

« Traduction de la pièce précédente, extraite de l'*Origine de l'Ordre séraphique, etc.*, par Fr. Gonzague, etc., ad. S. D. N. Sixte-Quint, etc. Rome 1587. Troisième partie, p. 554. (*Biblioth. royale*, F. h. 553.) »

D. — Voici comment M. Turgot raconte les circonstances au milieu desquelles eut lieu la fondation du couvent de la Cordelle.

« Quelques années après l'époque que je viens de décrire, la réputation de saint François d'Assises était universelle. Protégé par le Pape Innocent III, saint François avait établi un Ordre de religieux parmi lesquels on vit briller le savant et malheureux Bacon, et dès l'an 1210, les disciples de François parcouraient la France. En 1217, plusieurs Franciscains vinrent à Vézelay, et ayant borné leur désir à posséder un petit ermitage situé près de l'église Sainte-Croix, l'abbé de Vézelay, successeur de Guillaume de La Roche-Marlot, le leur abandonna, et ils s'y logèrent. Ainsi établis dans leur modeste demeure, ces religieux, quêtant dans les châteaux des environs, visitaient souvent celui des sires de Chastellux, et gagnèrent bientôt l'estime du seigneur Artaud, troisième du nom..... Il prit sous sa protection les Franciscains et obtint pour eux, de l'abbé de Vézelay, l'église de Sainte-Croix, à laquelle tenait, pour ainsi dire, leur ermitage. Ce n'était rien encore: Artaud, devinant les besoins des religieux, fonda, quelques années après, un monastère où il les installa, et qui prit le nom de la Cordelle. En dotant ce couvent, Artaud ne suivit point l'exemple de ces seigneurs que Philippe-Auguste fut obligé enfin de châtier, de ces despotes qui, poussés par une avarice sordide et par le besoin de faire le mal, pillaient, dévastaient les monastères, et arrachaient par lambeaux ce qu'ils ne pouvaient enlever en entier: il fit oublier leurs exactions et leur mémoire; et laissa, dans un pays que des grands, ses prédécesseurs, avaient essayé de corrompre, le souvenir de ses bienfaits et de sa sollicitude.

« Artaud rendait souvent visite à son ouvrage, et chaque apparition de ce seigneur était célébrée dans le couvent avec de nouvelles marques de reconnaissance et de joie. Jaloux de l'intérêt que le sire de Chastellux portait aux Cordeliers, l'abbé et les principaux moines de Vézelay murmuraient déjà et n'attendaient que le moment favorable pour faire éclater leur mécontentement.

« Les préparatifs de saint Louis pour la croisade, le zèle religieux qu'y apportait ce prince... avaient engagé un grand nombre de seigneurs à s'armer avec lui.

Digitized by Google

Artaud de Chastellux, loyal et preux chevalier, honoré d'ailleurs de l'amitié de son Roi, s'était, un des premiers, disposé à voler en Orient. Le chevalier n'avait pas voulu se mettre en route avant d'avoir été visiter les Cordeliers, qui, pour lors, redoutant plus que jamais les formes impérieuses de l'abbé de Vézelay, ne purent lui cacher leurs craintes. Mais Artaud, les ayant rassurés, fut trouver cet abbé, lui recommanda ses protégés, et reprit le chemin de Chastellux, où les Cordeliers l'accompagnèrent. Là, le seigneur Artaud leur répéta les promesses que l'abbé lui avait faites, et, leur ayant donné de nouvelles marques d'intérêt, s'élança sur son coursier, et, suivi de ses écuyers, fut rejoindre l'escorte du Roi.

« Ce que les religieux craignaient arriva... ils gémissaient sous l'oppression de l'abbé de Vézelay, lorsque le seigneur de Chastellux revint en France, en 1254, après avoir partagé avec son Souverain les périls et la gloire de la journée de Massoure. Informé de la position malheureuse des religieux de la Cordelle, il s'y transporta, et parvint, non sans peine, à obtenir des ménagements de l'abbé de Vézelay et de ses agents... Enfin, voulant que sa présence rassurât les Cordeliers même après sa mort, ce seigneur choisit sa sépulture à la Cordelle, et ses restes furent déposés, peu de temps après son second retour de la Terre-Sainte, dans l'église de ce couvent, dont il avait posé la première pierre.

« Héritiers des vertus d'Artaud, les sires de Chastellux protégèrent le monastère; mais ils ne purent prévenir un incendie qui, en 1390, détruisit le couvent, et dont on ne connut jamais la cause. Les bâtiments, n'offrant plus que des ruines sous lesquelles était enfoui le tombeau du fondateur, Guillaume de Chastellux les fit relever, et voulut que son corps reposât, après sa mort, dans le même lieu que celui de son aïeul; puis il ajouta à ce couvent un pavillon où il se mettait en retraite pendant un certain temps de l'année. En 1408, son fils Claude accompagna les restes de son vertueux père, et les déposa dans l'église du couvent, auquel, dès ce moment, il voua le même intérêt. Jusqu'en 1421 les Cordeliers vécurent en paix; mais, à cette époque, ayant été cruellement vexés, pillés même, ils ne durent leur restauration qu'à Philippe de Chastellux.

. . . . . .

« Par la suite, les guerres de religion désolèrent la Cordelle; les huguenots, maîtres de la campagne, y portèrent le fer et le feu; un crime, entre autres, qui fait frémir d'horreur, y fut commis. Les calvinistes, dans leurs fréquentes incursions, faisaient main basse sur tout ce qui se présentait, et souvent revenaient ou chargés de butin, ou conduisant des malheureux prisonniers. Un jour, après qu'ils se furent emparés de Vézelay, quelques-uns des leurs, battant les environs de la ville, surprirent le curé d'Asquins, le prieur de la Cordelle, ainsi qu'un autre religieux, et, les ayant chargés de chaînes, les ramenèrent près du couvent, et il fut décidé que les captifs devaient cesser de vivre. C'était à qui proposerait un genre de supplice plus recherché, plus horrible. On avait déjà passé en revue les tourments les plus inouïs, lorsqu'un des bourreaux se lève et propose de creuser trois trous en forme de triangle, d'y placer les religieux, de les couvrir de terre jusqu'au cou, et de lancer une boule sur leurs têtes, qui ser-

Digitized by Google

viraient de but. Ce raffinement de cruauté, ce supplice nouveau fut adopté, et bientôt cette boule, lancée par des mains homicides, partagea les têtes des victimes.

« Voilà ce qui eut lieu à la Cordelle en l'année 1568, et qui ne fut que le prélude des pillages auxquels se livrèrent les calvinistes. Depuis cette époque jusqu'en 1600, le couvent resta abandonné et en ruine, et ne fut réparé que par Olivier de Chastellux et Marguerite d'Amboise, sa femme. »

(Extrait d'une histoire manuscrite de Vézelay, par M. Turgot.)

Ajoutons quelques détails qui compléteront la narration qui précède. Au moment de la Révolution, le couvent se trouvait entièrement ruiné. Dès 1760, l'office ne s'y célébrait déjà plus, et en 1789 il ne restait qu'un seul prêtre, le Père Lasale. La détresse de ce religieux était extrême, parvenue même à un tel point, qu'afin de subsister il avait été successivement contraint de vendre jusqu'aux bois de charpente des bâtiments, qui s'écroulaient de toutes parts.

Cependant, en vertu de la loi de suppression des monastères, on procéda à la vente des débris du couvent de la Cordelle. Mais en faisant argent de tout, ce ne fut qu'à grand'peine qu'on en obtint à peu près cinq cents francs.

Le caveau, ancienne et primitive sépulture des Chastellux, était établi au milieu du chœur de l'église. Ses dimensions présentaient une surface de huit pieds carrés, sur une profondeur de douze pieds. « J'en vis, dit l'abbé Martin, ancien curé de Vézelay, dans sa *Chronique de Vézelay*, tirer deux têtes entièrement dégarnies de leurs chairs, nombre d'ossements, et une boîte en plomb d'un pied de long sur six pouces, contenant des cendres et comme des entrailles. De plus, une autre boîte, aussi en plomb, de forme ovale. La curiosité fit ouvrir celle-ci; on y trouva un cœur en faïence; on le cassa, et on vit dedans un cœur naturel à demi corrompu, encore rouge comme de la chair vive, exhalant une fétidité d'une odeur très-pénétrante. Le tout fut remis dans le caveau, et il fut arrêté qu'on en murerait les entrées. Dès le lendemain matin, les ouvriers ne trouvèrent plus, dirent-ils, les boîtes de plomb, et ils pensèrent qu'elles avaient été volées pour le profit du métal. Mais une veuve, nommée Bussière, d'Asquins, dit que, par respect pour ces cendres, elle était descendue dans le caveau pendant la nuit, et qu'ayant fait un trou dans la terre, elle y avait placé les deux boîtes. Ce cœur, trouvé dans l'une des deux, était celui de César-Philippe de Chastellux, que Judith de Barillon, sa veuve, y avait fait porter en 1695. »

Plus tard, M. Charbonneau, percepteur de Vézelay, ayant acquis la ferme composée des bâtiments de l'ancien couvent de la Cordelle, explora le caveau; M. le maire de Vézelay se transporta sur les lieux, rédigea un procès-verbal qui constata les divers ossements retrouvés, ainsi que l'existence des débris du vase dans lequel avait été renfermé le cœur de Philippe de Chastellux, déposé dans le caveau en 1695 par les soins de Judith de Barillon, sa femme.

C'est alors que M. le comte César de Chastellux, informé des circonstances que nous venons de rappeler, fit réunir et placer les restes de ses pères dans un cer-

Digitized by Google

cueil en plomb, qui temporairement a été confié à M. le curé de Vézelay et déposé sur les voûtes de son église. Nous disons temporairement, car M. de Chastellux a acheté de M. Charbonneau l'emplacement de l'ancienne église du couvent, et c'est là aussi qu'il veut édifier, d'après un projet de M. Caristie, son architecte, une chapelle qui recouvrira le caveau détruit. Ce monument, conçu avec simplicité, mais d'un bon style, à la fois empreint d'un caractère historique et religieux, rappellera le souvenir de la seconde croisade, et recueillera les ossements de ceux qui s'étaient reposés durant tant de siècles sous les voûtes que leur piété avait pris soin d'élever.

E. — *Charte contenant cession par le Maréchal Claude de Chastellux, de la ville de Cravant au Chapitre d'Auxerre, qui lui accorda pour lui et ses successeurs, seigneurs de Chastellux, une prébende de Chanoine héréditaire, avec le droit de sépulture dans l'église cathédrale d'Auxerre.*

« A tous ceulx qui verront ces présentes lettres : Claude de Beauvaiz, seigneur de Chastelux, salut en notre Seigneur. Sçavoir faisons que comme nagueres la ville de Crevan héritage et de toute ancienneté appartenante aux Doyen et Chapitre de l'église d'Auxerre fut occupée, prinse et detenue de larrons pilleurs et robeurs, tirans mauvais, et se chose licite est de dire ennemis de Dieu, de l'Eglise, du Roy, du Royaume et du Monde, et pour recouvrer icelle et mettre hors de leurs mains pour l'honneur et reverence de Dieu, de la très glorieuse Vierge Marie, et du benoit saint Etienne, premier martyr, patron d'icelle Eglise, et pour nous acquitter loyaument enver le Roy notre Souverain Seigneur, nous soyons employez de puissance d'armes avec nos bons parens et amis et alliez en telle manière que la grâce de Dieu notre benoit Créateur icelle avons recouvrée, à grands perils et souffretez de nos corps, fraix, missions et despens, depuis laquelle récouvrance avons en icelle ville été assiégé par les dessus dits ennemis et aultres l'espace de cinq semaines et plus grand poureté et misere de vivres et autres biens tant que contraints avons été de illeques mangier nos chevaulx en très grande partie et aultres bestes, souffert aussi plusieurs assauts, jusqu'à ce que le siége devant nous apposé par lesdits ennemis en très grand nombre et multitude de gens comme de quinze mille et plus a été par la prouesse et secours de très hauts et puissants seigneurs les comtes de Salisbury, de Suffort et de Joigny, le Mareschal de Bourgogne, les seigneurs de Conches, de Thy et de Marigny, messieurs Antoine de Vergy, Guillaume de Vienne, Rénier Pot, Jacques de Courthambles et plusieurs aultres nos bons et loyaulx parens et amis levez et departis par bataille à iceux ennemis forcés à livrer par des dessus dits seigneurs au lieu et place ou tenoient leur dit siége, en laquelle bataille ont été de quatre à cinq mille hommes morts, pris et emmenez ; plus toute voye, comme fermement esperons par miracle, et les merites, prieres et oraisons desdit de Chapitre que autrement. Considérans et attendans les grands benefices, curialitez et biens spirituels que lesdits Doyen et Chapitre en faveur de ladite recouvrance nous ont *gracieusement et liberalement*

Digitized by Google

fait et octroyé, c'est à sçavoir les fruits et revenus d'une prébende de leur Eglise pour nous tant que vivrons et nos successeurs heritiers masles seigneurs de Chastelux successivement l'un aprez l'autre, ainsi que l'un des Chanoines d'icelle église toutes et quantes fois que irons en ladite Eglise, et serons à une des heures chantées en icelle, soit à tout l'habit et surplis de l'Eglise s'il nous plait ou sans surplis, ainsi que mieux nous plaira, ou en cas que la seigneurie de Chastelux vienne en filles, le mary de celle qui sera dame de Chastelux aura le droit de la prebende dessus dite, et se ladite seigneurie de Chastelux étoit divisée en deux ou plusieurs parties, l'aisné fils ou le mary de l'aînée fille aura le droit dessusdit, sans ce toutes voyes que filles non mariées ou veuves ayent aucune chose en la prebende dessusdite, et avec une messe perpétuelle du Saint-Esprit appellée la messe de la Victoire, laquelle sera dite perpetuellement chacun an en ladite Eglise le lendemain de l'Assomption Notre-Dame pour nous et les notres tant que vivrons, et aprez le trépassement de nous Claude susdit sera convertie ladite messe en un Obit fait et celebré solemnellement et à perpétuité en ladite Église à tel jour que trépasserons ou au plus prochain jour convenablement que faire se pourra, pour le salut des ames de nous et de nos parens trépassez, et en outre que nous Claude susdit puissions elire notre sepulture en icelle Eglise ou bon nous semblera convenablement avec la fraternite et participation de tous les bienfaits, prieres, oraisons et suffrages faits et à faire en icelle Eglise, nous tous iceulx biens spirituels par lesdits Doyen et Chapitre à nous ainsi octroyés, avons acceptables et agréables pour nous et pour nos successeurs seigneurs de Chastelux comme dit est, et les recevons benignement en regraciant Dieu pieusement, et lesdits Doyen et Chapitre de très-bon cœur et en contemplation de ce, et pour l'honneur et reverence de Dieu notre benoit Createur, de la très-glorieuse Vierge Marie, et du benoit saint Etienne patron de ladite Eglise, leur baillons et delivrons purement, pleinement et simplement par ces presentes leur dite ville de Crevan avec toute leur seigneurie et droits que d'ancienneté ont accoutumé d'avoir en icelle, sans y jamais rien demander ne reguerir pour raisons d'icelle délivrance, et en tant qu'il nous touche, promettons en bonne foy les en tenir, faire tenir quittes et les habitants d'icelle envers tous et contre tous; et pour mieux entretenir les choses des susdites avons fait serment ausdits Doyen et Chapitre, aux saintes Evangiles de Dieu par nous touchées manuellement, que serons bons et loyaux à l'Eglise, Doyen et Chapitre d'Auxerre, aiderons de notre pouvoir a garder et deffendre les droits, terres et possessions et autres revenus appartenant ausdits Doyen et Chapitre, pourchasserons le bien, honneur et profit des dessusdites Eglise, Doyen et Chapitre, et eviterons leur dommage de tout notre loyal pouvoir, lesquels sermens seront tenus faire pareillement nos dits successeurs seigneurs de Chastelux à leur première reception a la dite prebende l'un après l'autre, ainçoit que aulcune chose puisse recevoir de la dite prebende. En temoing de ce, nous avons fait signer et souscrire ces presentes par notaires publique apostolique et imperial à plus grande fermeté et temoignage de verité. Donné sous notre scel, l'an mil quatre cens et vingt trois, le seizième jour du mois

Digitized by Google

d'août, presens et appellez reverend Pere en Dieu l'abbé de Saint-Martin de Nevers, nobles hommes et seigneurs Gui de Jaucourt, seigneur de Villearnoul, Gerard de Chasteauneuf, Saladin d'Anglure, chevaliers, Jehan de Bouchat, escuyer, Maîtres Guillaume Fusée official de Sens, et Jehan Pinard avocat avec plusieurs autres temoins.

« Et moi Etienne Maronis, clerc public d'Auxerre, notaire apostolique et impérial, ayant assisté avec les témoins susnommés, aux susdites délivrance et restitution de la ville de Crevan, à l'abandon fait pour les causes susdites et à la prestation du serment et aux autres conventions ci-dessus, tandis qu'elles étaient traitées et faites dans l'église d'Auxerre; j'en ai aussi dressé acte, dont j'ai fait et publié les présentes lettres que j'ai, de ma propre main, rédigées et écrites en forme authentique. C'est pourquoi, de l'ordre des mêmes seigneurs et parties susnommées, par le commandement et le consentement de tous, j'ai opposé mon sceau aux présentes en m'y signant, en témoignage de la vérité des promesses.

Les an, mois et jours susdits, indiction 1re de la 6me année du pontificat de Très-Saint-Père en J.-C. N.-S., Martin V, Pape par la providence divine.

F. — *Extrait des Lettres-patentes de l'érection en comté de la baronnie de Chastellux.*

« Lettres-patentes du Roi, du mois de mars 1621, portant érection en comté sous le nom de Chastellux, de la baronnie de Chastellux et union à yelle, des baronnies, terres et seigneuries de Quarré, et vicomté d'Avallon, en faveur de son amé et féal gentilhomme ordinaire de la Chambre, etc., etc., Hercule de Chastellux, vicomte d'Avallon, etc., etc. Sa Majesté, mettant en considération les fidèles et recommandables services de ses prédécesseurs dans les grandes et notables charges où ils ont été employés. Tant pour le fait des guerres et manutentions de la Couronne, que près des personnes des Rois ses prédécesseurs, selon l'antiquité et noblesse de leur Maison, de laquelle, ledit sieur Baron est l'aîné, et en porte le nom et les armes; et Sa Majesté, étant informée que Guillaume, Claude, Georges, Jean, Philippe, Louis et Olivier de Chastellux, ses pères et aïeux, ont été grands chambellans, Maréchaux et Amiraux de France, lieutenants de Roi, gouverneurs de places importantes, chevaliers de l'Ordre; et pourvus d'autres et belles notables charges sous les règnes des Rois Louis VI, Louis VII, Charles VI et Charles VII, Louis XI, Charles VIII, François Ier et autres, etc., etc.

« Ces Lettres données à Saint-Germain-en-Laye, *signées* LOUIS, etc. »

G. — Les principaux ouvrages publiés par M. le marquis (connu jusqu'en 1786 sous le nom de chevalier de Chastellux) sont :

1° Les *Éloges de MM. de Closen et de Belsunce*, insérés au *Mercure* de 1765;

2° *Plusieurs écrits en faveur de l'inoculation;*

3° L'*Éloge d'Helvétius*;

Digitized by Google

4° *De l'Union de la Poésie et de la Musique*, imprimé en 1765. Cet opuscule fut publié à l'époque où le public s'était partagé entre la méthode de Gluck et celle de Piccini;

5° *De la Félicité publique, ou Considérations sur le sort des hommes dans les différentes époques de l'Histoire;*

6° Plusieurs articles pour l'*Encyclopédie*, entre autres, un sur le bonheur public, qui fut rayé à la censure, et qui n'a pas été imprimé;

7° *Discours de réception à l'Académie Française*, imprimé en 1775;

8° *Voyages dans l'Amérique septentrionale*, dans les années 1780, 1781 et 1782. D'abord ils furent imprimés sur des copies inexactes, et à l'insu de l'auteur; puis, en 1786, une première édition parut d'après son manuscrit. En 1788 fut publiée la seconde édition du même ouvrage.

9° *Réponses, comme directeur de l'Académie Française, aux discours de réception de Rulhières*, en 1784, *et de Morellet*, en 1787.

M. de Chastellux a, en outre, laissé plusieurs manuscrits, parmi lesquels se trouvent quatre comédies, jouées avec beaucoup de succès sur plusieurs théâtres de société, entre autres sur celui de la Chevrette, et à Chantilly, chez M. le prince de Condé.

Digitized by Google

LE CARDINAL DE FLEURY A MADAME LA COMTESSE DE CHASTELLUX.

Je sens, madame, comme uous uéme toute l'etendue de la perte que nous avés faite et i'en partage bien sincerement la douleur. Elle est encore plus amere pour nous du coté du cœur que de l'interêt de uotre famille. Elle a besoin de uous pour se soutenir dans un anssi grand malheur et la religion nous engage a uous conserner pour l'amour d'elle. Vous sçavés tout ce qu'elle exige de uous et uous sçaurés faire un usage chretien des croix que Dieu uous enuoie. Je suis bien faché de profiter d'une si triste occasion pour vous renouueller, madame, les assurances du respect avec lequel ie suis votre tres humble et tres obeissant serviteur.

LE CARD. DE FLEURY.

A Fontainebleau, ce 27 avril 1742.

Digitized by Google

Je sens, madame, comme vous même toute l'étendue de la
perte que vous avés faite et j'en partage bien sincerement
la douleur. elle est encore plus amere pour vous du coté
du coeur que de l'interet de votre famille. elle a besoin de
vous pour se soutenir dans un aussi grand malheur et
la religion vous engage a vous conserver pour l'amour d'elle.
vous sçavés tout ce qu'elle exige de vous et vous sçavés faire
un usage chretien des croix que Dieu vous envoie, je suis
bien faché de profiter d'une si triste occasion pour
vous raisonneller madame les assurances du respect avec
lequel je suis votre tres humble et tres obeissant serviteur

le card. de fleury

a fleury ce 27e avril
1742

m.r le m.r de chastelu faut bons s.t honoré

Chastellux. LE CARDINAL DE FLEURY A LA C.ESSE DE CHASTELLUX.

Digitized by Google

Digitized by Google

A Versailles le 3e Janvier 1749

L'Importunité des Lettres de bonne année a ses exceptions, ma chere fille, ce vous meritez bien que j'en fasse une en votre faveur; je ne regarde point vos Lettres comme de simples complimens, dictés par l'usage, et par une mode qui pour estre fort ancienne n'en est peut estre pas meilleure, je les recois comme une expression fidelle des sentimens de votre coeur, et son langage ne peut que me faire un grand plaisir. J'aimerois mieux, a la verité, l'entendre parler par votre bouche, que par votre plume. Mais il faut laisser a votre digne mere le temps d'arranger les affaires de l'aimable famille que Dieu luy a donnée, et se contenter de vous dire de loin, ma chere fille, qu'on ne peut rien adjouster a la tendresse dont je suis rempli pour vous

D'Aguesseau

Mille amitiés a tous les habitans de Chastellux, a commencer par la mere. Je suis dans mon tort a l'egard du Chevalier, j'espere de le reparer bientost

Chastellux. LE CHANCELIER D'AGUESSEAU A LA Cesse DE CHASTELLUX.

Digitized by Google

LE CHANCELIER D'AGUESSEAU A MADAME LA COMTESSE DE CHASTELLUX.

A Versailles, ce 5 janvier 1749.

L'importunité des Lettres de bonne année a ses exceptions, ma chere fille, et vous meritez bien que j'en fasse vne en votre faveur. Je ne regarde point vos Lettres comme de simples complimens, dictés par l'vsage, et par vne mode qui pour estre fors ancienne n'en est peut estre pas meilleure, je les recois comme vne expression fidelle des sentiments de votre cœur et son langage ne peut que me faire vn grand plaisir. J'aimerois mieux, a la vérité, entendre parler par votre bouche, que par votre plume. Mais il faut laisser a votre digne mere le temps d'arranger les affaires de l'aimable famille que Dieu luy a donnée, et se contenter de vous dire de loin, ma chere fille, qu'on ne peut rien adjouter a la tendresse dont je suis rempli pour vous.

DAGUESSEAU.

Mille amitiés a tous les habitans de Chastellux, a commencer par la mere. Je suis dans mon tort a legard du Chevalier. J'espere de le reparer bientost.

Digitized by Google

TANLAY.

Digitized by Google

TANLAY.

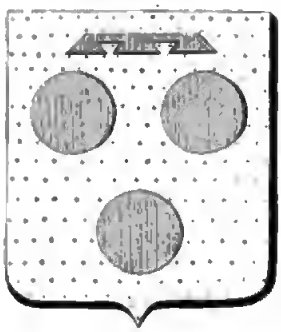

I

A l'aspect seul de ces nobles et magnifiques habitations, illustrées par l'âge, consacrées par de grands souvenirs, l'esprit reçoit une impression soudaine et profonde. Il évoque de lui-même les faits et les événements accomplis derrière les murs qui viennent de vous apparaître. Les noms historiques, diversement célèbres, des possesseurs de ces somptueux châteaux, assiégent en foule la mémoire, excitent la pensée, et tandis qu'elles se livrent à ce travail, l'imagination déploie ses ailes et remonte le cours des âges. Pendant quelques instants vous devenez le contemporain des générations éteintes. Chacune d'elles vous racontera un jour, une heure solennelle de ses annales, dès qu'ayant franchi l'espace qui vous sépare de ces masses de pierres encore confuses, vous les mesurerez du pied et les fouillerez du regard.

Digitized by Google

En s'approchant de Tanlay, on ne saurait se défendre de semblables impressions, car son passé fut plein d'éclat. Ses murs primitifs n'abritèrent-ils pas les Courtenay? L'un d'eux, en 1245, le premier seigneur de ce nom, n'était-il pas Guillaume, né de Pierre de France, fils du Roi Louis-le-Gros et d'Isabeau de Courtenay, le frère enfin de ce Pierre II de Courtenay, comte d'Auxerre, qui occupa, lui ou ses descendants, pendant près de soixante ans, le trône de Constantinople? Telle est la branche de l'illustre famille que nous retrouvons à Tanlay depuis 1245 jusqu'aux dernières années du quatorzième siècle [1].

Quoique liées à l'histoire du pays, que de familles souveraines, comme celles des Courtenay, dormiraient dans l'oubli ou dans une indifférence injuste, sans le témoignage encore présent de leur existence! Quand tant de vieilles demeures seigneuriales seront abattues, et chaque jour en voit diminuer le nombre, que de beaux noms, que d'illustres services rendus au pays, auront perdu le piédestal où ils attendaient l'occasion d'être rappelés par quelque plume studieuse à la reconnaissance des contemporains! Luttons donc de vitesse avec la destruction, si nous ne voulons pas qu'elle couvre de son néant des pans entiers de notre histoire.

L'habitation des Courtenay avait la physionomie austère des grands manoirs féodaux de cette époque reculée. De hautes et fortes tours, d'épaisses murailles crénelées qui permettaient de défier l'attaque et qui offraient une retraite assurée au retour d'une expédition, la hérissaient et l'étreignaient. La sécurité des hôtes de ce lieu s'accroissait aussi de la présence continue des eaux vives qui coulaient dans de larges et profonds fossés. Jetés sur les coteaux voisins qui couvrent Tanlay, quelques ouvrages extérieurs protégeaient encore le manoir contre les tentatives de l'ennemi. Voilà ce qu'était l'ancien château, d'après les documents que le temps nous a laissés, les souvenirs des générations éteintes, et les vestiges que la main des hommes n'a point encore complétement effacés.

L'importance de Tanlay était grande au quinzième siècle. Charles-le-Téméraire tenait cette position pour très-forte. En consultant les archives de la Cour des comptes de Bourgogne, nous avons retrouvé les lettres-patentes de ce prince, sous la date du 25 octobre 1471, par lesquelles, après avoir reconnu le prix qu'il attachait à la conservation de cette place, il accorde un don considérable à Aymé,

[1] Si nous nous sommes arrêtés à Guillaume de Courtenay, comme premier seigneur de Tanlay, ce n'est pas assurément que cette terre n'eu ait compté d'autres avant lui. Mais ses prédécesseurs furent des Rois de France ou des grands vassaux de la Couronne, et, sans qu'il soit besoin de le dire, leur principal établissement ne fut point à Tanlay. Ils étaient les possesseurs, les seigneurs de fait, et rien de plus. Mais Guillaume de Courtenay est le premier qui résida : c'est à partir de lui que Tanlay a réellement une existence, un caractère qui lui soit propre.

Digitized by Google

seigneur de Tanlay, « tant pour le dédommager des pertes éprouvées par lui, que pour l'engager à maintenir en son obéissance la place dudit Tanlay, *qui est place de guerre assise en frontière de plusieurs terres, et l'une des plus importantes de la Bourgogne.* »

On n'aurait qu'une idée fort incomplète de l'ensemble de tout travail semblable à celui dont nous nous occupons, si l'on renonçait, par un découragement fâcheux, à passer sur les premières traces des événements écrits aux murs des châteaux. Ces commencements sont-ils, après tout, si dépourvus de charmes? C'est le bégaiement de l'enfant, la source sans nom du fleuve. L'enfant sera peut-être un Bayard, le fleuve s'appellera peut-être le Gange.

Depuis 1385, époque où s'éteignit la branche de Courtenay-Tanlay, jusqu'au premier tiers du seizième siècle, les possesseurs de cette seigneurie furent sans contredit de nobles hommes, guerroyant au besoin, braves dans maints combats, mais qui tous, considérés au point de vue historique, ne sauraient nous arrêter un seul instant. Durant cet espace de temps non plus, le manoir ne subit aucun changement notable. Les seigneurs se contentèrent de le conserver à peu près intact. Pour qu'il en fût ainsi, il y avait deux motifs qu'il est facile de saisir. Le premier est que la rénovation qui allait s'accomplir dans les constructions architecturales ne s'était point encore produite; le second, c'est qu'assurément la richesse des seigneurs qui vinrent après les Courtenay n'était pas telle qu'ils pussent prétendre à une habitation autre que celle dont s'était contentée la puissante famille qui les avait précédés.

Mais une nouvelle illustration ne tardera pas à rejaillir sur Tanlay. Les noms de ceux qui vont le posséder ont retenti puissamment dans l'histoire. Une auréole de gloire les entoure et les signale dans les fastes de la vieille monarchie française : les Coligny, alliés aux Montmorency, vont venir. La veuve de Gaspard de Coligny, Maréchal de France, Louise de Montmorency, sœur du Connétable Anne, acquit, en 1535, la seigneurie de Tanlay avec les fiefs de Saint-Vinemer et de Ravières[1]. Les trois fils du Maréchal et de Louise de Montmorency furent le Cardinal Odet de Châtillon, l'Amiral de Coligny et François d'Andelot, colonel-général de l'infanterie française[2]. Nous les retrouverons à Tanlay, forts de la grande influence qu'ils exercèrent sur les événements des règnes de Henri II, François II et Charles IX.

[1] Cette vente fut faite par Catherine de Beaujeu de Montcoquier, dame d'Anois-le-Château, veuve de Salazar de Montaignes.

[2] Le premier naquit en 1515, le second en 1517, le troisième en 1521.

Digitized by Google

Ainsi se pressentent déjà les hautes destinées promises aux nobles locataires de ce château. Aux temps douteux succèdent les époques certaines ; aux races effacées, les races remuantes. Le brouillard se déchire, et la silhouette lointaine prend un corps. C'est le seizième siècle, chargé du casque, bardé du haubert, brandissant l'épée à deux mains, qui se pose fièrement sur le seuil de pierre de Tanlay.

Digitized by Google

II

Les grands feudataires de la couronne avaient disparu; les luttes sanglantes et si souvent périlleuses que la royauté dut soutenir contre eux avaient cessé; mais l'unité du Pouvoir n'était pas encore pleinement établie, il s'en fallait de beaucoup. Quelques chefs de la noblesse, puissants par leurs ancêtres, fiers de leurs services, forts de la part qu'ils prenaient aux guerres presque incessantes que soutenait la France, se disputaient entre eux une participation dans les affaires de l'État qu'il était difficile de leur refuser. On ne voyait plus sans doute un duc de Bourgogne traitant presque d'égal à égal avec son suzerain; mais de grands seigneurs, placés près du trône, tels que les Guise, les Condé, les Montmorency, les Coligny enfin, formaient des factions dans l'État. S'il leur arrivait de défendre l'autorité royale, de la soutenir, c'était à une seule condition toutefois : celle qu'elle leur déléguât l'exercice du pouvoir souverain, qu'elle les laissât régner sous leur nom.

Le Protestantisme d'ailleurs, par son développement, n'était plus composé seulement d'un petit nombre de dissidents inaperçus qu'on pouvait terrasser d'un seul coup ou bien oublier. La religion nouvelle était une croyance ayant déjà un culte et des ministres; elle comptait dans ses rangs des hommes considérables. Or, avec les idées du temps, qui n'admettaient point, qui ne permettaient pas même la tolérance, le Protestantisme offrait nécessairement, à cette époque, un élément nouveau de trouble et de collisions. Ainsi, d'une part, le maintien exclusif, la suprématie du Catholicisme, devenait un puissant moyen d'action sur les populations fanatisées; d'autre part, le zèle ardent et si dévoué des huguenots promettait aux soutiens de leur foi une position souvent menaçante dans l'État.

Digitized by Google

A toutes ces causes de troubles et d'embarras pour la royauté, et surtout de profonde misère pour les peuples, le hasard en ajouta une autre en amenant sur cette grande scène politique une femme qui, elle aussi, voulut régner. Elle ne possédait pas le génie qui surmonte les obstacles par de hautes et fortes combinaisons; mais la nature l'avait douée, en revanche, de cet instinct, de cet esprit de ruse, de cette souplesse caressante, et surtout de cette faculté de montrer imperturbablement le contraire de sa pensée. Belle, séduisante, superstitieuse mais sans foi, aimant le luxe, la magnificence et les arts, encourageant les plaisirs, adorant les fêtes et la représentation, admettant que la faiblesse même, si elle est habile, vaut autant et plus que la force, elle séduisit, corrompit tout autour d'elle; du reste, changeant de parti, d'amis, selon l'occurrence, et les trompant tour à tour; faisant tuer quelquefois, et préférant alors le poignard à la lance, mais plaçant le poison bien au-dessus du poignard : telle fut Catherine de Médicis, type, expression complète, personnification fidèle de l'Italie au seizième siècle [1].

Il est rare, l'exemple va le prouver, que la monarchie ait pris quelque forte mesure et que la noblesse n'y ait point participé. Celle-ci était le bras et le bouclier, celle-là la pensée; deux choses qui n'étaient pas toujours d'accord, mais qui ne pouvaient guère se passer l'une de l'autre. Cette intimité si souvent ennemie n'avait sans doute pas besoin d'être rappelée, mais elle commande à l'historien, et nous avons obéi à cette nécessité, de montrer de loin à loin l'avénement au trône des Princes ou des Reines qui ont pesé avec plus ou moins d'autorité sur les destinées d'une aristocratie sinon constamment militante, du moins toujours impérieuse.

Tanlay fut cédé au plus jeune des enfants de Louise de Montmorency; par là il appartint à François de Coligny d'Andelot. Mais l'amitié qui unissait si étroitement les trois frères rendit, jusqu'à un certain point, commune entre eux la possession de Tanlay. L'Amiral surtout y venait souvent, et les lieux sont empreints de ses souvenirs.

D'Andelot, dès 1559, commença à faire exécuter de grands travaux. Sur l'em-

[1] Ce fut, en effet, un peu le hasard qui fit que Catherine de Médicis devint Reine; car il ne faut pas oublier que le prince qui depuis fut Henri II, lorsqu'il l'épousa à Marseille en 1533, n'était que le second fils de François Ier, et que le désir de ce Roi d'acquérir des alliés en Italie le détermina à conclure ce mariage. Catherine de Médicis était nièce du Pape Clément VII, et la fille unique de Laurent de Médicis, duc d'Urbain, lequel prêta à François Ier, au moment des fiançailles, une somme considérable d'argent, dont il éprouvait le plus pressant besoin. Voilà les vrais motifs de cette alliance. Catherine de Médicis, après être restée dix ans sans enfant, en eut dix dans le même nombre d'années. Trois de ses fils, on le sait, François II, Charles IX et Henri III, régnèrent successivement.

Digitized by Google

placement de l'ancien manoir des Courtenay s'élevèrent des constructions nouvelles. Le goût de la Renaissance était trop vif, son influence déjà trop prononcée, pour songer à conserver la vieille forteresse. Ses matériaux servirent à bâtir la demeure de leur noble successeur. Le désir d'édifier sur les fondations primitives alla si loin qu'il imposa une irrégularité que des changements ultérieurs n'ont pu faire disparaître entièrement.

Hâtons-nous de faire remarquer que le château tel qu'il est, ainsi que ses annexes, ne furent pas terminés par d'Andelot. Un plus heureux, un plus riche propriétaire de Tanlay, le Surintendant d'Hémery [1], le fit tel que nous le voyons aujourd'hui. Les guerres de religion imposèrent de trop grands sacrifices à la famille de Coligny pour lui permettre d'achever cette belle création. Disons d'abord ce qui appartient à d'Andelot dans cette œuvre magnifique. Sa part restera belle encore.

Pour la mieux préciser, jetons un regard sur le dessin reproduisant la façade, côté du parc.

La partie élevée par d'Andelot se compose de celle que nous voyons à droite, depuis et y compris la tour de ce côté, dite tour de la Ligue, jusqu'au vestibule placé sous le balcon [2]. Ainsi la portion du corps de logis due à d'Andelot se termine après la quatrième fenêtre, côté droit de la façade mise sous nos yeux. Si nous revenons au dessin, offrant la façade sur la cour d'honneur, la construction du frère de l'Amiral est naturellement à gauche et comprend ainsi la petite tour à pans coupés qui se voit du même côté, et dans laquelle est placé un vaste escalier. Il faut ajouter à ce que nous venons d'énoncer, une façade invisible dans le dessin et qui est tournée vers le sud extérieurement. Elle a trois fenêtres.

Pénétrons maintenant dans l'intérieur du château. Il nous rappellera plus d'une fois les passions du temps, le choc des intérêts qui divisèrent la France et armèrent les partis qui la déchirèrent. La haine des factions est comme empreinte sur les parois des murs. Au besoin, ils serviraient d'appendice aux annales de cette

[1] Ce nom se trouve souvent écrit sans *h*, d'Émery; mais la véritable orthographe admet un *h*, ainsi que le prouvent des actes authentiques, et la chiffre lui-même du Surintendant, qu'on voit à Tanlay si souvent reproduit.

[2] Cette dénomination de *tour de la Ligue*, donnée après coup, ne se comprend guère; elle est même passablement ridicule. La Ligue fut, comme chacun sait, une confédération du parti catholique, qui ne commença qu'en 1573. La tour ainsi nommée était bâtie depuis longtemps à cette époque; les trois Coligny étaient morts aussi, et certes ils n'appartenaient guère à l'opinion qui fit adopter la Ligue. Mais on veut que cette tour ait reçu plus tard cette dénomination comme pour effacer le souvenir de la rébellion. A la bonne heure!

Digitized by Google

époque plus particulièrement troublée, à laquelle servent de limites les règnes de Henri II et de Henri IV.

La pièce au rez-de-chaussée dite la salle du château, aujourd'hui le salon, nous offre une vaste cheminée avec des encadrements en pierre ornée. La tête de l'Amiral, couverte d'un casque panaché, est représentée sur le manteau ou partie saillante de la cheminée. Elle en occupe le milieu; deux sphinx sont couchés de chaque côté. Dans la tour dite de la Ligue, que nous avons désignée précédemment, au premier étage, se trouve un grand cabinet qui, sans le moindre doute, la décoration l'atteste suffisamment, était celui de l'Amiral. En effet, tous les signes, tous les attributs de ses fonctions et de sa dignité sont reproduits sur les murs peints à fresque. C'est une vaste encyclopédie nautique. Le caprice du peintre s'est complu à retracer depuis le modeste hameçon jusqu'à l'ancre solide et puissante. Quoique un peu effacées, ces fresques n'en ont pas moins une signification précieuse; elles nous disent clairement le lieu de travail de l'Amiral de Coligny. Dans la pièce qui précède se trouve une cheminée avec des encadrements très-beaux. Tout cela est remarquablement bien sculpté, et dans un état parfait de conservation. Mais ce qui, comme objet d'art, est encore supérieur, c'est une autre cheminée qui existe dans la vaste pièce, au même étage, au-dessus du salon, façade, côté du parc. Rien n'est comparable aux moulures, au fini, à la grâce, à la richesse des ornements. La main qui a donné un si grand prix à la pierre était assurément celle d'un artiste dont le talent ne fut jamais dépassé. Nous avons visité les vieilles résidences royales, et nous affirmons qu'elles ne possèdent rien en ce genre qui soit aussi beau, aussi pur, aussi admirable de dessin et d'exécution.

Montons au second étage de la tour dite de la Ligue. Nous entrons dans une pièce circulaire éclairée par cinq fenêtres, dont chacune, par la profondeur des ébrasements, l'épaisseur des murs, forme presque autant de cabinets. Ce lieu est d'un aspect mystérieux. Les ouvertures d'ailleurs, par leurs dispositions et l'élévation de cette partie de la tour, laissent à l'œil la possibilité de découvrir aussi loin que le permet le site de Tanlay, enveloppé par des coteaux voisins. On veut que cette pièce ait été celle où s'assemblaient de préférence le prince de Condé, les Coligny et d'autres personnages du parti protestant. Quant à nous, nous en doutons bien un peu en jetant les yeux sur le plafond, en forme de voûte presque circulaire. Les peintures à fresque qui le couvrent ne sauraient inspirer des idées sérieuses. La pensée ne tourne guère aux méditations profondes à la vue d'un si grand nombre de figures entièrement nues.

Voici quelle est cette étrange et singulièrement piquante composition, satire

Digitized by Google

non écrite, mais tracée par un pinceau fécond, plein d'imagination, de verve et de saillie. Elle vaut la peine d'être décrite. C'est l'Olympe, ou du moins ses principaux dieux ou déesses, qui ont emprunté les traits, la ressemblance des personnages les plus fameux de la Cour de Catherine de Médicis et de celle de Navarre.

D'abord à gauche, on voit Mars, c'est-à-dire le prince de Condé. Il est près et même excessivement près de Vénus. La déité résume à elle seule sans doute les nombreuses amours du glorieux chef du parti protestant. Parmi les divinités d'un ordre inférieur, figure le conseiller de Birague, devenu, un peu plus tard, l'indigne successeur du vertueux L'Hôpital, et même Cardinal. Un groupe de jeunes nymphes entoure Catherine de Médicis. Ce sont les filles d'honneur, institution due à cette Reine et qui lui ménagea tant de succès. Mademoiselle du Rouet cache, efface le Roi Antoine de Navarre; on a peine à l'apercevoir : c'est bien comme dans l'histoire, il est absorbé par cette jeune femme. Elle le convertit, elle en fait un excellent catholique, honni et méprisé de son parti. Toutes ces jeunes filles sont jolies, et le peintre, habile dessinateur, a accusé leurs formes avec une pureté, une perfection qui l'absout pleinement; elles n'eurent pas le droit de s'en plaindre. Les bras, les têtes, le sein, tout est certainement irréprochable.

Vient ensuite Catherine de Médicis. L'artiste l'a dotée de deux profils : l'un riant, gracieux, beau, plein de douce candeur, quasi virginal; l'autre exprimant la perfidie, la haine : il est repoussant. Charles IX est près de sa mère, sous les emblèmes de Pluton; à droite, les enfers. Par malheur, toute cette dernière partie de la fresque est effacée, et c'est à regretter, car là sans doute le maître de Tanlay avait pris soin de placer tous ses bons amis les Guise, les Tavannes et bien d'autres encore. La malencontreuse pensée de nettoyer, dit-on, ce côté du plafond, a été si brutalement exécutée que tout a été enlevé. Pourquoi ne pas attribuer plutôt à l'esprit de vengeance qui causa la Saint-Barthélemy, le désir chez les vainqueurs, tous bons catholiques, de ne point laisser en compagnie du diable certaines gens qui n'allèrent le trouver que plus tard?

Certes, cette composition allégorique mérite, par son exécution brillante, d'être mise au rang des plus originales; mais, si l'on a suivi notre analyse descriptive, on conviendra avec nous que la pièce qu'elle décore ne fut pas le lieu où les chefs protestants traitaient les affaires sérieuses. Une autre destination a été supposée à ce cabinet, et celle-là, nous serions très-tenté de l'admettre. Les mœurs du seizième siècle sont loin d'ailleurs de la repousser; car, à part l'Amiral, dont les principes avaient de l'austérité, les mémoires du temps nous disent

Digitized by Google

que les seigneurs protestants ne le cédaient en rien aux chefs catholiques dans l'amour des plaisirs. Il est impossible, en effet, de tourner le feuillet d'une chronique de cette époque, sans qu'une combinaison politique ne se complique d'une intrigue galante. Les femmes se trouvent mêlées aux moindres incidents; elles sont le mobile, le but, la récompense d'un fait d'armes, d'une entreprise bonne ou mauvaise, héroïque ou honteuse; c'est une monnaie qui solde une défection ou récompense un acte de fidélité. Voilà sans exagération quelles étaient, dans leur complet développement, à l'avénement de Charles IX, les mœurs, déjà préparées par les règnes de François Ier, de Henri II et de François II[1].

Il nous est donc beaucoup plus facile de croire que ce cabinet était un lieu de délassement et de plaisir. Non, ce n'est pas en regardant nues les filles d'honneur de Catherine de Médicis que les chefs protestants traçaient des plans de révolte contre son fils! Le lieu eût été mal choisi; les inspirations ne tournaient pas le moins du monde à la destruction. Les pensées graves, les combinaisons d'un plan de campagne s'élaboraient au rez-de-chaussée, dans la salle, où l'on pouvait débattre les grands intérêts du parti, en face de la belle tête de l'Amiral, ou bien encore dans le cabinet dont il a été fait mention en parcourant le premier étage.

Notre appréhension à admettre ce cabinet au rang d'une pièce studieuse ne nous fera pas oublier cependant le goût de Marie de Médicis, celui d'Anne d'Autriche, et plus tard le goût plus vif encore de Louis XIV pour les peintures allégoriques, où la nudité se montre accompagnée de la séduction du beau coloris des Rubens, des Lebrun et des Mignard. Les murs de Fontainebleau et de Versailles ne laissent aucun doute à cet égard. Il fut surtout permis à Rubens de les peupler

[1] Si l'on avait besoin d'un témoignage de plus sur la corruption profonde qui régnait à la Cour de Catherine de Médicis, on le trouverait dans une lettre que la Reine de Navarre, Jeanne d'Albret, écrivait à son fils, depuis Henri IV, peu de temps avant son mariage avec Marguerite de Valois, sœur de Charles IX. Citons un passage de cette lettre :

« Elle est belle et bien usiée (Marguerite de Valois), et de bonne grâce, mais nourrie en la plus maudite et corrompue compagnie qui fut jamais, car je n'en vois qui ne s'en sente. Votre cousine la marquise en est tellement changée, qu'il n'y a apparence de religion, sinon d'autant qu'elle ne va point à la messe; car au reste de la façon de vivre, hormis l'idolâtrie, elle fait comme les papistes, et ma sœur la princesse (de Condé), encore pis. Je vous écris privément. Ce porteur vous dira comme le Roi s'émancipe; c'est pitié. Je ne voudrais, pour chose du monde, que vous y fussiez pour y demeurer. Voilà pourquoi je désire vous marier, et que, vous et votre femme, vous retiriez de cette corruption; car encore que je la croyais bien grande, je la trouve encore davantage. Ce ne sont pas les hommes ici qui prient les femmes, ce sont les femmes qui prient les hommes. Si vous y étiez, vous n'en échapperiez jamais sans une grande grâce de Dieu..... »

Le bon et vaillant Prince n'y échappa guère, car il fut galant à l'excès; mais du moins sa loyauté et sa franchise demeurèrent intactes, et ce foyer d'hypocrisie et de perfidie resta sans danger pour lui.

Digitized by Google

de Nymphes sortant des ondes, de Muses, et de représenter dans les attitudes les plus voluptueuses les divinités de tous les ordres, non-seulement sous le dôme des pièces consacrées aux pensées heureuses ou riantes, mais encore au plafond de celles où se réunissaient en Conseil les ministres et figuraient les ambassadeurs. Mais ce contre-sens, si bien excusé par le talent, par l'autorité du nom de Rubens, ne pouvait se produire dans les manoirs de province, au temps surtout où furent peintes les fresques de Tanlay.

D'Andelot, quoique le plus jeune des trois frères, exerça constamment sur l'esprit de ses aînés une grande influence. Ayant perdu le premier sa foi comme catholique, il chercha à convertir au Protestantisme d'abord Odet de Coligny, Cardinal de Châtillon, successivement archevêque de Toulouse et évêque de Beauvais. Ses tentatives ne furent pas vaines, car, dès la première guerre civile, le Cardinal abandonna avec éclat le Catholicisme. Pie IV l'ayant rayé de la liste des membres du sacré collége, il ne garda plus alors de mesure, et il épousa publiquement Élisabeth de Hauteville. Mais ce qui est vraiment curieux, c'est que, présentée à la Cour, on la nommait tour à tour *madame la Cardinale* ou bien *madame la comtesse de Beauvais*, parce que le titre de comte de Beauvais était dévolu au titulaire du siége de cet évêché. Singularité non moins grande à noter, le Cardinal de Châtillon assista, avec sa femme et vêtu en Cardinal, aux fêtes et cérémonies qui eurent lieu lorsque la majorité de Charles IX fut déclarée.

On sait, et ceci est beaucoup moins surprenant, que le Cardinal combattit plus d'une fois à la tête des protestants. Il se trouvait à la bataille de Saint-Denis (1567), dont le succès resta douteux pour les deux partis. Au dire de Brantôme, « le Cardinal y fit très-bien, et montra au monde qu'un noble et généreux cœur ne peut mentir ni faillir, en quelque lieu qu'il se trouve, ni en quelque habit qu'il soit. » C'est à cette époque que le Cardinal de Châtillon, décrété de prise de corps, alla chercher un asile en Angleterre, sous la protection d'Élisabeth. Là, il s'occupa aussi des intérêts de son parti; il resta à Londres jusqu'à la pacification de 1570. Mais il ne devait pas revoir la France. Empoisonné par l'un de ses valets de chambre, il mourut à Hampton le 14 février 1571. Si l'auteur de ce crime fut recherché, arrêté et exécuté quelque temps après à La Rochelle, il n'en est pas moins très-probable que l'empoisonnement du Cardinal fut ordonné et conçu par la Cour.

L'intimité dans laquelle vécurent les trois frères les a rendus inséparables dans l'histoire; il y eut entre eux communauté de pensées et de desseins; ils partagèrent les mêmes périls; on les vit combattre ensemble. Le témoignage de cette solidarité est encore dans la participation du Cardinal aux constructions

Digitized by Google

que d'Andelot fit exécuter à Tanlay, en l'aidant de sommes considérables qu'il préleva sur ses énormes revenus, dus aux nombreux bénéfices dont il avait été pourvu. Cette circonstance lie son nom au manoir dont nous retraçons les vicissitudes.

La proximité de Noyers, qui appartenait au prince de Condé, fit que Tanlay fut souvent le lieu où les chefs protestants tinrent conseil. Ce fait de leurs réunions fréquentes s'est invariablement transmis dans la mémoire des générations successives; et il a même donné lieu à la croyance populaire qu'une voie souterraine conduisant de Noyers à Tanlay permettait aux chefs de se voir, afin de se concerter plus librement. Cette tradition est toutefois sans fondement, et le souterrain n'a jamais existé que dans l'imagination des habitants des localités voisines.

Les lieux, on le voit, sont fortement empreints des souvenirs qu'ont laissés à Tanlay les Coligny. On montre encore, sur les collines au nord-est en avant du château, la vigne où se cachèrent, la pioche à la main, l'Amiral et d'Andelot déguisés en paysans. C'était un peu après la paix conclue le 2 mars 1568 [1]. L'Amiral et son frère venaient d'être avertis de l'ordre transmis par la Reine au Maréchal de Tavannes de les enlever, eux et le prince de Condé, qui se trouvait dans son château de Noyers. L'alerte fut vive. Car si Tavannes, disent les mémoires rédigés depuis par son fils, avait refusé d'obtempérer aux ordres de Catherine de Médicis, il était permis dès lors avec raison de se défier même du Maréchal, l'un de leurs ennemis les plus implacables.

Toutefois, dans cette occasion, Tavannes sauva les chefs protestants. Au lieu de faire avancer deux mille soldats qui étaient sous ses ordres, il les arrêta dans leur marche, et envoya jusque sous les glacis du château de Noyers des messagers porteurs de lettres qui contenaient ces mots : *Le cerf est dans les toiles, la chasse est préparée.* Ces messagers, arrêtés comme l'avait espéré Tavannes, avertirent le Prince et l'Amiral, car l'Amiral en cet instant était à Noyers. Aussitôt après il revint à Tanlay, par des chemins détournés, rejoindre son frère d'Andelot. Ils faisaient à la hâte leurs préparatifs pour s'éloigner de la Bourgogne, lorsqu'un nouvel avis très-effrayant les obligea à quitter plus vite encore le château en se déguisant comme nous l'avons dit. Le lendemain, ils quittèrent Tanlay et rejoignirent le

[1] Conclue à Longjumeau. Le négociateur qui représentait les protestants était le Cardinal de Châtillon. La Cour avait pour plénipotentiaires Gontaut de Biron et le conseiller d'État de Malassise. Cette paix fut appelée la paix *boiteuse* et *mal assise*, par allusion au duc de Biron, qui était boiteux, et au nom de Malassise.

Digitized by Google

prince de Condé qui se dirigeait avec sa famille vers la Loire, suivi de quelques gentilshommes.

La guerre, après cet acte de perfidie, devait nécessairement recommencer. D'ailleurs, les conditions du traité de Longjumeau n'étaient pas complétement exécutées. Plus elles avaient été favorables aux protestants, moins Catherine de Médicis entendait les respecter. Cette paix cachait un piége, elle n'était qu'un leurre. Les protestants eux-mêmes, alarmés sur sa sincérité, ne s'étaient point entièrement dessaisis des villes tombées en leur pouvoir pendant la seconde guerre. L'ordre donné à Tavannes de surprendre, de détruire les reîtres et d'arrêter les chefs huguenots en Bourgogne, acheva de lever les doutes des plus confiants : tout le parti courut aux armes. Mais la Cour était prête, tandis que les protestants se trouvaient dispersés et dans la situation la moins favorable pour prendre l'offensive.

Lorsque l'écho de ces demeures seigneuriales redit à celui qui les parcourt des événements de cette importance, il semble commander au regard de se fermer, afin que rien ne soit une distraction à la pensée. Les tours où murmure le vent, les cheminées modelées par les maîtres de l'art aux seizième et dix-septième siècles, les moulures qui courent, feuilles, fleurs, glands, boutons, sous les corniches, guirlandes de pierre cueillies au jardin de Jean Goujon, doivent rester dans l'ombre comme s'il était nuit. Quand la voix qui nous parle des Coligny et des Condé se sera tue, alors nous rouvrirons les yeux, et nous les remplirons de nouveau et avec plus de plaisir encore des curiosités architecturales à la fois doctes et gracieuses du manoir de Tanlay.

Digitized by Google

Notre pensée, cependant, ne saurait être d'abuser de notre sujet pour y faire entrer le récit de cette nouvelle guerre civile. Nous nous bornerons donc à résumer les faits qui nous sont indispensables pour arriver sans lacune aux funestes jours où périrent successivement le possesseur de Tanlay, d'Andelot, et son illustre frère l'Amiral.

Il fallait rejoindre La Rochelle, la seule place qui promît au parti un asile, un point capable de résister. Car *La Rochelle, usant de ses anciens privilèges,* ainsi que le remarque un historien, *se considérait comme une république sous la protection de la France.* Cette ville, après le traité de Longjumeau, n'était donc pas rentrée sous la domination du Roi. Mais le Prince et l'Amiral restaient séparés de La Rochelle par plus de cent vingt lieues, et tous les ponts de la Loire étaient sévèrement gardés. Ce ne fut que près de Saumur qu'ils la trouvèrent guéable. D'Andelot se rendit dans son gouvernement de Bretagne pour y lever des troupes. A peine avaient-ils laissé le fleuve derrière eux, qu'un gros de cavaliers arrivait sur la rive qu'ils venaient de quitter; et ce qui mêla du merveilleux à ce passage, ce fut la crue subite des eaux du fleuve immédiatement après que ces deux chefs protestants l'eurent franchi. L'imagination du parti avait été vivement frappée de cette circonstance. N'était-elle pas à leurs yeux un signe manifeste de la protection divine? Car il ne faut pas se méprendre : les réformés étaient singulièrement accessibles à de telles influences; et depuis, dans la guerre des Cévennes, sous Louis XIV, leur exaltation fut souvent portée au comble par la coïncidence de faits beaucoup moins remarquables.

Vieilleville et Montluc, qui commandaient, l'un en Guienne, l'autre en Sain-

Digitized by Google

tonge, ne surent point, ou ne voulurent pas plus que Tavannes, mettre obstacle à la marche du prince de Condé et de Coligny vers La Rochelle, qui y arrivèrent sains et saufs avec leur famille et le noyau d'une petite armée; car, à leur vue, le zèle s'était ranimé de toutes parts. Ce moment, dans l'histoire des luttes soutenues par les protestants durant tant d'années, est peut-être le plus intéressant. Tout prend un caractère dramatique : la fuite des chefs si mêlée de périls, de hasards sans nombre; Condé a traversé la Loire en portant dans ses bras son jeune fils; Jeanne d'Albret accourt, abandonnant son petit royaume de Béarn après avoir réuni un corps de quatre mille hommes (force imposante à cette époque et si précieuse pour sa cause); elle amène son fils, âgé de quinze ans, qui depuis fut Henri IV. Le Béarnais vient faire l'apprentissage de la guerre sous son oncle et sous Coligny. Jeanne d'Albret non plus n'est pas parvenue jusqu'à La Rochelle sans de grands efforts, car il a fallu, durant les vingt jours de marche forcée de sa petite armée, repousser plus d'une fois les troupes royales. Aussi son entrée est-elle un véritable triomphe.

De son côté, d'Andelot a su réveiller en Bretagne l'ardeur de ses coreligionnaires; il est parvenu, ce qui était plus difficile encore, à échapper aux attaques multipliées ordonnées contre lui et ses troupes par Catherine de Médicis : il arrive avec trois mille hommes au rendez-vous commun.

Et pendant ce temps aussi, le Cardinal de Châtillon, non moins heureux, s'est soustrait aux recherches, aux piéges de toutes sortes; il a pu débarquer en Angleterre, et là tous ses efforts auront pour but d'exciter le zèle d'Élisabeth en faveur des protestants. Déjà, dans les lignes biographiques que nous lui avons consacrées, nous avons indiqué cette intervention du Cardinal.

Ces résultats et ces moyens étaient considérables, si l'on songe surtout à l'état désespéré où semblaient être les protestants peu de mois auparavant. Aussi l'Amiral se plaisait-il à redire ce mot de Thémistocle : *Mes amis, nous périssions, si nous n'eussions été perdus.* Quand le prince de Condé commença les hostilités, à la fin de 1568, son armée était supérieure en nombre à celle que son parti avait pu mettre sur pied dans les guerres précédentes. Au début de la campagne, d'Andelot manœuvra avec une grande habileté, et montra ce courage, cette résolution héréditaires dans sa famille.

Les ressources des deux partis, pour faire face aux dépenses de la guerre, reposaient toujours sur les moyens d'usage. C'étaient en première ligne les sacrifices personnels des chefs, parmi le parti opprimé, fort riche du reste. Puis, comme subsides réguliers, venaient les actes de spoliation qu'exerçaient les uns contre les autres les catholiques et les huguenots, aussitôt qu'ils devenaient maîtres d'une

Digitized by Google

province. Les terres de Coligny ne furent point oubliées; elles avaient même droit à une sorte de préférence. Tanlay eut donc naturellement les honneurs du séquestre. C'est en se souvenant de tels actes, renouvelés périodiquement, qu'on s'explique comment d'Andelot se trouva si souvent distrait de ses belles constructions et privé des moyens de les achever. Ce n'est pas qu'à chaque traité de paix, les premières clauses ne stipulassent la restitution des biens séquestrés ou confisqués; mais le désordre qui naissait de semblables mesures pour les fortunes n'en devenait pas moins extrême. Les éléments du crédit étaient tellement ignorés à cette époque, que Catherine de Médicis dut emprunter sur gages à Gênes et à Venise, et que le prince de Condé vendit à Élisabeth, pour quelques faibles sommes, les dépouilles des églises.

Ces temps de désordres et de violences, sans justifier les calamités sociales de notre époque, les font paraître, par comparaison, bien moins profondes. Que sont les guerres de la Vendée, par exemple, auprès des massacres presque perpétuels produits par les collisions religieuses au seizième siècle?

Au milieu d'une foule de petits combats, deux batailles, dignes de ce nom, sont à citer dans cette troisième lutte; la première, de Jarnac (16 mars 1569), où l'armée protestante ne put opposer que quinze mille hommes aux vingt-six mille combattants catholiques sous les ordres du duc d'Anjou, plus tard Henri III. Elle fut fatale au prince de Condé et à sa cause. Il y succomba après mille traits d'une bravoure qui est l'héroïsme même. Si l'on voudrait trouver une expression qui caractérisât mieux encore l'œuvre martiale de cette âme chevaleresque, on regrette cent fois davantage l'impuissance de flétrir assez énergiquement les lâches insultes que fit subir le duc d'Anjou aux dépouilles mortelles du prince de Condé.

Cette perte pour le parti fut bientôt suivie de celle de d'Andelot, qui avait recueilli les débris de l'armée protestante après la bataille de Jarnac. Il mourut à Saintes, le 27 mai 1569. Sa fin fut attribuée au poison, et, certes, le soupçon était bien admissible, depuis que le conseiller de Birague avait dit que *cette guerre finirait non par les armes, mais par les cuisiniers*. En parlant de d'Andelot, un historien (M. Lacretelle) a pu écrire avec vérité : « Ce brave chevalier était le héros de l'amitié fraternelle. Malgré toute la ferveur de son zèle, il semblait moins combattre pour la religion que pour son frère. Son bonheur était de rester au second rang. Au temps des Croisades, un tel chevalier eût excité l'enthousiasme de toute l'Europe. »

L'Amiral ne revint qu'une seule fois à Tanlay après la mort de son frère. Les événements de la guerre remplirent pour lui l'année 1570. On sait quelles épreuves l'attendaient lorsqu'il devint l'âme de son parti, le chef de l'armée pro-

Digitized by Google

testante. La journée de Moncontour (3 novembre 1569) fut marquée par un revers qu'il ne put prévenir. Les conseils de sa prudence furent dédaignés, ses ordres méconnus. Blessé grièvement, il fallut l'emporter du champ de bataille. Cependant, après ce désastre, cette âme, la plus forte peut-être que le seizième siècle ait produite, reprit toute son énergie. Il échappa au poignard de Maurevel, de ce même homme que la destinée avait irrévocablement désigné pour être son assassin.

Enfin le succès couronna les efforts de l'Amiral : le combat d'Arnay-le-Duc fut décisif par ses conséquences. Il ouvrait à son armée la route de Paris. Mais la paix était désormais le but de toutes ses pensées. Le Roi et la Reine mère la souhaitaient également. Cependant, en la signant à Saint-Germain (août 1570), Catherine de Médicis et son fils ne songeaient point à une réconciliation entre les partis. Ce traité si perfide, même par les énormes concessions qu'il stipulait en faveur des réformés, était l'indice des secrètes pensées de la Cour.

Les faits qui survinrent sont dans la mémoire de tous nos lecteurs; les détailler serait superflu et donner à cette Notice une extension qu'elle n'admet pas. Nous ne suivrons donc point l'Amiral à la Cour, nous ne décrirons pas cette fascination qui l'enveloppe de toutes parts, ni son noble orgueil trompé par l'espoir d'être encore utile à sa patrie. Coligny accepta le commandement d'une armée qu'il conduirait dans les Pays-Bas pour y combattre les soldats de l'Espagne. Ici sa prudence l'abandonna entièrement. Les témoignages d'une confiance hypocrite l'ont vaincu, tout à fait désarmé. On dirait, tant il est facile, qu'il est lui-même entré dans l'affreuse combinaison qui doit causer sa perte et entraîner celle des hommes les plus considérables de son parti. La mort subite de la Reine de Navarre, venue à la Cour pour les funestes apprêts du mariage de son fils avec Marguerite de Valois, passe sous ses yeux comme un événement simple et naturel. Après s'être efforcé de l'éclairer, l'un de ses amis les plus fidèles, Langoiran, au moment de partir pour son château, lui fit entendre ces paroles remarquables : *J'aime mieux me sauver avec les fous que de périr avec les sages.*

L'erreur de Coligny fut entière, mais noble et pure. Cette belle âme s'ouvrait à l'espérance d'un avenir glorieux et calme. Une circonstance qui peut-être aussi n'a point été comptée au nombre des causes de cette fatale confiance sous la protection de laquelle il aimait à vivre, exerça sur lui une grande influence. Coligny, qui n'était plus jeune, car il avait soixante-deux ans alors, fut aimé d'une femme belle, jeune encore, d'une haute naissance. L'imagination toute pleine du récit des grandes actions de la vie de l'Amiral, sans l'avoir jamais vu, elle avait conçu pour lui la passion la plus vive, la plus irrésistible. Celle qui l'aimait ainsi était

Digitized by Google

Jacqueline de Montbel, comtesse d'Entremonts, veuve du comte du Bouchage, tué en 1567 à la bataille de Saint-Denis. L'Amiral avait lui-même perdu sa femme l'année suivante. Heureuse de penser que Coligny était libre comme elle de contracter une nouvelle union, la comtesse d'Entremonts lui avait fait offrir sa main, aussitôt après la conclusion de la paix de 1570. Aucune considération ne l'arrête. Son parent, le duc de Savoie, s'oppose à ce mariage; il confisque même son immense fortune. Elle ne s'en émeut point; elle s'échappe de Turin, fière, disait-elle, d'être la *Marcia de ce nouveau Caton*. Leur union est célébrée le 21 mars 1571, dix-sept mois avant le jour où Maurevel atteignit l'Amiral d'un coup d'arquebuse. Noble et dévouée Comtesse, elle ne fut pas, du moins (le ciel lui devait cette récompense), témoin de la mort de l'Amiral. Par un reste de prévoyance il l'avait laissée à Châtillon. De ce mariage naquit une fille posthume, Béatrix de Coligny, mariée en 1600 au baron de Meuillon et de Montauban.

Le massacre de la Saint-Barthélemi, dans la nuit du 23 au 24 août, acheva l'œuvre de Maurevel. Les assassins se présentent, Coligny s'éveille : *D'où vient ce tumulte?* dit-il. *Monseigneur, c'est Dieu qui vous appelle*, répond en entrant l'un de ses gentilshommes. *Je vous entends. Mes amis, je vous ordonne de fuir. Pour moi, je suis depuis longtemps préparé à la mort; je me recommande à la miséricorde de Dieu.* Le grand homme n'a plus qu'à mourir; il est prêt. Les gens du duc de Guise se présentent; Besme, l'un d'eux, s'avance : *Est-ce toi qui es Coligny? — C'est moi-même. Jeune homme, tu devrais respecter mes cheveux blancs; mais fais ce que tu voudras, tu ne peux accourcir ma vie que de quelques jours.* Besme le frappe de plusieurs coups au visage et au cœur [1]. Coligny a cessé de vivre, mais la haine et la rage de ses ennemis, partisans de Guise et de Charles IX, insultent encore à son cadavre...

Ainsi les trois frères dont l'amitié fut toujours inaltérable, les hôtes de Tanlay sont tour à tour tombés sous le poignard, l'arquebuse ou le poison de Catherine de Médicis et de son digne fils, ce tigre mélancolique. Les murs élevés par d'Andelot cessèrent d'abriter ces trois nobles têtes; ils ne recueillirent plus les paroles graves et généreuses de l'Amiral. Mais leur souvenir a triomphé de la mort et des siècles écoulés. Il protége même contre la double faux du temps et de l'indifférence des hommes ces tourelles, ces murs, cette demeure. Voir Tanlay, c'est voir les Coligny; marcher sous ses voûtes, c'est réveiller leur nom; penser la nuit au bord de ses balcons, c'est évoquer leur ombre. Briser ces pierres ce serait donc plus qu'une démolition simplement coupable, ce serait un triple sacrilége, car on broyerait à la fois un berceau, un asile, une tombe!

[1] D'Aubigné. — Les Mémoires du temps. — Lacretelle.

Digitized by Google

IV

D'Andelot s'était marié deux fois. De sa seconde union, contractée en 1564 avec Anne de Salm, veuve de Balthasard de Haussonville, Grand Maître d'Hôtel du Duc de Lorraine, naquirent François de Coligny, seigneur de Tanlay, Benjamin, seigneur de Sailli et de Courcelles, et Anne de Coligny, dame de Tanlay.

La descendance de d'Andelot fut vouée comme lui à la carrière des armes. Celle qu'il dut à ces deux mariages s'éteignit également avec gloire dans les combats. L'enfant unique, né du fils qu'il avait eu de sa première femme, mourut en Hongrie en 1601, atteint d'un coup d'arquebuse, en repoussant les Turcs à la tête de mille cavaliers dont l'Empereur lui avait confié le commandement. Il était à peine âgé de dix-neuf ans.

François, seigneur de Tanlay, fidèle à la cause des réformés, périt au siége de Saint-Jean-d'Angely en 1586, à vingt ans; et la même année, Benjamin de Sailli et de Courcelles fut tué à Montbracquet, près de Saintes, lors de la défaite du régiment de Tiercelin. C'est ainsi que disparut toute la descendance masculine de d'Andelot. Il ne restait qu'Anne de Coligny, dame de Tanlay, à qui revint la seigneurie de ce nom. Elle avait épousé en 1574 Jacques Chabot, marquis de Mirebeau, comte de Charny, lieutenant général au gouvernement de Bourgogne, chevalier des Ordres du Roi. Cette famille était illustre. Le grand-père du marquis de Mirebeau, Philippe Chabot, seigneur de Brion, comte de Charny et de Busançois, avait été Amiral de France, ambassadeur en Angleterre, Chevalier des Ordres de Saint-Michel et de la Jarretière, gouverneur de Bourgogne et de Normandie, etc., etc.

Digitized by Google

Jacques Chabot s'établit donc à Tanlay, où, à son tour, il éprouva le désir de constater la trace de sa résidence en dotant le manoir de quelques constructions nouvelles. Ainsi sa pensée ne se tourna pas vers celles commencées par le père de sa femme; il conçut le plan d'une autre habitation. Cette disposition à créer quelque chose qui nous soit propre est tellement dans la nature humaine, toujours inquiète de l'avenir, dont le dernier mot l'épouvante, qu'il ne faut pas s'étonner de la résolution du marquis de Mirebeau. Au surplus, nous devons à son besoin de fonder et d'éterniser son nom sur la terre un édifice charmant. C'est le petit château reproduit par le dessin ci-contre, façade sud; un vrai chef-d'œuvre de grâce où l'art s'est complu à multiplier, avec une prodigalité qui n'eut de bornes que les règles du goût, les ornements, les sculptures les plus délicates. La partie inférieure, la base du monument est mâle, presque sévère. Le portail *rustique*, ainsi que les soubassements, les encoignures et les parements des deux croisées faisant saillie, se compose de pierres feuillées, sillonnées par le ciseau avec une précision et une régularité qui révèlent un prodigieux travail.

Le haut de cette charmante construction a un autre caractère sans que l'harmonie de l'ensemble en soit troublée. Là, l'ornementation abonde, elle revêt toutes les formes créées par la Renaissance. Combien plaisent à l'œil ces fins, ces gracieux pilastres! et que cette frise qui court sous la corniche reste légère, en dépit du travail infini, des détails dont elle se compose! Que ces délicieuses arabesques, reprises, perdues, continuées, ont de souplesse dans leur développement! Chaque pierre a exercé la main, arrêté le ciseau, fixé la pensée de l'artiste. Les trois ouvertures qui se détachent en avant du toit ne furent pas oubliées. Des attributs guerriers sont sculptés sur les cheminées : ce casque, ce haubert, sont pleins de relief.

Ce joli château de fée est peut-être, dans ses mignonnes dimensions, le plus parfait spécimen de l'art au seizième siècle. L'œil a peine à s'en détacher, tant la curiosité la plus attentive est tour à tour ramenée, et cela sans être épuisée, sur la moindre partie de l'édifice. Enfin, si nous voulions préciser autant qu'il est en nous l'impression que nous avons reçue après l'avoir longtemps admiré, nous le comparerions volontiers, pour sa perfection, sa coquetterie, sa délicatesse, le caprice des détails, à l'un de ces meubles que l'art du ciseleur, que Benvenuto Cellini enfantait pour les galeries qu'élevait François Ier à Fontainebleau. C'est une dentelle pétrifiée.

La mort surprit en 1630 le marquis de Mirebeau, sans qu'il eût terminé les intérieurs du merveilleux petit château, dont la construction doit être placée vers

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

1610. La façade sur la cour, au nord, n'a point été ornée. Mais tel qu'il est, cet édifice est fort remarquable. On dirait un magnifique portail, sous lequel on passe avant d'arriver au grand château, et, dans un autre ordre de comparaison, la manchette brodée d'un habit sévère.

La transmission de Tanlay par les femmes, qui a eu lieu déjà plusieurs fois, se reproduit encore. Ce fut donc Catherine de Chabot, fille du marquis de Mirebeau et d'Anne de Coligny, morte avant 1622, qui recueillit ce bel héritage. Elle le conserva pendant son premier mariage avec le baron de Thermes, Grand Écuyer de France. En 1635 elle épouse Claude Vignier, seigneur de Saint-Liébault et de Villemort, premier président du parlement de Metz, qui, le 13 septembre 1642, vendit à Michel Particelli, seigneur d'Hémery, les terres de Tanlay, Saint-Vinemer et autres dépendances. Il était réservé au nouveau possesseur, qui ne tarda pas à devenir Contrôleur général, puis Surintendant des finances, d'achever le château, et de faire de cette habitation un ensemble dont la magnificence peut être comparée aux résidences les plus somptueuses créées dans le cours du dix-septième siècle.

Digitized by Google

V

Michel Particelli d'Hémery, si l'on se bornait à consulter les historiens et les biographes, pourrait sembler un homme assez obscur. Les quelques pages qui lui ont été consacrées sont brèves, incomplètes et souvent inexactes. Tout se borne à peu près à dire qu'il fut très-avide et sut se faire une large part dans les recettes de l'État. Mais ses actes comme administrateur des finances sont passés sous silence ou jugés fort légèrement. Ce qu'il y eut de curieux dans ses antécédents, de piquant dans sa vie privée, est resté dans l'ombre. Cependant ces particularités ne manquent point d'un certain intérêt. Pour appartenir au genre, le tableau a du prix. N'y aurait-il pas d'ailleurs quelque instruction à tirer de l'examen de cette situation étrange d'un Contrôleur-général des finances, de ce pouvoir presque sans limite et toujours entravé par les Parlements sous la minorité de Louis XIV? D'Hémery est vraiment le précurseur de Fouquet, son modèle à certains égards : il ouvre la marche. C'est le premier Surintendant du dix-septième siècle qui mérite d'être étudié.

Les antécédents de Michel Particelli, seigneur d'Hémery, étaient divers, quelques-uns même assez tristes, lorsqu'il fut nommé Contrôleur-général des finances. Son père, d'une famille originaire d'Italie, banquier à Lyon, avait fait une très-célèbre banqueroute[1]. Les Particelli franchirent les monts durant le siècle précé-

[1] Anquetil, dans l'*Intrigue du cabinet*, avec cette légèreté qui n'exclut pas chez lui la pesanteur de style, a confondu le père et le fils; et il attribue ainsi cette banqueroute au Surintendant. Le prénom de *Jean*, qui était celui de Particelli père d'Hémery, eût dû lui inspirer au moins des doutes, et lui conseiller quelques recherches : il aurait évité cette erreur, et tout ce qu'elle lui a fait écrire d'inexact sur Michel Particelli.

Digitized by Google

dent, à l'époque où nos rapports avec l'Italie furent si fréquents. Cette famille s'était acclimatée chez nous lorsque s'opéra en France, grâce à l'influence de Catherine de Médicis, une sorte d'invasion de tous les intrigants italiens en disponibilité. Les noms terminés en *i*, et depuis francisés, abondent à cette époque de notre histoire; le nombre s'en accrut encore sous Mazarin. Nous avons eu des Ministres, un Chancelier, des Maréchaux, des évêques et des archevêques venus de la patrie de Machiavel et des Borgia.

Hémery avait été pourvu sous Louis XIII de la charge de trésorier de l'argenterie du Roi. Le Maréchal de Souvré, Grand-Maître de la garde-robe, d'une probité intacte, ne se prêtait guère à certaines petites malversations d'intérieur que d'Hémery était fort tenté de se permettre. Il avait eu dans ce genre une assez méchante affaire vers 1626, à la suite des fournitures faites lors du mariage de la Reine d'Angleterre[1]. Peu après il essaya d'être maître des Comptes et fut repoussé. Cependant il devint secrétaire du Conseil. Là, son intelligence, sa facilité extrême se révélèrent. Il était doué d'une faculté aussi rare que précieuse, la mémoire des nombres; il retenait et citait des colonnes entières de chiffres sans jamais omettre les fractions, faisant de tête, sans plume ni encre, des supputations excessivement compliquées. Ce don, depuis d'Hémery, n'a guère été accordé au même degré qu'à M. Pitt, auquel il arrivait souvent, lors de la discussion du budget à la Chambre des Communes, d'énoncer une série de sommes qui eussent rempli au delà de huit pages in-quarto.

Le Cardinal de Richelieu avait été le premier à reconnaître la véritable capacité d'Hémery et à mettre à profit sa rare habileté. Il n'hésita pas à lui confier la place d'intendant de l'armée, dans la guerre pour la succession du duché de Mantoue. A cette place se joignait une mission purement diplomatique, celle de détacher le duc de Savoie de l'alliance qu'il avait formée avec l'Autriche, en faveur de Charles de Gonzague, héritier légitime de ce même duché. La négociation échoua; mais le Cardinal, malgré le juste prix qu'il attachait à son succès, comprit qu'il était impossible de ne pas rendre hommage à l'activité, au zèle plein de dextérité dont avait fait preuve Hémery; et pour marque de sa satisfaction, après la paix, il le laissa comme ambassadeur de France à Turin.

Il fut aussi intendant des finances; c'est en cette qualité qu'il alla en Languedoc pendant la tenue des États. Il s'y montra le promoteur de plusieurs réductions dans les dépenses. Il en provoqua une, entre autres, qui dut singulièrement plaire au Cardinal, si même elle n'était pas dictée par lui : c'était la suppression

[1] Henriette de France, sœur de Louis XIII, qui avait épousé Charles Ier, en 1625.

Digitized by Google

de la pension ou traitement de cent mille francs que les États avaient accordée au Maréchal Henri de Montmorency, gouverneur du Languedoc.

Le mariage contracté par d'Hémery, longtemps avant de parvenir aux emplois les plus élevés, prouve qu'il n'était pas un homme dont on dédaignât le rang et la position sociale. Sa femme, Marie Le Camus, était fille du conseiller d'État de ce nom et de Marie Colbert. Maintenant que nous avons dit les précédents d'Hémery lorsqu'il avait été appelé d'abord à la place de Contrôleur général, puis un peu plus tard à celle de Surintendant des finances, passons à l'analyse de ses opérations comme Ministre. Cet examen achevé, nous le suivrons à Tanlay au milieu de ces magnifiques travaux d'embellissements. Nous compléterons sa biographie par des détails sur sa vie privée, qui fut celle d'un Surintendant, c'est-à-dire pleine d'aventures, galantes jusqu'au scandale.

Nous sommes en 1643 : Louis XIII était mort le 5 mai, la Régence d'Anne d'Autriche commençait. Mais le premier Ministre de fait du feu Roi, Mazarin, qui avait déjà recueilli l'héritage de Richelieu, ne tarda pas à devenir encore le véritable dépositaire du pouvoir. La situation financière de l'État était déplorable, et à tel point périlleuse, que les recettes des années 1644, 1645 et 1646, se trouvaient à l'avance entièrement consommées. Le président de Bailleul, à qui la Reine avait voulu confier la Surintendance des finances, non pas qu'il fût capable, mais uniquement parce qu'il lui était dévoué comme sa créature, se trouvait évidemment dans l'impuissance de faire face à des exigences qu'accroissait encore l'entretien de trois armées, en Italie, en Catalogne et en Alsace; car la France était en guerre avec l'Empire et l'Espagne. Le Cardinal de Mazarin crut donc indispensable de couvrir la nullité du président de Bailleul, en lui donnant un adjoint intelligent, qui fut d'Hémery. « Homme d'expédients, dit Forbonnais, et qui n'aurait peut-être pas mérité les impressions que le public prit de lui, s'il eût eu les mains nettes dans son administration. »

Être un homme d'expédients, fertile en inventions fiscales, constituait alors, sans le moindre doute, un fort grand mérite. La raison en est simple, car toute base rationnelle, équitable dans l'impôt, était repoussée, tout principe de généralité à l'égard des charges publiques, inadmissible. Le métier de Ministre des finances consistait uniquement à rencontrer une forme inusitée plus ou moins heureuse, sous laquelle, en s'adressant à la portion taillable de la nation, on obtenait quelques recettes nouvelles. Cette marche invariablement tracée, d'Hémery la suivit le plus souvent, mais, à plusieurs reprises, toutefois, il essaya de s'en affranchir. Ce furent là des efforts louables qu'il n'est pas inutile de constater. Nous n'entreprendrons point assurément de réhabiliter d'Hémery et de le pré-

Digitized by Google

senter comme un administrateur pur et désintéressé. Ce serait là une tentative que l'examen même auquel nous allons nous livrer rendrait fort malséante. A l'égard des Surintendants, de tels paradoxes seraient dangereux. Mais l'analyse de ses actes, pendant près de sept années prouvera sa grande habileté. Cette étude offrira, nous l'espérons toutefois, le tableau le moins imparfait qui ait été tracé du désordre financier au commencement du règne de Louis XIV. A une date mémorable de l'ancienne monarchie, ce travail a son prix; il fait penser, il appelle des comparaisons curieuses, instructives; il permet de mieux apprécier les principes qui régissent de nos jours la fortune publique, les règles d'ordre et de contrôle introduites depuis trente ans, enfin toutes les garanties que nous possédons en matière d'impôts.

On fit subir d'abord (1643) une augmentation de plusieurs sous aux taxes de tous genres affermées, régies ou aliénées. Mais cette mesure fut insuffisante, la bataille de Rocroy n'ayant point permis de conclure la paix espérée. On dut créer une autre ressource qui consistait à déclarer que les possesseurs des *domaines aliénés* et *engagés*, seraient libérés des rentes, gages et autres droits dont les concessions étaient grevées, sous la condition que ces possesseurs acquitteraient une taxe de répartition. En même temps, il le fallait bien, on décidait que les paiements, les engagements qui étaient hypothéqués sur ces *biens* ou *domaines*, gage des créanciers de l'État, pour plusieurs emprunts précédemment contractés, seraient acquittés sur le Trésor. Mais, par malheur, les besoins se trouvèrent tellement impérieux, qu'on oublia de payer les rentiers. Leurs plaintes furent aussi vives qu'elles étaient fondées. On devait nécessairement y faire droit. Mais de quelle manière? Voici comment. Les pauvres engagistes étaient là, et l'on regarda comme tout simple de leur imposer l'obligation de payer les rentiers, sauf à *déclarer*, pour régulariser cette décision, que les taxes déjà acquittées par eux tourneraient en augmentation de finance.

Voilà le cercle vicieux, inique, dans lequel il fallait se mouvoir quand on gérait les finances de la France avant 1789. Le plus ou le moins, en ce genre, qu'on le sache bien, était à peu près indépendant de la capacité, de l'honnêteté d'un Contrôleur-général. Ce plus, ce moins, n'avaient guère d'autres limites que les dépenses. Parmi ces dépenses, s'il s'en rencontrait d'abusives, ce qui n'est point contesté, il en existait aussi de fort légitimes, de sacrées, par exemple, la défense de l'État, la solde et l'entretien de ses armées. Une seule objection reste à faire : Comment un honnête homme, d'un esprit droit, équitable, éclairé, pouvait-il, placé dans de pareilles conditions, accepter ce titre insolite de Contrôleur-général des finances? Il est juste d'ajouter que peu d'entre eux eurent cet esprit, triste

Digitized by Google

vérité dont il est aisé de se convaincre en parcourant la longue liste des régulateurs de la fortune publique sous l'ancienne monarchie, sans même en excepter Colbert. On peut, on doit sans doute louer les créations utiles de Colbert, rendre hommage à plusieurs de ses vues, admirer ses établissements, et l'espèce de régularité même qu'il essaya d'introduire au milieu du chaos des finances, et ne pas croire toutefois que ses traitements ou les *bienfaits* du Roi, pour nous servir de l'expression consacrée, lui eussent seuls permis de laisser à sa mort une fortune de dix millions qui en représenteraient plus de trente de nos jours, sans compter qu'il s'était bâti à Sceaux une résidence toute royale.

Dans la même année (1643) il fallut contracter un emprunt de douze millions à vingt-cinq pour cent. Qu'on ne s'effraie pas, ou qu'on raisonne du moins son effroi : les principes d'une saine économie publique étaient tellement inconnus, que le Surintendant de Bailleul n'hésitait pas à justifier, dans une conférence, l'élévation monstrueuse de ce taux, en disant « que cet usage était commode et avantageux; que si le Prince donnait un plus haut intérêt que l'ordinaire, il le donnait à ses peuples, qui s'enrichissaient à ses dépens. » A ses dépens! non pas précisément d'abord, mais bien au lourd, mais bien au désastreux préjudice de ceux de ses sujets qui payaient l'impôt; et puis, est-ce que tous les fonds versés dans les emprunts étaient fournis par les nationaux? Les étrangers y avaient une large part, part d'autant plus grande que partout ailleurs qu'en France, à cette même époque, l'argent valait moins de vingt-cinq pour cent.

D'Hémery songea à se créer une ressource préférable à celles que procuraient des emprunts usuraires. Cette mesure, qui assurait une rentrée de huit millions, consistait à établir une taxe, une fois payée, sur les maisons bâties dans Paris, mais en dehors des limites déterminées par les ordonnances, notamment celle rendue en 1548. Le Contrôleur-général avait certainement la légalité pour lui. Quant à l'opportunité, elle était flagrante, car le Trésor se trouvait vide, et il fallait solder l'armée, la nourrir, faire vivre les garnisons des places nouvellement conquises, et acquitter enfin les subsides promis à nos alliés, la Suède et le Landgraviat de Hesse. L'innovation fut repoussée par le Parlement, qui, faisant de la popularité aux dépens du pauvre, céda aux criailleries des propriétaires de maisons et refusa d'enregistrer l'édit. La Cour transigea, l'imposition sur les maisons fut réduite à un million, et le déficit causé par cette réduction couvert par une augmentation réelle de six millions sur les tailles, sous le nom de *subsistance des troupes*. Et, déplorable contradiction, chose vraiment digne d'être remarquée, le Parlement, en rejetant l'édit primitif pour la taxe des maisons, avait déclaré lui-même que le *peuple des campagnes était trop chargé pour augmenter les tailles!*

Digitized by Google

Le ministère essaie d'être plus heureux. Afin d'assurer immédiatement le placement d'un nouvel emprunt, il propose la création de *trois millions deux cent mille livres* en rente, et d'en faire la répartition par forme de taxe sur les riches et sur les notables. Le Parlement consentit à enregistrer la Déclaration, mais avec la condition absurde, inouïe, que dans cette taxe seraient seulement compris ceux qui, depuis vingt ans, auraient été employés dans les finances, ou (ce qui est bien plus curieux) *auront exercé le commerce, ou ceux enfin qui ont déjà fait volontairement des avances au Roi*. Quel étrange bouleversement d'idées! Pourtant le Conseil ne put accepter une pareille condition. Dans une nouvelle Déclaration, le Roi disait qu'il *assujettissait tous ses sujets à la taxe, eu égard à leurs facultés*. Ceci était très-raisonnable, équitable tout au moins. Le Parlement y mit une restriction peu honorable; elle consistait à exempter de la taxe les officiers de judicature, *les avocats, les procureurs, notaires, officiers* et *suppôts* de l'Université.

Ainsi, et c'est bien ce qu'il faut remarquer pour laisser à cet examen son intérêt et son utilité, toute tendance honnête, toute tentative dans le but d'arriver à l'égalité dans l'impôt, en prenant pour base, sans acception de personnes, les facultés de chacun, les forces contributives en un mot, échoue devant le Parlement. Il préludait déjà, on le voit, aux résistances qui amenèrent la Fronde.

Bien qu'il ne fût encore que Contrôleur-général et point encore Surintendant, Hémery, qui en exerçait de fait les fonctions, par suite de la nullité du titulaire, Hémery donc, indépendamment de divers moyens secondaires et qui n'étaient que des expédients, conçut un projet qui eût dû être accepté. Il proposait *d'aliéner, par abonnement ou par rachat obligatoire, les droits féodaux appartenant au Roi*. Cet édit, dans les circonstances difficiles où se trouvait la France, était l'une des mesures les plus douces qui pussent être adoptées; toutefois encore, sa vérification rencontra une opposition tellement vive, qu'il ne passa à l'enregistrement qu'avec cette correction dérisoire : *les abonnements et les rachats resteront libres*.

Cependant, une résistance si constante et à tel point systématique détermina le Cardinal Mazarin à déployer l'appareil d'un lit de justice. La Régente y consentit, et conduisit au Parlement Louis XIV, à peine âgé de sept ans. Là, le Chancelier expliqua les volontés du jeune Roi, en lisant dix-huit édits bursaux, dont l'enregistrement fut fait d'autorité avec la clause d'exprès commandement.

La nomenclature seule de cette série d'édits constate au plus haut degré l'impuissance où l'on était alors d'asseoir la perception des impôts sur des bases solides. Pour la plupart, ces édits portaient création de nouveaux offices, inutiles ou onéreux aux peuples. Ils pourraient se résumer par ces mots : additions d'abus à des abus déjà existants. L'examen en serait assez triste. L'un d'eux, cepen-

Digitized by Google

daut, a quelque chose de passablement gai. Littéralement, il contraignait de devenir nobles tous les gens riches des provinces, moyennant finance. L'inspiration était bouffonne et parfaitement italienne.

En 1646, l'insignifiant Bailleul se retire, et d'Hémery est nommé Surintendant. L'esprit d'opposition n'en devint que plus vif dans le Parlement à cette nomination, car Particelli d'Hémery était bien connu pour être l'homme de Mazarin. La résistance aux volontés du premier Ministre prenant chaque jour un caractère plus prononcé, le mouvement qui allait produire la guerre de la Fronde s'accéléra. Cependant le nouveau Surintendant essaie encore de sortir des misérables expédients qui se pratiquaient invariablement depuis 1611, époque de la retraite de Sully. Hémery n'était point un homme de génie; mais la rectitude de son esprit, la sûreté et la rapidité de ses perceptions le ramenaient sans cesse à rechercher, à enfanter des combinaisons qui lui permissent enfin d'élargir et de régulariser les bases de l'impôt. Nous ne savons si le côté équitable de ses mesures le préoccupait par-dessus tout; mais on s'assure du moins que sa raison lui disait clairement que c'était en les faisant triompher qu'il provoquerait d'abondantes ressources.

Une fois il se crut sûr de réussir, il ne douta point du succès. Plusieurs grandes villes de France, surtout dans les pays d'États, n'avaient-elles pas adopté comme plus équitable, plus doux et d'un recouvrement moins coûteux que tous les autres impôts, celui qu'il allait proposer pour la capitale? Il avait, comme on dirait de notre temps, les précédents en sa faveur. Le Surintendant imagina donc d'établir, à l'entrée de Paris, un droit sur les marchandises destinées à la consommation de ses habitants, et qui devait les *atteindre tous sans distinction de rang ni de privilége*. Cette taxe promettait d'être très-productive, et frappait juste en atteignant une capitale où la présence des gens riches élève à un total prodigieux la somme des consommations. Par sa nature et son classement, cet impôt semblait devoir échapper à l'examen du Parlement; il appartenait de droit, dans l'ordre des choses, à la juridiction de la Cour des aides, qui, sans aucune difficulté, l'enregistra. On se trompait. Le Parlement intervint, et, à tort ou à raison, nia la compétence de cette Compagnie; son intérêt ne lui permettait pas d'être d'un autre avis. Il se disposait à suspendre la perception du tarif, lorsque le Cardinal mollit, malgré l'opinion de Monsieur et l'avis de la Régente, indignée de voir les succès des armées paralysés par le mauvais vouloir d'une Compagnie ambitieuse, turbulente et hargneuse. Outre la suppression des droits à l'égard du charbon, du bois à brûler, du vin, messieurs du Parlement obtinrent encore l'affranchissement de toute taxe *sur tous les objets*

Digitized by Google

provenant du cru des bourgeois de Paris. Cette exemption, appliquée à ce qui provenait du cru des bourgeois, était dictée par l'intérêt personnel; elle affaiblissait, d'ailleurs, les ressources qu'on attendait du droit, tout en le rendant injuste dans sa perception.

Le dernier mot des magistrats était bien décidément de ne supporter aucune des charges qu'imposaient à la France les besoins de la guerre et le salut public. Persévérant dans ses projets de réforme, car on peut leur donner ce nom, le Surintendant souleva une plus violente opposition lorsqu'il établit un droit de 10 sous par muid de vin, quand il révoqua tous les priviléges de *franc salé*, et que le sel fut augmenté de 40 sous par minot. Les clameurs n'eurent plus de bornes à l'annonce d'une Déclaration qui décidait que, pendant la guerre, un tiers des gages serait retranché aux Cours souveraines, et la moitié à tous les autres offices.

Le Cardinal venait de donner à Paris, dans cette même année (1646), l'Opéra, spectacle nouveau en France. Il parait que Mazarin avait beaucoup trop compté sur cette création pour distraire les esprits et aider au succès des mesures financières du Surintendant. Si messieurs les conseillers au parlement allèrent en habit de ville jouir incognito, dans quelques loges grillées, des féeries qu'il leur avait ménagées, ils ne se crurent point pour cela obligés de modérer leur opposition. Ils entendirent chanter; mais ils ne voulurent pas payer, malgré le mot de Mazarin ou plutôt une de ses variantes.

Cette opposition obligea de nouveau, pendant l'année 1647, à recourir à la voie ruineuse des emprunts usuraires. Cependant la détresse des peuples devint extrême; elle s'accrut encore de l'obligation où l'on s'était trouvé de laisser les troupes, l'hiver précédent, à la charge des provinces. Il fallut donc faire droit à des plaintes que la nécessité commandait d'écouter. Dix-sept millions sur les tailles arriérées furent en conséquence remis aux pauvres contribuables. Faible adoucissement à tant de maux; car, à cette époque, on avait compté dans le royaume jusqu'à vingt-trois mille prisonniers pour les tailles. Cinq mille étaient morts de misère. Une mesure qu'expliquent les embarras inextricables du Ministre fut encore prise à cette même date; elle consistait à faire verser au Trésor les produits des octrois que les communes percevaient, au moyen de taxes locales concédées par les Rois. Cette spoliation était palliée par l'autorisation donnée à ces mêmes communes de doubler les droits déjà établis.

A mesure que nous avançons vers le terme qui marqua la fin de l'administration d'Hémery, la lutte devient chaque jour plus ardente entre le Cardinal et le Parlement. C'est qu'au fond de cette opposition si bruyante, l'expul-

Digitized by Google

sion, la chute de Mazarin était le but qu'on se promettait d'atteindre, n'importent les moyens. De son côté, le premier Ministre voulait à tout prix (1648) se procurer les fonds nécessaires pour pouvoir pousser avec vigueur les opérations militaires auxquelles la France ne tarda pas à devoir le traité de Munster (24 octobre même année), qui lui donna l'Alsace et les trois évêchés de Metz, Toul et Verdun.

Animé de ce désir, mais connaissant bien le refus d'enregistrement promis à de nouveaux édits bursaux, Mazarin se décida à recourir encore à un lit de justice pour obtenir la sanction dont il avait besoin. Au nombre de ces édits, ainsi homologués forcément, il en était un qui *suspendait le paiement d'une année d'arrérages aux rentiers*. Celui-là était cruel, inhumain. Parmi les autres mesures se trouvaient le *doublement des juges dans les présidiaux;* la création de *vingt-quatre nouveaux maîtres des requêtes;* enfin la continuation de l'*annuel des offices pour neuf années, moyennant le retranchement de quatre années de gages aux titulaires des emplois de judicature et de finance*. Dans la pensée de complaire au Parlement et de s'assurer son silence, précaution qui fut vaine au surplus, les magistrats de cette Cour se trouvaient seuls exceptés de la retenue des gages.

Le cri fut général à la lecture de ces édits. Le Cardinal, aussi hardi à entreprendre que faible et timide contre les résistances, eut peur. La clameur, il est vrai, était grande; elle s'accrut encore quand on sut qu'un moment, d'après les conseils d'Hémery, il avait même eu le projet d'*imposer les gentilshommes à la taille*.

Rapportons ici quelques lignes de Forbonnais (*Recherches et considérations sur les finances de la France*); elles expliquent comment s'organisa la résistance aux édits. « Les marchands s'ameutèrent; les maîtres des requêtes signèrent un acte d'union par lequel ils s'engagèrent d'exclure leurs nouveaux confrères, et de dédommager ceux d'entre eux que l'on pourrait priver de leurs charges pour servir d'exemple. Les autres Compagnies souveraines s'unirent, et le nombre des mécontents grossit. Les trésoriers de France, les élus, les secrétaires du Roi, les officiers des gabelles, tous se rallient et demandent au Parlement la réparation des torts qui leur sont faits.

« L'intérêt personnel dictait ces requêtes. Cependant, soit qu'il ne fût pas aperçu, soit qu'on voulût entreprendre de son côté (cela est de toute évidence), on s'assemble contre les lois, on délibère malgré les défenses.

« Les conseils violents ne manquaient point à la Cour, la Régente y était portée; mais le premier Ministre, qui ne connaissait de honte que celle de ne pas arriver à son but principal, pensa qu'il était plus sage de se retirer du

Digitized by Google

mauvais pas où l'on s'était engagé que de s'exposer à perdre par une division ouverte le fruit des négociations prêtes à se conclure à Munster. »

Afin de conjurer l'orage, la première mesure que prit le Cardinal fut de sacrifier d'Hémery. Il fut donc renvoyé et relégué à sa terre de Tanlay, pour reparaître un peu plus tard sur la scène politique, mais pendant quelques instants seulement. On donna la Surintendance au Maréchal de la Meilleraie, à laquelle il n'entendait rien. Tous les édits qui avaient excité la colère et la haine publiques furent comme non avenus. Sur le conseil des magistrats, on *révoqua les assignations données* ou *mandats délivrés à ceux qui avaient avancé de l'argent à l'État*, ATTENDU, disait-on en toutes lettres, QUE C'ÉTAIENT PRESQUE TOUS DES GENS DE RIEN OU TROP RICHES! L'objection est vraiment précieuse à recueillir. Manquer à des engagements pris, faire banqueroute, en un mot, est chose qui s'est vue trop souvent pratiquée par le Gouvernement en France; mais, certainement, c'est la première et la dernière fois qu'on ait osé opposer une pareille fin de non-recevoir aux créanciers de l'État. L'abbé Terray, si téméraire lui-même en matière de probité, eût reculé devant l'emploi d'un pareil argument.

Dès l'année suivante, c'est-à-dire dans le courant de 1649, le Maréchal de la Meilleraie, après avoir aliéné, imposé et surtout emprunté autant qu'il le put et à tous les taux imaginables et même inimaginables, succomba sous le faix; il se retira. C'est alors que le Cardinal, à bout de voie, rappela d'Hémery à la Surintendance. Il marqua cette dernière et courte apparition par une mesure que le crédit public autant que la justice réclamait impérieusement : le paiement des arrérages dus aux rentiers. Au bout de quelques mois, d'Hémery fut remplacé par le président de Maisons. Plusieurs historiens et biographes ont tout simplement donné pour cause à la retraite d'Hémery, sa mort, qu'ils placent en 1650; c'est là une erreur dans laquelle est tombé Forbonnais lui-même. Des documents certains nous ont prouvé que d'Hémery quitta le Pouvoir parce qu'il lui fut retiré, qu'il retourna à Tanlay, où il ne mourut enfin que le 15 mai 1654.

Le jugement que les contemporains ont porté d'Hémery serait incontestable s'ils s'étaient bornés à accuser le Surintendant de cupidité, de vénalité; mais ils ont été injustes, passionnés, lorsque, soutenus par quelques historiens dépourvus de critique venus à la suite, ils ont osé, sans le moindre examen de ses actes, sans peser les obstacles presque insurmontables dont il était entouré, lui dénier la capacité. Il fut doué, au contraire, d'une rare habileté; son esprit était inventif, ses vues supérieures à celles de son temps. Plus d'une fois, nous l'avons vu, il tenta de généraliser l'impôt. Est-ce que cette pensée seule, à l'époque où la clef

Digitized by Google

des finances lui fut remise, n'atteste pas l'intégrité de sa raison, si l'on peut ainsi parler? C'est de cette découverte ou de ce perfectionnement dont il fallait lui tenir compte. Avoir aperçu cette vérité, l'avoir formulée de 1643 à 1649, était un effort immense. S'il ajoutait des jurés mouleurs et compteurs de bois, de fagots, à ceux qui existaient déjà, assurément c'était là un sordide expédient, et il le savait mieux que personne. Mais trouvant partout des contradictions, des impossibilités, que pouvait-il faire? Quand toutes combinaisons meilleures que celles mises en usage pour asseoir les contributions devenaient impraticables, étaient repoussées d'avance, évidemment le plus vicieux, le plus ridicule même des impôts devait être admis; dès qu'il dispensait d'une vérification, on était sûr d'obtenir l'enregistrement.

Au surplus, notre double opinion sur Hémery ne s'écarte pas de celle de Forbonnais, juge sévère, mais compétent. En parlant de son renvoi, il a dit : « Il fut injustement puni, si l'on considère la cause principale de son exil; et ne l'eût pas été assez, si l'on eût recherché ses concussions. Il avait amassé des sommes immenses dans le maniement des finances, sans compter les largesses qu'il répandait à la Cour pour s'y soutenir... Entre autres aliénations intéressées, évidemment coupables, il accorda pendant dix ans, pour un million, la jouissance des impôts et billots de Bretagne, qui ne valaient pas moins de cinq cent mille livres par an. »

Ajoutons enfin qu'il jouait aussi sur les valeurs de l'État, et qu'il jouait à coup sûr, devançant en cela l'époque du système de Law et le temps où nous vivons. Il faisait acheter pour lui et ses amis des rentes au denier deux et trois, que le Trésor public remboursait ensuite sur le pied du denier quatorze.

En terminant, indiquons quelle était la situation des finances de la France en 1649, sous le triple rapport des recettes, des dépenses et de l'arriéré dû par l'État. Les *tailles, taillon, subsistance*, s'élevaient à cinquante millions deux cent quatre-vingt-quatorze mille livres; les Fermes et quelques autres rentrées donnaient quarante-trois millions sept cent six mille livres : ensemble quatre-vingt-douze millions en nombre rond. Les dépenses n'étant pas moindres de cent quatre millions, le déficit se trouvait dès lors de douze millions. Enfin l'État devait un peu plus de soixante millions d'assignations non acquittées [1].

[1] Pour résumer, dans le travail qui précède, les principaux actes de l'administration d'Hémery, nous ne nous sommes pas contenté de consulter les ouvrages de Moreau de Beaumont, de Bailly, et de nous appuyer des *Recherches et considérations sur les finances de la France*, par Forbonnais; nous avons voulu recourir aussi aux Edits et Déclarations de l'époque.

Voir, à l'appendice, note A, le tableau détaillé du montant des recettes de la France en 1649. Ce docu-

Digitized by Google

Si d'Hémery n'eût été qu'un financier plus ou moins cupide, plus ou moins maudit, seul genre d'immortalité permis à ceux de sa profession, comme il l'a dit lui-même, nous condamnerions avant tout le monde l'importance donnée ici à sa vie et à son nom. Mais d'Hémery a laissé l'empreinte de sa main d'or sur Tanlay, et ceci lui mérite, sinon une réhabilitation, du moins une place dans le souvenir de la postérité. Il faut que les pierres lui rendent ce qu'il a fait pour elles. N'eût-il aimé qu'un jour les arts, les arts lui doivent la récompense de ce jour de bienfait. Ne le lui enlevons pas. Élargissons même, à l'occasion de cet éloge qui lui revient, la reconnaissance due à tous ces hommes d'argent dont lui et Fouquet furent les étincelantes personnifications. A leur exemple, des milliers de financiers, de traitants, de fermiers acquéreurs de châteaux tombés de l'écrin seigneurial, ont conservé pour nous, qui ne conservons rien pour nos descendants, ces châteaux qui ne servaient qu'à les rendre ridicules. L'argent de la Gabelle a été employé à relever bien des murs pourris, à raviver des peintures éteintes, à redresser des tours, à faire jaillir les eaux du fond de mille et mille bassins épuisés. Ils n'étaient pas nobles, sans doute, mais ils n'étaient pas avares, ils n'étaient pas sordides, et la prodigalité bien entendue est aussi une noblesse. Si ces financiers, bafoués par Le Sage, avaient la main percée, sous leur main il y avait celle du peintre, celle du sculpteur, celle du brodeur, celle du ciseleur, celle de tout ce qui avait une idée, un talent. Qu'importe alors que la main fût percée? Soyons donc fort indulgents quand nous nous prenons à les juger. Si l'on n'a plus que de tristes maisons de campagne, aux volets verts, à l'escalier bien étroit de peur de trop empiéter sur l'espace, ce n'est pas parce que la noblesse est partie, c'est parce que certains riches de nos jours, aux idées étroites, sans nul goût des arts, en ont pris la place. Il est vrai qu'à défaut de grands vices, nous avons une foule de petites vertus plus ou moins négatives, qui se résument presque toutes dans une admirable et *précautionneuse* parcimonie. C'est comme la caisse d'épargne, où place l'opulence de notre temps. Respectons, appelons l'économie, l'ordre, la régularité dans toutes les classes; mais que les riches de notre ère moderne n'oublient pas qu'acheter une statue de David ou d'Étex, un tableau d'Ingres ou de Delaroche, relever une tour, c'est là aussi pour eux faire un placement utile de leur argent. Qu'ils veuillent enfin se souvenir un peu du vers de Voltaire :

Le riche est né pour beaucoup dépenser.

ment, par la bizarrerie même des dénominations des divers impôts existant alors, nous a paru offrir au moins un intérêt de curiosité.

Digitized by Google

VI

Sans le désir de ne pas interrompre l'analyse des actes qui marquèrent l'administration d'Hémery, comme Contrôleur général et Surintendant des finances, plus d'une fois nous eussions dû le suivre à Tanlay depuis 1643 jusqu'en 1648; car c'est dans cet intervalle qu'il acheva non-seulement le grand château commencé par d'Andelot, mais qu'il créa les vastes dépendances qui ont fait de ce lieu l'une des plus magnifiques habitations du royaume. A cette époque, elles étaient très-rares : rien encore de ce que devait faire éclore en ce genre le long et fastueux règne de Louis XIV, n'avait vu le jour.

D'Hémery, à la possibilité de disposer de sommes immenses, joignit le goût du beau. On en a des preuves. Il confia à Le Muet, architecte célèbre du temps, le soin de réaliser ses vastes projets de construction. Le Muet, indépendamment de Tanlay, a laissé ailleurs des édifices très-remarquables. Les châteaux élevés sur ses plans et sous sa direction sont nombreux. Parmi ceux qui lui acquirent le plus d'honneur, on cite Chavigny en Touraine, Pont en Champagne, bâti pour M. Bouthillier, Surintendant des finances, qui depuis fut possédé par Madame, mère de l'Empereur, et qui devint dans ces derniers temps la propriété de M. Casimir Périer [1].

[1] Bien à tort, selon nous, cet acquéreur fit démolir le château de Pont. La construction qui l'a remplacé est d'un style lourd et sans élégance, ce qui fait regretter davantage l'ancienne habitation. Pont a cessé, depuis plusieurs années, d'appartenir à la famille de M. Casimir Périer — Voir, à la note B, quelques détails sur Le Muet.

Digitized by Google

Digitized by Google

FAÇADE SUR LA COUR D'HONNEUR

Digitized by Google

En jetant les yeux sur le dessin, *façade sur la cour d'honneur*, on jugera de l'étendue des constructions dues à Ilémery, puisque d'Andelot, comme nous l'avons déjà dit, n'avait pas dépassé l'avant-dernière fenêtre à côté du péristyle. Si l'on examine l'autre façade, celle *côté du parc*, on retrouve, comme œuvre du Surintendant, indépendamment de l'aile en retour, le pavillon carré isolé, et que précèdent deux aiguilles ou obélisques. Le pavillon pourrait être accusé d'un peu de lourdeur dans sa forme; c'était le défaut, le seul peut-être qui ait été quelquefois reproché à Le Muet. Là est l'entrée de la cour d'honneur du château. Elle est précédée par une autre qu'on trouve après avoir passé sous le petit château, premier objet qui, en arrivant, s'offre à la vue : gracieux portique, qui introduit dans cette cour, fermée sur trois faces. L'architecte y a sculpté la puissance, la richesse du propriétaire. Cette cour est formée d'une suite d'arcades séparées par des pilastres. Le dessin laisse apercevoir une partie de cette belle décoration. De cette cour, on pénètre dans le grand parc (l'ancien) par une porte faisant face au petit château. Elle offre aussi un vaste portail, élevé à son point milieu, à l'opposé, mais en face des obélisques. Là est l'entrée des communs immenses, des vastes écuries, des remises nombreuses, bâtiments d'un style mâle, simple, imposant, qui se développent sous trois faces. Le Muet s'est encore inspiré en cet endroit de l'opulence du Surintendant; il savait que le maître de Tanlay disposait presque des recettes de l'État. C'est comme le portique des édifices babyloniens de Fouquet. Quand on songe que ces montagnes d'or changées en pierres s'élevaient à la veille de la Fronde, un peu avant que Louis XIV s'évadât avec sa mère de sa capitale, on est encore bien plus frappé de cette incroyable et presque insolente manifestation de la puissance d'argent de Particelli.

Au-dessus du portail qui introduit dans ces fastueux communs, des sculptures d'une belle exécution fixent l'attention. D'abord, c'est une magnifique tête de cheval se détachant fortement en relief; puis, jetés autour de cette tête, divers instruments, en rapport avec la destination des lieux où l'on va pénétrer, se groupent heureusement.

Sur la porte qui conduit au grand parc, d'autres attributs, tels que des épis, des fruits, etc., se remarquent également. A peine en avez-vous franchi le seuil qu'à droite s'offre un canal dont la longueur dépasse deux cent vingt-cinq toises et la largeur douze toises (nous n'avons pas le courage, en décrivant ces œuvres contemporaines du dix-septième siècle, de dire cinq cent cinquante mètres, vingt-cinq mètres). A son extrémité, ce gigantesque canal est terminé par un château d'eau. C'est là, sans contredit, la plus grande flatterie de Le Muet pour

Digitized by Google

d'Hémery. Ce château d'eau, cette perspective, comme on l'appelle, est d'un effet prodigieusement imposant. On se demande, cette fois, si l'architecte n'avait pas rêvé pour le Surintendant on ne sait quelle élévation fabuleuse, extraordinaire, en dehors de la destinée d'un simple particulier. Ce château d'eau est d'ordre dorique. A sa base, s'échappent par des *mufles* des eaux d'une limpidité qui n'est comparable qu'à leur abondance. La nature a voulu qu'en richesses hydrauliques Tanlay n'eût rien non plus à envier à aucun lieu du monde. L'expression de Bossuet, inspirée par les cascades de Chantilly, serait-elle applicable aux incessantes et jaillissantes eaux vomies par les têtes de lions de Tanlay dans leur ruisselante insomnie? car elles aussi ne se taisent ni jour ni nuit.

Le canal a pour cadre des arbres dont quelques-uns comptent bien au delà de deux siècles et demi, ayant été plantés par d'Andelot : ils ombragèrent les Coligny et le prince de Condé.

L'intérieur du château répond à la magnificence du dehors. La galerie, qui, malgré la réduction qu'elle a subie à la suite d'un incendie, en 1762, offre encore une longueur de soixante-cinq pieds sur dix-sept de largeur, est à coup sûr ce qui mérite le plus de fixer notre attention [1]. Les peintures à fresque qui la décorent sont d'une pureté de dessin et d'un goût irréprochables. Le coloris est exempt de ce ton grisâtre jusqu'à l'excès qu'on a si souvent reproché à ces sortes de travaux. Des pilastres chargés d'élégantes corniches séparent entre elles les diverses scènes rendues par le pinceau de l'artiste sur les parois des murs.

Tous les sujets sont empruntés à l'inépuisable musée de la mythologie. Chaque composition est empreinte d'un caractère sévère, simple sans rudesse ou gracieux sans fadeur. Des figures de grande dimension, et des faisceaux d'armes disposés avec habileté, se détachent et varient les effets de l'ensemble. Enfin, des caissons dont les proportions et l'ornementation ont été savamment étudiées décorent la voûte.

Cette galerie fut l'œuvre collective d'artistes que d'Hémery appela d'Italie et entretint à grands frais pendant plus de deux années. Toutes ces peintures offrent le rare mérite, ou, pour parler plus exactement, ont eu le singulier bonheur de se conserver presque sans aucune altération depuis deux siècles. Il a fallu nécessairement, après l'incendie, rétablir la partie qui forme l'une des extrémités

[1] Elle est située au premier, et occupe, du côté du parc, le milieu de la façade; elle est éclairée par cinq fenêtres, dont trois s'ouvrent naturellement sur le balcon. L'incendie, en réduisant une des extrémités de la galerie, l'a ainsi placée au centre du château. Elle s'étendait, avant cet accident, jusqu'à la dernière fenêtre qui précède la tour, à gauche, en regardant le dessin.

Digitized by Google

de la galerie. Cette tâche difficile a été exécutée avec un plein succès par Jean Thévenin, marquis de Tanlay, conseiller au Parlement de Paris, grand-père du possesseur actuel. Le chiffre du Surintendant, composé des lettres M. P. D. H., se voit mêlé aux décorations de la galerie. On le retrouve très-fréquemment reproduit soit au dehors, soit dans l'intérieur du château. On remarque surtout comme il se détache à profusion sur la splendide boiserie, morceau de sculpture qui décore la partie inférieure du beau salon de Tanlay, la même pièce où l'on voit la tête de l'Amiral que nous avons décrite plus haut comme faisant partie des constructions dues à d'Andelot. Cette boiserie se trouvait placée autrefois dans l'ancien salon d'Hémery, pièce vaste qui n'avait pas moins de vingt-six pieds de longueur sur vingt de large. Elle a été transformée en salle de spectacle.

Terminons cette description, en indiquant d'abord le vestibule au rez-de-chaussée, construit au milieu du principal corps de logis; il en occupe toute la largeur. Soutenu par des colonnes, son aspect est majestueux. Les niches des murs latéraux ont été remplies par des bustes en marbre, que fit exécuter en Italie le même seigneur de Tanlay à qui est due la restauration de l'extrémité de la galerie après l'incendie.

La chapelle, située dans l'une des tours, celle qu'on voit surmontée d'une croix, à l'extrémité de l'aile droite (dessin reproduisant la façade sur la cour d'honneur), est remarquablement belle. Elle se couronne d'une riche corniche sur laquelle s'élève un dôme élégant. Circonscrit par la dimension et la forme de la tour, l'architecte a dû calculer ses décorations sur la hauteur disproportionnée qui lui était donnée. Le Muet eût préféré que la chapelle formât une construction distincte et séparée. Mais le Surintendant fut dirigé et entraîné par le désir de la placer sur le lieu même de l'ancienne chapelle qu'avait fondée en 1222 Guillaume de Courtenay[1]. C'est ainsi que chaque nouveau possesseur a tour à tour rattaché son œuvre à celle de ses devanciers. De la réalisation de cette pensée est né un tout, et par là, la gloire des plus renommés a abrité et protégera encore longtemps ceux dont l'éclat fut moindre[2].

Une description complète de Tanlay serait sans bornes, et nous n'avons pas la prétention de l'entreprendre. Combien n'y aurait-il pas à dire sur cette pro-

[1] Voir, à l'appendice, note C, la charte de fondation donnée par Robert de Courtenay, et celle de confirmation accordée par l'évêque de Langres. Ces deux pièces sont copiées sur les originaux possédés par M. le marquis de Tanlay.

[2] Nous ne devons pas oublier de mentionner les deux tableaux placés dans la chapelle. Ils furent achetés par le grand-père du possesseur actuel, qui, déjà nous l'avons vu, avait le goût des arts et le louable désir de marquer son passage à Tanlay par des restaurations utiles ou des embellissements nouveaux. Celui de ces

Digitized by Google

fusion d'ornements qui se cachent dans les moindres parties de l'édifice? Les cheminées seules sont un travail achevé, digne d'une appréciation à part. Que leur aspect est charmant! Les flammes qui s'échappent de ces grenades embrasées dont elles sont surmontées, jouent dans l'air et en ont presque la légèreté.

Cent arpents clos de murs, ou limités par l'eau, composent le parc et les jardins qui forment les dépendances immédiates de cette grande habitation. En outre, un bois d'une pareille étendue, percé de routes, est presque attenant. Les fossés, avec leurs beaux revêtements, ont conservé leurs eaux; elles y coulent et les remplissent comme autrefois. Les ponts-levis seuls ont disparu.

Les constructions que Tanlay doit à Hémery sont de la même date que son élévation au titre de Contrôleur général des finances (1643). A cette époque, il ne possédait cette terre que depuis quelques mois, ainsi que nous l'avons dit précédemment. Les travaux furent poussés avec une telle activité qu'ils se trouvaient entièrement terminés cinq ans après, lors de sa première disgrâce. Des documents contemporains portent à deux millions cinq cent mille livres, ce qui en ferait au moins dix de nos jours, les sommes qu'exigea cette fastueuse création. L'examen des lieux ne dément point cette évaluation : loin de là, il la confirmerait plutôt.

D'Hémery ne voulait pas dépasser quinze cent mille livres; mais il fut entraîné bien au delà de ses prévisions, malgré quelques retranchements tardifs opérés par Le Muet. Apparemment le Surintendant crut que tant d'argent enfoui à Tanlay pouvait lui donner le droit de lui imposer son nom. Cette pensée orgueilleuse il l'eût, et des lettres-patentes, qu'il obtint du Roi en février 1647, à l'apogée de son crédit, déclarèrent en effet que Tanlay se nommerait désormais Hémery. Mais cette prescription fut vaine ou au moins éphémère. Quelques partisans tout au plus s'y conformèrent; et d'Hémery mort, le lieu illustré par quatre grandes Maisons reprit son nom.

Les dépenses excessives qu'avait faites à Tanlay le Surintendant s'augmentèrent de beaucoup d'autres encore. D'Hémery voulut avoir pour maîtresse la

tableaux qui est au-dessus de l'autel représente un des quatre Évangélistes; il est l'ouvrage de Marot, peintre qui eut sa célébrité, et a produit plusieurs toiles qui décorent Notre-Dame de Paris. Cet artiste mourut, en 1719, à cinquante-deux ans, dans toute la force de son talent.

L'autre tableau, peint sur bois, qui se remarque en face de la croisée, reproduit une descente de Croix; il est attribué au Pérugin. Cette origine est admissible, car la composition porte l'empreinte de sa manière. C'est son faire. On sait d'ailleurs que cet artiste a peint un grand nombre de *dépositions de Croix*. Tout nous porte donc à penser que celle qu'on voit dans la chapelle de Tanlay peut être considérée comme l'un de ses ouvrages. — Le Pérugin (Pietro-Vanucci) naquit à Città della Pieve en 1446; il mourut, en 1521, à Castello-della-Pieve.

Digitized by Google

courtisane la plus célèbre de son temps, Marion Delorme. Cette fantaisie, pour un tel homme, était certainement d'assez bon goût. Le duc de Buckingham, le Grand-Écuyer, Cinq-Mars, favori de Louis XIII, le Cardinal de Richelieu lui-même, le chevalier de Grammont, le président de Chévry, le duc de Brissac, les Maréchaux d'Albret, de la Meilleraie et de La Ferté-Senneterre, n'avaient-ils pas eu semblable honneur, pareil plaisir? Mais d'Hémery paya chèrement cette assimilation avec les hommes les plus considérables de son temps. Marion Delorme parut d'abord se contenter des bénéfices qu'il lui procurait en l'intéressant dans plusieurs opérations financières. Ce sacrifice-là ne coûtait guère à d'Hémery; il est du nombre de ceux que Contrôleurs généraux, Ministres des finances passés ou à venir, ne refusèrent ou ne refuseront jamais. Mais bientôt Hémery fut contraint de faire hommage d'un collier d'un si grand prix qu'il est resté fameux, historique, traditionnel parmi les dons les plus riches qui jamais aient été inspirés par la galanterie et la munificence d'un Surintendant. Sa valeur était telle enfin qu'elle devint dans la suite une ressource précieuse, lorsque la détresse atteignit cette femme, dont le luxe et le désordre étaient vraiment fabuleux. Du reste, Marion Delorme donna un certificat fort honnête au Surintendant. Elle disait, en parlant de lui : « Ce gros homme est d'agréable conversation et très-propre. » Elle lui accordait aussi l'honneur de se faire appeler *madame la Surintendante*[1].

Si l'on avait la fantaisie de raconter toutes les bonnes fortunes d'Hémery, il faudrait écrire plusieurs pages, et notre prétention ne va pas jusque-là. Après Marion Delorme, citons comme contraste, et afin seulement de montrer que rien en ce genre de gloire ne manqua au Surintendant, et qu'il parcourut dans son ascension amoureuse toute l'échelle sociale, citons la duchesse de Lesdiguières : l'imagination du lecteur peuplera l'intervalle entre la courtisane et la grande dame.

Tanlay et tant d'amours firent si bien que d'Hémery, à sa mort, devait six cent mille francs, en dépit de ses malversations. Aussi son fils, le baron de Thorey,

[1] Marion Delorme est beaucoup trop connue pour que nous croyions devoir placer ici sa biographie. Qu'il nous suffise de rappeler les principales circonstances de sa vie. Elle était née, en 1611 ou 1612, dans un village auprès de Châlons-sur-Marne. Contemporaine et amie de Ninon de l'Enclos, elle fut son émule en galanterie et sa rivale en beauté. Elle avait pour père un homme qui n'était pas sans fortune; et, si elle eût voulu se marier, elle aurait eu cinquante mille écus de dot. Le poète Desbarreaux, si connu par son incrédulité, sa conversion, et par un sonnet, fut son premier amant. Les mémoires de Tallemant des Réaux ont fait justice de cette ridicule fable, si longtemps accréditée, et grâce à laquelle Marion Delorme aurait vécu jusqu'à cent trente-quatre ans. Sa vie fut beaucoup plus courte; car il n'est plus permis de douter qu'elle mourut bien réellement en 1650, âgée seulement de trente-neuf ans. On a dit, avec justesse, que si Ninon fut l'Aspasie du dix-septième siècle, Marion en fut la Phryné.

Digitized by Google

dont la bizarrerie et l'extravagance allaient du reste jusqu'à la folie, s'écria-t-il : « C'est le plus damné des hommes : il a été deux fois Surintendant et laisse pour cent mille écus de dettes[1]. »

D'Hémery ne tenait pas en haute estime les lettres. S'il emmenait souvent à Tanlay Bois-Robert, il est permis de croire que cette politesse s'adressait à l'ancien favori du Cardinal de Richelieu et nullement au poëte. Gomberville, auteur du temps, possédait une charge pour laquelle il avait été, par suite d'un édit, taxé à quatre mille livres. Le Maréchal de Schomberg, qui le protégeait beaucoup, vint trouver le Surintendant et lui représenta que Gomberville était un écrivain et point un homme d'affaires. « Je vous promets, lui dit Hémery, qu'il ne paiera pas comme auteur, mais uniquement comme titulaire de charge[2]. » — Toutefois, il ne s'abusait guère sur les louanges décernées par les poëtes aux Surintendants. Il avait la conscience que de pareilles flatteries n'imposaient point à la postérité. Témoin sa réponse à Bautru, qui lui présenta un jour un auteur de ses amis, en lui disant : « Voilà un homme qui peut vous donner l'immortalité, mais il faut que vous lui donniez de quoi vivre. » « Monsieur, répliqua d'Hémery, je serai utile à votre protégé, si je le puis, mais à la condition qu'il ne me louera pas. Les Surintendants ne sont faits que pour être maudits. »

D'Hémery a pourtant écrit. Parmi quelques autres brochures aujourd'hui parfaitement ignorées, est restée sa Relation ou *Histoire de ce qui s'est passé en Italie pour le regard des duchés de Mantoue et de Montferrat, depuis* 1628 *jusqu'en* 1630. On a conservé, en outre, manuscrits, ses *Lettres* et *Mémoires* relatifs à son ambassade en Piémont.

Madame d'Hémery, Marie Le Camus, après la mort de son mari, fit bâtir, en 1655, l'église actuelle de Tanlay ; elle est d'un style simple et de bon goût. Trop vaste d'abord, eu égard au nombre des fidèles lorsqu'elle fut construite, elle est devenue depuis presque insuffisante, grâce à l'heureux et considérable accroissement de la population de la commune[3].

[1] D'Hemery avait acquis, le 25 juin 1649, la baronnie de Thorey, terre voisine de Tanlay. Elle appartenait avant à Madeleine de Montmorency, qui épousa Henri de Luxembourg en 1597. C'est ce dernier qui la vendit au Surintendant. Voilà comment son fils prit le titre et le nom de baron de Thorey.

[2] Gomberville (Marin Le Roy de). Il était né à Paris en 1600, et y mourut en 1674. Il fut membre de l'Académie française dès sa fondation. Il est auteur de plusieurs romans remplis de ces grandes aventures si fort dans le goût du temps. Mais Gomberville est surtout connu et très-justement célèbre par la guerre ridicule qu'il avait déclarée à la particule *car*, qu'il voulait à tout prix bannir de la langue française. Certes, à ce titre, et pour ce seul fait, le Surintendant eût fort bien pu le taxer comme homme de lettres.

[3] Voir, à l'appendice, la note D, relative au bourg de Tanlay.

Digitized by Google

Le Surintendant ne laissa que deux enfants : Un fils, le baron de Thorey, président aux Enquêtes ; il avait épousé la fille du président à mortier Le Coigneux. Ce Thorey, dont les extravagances ont fourni plus d'un trait à La Bruyère, mourut sans postérité. Ce fut donc la fille d'Hémery, mariée le 1er août 1635 à Louis Phelypeaux de la Vrillière, Secrétaire d'État, Maître des cérémonies des Ordres du Roi, etc., qui recueillit la seigneurie de Tanlay avec ses dépendances, et la baronnie de Thorey. Cette alliance prouverait, s'il en était besoin, le crédit, l'influence dont jouissait d'Hémery. On compte dans cette famille des Phelypeaux, un Chancelier, onze Secrétaires d'État et plusieurs Grands-officiers-commandeurs des Ordres du Roi.

A Louis Phelypeaux, en faveur duquel la seigneurie de Tanlay fut érigée en marquisat par lettres-patentes de 1671, succéda Balthasard du même nom, marquis de Châteauneuf, qui eut pour fils Louis Phelypeaux, marquis de La Vrillière. C'est ce dernier qui vendit, le 28 novembre 1704, à Jean Thévenin, gouverneur de Saint-Denis, reçu, en 1694, secrétaire du Roi avec la qualité d'écuyer, le marquisat de Tanlay, la baronnie de Thorey, ainsi que les seigneuries de Saint-Vinnemer, Melisey, Chamelard, Prusy, Besme, Vanlay, Avreuil et autres lieux.

Le nouveau possesseur obtint, par lettres-patentes du mois de mars 1705, la confirmation du titre de Marquisat à la terre de Tanlay. Ainsi que nous le verrons, la descendance de Jean Thévenin a conservé sans interruption jusqu'à nos jours cette propriété [1].

[1] On comprendra facilement qu'à Tanlay ait été accordé le droit de haute, moyenne et basse justice. Aussi ses seigneurs en ont-ils joui, dans toute l'étendue des terres composant le Marquisat, jusqu'à la Révolution.

Digitized by Google

VII

Jusqu'ici l'illustration que donne la gloire n'a point manqué à Tanlay. La dernière période de son histoire nous offrira une famille dans laquelle la bouté et les vertus furent comme tacitement comprises dans la substitution qu'établissait Jean Thévenin en faveur de sa descendance masculine. Voyons pourtant quel fut son point de départ. La tâche est facile ; il en reviendra même honneur pour lui que pour les siens.

Jean Thévenin était issu d'une famille qui donna, à partir de 1580, cinq maires à la ville de La Rochelle. Cette place avait une haute importance; c'était une sorte de dignité. Quoique fort honorables de nos jours, les fonctions de maire, telles que les ont définies les lois actuelles, ne sauraient entrer en comparaison avec cette magistrature établie à La Rochelle. La ressemblance n'est que dans le titre. C'est que la ville de La Rochelle avait des franchises, une sorte de constitution tout à fait à part ; jusqu'à un certain point, c'était une république jouissant, au milieu du royaume, d'une foule de privilèges exceptionnels, religieux et commerciaux.

Certains de ces privilèges avaient été accordés à La Rochelle dès 1140 par Guillaume, dernier comte de Poitou et de Guienne. « Le corps de la commune était composé de cent personnes. Savoir : de vingt-cinq échevins et soixante-quinze pairs, qui avaient la conduite de la ville, et qui, en vertu du droit de leur commune, s'assemblaient chacun an pour élire, le jour de la Quasimodo, trois personnes d'entre eux. Celles qui avaient réuni le plus de voix étaient ainsi

Digitized by Google

présentées au sénéchal ou lieutenant au gouvernement de la ville, pour qu'il désignât le maire parmi ces trois élus. »

Cette constitution eut depuis comme une nouvelle origine bien plus glorieuse : l'expulsion des Anglais. Charles V s'acquitta envers les Rochellois en confirmant ces libertés municipales déjà si largement octroyées, et en en ajoutant d'autres encore. L'habileté avec laquelle ils avaient, sous la direction intelligente et énergique de leur maire et des échevins, expulsé de la ville et du château la garnison anglaise, devint pour le même Roi un motif d'accorder aux magistrats de La Rochelle « qui étaient alors et qui seraient dans l'avenir, pour eux et leur postérité, le droit d'*entière* et *vraie noblesse* [1]. »

Si François Ier voulut (1513) ravir à cette ville ses franchises municipales, son successeur, Henri II, se hâta de les lui restituer. Et par un arrêt du Conseil, ce Prince rétablit « *le corps de la commune et la mairie annuelle*, et remit les habitants au même état qu'ils étaient avant la suppression de leurs droits [2]. »

C'est ainsi que les fonctions de maire de La Rochelle, anoblies pour récompenser des services publics, étaient devenues une dignité; qu'elles honoraient encore les hommes parvenus aux emplois les plus élevés dans l'État : témoin le Chancelier Pierre Doriole, qui deux fois avait été revêtu de cette charge; et c'est enfin à ce titre qu'elles furent une gloire pour Jean Thévenin, et pour sa descendance un lustre dont il leur est permis à jamais de se montrer fiers.

Nous ne nous arrêterons point à chacun des membres de cette famille qui recueillirent successivement, par l'effet de la substitution masculine, graduelle et perpétuelle faite par Jean Thévenin en 1707, le marquisat de Tanlay et les autres terres qui en dépendaient. Contentons-nous de dire qu'ils entrèrent tous dans la haute magistrature. L'un, le frère de Jean Thévenin, fut greffier en chef du parlement de Bordeaux; un autre, conseiller au parlement de Paris; enfin Étienne-Jean-Benoit, mort le 7 octobre 1802, quatrième marquis de Tanlay, était premier président de la Cour des monnaies [3]. Il avait épousé Louise-Bénigne-Esprit de Saint-André, fille du marquis de Saint-André, lieutenant général des armées du Roi, mort en 1797. De cette union naquit un seul enfant, Louis Thévenin, marquis de Tanlay, possesseur actuel de cette terre et de toutes ses dépendances [4].

Les titulaires de ces charges parcoururent avec honneur la carrière qu'elles leur ouvraient, revenant chaque année à Tanlay pour y faire le plus de bien possible.

[1] Lettres-patentes de Charles V, données à Paris le 8 janvier 1372.

[2] Journal des choses les plus mémorables qui se sont passées au dernier siége de La Rochelle.

[3] La Chambre des monnaies avait été érigée en Cour souveraine par édit de Henri II, en 1551.

[4] Voir, à la note E, la filiation des seigneurs de Tanlay, depuis Jean Thévenin jusqu'au possesseur actuel.

Digitized by Google

Ils furent aimés des populations qui les entouraient. Les habitants, que les lois du pays plaçaient alors sous leur autorité seigneuriale, n'eurent jamais à la redouter. Elle leur fut douce et protectrice avec bienfaisance. Aussi, quand vinrent les jours difficiles, l'époque des récriminations, des vengeances, le château n'eut rien à expier; ses maîtres purent rester paisibles et lui debout.

Le possesseur actuel a redoublé de soins pour en assurer la conservation. Lourde tâche assurément, même avec sa belle fortune : car ces immenses bâtiments élevés par les Coligny, les Mirebeau, le Surintendant d'Hémery, ces bassins dont les revêtements sont si somptueux, tout ce grand ensemble n'est-il pas écrasant pour ce qu'on nomme l'opulence de nos jours? Il ne faut pas omettre d'ailleurs que, si ces puissants seigneurs des temps passés possédaient de telles demeures, ils ignoraient à peu près le confortable, ne connaissaient guère cette recherche infinie, ce bien-être intérieur introduit peu à peu dans les habitudes, autre luxe enfin, qui rend si chère la vie au dix-neuvième siècle.

Le château de Tanlay, comme toutes les habitations du même caractère, a subi et dû subir diverses modifications. Ces changements-là sont inévitables. Les distributions locatives sont un fruit de la mode, ou, pour mieux dire, en les particularisant dans une image familière, la coque fragile et temporaire des générations qui se succèdent. A moins de bâtir à côté du vieux château un autre château pour se loger, il faut bien trouver place et s'établir commodément dans l'ancien. Seulement, le goût commande de faire une part intelligente au passé, et de respecter certaines pièces qui ont un type spécial et dont la transformation deviendrait, en changeant de nom, une véritable profanation. M. le marquis de Tanlay a parfaitement compris ces justes exigences. Il a conservé, il a maintenu, il fait plus, il ressuscite même les parties de sa noble demeure où la main du possesseur futur ne devra toucher qu'avec le désir de les perpétuer, de les faire vivre à toujours[1].

Parmi les créations qui sont son ouvrage, il faut applaudir à la plantation du jardin paysager qui forme le nouveau parc. Il a été dessiné avec goût, et après une étude très-intelligente du site. Les premières maisons du bourg sont cachées, et les coteaux dérobés à la vue. Grâce à l'artifice de quelques massifs et à la disposition du sol, l'œil est complice de la séduction qu'on lui a ménagée; il franchit sans défiance un chemin, et accepte avec une entière illusion, comme une des zones extrêmes du parc, les masses de grands arbres jetées au delà de la voie

[1] Nous devons dire que M. le marquis de Tanlay possède plusieurs tableaux d'un grand prix. Parmi ceux qui nous ont le plus frappé, on remarque un beau portrait de famille, celui de la baronne de Coursan, peint par Rigaud, puis deux Mignard, deux Chardin, et enfin deux toiles de Watteau.

Digitized by Google

vicinale. Dans un vallon aussi resserré, il était difficile de faire aussi bien, impossible d'obteuir un résultat plus satisfaisant. C'est un paysage de Piranesi.

Vers le commencement du quinzième siècle, Edme de Courcelles Saint-Liébault, seigneur de Tanlay, avait fait construire, un peu en dehors de l'enceinte du parc, une chapelle sous l'invocation de saint Émilian. Cette chapelle, objet de dotations successives faites par les possesseurs de Tanlay, était en grande vénération dans toute la contrée. Les guerres de religion avaient en partie respecté ce lieu : la piété des fidèles put-elle du moins facilement le réparer. Mais, à la Révolution, la chapelle et les biens qui en dépendaient furent vendus. Cependant, les croyances, fonds éternel qu'il n'est pas au pouvoir des hommes d'aliéner, ayant subsisté, le sentiment religieux qui durant plusieurs siècles conduisit les populations voisines à la chapelle de Saint-Émilian, conserva une telle force que l'acquéreur, obéissant à cette impression irrésistible, se vit comme contraint de réédifier à la hâte, en 1802, une petite chapelle plus que modeste. Depuis, et après la mort du propriétaire, en 1832, M. le marquis de Tanlay l'acheta avec le terrain environnant.

Une double pensée pieuse dirigea M. de Tanlay en faisant cette acquisition : rétablir d'abord la chapelle, puis placer dans ce lieu même la sépulture de sa famille. Dès 1837, un édifice d'une simplicité pleine d'élégance, d'un goût irréprochable, était élevé sur les plans de M. Delanuoy, architecte et élève de l'École de Rome; et le 17 septembre de la même année, jour de la fête de saint Émilian, les populations accouraient à la consécration de ce lieu, devenu plus digne encore de leur piété.

Quelques mois plus tard enfin, la mort si rapide, si prématurée de madame de Tanlay prenait le triste soin de répondre à l'autre préoccupation qui avait dicté la reconstruction de la chapelle.[1] Cette pensée, de rendre au pays un lieu où ses habitants aimaient à prier, et d'y placer la sépulture des siens, est à la fois louable et singulièrement intelligente. La chapelle du château ne peut-elle pas disparaître avec le somptueux manoir? Qui sait ce que l'avenir recèle de destructions futures, sans compter la main de la bande noire, gens qui ne meurent

[1] Le corps de madame Alexandrine-Henriette-Caroline Guerrier de Romagnat, marquise de Tanlay, décédée, le 4 décembre 1837, à l'âge de quarante-neuf ans, a en effet été exhumé le 3 décembre de l'année suivante, puis transporté dans la chapelle de Saint-Emilian et déposé dans les caveaux qui y sont construits. Madame de Tanlay a su mériter et inspirer de justes regrets. Sa bienfaisance la rendit chère aux pauvres. Sa bonté était grande, sa beauté extrêmement remarquable. De son mariage avec M. de Tanlay sont nés deux fils et deux filles. — Voir, à l'appendice, à la fin de la note E, quelques détails sur les services et la position sociale des enfants de M. le marquis de Tanlay.

Digitized by Google

pas plus, eux, que les substitutions n'avaient de terme jadis? Les tombeaux de la famille seront là pour toujours à l'abri des vicissitudes. Ils auront pour sauvegarde les sentiments religieux, des croyances que les tempêtes politiques les plus formidables ne déracineront pas, après avoir ébranlé les bases sociales et renversé des trônes sur leur passage.

Au moment où le possesseur de Tanlay, après nous avoir montré la chapelle de Saint-Émilian, nous faisait parcourir le terrain fermé et planté d'arbres verts qui l'entourent, nos regards s'arrêtèrent avec surprise sur une tombe modeste, protégée par une palissade. Qui recouvre-t-elle? La personne qu'elle renfermait n'avait pu y être déposée que depuis la destination de ce lieu aux sépultures de famille. Nous demandâmes une explication à M. de Tanlay. — Celui qui est là, nous dit-il, est un ancien et vieux serviteur qui nous fut attaché et fidèle dans des temps périlleux, qui ne nous quitta jamais. N'était-il pas comme de la famille? ne méritait-il pas aussi de reposer près de nous?

Le sentiment de rémunération, qui avait inspiré cette association après la mort, nous expliqua plus facilement comment, à côté de la famille qui possède Tanlay depuis près d'un siècle et demi, le château n'a cessé d'abriter une autre famille aussi, celle des serviteurs, qui durant cette longue période s'est continuée parallèlement presque sans altération.

La carrière qui était ouverte, presque invariablement tracée en naissant aux aïeux de M. de Tanlay, se trouva fermée pour lui à tout jamais par la Révolution : il ne rechercha point des emplois salariés sous notre nouvel ordre de choses. Une distinction lui fut accordée sous la Restauration : c'était le titre de gentilhomme honoraire de la Chambre du Roi. Ses services à la même époque dans l'état-major de la garde nationale de Paris lui valurent la décoration de la Légion d'Honneur. Depuis 1830, le suffrage des électeurs l'a appelé à représenter, au Conseil général de l'Yonne, les cantons de Cruzy et de Flogny. Les devoirs que renferme un tel mandat s'accomplissent sans doute sans bruit, sans éclat. Là, on est loin des hautes sphères où se règle la politique, où se décident les grandes questions qui impriment le mouvement aux destinées de la France; mais là pourtant, sur un théâtre modeste, il reste quelque bien à faire, des mesures utiles à prendre dans l'intérêt du pays où l'on vit, des lieux où furent aimés et honorés nos devanciers. A ce titre, M. de Tanlay est justement heureux et fier d'être revêtu d'une si haute marque de confiance, qui n'a pu qu'accroître son attachement pour les localités où le passé fixa sa famille.[1] Lorsqu'une race est bonne,

[1] Depuis que ceci a été écrit, M. de Tanlay a eu à subir une réélection. Elle a eu lieu au mois de

Digitized by Google

il y a profit dans chacune des circonstances qui viennent resserrer les liens qui rattachent les descendants aux lieux où elle sut se faire aimer. Un salutaire amour-propre, à défaut même de sentiments plus généreux, conseillerait d'imiter les exemples laissés par les pères. Agir autrement qu'eux, serait déroger, dans la véritable et bonne acception du mot. Il est heureusement permis d'affirmer que, si le possesseur de Tanlay a recueilli intacte cette noble portion d'héritage, sa famille le conservera religieusement. Pour se montrer bonne et secourable, elle n'attend point que ce devoir lui ait été transmis par celui qui a actuellement la mission de l'accomplir à Tanlay[1].

novembre 1842. Le scrutin a constaté qu'il avait réuni tous les suffrages, moins un, c'est-à-dire l'unanimité, car, sans qu'il soit besoin de l'affirmer, on devine facilement qu'il ne s'était pas donné sa voix.

[1] La douloureuse épreuve à laquelle fut soumise, en 1843, la population de Tanlay, a permis au possesseur du château et à ses enfants de déployer la plus active bienfaisance et des soins infatigables. A cette époque, une cruelle épidémie régnait dans la commune, épidémie tellement persistante et meurtrière, qu'elle ne cessa complétement qu'en février 1844, et n'enleva pas moins de *soixante-six personnes* sur une population de sept cent quarante-trois individus! Si, au milieu de telles calamités, l'homme riche, non content de prodiguer généreusement les secours, les dons avec sympathie, en y joignant des paroles affectueuses et consolatrices; s'il s'associe pleinement aux souffrances de l'infortuné, il double alors le prix de son offrande, elle est un véritable bienfait. Des sentiments de gratitude étouffent ces tristes instincts d'envie qui naissent si facilement dans le cœur du pauvre placé en face de l'opulence. Ce que fit M. de Tanlay, noblement secondé par sa famille, ses ancêtres l'avaient fait aussi en 1780, en 1757, et enfin en 1743, quand des maladies, également contagieuses, décimaient les habitants de la commune. Les redevances seigneuriales, les priviléges, les immunités attachés à la terre de Tanlay ne sont plus; mais le droit d'y exercer un digne patronage ne s'est pas éteint avec eux : il subsistera pour perpétuer désormais, d'une part, des relations empreintes d'égards, de déférence; et de l'autre, des affections toutes bienveillantes.

Digitized by Google

APPENDICE.

Si quelque chose peut donner une idée de cet incroyable mélange des passions les plus sanguinaires alliées à une impudeur sans frein, à un dévergondage parvenu au dernier degré de turpitude, c'est assurément le passage suivant emprunté à M. Lacretelle. Cette citation, par les faits qu'elle révèle, dépasse encore ce que nous avons dit, page 204, des insultes prodiguées aux restes de Coligny.

« Toutes les femmes de la Cour étaient devenues d'autres Médicis. Les portes du Louvre étaient encombrées de cadavres; c'étaient ceux des gentilshommes protestants tués dans le château par les gardes du Roi. Les femmes venaient reconnaître leurs traits, et ne montraient ni horreur ni pitié lorsqu'elles rencontraient parmi ces illustres victimes soit un parent, soit un frère, soit un homme qui avait goûté la volupté dans leurs bras. — Voici le scandale le plus atroce qui fut jamais donné. Il y avait peu de temps que la Cour s'était occupée d'un procès intenté par la baronne de Pont à son mari, pour cause d'impuissance. Le baron de Pont était protestant, il fut tué sous les yeux du Roi. Des femmes, monstres d'impudicité, vinrent examiner, à travers des monceaux de cadavres, si le grief de la baronne de Pont était fondé. »

(*Histoire de France pendant les guerres de religion*, tom. II, pages 351 et 352.)

Digitized by Google

A. — *Tableau des recettes de l'année* 1647.

L'état des tailles, taillons, subsistance, montait à 50,294,208 liv. 9 sols 8 den.

SAVOIR :

Dans les généralités

	livres.	sols.	d.
De Paris	5,109,659	»	»
Orléans.	3,386,065	16	»
Moulins.	1,982,796	14	»
Alençon.	2,212,417	»	»
Châlons.	1,350,960	»	»
Soissons.	1,421,222	19	»
Caën	2,275,065	4	»
Rouen	3,150,327	10	»
Limoges	2,338,113	14	2
Poitiers.	2,338,113	»	»
Bourges.	1,117,657	6	6
Dauphiné. . . .	1,323,942	16	»
Provence	315,180	14	»
Montpellier . . .	2,722,961	18	3
Riom	2,897,714	10	»
Bourgogne . . .	6,293,791	5	10
Bretagne	582,613	11	»
Bordeaux	3,180,373	9	»
Montauban . . .	3,271,075	8	»
Amiens	555,250	»	»
Tours.	4,410,820	8	10
Lyon	1,997,774	7	»
Toulouse	1,812,487	18	1
	50,294,208	9	8

	livres.	sols.	d.
La ferme générale des Aides.	3,549,712	12	»
La ferme de Six livres dix sols d'entrée sur le vin à Paris, y compris la ferme des Quarante-cinq sols . .	2,520,000	»	»
La comptabilité de Bordeaux.	24,767	8	6
Le convoi de Bordeaux	2,300,000	»	»
La ferme de Brouage	254,000	»	»
La ferme de Fer.	160,000	»	»
La patente du Languedoc	420,000	»	»
La ferme d'Ingrande.	15,000	»	»
La ferme générale des Gabelles	13,624,200	»	»
Les cinq grosses fermes.	3,048,882	»	»
La ferme des Gabelles de Languedoc et Lyonnais . . .	3,609,000	»	»
Idem. Provence et Dauphiné. . . .	806,000	»	»
Foraine de Languedoc et de Provence	510,000	»	»
Coutume de Bayonne	70,000	»	»
Domaine du Languedoc	67,500	»	»
Domaine de Navarre.	83,000	»	»
Nouveau domaine de Navarre	205,265	»	»
Domaine de Château-Renault.	142,000	»	»
A reporter.	31,409,327	»	6

Digitized by Google

	livres.	sols.	d.
Report.	31,409,327	»	6
Domaine de la Reine Marguerite.	64,000	»	»
Domaine de la Reine Mère	253,168	»	»
Ferme du papier et contrôle des Bureaux	107,010	»	»
Les cendres gravelées et soudes	7,000	»	»
La vente des bois et forêts de l'Ile-de-France, généralités de Paris, Soissons, Orléans, Tours, Châlons, Rouen, Caën et comté de Perche	911,310	15	»
Les parties casuelles.	2,000,000	»	»
Les francs fiefs	100,000	»	»
Les neufs livres dix sols de Picardie	173,800	»	»
Le tiers sur ceux de la douane de Lyon.	60,000	»	»
	35,085,615	15	6

De plus, indépendamment du produit des fermes, il faut ajouter ce qui suit pour compléter l'état des recettes.

Tarif de Paris	2,000,000	»	»
Octrois, dons gratuits et autres droits dont il a été impossible de recouvrer le détail	4,621,000	»	»
	6,621,000	»	»

Ces trois sommes réunies de	50,294,208	9	8
	35,085,615	15	6
	6,621,000	»	»

donnent les 92,000,824 livres 6 sols 2 deniers, somme que nous avons indiquée comme composant le total des recettes.

Maintenant, en combinant les diverses bases d'évaluation que nous avons admises page 52, nous croyons pouvoir affirmer que cette recette de 92,000,824 livres 6 sols 2 deniers, en 1647, représente une valeur actuelle d'au moins 368 millions de francs.

B. — La réputation de Le Muet lui valut une précieuse distinction. Anne d'Autriche le choisit pour achever le Val-de-Grâce, à Paris, lorsque les travaux de ce grand monument furent repris en 1654. Il en dirigea en chef la construction, depuis la première corniche où François Mansard l'avait laissée, jusqu'au couronnement de l'édifice. En 1656, Le Muet commença l'église des Augustins (les Petits-Pères) de la place des Victoires. Il mourut avant de l'avoir terminée, en 1669, à l'âge de soixante-dix-huit ans; il était né à Dijon en 1591.

Digitized by Google

Le Muet fut un des architectes les plus employés de son temps. Le premier, il conçut une meilleure distribution des appartements. Parmi les hôtels les plus remarquables élevés sous sa direction, on cite les hôtels de Luynes, de l'Aigle et de Beauvilliers. Le Muet avait publié in-folio les plans, coupes et élévations des édifices qu'il a construits. Cet ouvrage, édité en 1663, a pour titre : *Manière de bien bâtir, pour toutes sortes de personnes, par Pierre Le Muet, architecte ordinaire du Roi*, etc. Au nombre des bâtiments placés dans cette collection se trouve le château de Tanlay.

Le père de Le Muet était garde provincial de l'artillerie de Bourgogne. Le jeune Le Muet fut d'abord employé en Picardie, par le Cardinal de Richelieu, à des travaux de fortification. Mais son goût pour l'architecture civile prévalut bientôt, et il s'ouvrit ainsi une nouvelle carrière.

Le château de Tanlay est aussi compris dans la belle collection des vues gravées par Israël Sylvestre. Un exemplaire de ce magnifique recueil, dans lequel furent reproduites les résidences les plus remarquables construites dans le dix-septième siècle, existe dans la bibliothèque de M. le marquis de Tanlay, ainsi que l'ouvrage de Le Muet.

L. — (CHARTE) *par laquelle Guillaume de Courtenay, Seigneur de Tanlay, affecte une maison, des terres et des rentes à l'usage et à l'entretien du prêtre qui desservira la Chapelle que l'on doit construire dans son Château. Année* 1222.

« Ego Willelmus de Cortenayo, dominus de Tanlayo, notum facio presentibus et futuris quod ego et Adelina uxor mea, laudante domino Roberto filio nostro milite, dedimus et concessimus quamdam vineam quæ fuit Obelet dou Tertre et aliam quæ fuit Cheynde et sexaginta solidos autissiodorenses in censu nostro de Mallyaco, in festo sancti Remigii annuatim percipiendos; et quamdam domum quæ sita est supra fossatum de Tanlayo, quæ fuit defuncti Baucelini; unum etiam modium bladi medietatem frumenti et medietatem ordei, in festo sancti Remigii annuatim persolvendum, assignatum in terciis et in costumis nostris de Pinella et in terciis de Baon, et in terciis de Tanlayo et in terciis et in costumis sancti Vinimeri. Et si quid de modio dicti bladi defuerit, in grangia nostra de Tanlayo persolvetur ad usus necessarios presbiteri qui in capella nostra, quæ construenda est apud Tanlayum infra clausuram domus nostræ, divina celebrabit in perpetuum. Et interim, in ecclesia Tanlay, donec ipsa capella construatur, celebrabit missam scilicet cotidie pro remedio animarum nostrarum et antecessorum et successorum nostrorum et pro cunctis fidelibus defunctis, exceptis sollempnitatibus Domini et beatæ Mariæ in quibus de festo cantabit.

« Qui presbiter, post mortem nostram, per manum ablatis Sancti Michaelis tornodori instituetur, dum tamen secularis sit persona, quæ personaliter et non per vicarium eidem capellæ deserviat. Et infra quadraginta dies a tempore vacationis debet talis persona, cum integritate fructuum, constitui per abbatem. Idem

Digitized by Google

autem presbiter abbati et conventui Sancti Michaelis et priori Sancti Vinimeri et curato de Tanlayo fidelitatem tenebitur facere indempnitatis in omnibus conservandæ super his quæ ad ecclesiam Sancti Vinimeri et de Tanlayo pertinere noscuntur.

« Et ut hoc ratum et incoccussum in perpetuum habeatur, Ego Willelmus de Cortenayo presens scriptum sigillo meo munivi et Robertus filius meus, quia sigillum non habebat, sigillum T — abbatis — apponi fecit.

« Actum anno gratiæ, millesimo ducintesimo vicesimo secundo. »

« Moi, Guillaume de Courtenay, seigneur de Tanlay, fais savoir à tous, présents et à venir, que moi et Adeline ma femme, de concert avec notre fils Robert, chevalier, avons donné et concédé une vigne qui appartint autrefois à Obelet du Tertre, et une autre vigne qui appartint à Cheynde, et soixante sols d'Auxerrois sur notre cens de Mailly, à percevoir annuellement à la fête de saint Remi; et une maison, située sur les fossés de Tanlay, qui appartint à feu Baucelin; en outre un muid de grain, moitié de blé, moitié d'orge, à recevoir annuellement à la fête de saint Remi, assigné sur les terrages et les coutumes de Pimelle et les terrages de Baon, et les terrages de Tanlay, et les terrages et les coutumes de Saint-Vinnemer. Et si quelque chose du muid dudit grain venait à manquer, qu'il soit pris dans notre grange de Tanlay pour l'usage du prêtre qui devra pour toujours célébrer les saints offices dans notre chapelle qui doit être construite dans l'enceinte de notre château. Et, en attendant que la chapelle soit construite, le prêtre célébrera chaque jour la messe dans l'église de Tanlay pour le salut de nos âmes, celles de nos ancêtres et de nos successeurs et pour tous les fidèles défunts, excepté dans les solennités du Seigneur et de la bienheureuse Marie, où il chantera pour la fête.

« Le prêtre de notre chapelle, après notre mort, sera institué de la main de l'abbé de Saint-Michel de Tonnerre, pourvu qu'il soit séculier, qu'il desserve la chapelle personnellement et non par un vicaire. Et dans les quarante jours qui suivront la vacance, le prêtre devra être institué par l'abbé, et il aura tous les revenus du temps écoulé.

« Et afin que ceci soit constant et inébranlable pour l'avenir, moi, Guillaume de Courtenay, ai fortifié le présent écrit de mon sceau, et Robert, mon fils, n'en ayant pas, a fait apposer le sceau de l'abbé T.

« Fait l'an de grâce 1222. »

L'Évêque de Langres confirme une convention relative à la nouvelle Chapellenie de Tanlay. — Septembre 1224.

« Hugo, Dei gratia, Lingonensis episcopus, omnibus presentes litteras inspecturis, in Domino salutem.

« Significamus vobis quod conventiones illas quas abbas et conventus sancti

Digitized by Google

Michaelis, dominus Willelmus de Tanllayo et capellanus curatus ejusdem villæ inter se habent super una capella de novo apud Tanllaiyum construenda confirmamur et laudamus.

« Actum anno Domini millesimo ducentessimo quarto, mense septembri. »

« Hugues, par la grâce de Dieu, Évêque de Langres, à tous ceux qui ces présentes verront salut dans le Seigneur.

« Nous vous notifions que nous approuvons et confirmons les conventions arrêtées pour la construction d'une chapelle à Tanlay, entre l'abbé et le couvent de Saint-Michel (de Tonnerre), le seigneur Guillaume de Tanlay et le chapelain-curé de ladite ville.

« Fait l'an du Seigneur 1224 au mois de septembre. »

D. — Avant la Révolution, le bourg de Tanlay formait une enclave de Bourgogne, entourée de villages tous dépendant de la Champagne. Tanlay est très-près de l'Armançon, il touche au canal de Bourgogne; il est bien bâti, son aspect plaît à l'œil; il y a de l'élégance, une propreté coquette dans les maisons qui le composent. Cet ensemble témoigne d'un certain bien-être chez ses habitants. Situé dans un vallon, la belle végétation qui le couvre en partie dissimule la proximité des coteaux qui le pressent sur divers points.

Le port de Tanlay sur le canal n'est pas sans importance, et un entrepôt des fers de Châtillon ajoute à la prospérité du pays. Les trois foires et les marchés que possède cette commune ont été établis par un édit de François Ier. L'église dont nous avons parlé est très-ornée. L'autel en marbre surtout est d'une grande beauté; il provient d'un monastère, et fut acheté pendant la Révolution.

Un bras du ruisseau de Quincy, le même qui alimente le canal et les fossés du parc, traverse le bourg et donne le mouvement à une scierie et à un moulin. Tanlay, dans la première circonscription du département, décrétée en 1790, était l'un des soixante chefs-lieux de canton de l'Yonne; mais il perdit cet avantage quand, en 1795, le nombre des cantons du département fut réduit à trente-sept. Aujourd'hui il dépend de celui de Cruzy.

Un couvent existait, avant la Révolution, à Tanlay. Voici son origine et son histoire, tracées par Courtépée. « Cordeliers, établis en 1473, par les Courcelles, Louis de Rochefort, J. de Prâlin, Simon des Essarts, Désiré de Mandelot. L'église, élevée en 1492, fut dédiée par l'évêque de Langres, le 27 septembre 1496. Sur la tour du clocher, construite en 1621, on voit (on voyait) les armes du Roi, des Chabot et Clermont-Tonnerre. Le couvent fut détruit, en 1562 et 1563, par les calvinistes. Les religieux, dont deux furent tués, se retirèrent à Tonnerre, au lieu où sont les Minimes. Leur maison fut rétablie en 1620, achevée en 1646; elle dut son rétablissement au père Edme Gentot et François Litaud, gardien, qui a fait, vers 1708, un petit recueil sur l'origine et les bienfaiteurs du couvent. Le fameux Père Pierre Poisson, ex-Définiteur général de l'Ordre, y est mort exilé en 1743. On y tient des pensionnaires de

Digitized by Google

la part du Roi. Quatre religieux. Il y a eu jadis étude et noviciat, et il s'y est tenu trois chapitres provinciaux.

« Beau mausolée en marbre, soutenu par quatre lions blancs, de Charles Chabot, comte de Charny, seigneur de Tanlay, mort à vingt-deux ans au siége de Montauban, sous Louis XIII. Son épitaphe fut faite par Paul Dumai, conseiller au parlement. On voit aussi celle de Jean Thévenin, gouverneur de Saint-Denis (celui qui acquit Tanlay de Louis Phelypeaux de la Vrillière), mort en 1708. »

De tout cela il ne reste plus trace; les bâtiments ont été vendus et démolis. La seule chose qui subsiste encore dans l'état où elle se trouvait au commencement de la Révolution, est une vigne. Au surplus, ce couvent était fort pauvre. Ce qui le prouve, c'est qu'en 1781, époque où Courtépée le décrivait, il ne renfermait plus que quatre religieux. Ce monastère était situé très-près du parc, à l'extrémité, au levant, à peu de distance du Château-d'Eau.

E. — *Transmission successive de Tanlay dans la famille de Thévenin.*

Jean Thévenin achète, par acte du 28 novembre 1704, toutes les terres que nous avons indiquées. Tanlay est érigé en *marquisat*, par lettres-patentes du mois de mars 1705, enregistrées à la Chambre des comptes de Dijon le 27 mars 1706. Jean Thévenin mourut le 10 mars 1708. Il fut le premier marquis de Tanlay de cette famille.

Son fils, Jean Thévenin, baron de Coursan, meurt le 10 janvier 1710. Il laissa un fils, Jean Thévenin II, marquis de Tanlay, qui mourut à l'âge de 9 ans, le 15 juillet 1711.

Par suite de ce décès et en vertu de la substitution insérée dans le testament de *Jean Thévenin Ier*, en date du 26 juillet 1707, les terres de Tanlay et autres passèrent à *Jean Thévenin III*, conseiller au parlement de Paris, *neveu du testateur*, en faveur duquel Tanlay fut de nouveau érigé en *marquisat*, par lettres-patentes de juin 1755 enregistrées aux parlements et Chambres des comptes de Paris et de Dijon.

A son décès, en 1776, les terres de Tanlay furent recueillies par son fils *Étienne-Jean-Benoît Thévenin*, IVe marquis de Tanlay, premier président de la Cour des monnaies, qui mourut le 7 octobre 1802. De son mariage avec Louise-Bénigne-Esprit de Saint-André, il ne laissa qu'un fils, M. Louis Thévenin, marquis de Tanlay, le possesseur actuel.

De l'union de ce dernier avec mademoiselle de Romagnat sont nés quatre enfants, deux fils et deux filles.

L'aîné, M. Louis-Anatole de Tanlay, est capitaine d'état-major. Il a servi en Afrique avec distinction, et deux fois son nom se trouve cité dans les rapports du maréchal Valée. Sa conduite au combat des Oliviers, où il reçut une blessure grave, fut des plus brillantes. Un peu avant cette action, il avait déjà obtenu la décoration de la Légion-d'Honneur.

Digitized by Google

Le second fils de M. le marquis de Tanlay, M. Ludovic-Auguste-Laure de Tanlay, est auditeur au Conseil d'État et sous-préfet de Saintes. Il administre, pour ainsi dire, les mêmes lieux qui furent le berceau de sa famille. Deux fois le Conseil d'arrondissement de Saintes a, par des délibérations spéciales, rendu hommage à son zèle et à sa capacité. Son attitude lors des troubles qui éclatèrent dans la Charente-Inférieure en 1838, à l'occasion des subsistances, fut à la fois ferme et pleine de calme. Il sut déployer toute l'activité que réclamaient ces circonstances, aussi difficiles qu'affligeantes; et par là il réprima les désordres, et prévint surtout de plus grands maux. M. Ludovic de Tanlay est réellement un administrateur capable, instruit, laborieux, et ayant au plus haut degré la conscience de ses devoirs. Aussi, lorsqu'au mois de mai 1840 il a été nommé chevalier de la Légion-d'Honneur, le Gouvernement n'a-t-il fait que récompenser d'incontestables services.

M. Ludovic de Tanlay s'est marié avec mademoiselle de Saint-Cyran le 26 mai 1842. Une fille est née de cette union, le 25 mai 1844.

Mesdemoiselles de Tanlay ont épousé : l'ainée, M. le marquis de Senevoy, dont la carrière militaire a été interrompue en 1830. L'un des ancêtres de M. de Senevoy accompagnait MM. de Cluny et de Clermont-Tonnerre lorsqu'au douzième siècle ils allèrent à Rome rétablir sur le trône pontifical Calixte II, qui en avait été renversé par l'antipape Bourdin. C'est à cette circonstance mémorable que la maison de Senevoy doit de porter une tiare dans ses armes.

La plus jeune des filles de M. de Tanlay a été mariée à M. le baron de Viviers, qui était entré dans la diplomatie avant 1830; il a abandonné cette carrière lors de la révolution de Juillet. A la même époque, son père était introducteur des ambassadeurs.

Digitized by Google

CHASTILLON AMIRAL DE COLIGNY A CATHERINE DE MÉDICIS [1].

Madame depuys deulx iours iay veu ung interrogatoire qui a est[e] faict a ung nomme jehan de Poltrot soy disant Sr de Mere. du XXI du mois passe. lequel confesse auoir blece monsieur de Guize; parlequel aussy il me charge de lauoir sollicite ou plus tost presse de faire ce quil a faict, et pour ce que la chose du monde que ie craindrois aultant se seroit que led[t] poltrot fust execute que premieremant la verite de ce faict ne fust bien cogneue. Je supply tres humblemant Vre Maieste commander qu'il soit bien garde; et ce pendant iay dresse quelques articles sur chascun des siens qui me samblent meriter responce; que ienouye à Vre Maieste par ce trompette, par lesquels toutes personnes de bon iugemant pourront a peu pres estre esclaircis de ce qui en est, et oultre cela ie dire quil ne se trouuera point que iaye iamais recherche cestui la ny aultre pour faire ung tel acte. . . . .

Madame ie supply Nre Seigneur vous donner en tres parfaicte sante tres heureuse et tres longue vie. De Caen ce XII de Mars 1562.

Vre tres humble et tres obeissant subiet et seruiteur

CHASTILLON.

[1] Cette lettre est un document important. Elle se rattache à un fait historique tres-grave, et a la participation duquel, on le conçoit, l'Amiral devait affirmer qu'il était demeure etranger. Le meurtre du duc de Guise, par Poltrot de Meré, accrut encore la haine qui divisait les catholiques et les protestants. Et le duc Henri de Guise, lors de la Saint-Barthelemy, si ardent à vouloir la mort de l'Amiral, obéissait à un sentiment qui avait surtout pour origine l'assassinat de son pere par ce même Poltrot de Mere.

Digitized by Google

Madame depuys deulx iours iay veu vng interrogatoire qui a este faict a vng nõme Jehan de poltrot soy disant s^{r} de mere du xxie du mois passe lequel confesse auoir blece monsieur de Guize, par lequel aussy il me charge de lauoir sollicite ou plus tost presse de faire ce quil a faict, et pource que la chose du monde que ie craindrois aultant se seroit que led^{t} poltrot fust execute que premieremant la verite de ce faict ne fust bien congneue Je supply Treshumblemant vre maieste cõmander quil soit bien garde; et ce pendant iay dresse quelques articles sur chascun des siens qui me samblent meriter responce; que ienuoye a vred^{te} maieste par ce Trompette, par lesquels toutes personnes de bon iugemant pourront a peu pres estre esclarcis de ce qui en est, et oultre cela ie dire quil ne se trouuera point que iaye iamais recerche cestui la ny aultre pour faire vng tel acte, ...

Madame ie supply nre seigneur vous donner en Tresperfaicte sante Tresheureuse et Treslongue vie. De Caen ce xii^{e} de Mars 1562

Vre Treshumble et Tresobeissant subiect et seruiteur Chastillon

Taulay.

L'AMIRAL DE COLIGNY A CATHERINE DE MEDICIS.

Digitized by Google

Monseigneur

En ce peu de temps que iey estr en ceste Ville iey oui
bien des no^les de V. E. si glorieuses que ie ne puis que
ie ne luy rende tesmoinage comme son tres humble
seruiteur de la part que iey y prise, elle me permettra
aussy que ie luy face part du succes de laffaire q^lle
a voulu fo^r. ie noserois len. Entretenir si V E n'auoit
dezire eu prendre le soing quelle a faict; Elle ne peult
questre fort heureuse puis quelle sen est voulu
mesler, cest affe acheuée ie Men va En Piedmont
auprès de S. A. de sauoye et de M le Mar^al de
Crequy estre temoing de touts les progres que larmée
du Roy fera, Litalie estant fort ialouse ie ne doubte
point que les Espagno^s ne fassent leurs efforts pour
soposer mais pourueu Monseigneur que vous
occupies les Allemans en sorte que ilz ne puissent
descendre a nous Je pense que les forces d'Espagne
et de Naples ne seront pas assez puissantes pr
soustenir ce qui se prepare de ce costé la. ie en
aduertirey de temps en temps V^e E, et ce faisceray par
ces no^les de mentretenir en lhonneur de son souuenir comme

Vostre tres humble et tres obeissant
seruiteur Dhemery

D^r. V. E.
Paris le en [illegible]

Caulay

PARTICELLI D'HEMERY AU CARDINAL DE LA VALLETTE.

Digitized by Google

PARTICELLI SIEUR D'HÉMERY AU CARDINAL DE LA VALETTE.

Monseigneur,

En ce peu de temps que iay esté en ceste ville, iay ouï bien des n[les] de V. E. si glorieuses que ie ne puis que ie ne luy rende tesmoniage comme son tres humble seruiteur de la part que jy ay prisé. Elle me permetra aussi qué ie luy facé part du secours de l'affeire qu'elle a voulu faire. ie noserais len entretenir si V. E. navoit deziré en prendre le soing quelle a faict. Elle ne peult questre fort heureuse puis quelle sen est voulu mesler. Cest aff[re] acheuée, ie men va en Piedmont aupres de S. A. de Sanoye et de Mr. le Mar[al] de Crequy estre temoing de touts les progres que larmee du Roy fera, l'Italie estant fort ialouse ie ne doubte point que les Espagnols ne fassent leurs efforts pour soposer; mais pourueu Monseigneur que vous occupies les Allemans en sorte que ilz ne puissent descendre a nous, je pense que les forces dEspagne et de Naples ne seront pas asses puissentes pour soustenir ce qui se prepare de ce coste la. ie en advertirey de temps en temps V[re] E. et ie tascheray par ces n[les] de mentretenir en lhonneur de son souuenir come de V. E.

Vostre tres humble et tres obeissant seruiteur

D'HEMERI

Paris, 12 aoust [1].

[1] Évidemment, cette lettre se rapporte à l'époque de la guerre de la succession du duché de Mantoue. Elle a été écrite par d'Hemery au moment où, partant pour le Piémont, il allait remplir, auprès du duc de Savoie, la mission diplomatique que venait de lui confier le Cardinal de Richelieu. Le Cardinal de La Valette, archevêque de Toulouse, avait, on le sait, le commandement des troupes françaises en Italie.

Digitized by Google

ERRATA.

Page 46, ligne 29 : Plais-Marchais, *lisez* Plain-Marchais.
Page 116, ligne 3 : reverend, *lisez* reverand.
Page 117, ligne 3 : rang, *lisez* ranc.
Page 130, ligne première des notes : restaurasion, *lisez* restauration.
Page 183, ligne 2 : ce, *lisez* le.
Page 238, ligne 38 : tornodori, *lisez* Tornodori.
Page 239, ligne 5 : incocussum, *lisez* inconcussum.
Id. ligne 7 : ducintesimo, *lisez* ducentesimo.
Page 240, ligne 3 : confirmamur, *lisez* confirmamus.
Id. ligne 4 : ducentessimo, *lisez* ducentesimo.
Page 244, ligne 9 : votre maieste, *lisez* votre dicte maieste.
Page 245, ligne 3 : secours, *lisez* succes.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES.

Pages

INTRODUCTION. v

CARTE. VIII

CHATEAU D'ANCY-LE-FRANC.

I. — Introduction. — Les châteaux au moyen âge. — Leur valeur comme expression de l'état social. — Leurs transformations successives suivant les besoins de chaque siècle. 1

II. — Origine du château d'Ancy-le-Franc. — Son caractère. — Son style. — Séjour de Henri IV, en 1591 ; de Louis XIII, en 1631, et de Louis XIV, en 1674. — Réponse de ce prince au comte de Clermont, qui lui présentait les clefs de la ville de Tonnerre. 6

III. — Maison de Louvois. Son alliance avec celle de Souvré. — Le marquis de Louvois, ministre de Louis XIV. — Ses immenses richesses. — Il achète Ancy-le-Franc en 1683, et Tonnerre en 1684. — Princes et grands personnages qui ont été reçus à Ancy-le-Franc. 9

IV. — Le château restauré par le marquis de Louvois, pair de France. — Description. — Les fresques de Nicolo représentant la bataille de Pharsale. — Le cabinet des fleurs. — Portrait de Diane de Poitiers. — La pièce du *Pastor fido*. — Peintures. — Souvenir de madame de Sévigné. — La chapelle. — Curieuses indulgences accordées par Clément VIII et l'évêque de Langres. — Tombeaux de la maison de Louvois. — 32

Digitized by Google

Pages.

Portraits dans le château. — Singularité des portes et d'autres parties de cet édifice. — Les jardins. — M. de Louvois favorise l'industrie de tout son pouvoir. — Rapprochements. 11

V. — M. de La Salle adopté par M. de Louvois. — Il prend la direction des affaires de M. Louvois en 1837. — Ses réformes. — Biographie du dernier marquis de Louvois. 20

VI — Suite de la biographie du marquis de Louvois. — Ses soins pour obtenir le passage du chemin de fer de Paris à Lyon par le département. — Sa mort, le 3 avril 1844. — Le Conseil général de l'Yonne lui vote un buste en marbre qui devra être placé dans la salle de ses séances. 24

VII. — Situation de la succession du marquis de Louvois — Charges énormes. — M. de La Salle hésite devant la nécessité d'abandonner Ancy-le-Franc. — Offres d'une compagnie qui veut démolir. — La famille de Clermont propose d'acheter le château. — M. de La Salle accepte, pour le sauver de la démolition. 28

Appendice. — Opinion de Louis XIV sur son pouvoir. — Note sur la famille de Clermont. — L'abbaye du Puits-d'Orbe et le chêne de Henri IV. — Le marquis de Souvré. — Lettre de madame de Sévigné, datée de Tonnerre. — Louvois, ministre de Louis XIV, et ses descendants. — Origine papale des armes de la famille de Clermont. — Tombeau du ministre Louvois. — Déclaration sur l'adoption de M. de La Salle. — Origine de sa famille. 33

Dessins. — Armoiries de la famille de Clermont. 6
— — de la famille de Louvois. 9
Vues du château : façade sur la cour d'honneur. 6
— — cour intérieure. 16
— — façade du côté du parc. 19

Autographe. — Lettre de Louvois, ministre de Louis XIV. 40

CHATEAU DE SAINT-FARGEAU.

I. — Aspect féodal du château. — Son origine. — Fondation en 990 par Héribert, évêque d'Auxerre. — La terre passe aux barons laïques. — Ses maîtres vont aux croisades. — Filiation des seigneurs de la maison de Bar jusqu'au quinzième siècle. 43

II. — Jacques Cœur achète la châtellenie de Saint-Fargeau et dépendances vers 1447. — Ses richesses immenses, son génie et son faste. — Comparaison avec Fouquet. — Examen de sa conduite, cause de sa ruine. — Son procès inique. — Il est jugé par une commission. — Ses biens sont confisqués. — Il est condamné à l'amende honorable et au bannissement du royaume. — Les juges-commissaires se font adjuger ses domaines. — Saint-Fargeau est acheté par Antoine de Chabannes. — Constructions du château attribuées à Jacques Cœur. — Mort de Jacques Cœur. — Ses enfants sont

Digitized by Google

Pages.

remis en possession des terres non vendues. — Geoffroy Cœur poursuit Antoine de Chabannes. — Vicissitudes éprouvées par les parties. — Les procès finissent par une transaction entre les héritiers en 1489. 48

III. — Antoine de Chabannes. — Renommé pour sa valeur et les grands services qu'il rend à la France. — Ses travaux à Saint-Fargeau. — Par sa petite-fille Antoinette, la terre de Saint-Fargeau passe, en 1505, à la famille d'Anjou, puis à celle de Bourbon-Montpensier. 65

IV. — Mademoiselle de Montpensier (1627). — Son caractère et son esprit extraordinaires. — Se mêle activement à la Fronde, et finit par se retirer à Saint-Fargeau. — Son arrivée (1652). — Elle restaure et agrandit le château. — Description du château à cette époque, et portraits de ses habitants. — Les dames d'honneur. — Le poëte Segrais. — Lulli. — Les six violons de Mademoiselle. — Les gentilshommes. — Le théâtre et les bourgeois de Saint-Fargeau. — Couvents fondés par Mademoiselle. . 68

V. — Fin de l'exil de Mademoiselle (1657). — Puyguilhem commandant des dragons. — Mademoiselle s'éprend de passion pour lui. — Il feint de ne pas s'apercevoir de l'amour qu'il inspire. — La princesse déclare au roi qu'elle veut l'épouser. — Réclamations des princes à cette nouvelle inouïe. — Lauzun à Pignerol. — Son mariage secret avec Mademoiselle (1682). — Elle lui donne le duché de Saint-Fargeau. — Dédains de Lauzun. — Désenchantement de Mademoiselle. — Lauzun vend, en 1714, la terre de Saint-Fargeau à Antoine de Crozat. — Saint-Fargeau passe, en 1715, à Michel-Robert Lepeletier des Forts. 76

VI. — La famille Lepeletier. — Le premier possesseur de Saint-Fargeau fait bâtir le pavillon des Forts. — Son fils entre au parlement. — Michel-Étienne Lepeletier, rapporteur dans le procès de la suppression des jésuites. — Il résiste au chancelier Maupeou. — Incendie du château de Saint-Fargeau (1752). — Louis-Michel Lepeletier. — Sa jeunesse studieuse et grave. — Il est président à mortier à vingt-cinq ans. — La Noblesse de Paris l'élit député aux États-Généraux. — Il prend une part active aux travaux de la Constituante. — Il est élu à la Convention. — Influence de son frère Félix et du duc d'Orléans. — Son vote dans le jugement de Louis XVI. — Il meurt assassiné par Pâris, le 20 janvier 1793. — La Convention adopte sa fille unique. 81

VII. — Mademoiselle Lepeletier de Saint-Fargeau. — Tout en honorant la mémoire de son père, elle voudrait pouvoir retrancher de sa vie certains actes qui blessent les sentiments de royalisme extrême dont elle est animée. — Elle épouse M. de Mortefontaine. — Elle achète le tableau de David, qui représente l'assassinat de son père. — Procès à ce sujet. — M. de Mortefontaine crée les jardins de Saint-Fargeau. — Il meurt d'une chute de cheval en 1814. — Mort de madame de Mortefontaine en 1829. La terre de Saint-Fargeau passe à M. de Boisgelin, par son mariage avec une des deux filles de M. de Mortefontaine. — Distributions nouvelles du château. — La chapelle. — Les tombeaux. — Les archives. — Valeur de la terre. — Résumé . . 89

Digitized by Google

Pages.

APPENDICE. — Note sur les dépendances de Saint-Fargeau au quinzième siècle. — Histoire de Jacques Cœur après sa fuite. — Origine de la maison de Chabannes. — Notes sur mademoiselle de Montpensier et Lauzun. — Antoine de Crozat. — Rapport fait à la Convention sur le suicide du garde du roi Pâris. — Curieux détails donnés sur cet homme par Félix Lepeletier. — Il affirme que Pâris n'est pas mort en 1793. — Généalogie de la famille Lepeletier. — Le dessin de David. — Berthaut. — Mort de M. de Mortefontaine. — Boule. 97

DESSINS. — Vues du château : façade de l'entrée. 44
— — cour intérieure 71
— — façade sur le parc. 91

Armoiries de Jacques Cœur. 48
— de la famille de Chabannes. 65
— de mademoiselle de Montpensier. 68
— de Lauzun. 76
— de la famille Lepeletier. 81

AUTOGRAPHES. — Lettre de Mademoiselle, duchesse de Montpensier. 116
Lettre de Lauzun 117
Lettre de Michel Lepeletier de Saint-Fargeau . . . . . 118 *bis*

CHATEAU DE CHASTELLUX.

I. — Description du château. — Sa fondation au onzième siècle, et sa reconstruction en 1240. — Artaud de Chastellux à l'assemblée de Vézelay, en 1146. — Son départ pour la croisade. — Donation à l'abbaye de Reigny. — Artaud III fonde en 1223, sur le lieu où se tint l'assemblée de 1146, un monastère dit de *la Cordelle*. — Puissance des sires de Chastellux. — Jean traite, en 1328, sur le pied presque de l'égalité, avec les ducs de Nevers et de Bourgogne. — Origine des liens d'amitié avec les ducs de Bourgogne. 121

II. — Claude de Beauvoir, sire de Chastellux (1385). — Vie de la Noblesse au quatorzième siècle. — Désordres du temps. — Le sire de Chastellux s'attache à Jean Sans-Peur, et devient un de ses plus importants vassaux. — Guerres du quinzième siècle. — Claude créé maréchal de France. — Ses exploits guerriers. — Bataille de Cravan gagnée par lui. — Le chapitre d'Auxerre lui confère un canonicat héréditaire dans son église, en reconnaissance de la remise de cette ville. — Paix d'Auxerre. — Le duc de Bourgogne autorise le sire de Chastellux à fortifier la tour et l'hôtel de la vicomté d'Avallon. — Il est gouverneur du Nivernais en 1445. — Sa mort en 1453. — Considérations sur l'esprit des guerres du quinzième siècle, et sur la confusion des opinions et des partis qui prétendaient représenter la France. 128

III. — Travaux faits au château par le maréchal de Chastellux. — La tour de la cha-

Digitized by Google

Pages.

pelle. — Divers lieux de sépulture de la famille de Chastellux. — Constructions ajoutées au château. — Biographie de plusieurs membres de la famille de Chastellux. — Philippe premier, *enfant d'honneur* de Charles VIII; — son fils, *enfant d'honneur* de François Ier; — Hercule créé comte par Louis XIII. — Guillaume-Antoine, mort en 1742. — Sa femme, fille de d'Aguesseau. — Vie manuscrite de cette dame par madame la marquise de la Tournelle, sa fille. — Fragments de ce manuscrit. — Particularités sur le chancelier d'Aguesseau. — Note sur le cardinal Fleury. — César-François de Chastellux, petit-fils de d'Aguesseau, meurt dans ses bras en 1749. — Note sur les descendants de la famille aux dix-huitième et dix-neuvième siècles. 143

IV. — Le château de Chastellux subit de grands changements au milieu du dix-huitième siècle. — Le tuteur du jeune comte Henri-Georges-César le remplit de décorations Pompadour, et en détruit tout le caractère primitif. — Biographie du marquis de Chastellux, auteur de la *Félicité publique* et d'un grand nombre d'autres ouvrages utiles. — Il se fait inoculer le vaccin. — Son départ pour la guerre d'Amérique comme chef d'état-major de M. de Rochambeau. — Il publie ses *Voyages dans l'Amérique septentrionale*. — Citations: portraits de Washington et de La Fayette. — Son mariage. — Sa mort en 1788. 151

V. — Le comte de Chastellux pendant la Révolution. — Il quitte la France pour accompagner mesdames Victoire et Adélaïde. — Mutilation complète et officielle des décorations du château. — L'ancien régisseur l'achète. — M. le comte de Chastellux rentre en France en 1810. — Son fils César entreprend de restaurer le château. — Description. — La salle des gardes. — Le grand salon orné de portraits de famille. — La tour d'Amboise. — La tour Saint-Jean. — Travaux et améliorations agricoles introduites dans le pays par M. de Chastellux. — Témoignage de reconnaissance des pauvres du Morvan pendant l'hiver de 1829 à 1830. 160

Appendice. — Traduction de la bulle du pape Eugène III pour la deuxième croisade. — Note sur saint Bernard. — Le couvent de Sainte-Croix-de-Vézelay. — Histoire de sa fondation au treizième siècle. — Description du caveau, sépulture primitive des Chastellux. — Charte de cession, par le maréchal Claude de Chastellux, de la ville de Cravan au chapitre d'Auxerre, qui lui accorda une prébende de chanoine héréditaire à perpétuité. — Lettres-patentes d'érection de la baronnie de Chastellux en comté, en 1613. — Liste des principaux ouvrages publiés par le marquis de Chastellux. 171

Dessins. — Armoiries de la Maison de Chastellux. 121
Vues du château : côté du nord. 122
— — cour intérieure. 162
— — façade de l'entrée du château, côté de l'est. 166

Autographes. — Lettre du cardinal de Fleury à la comtesse de Chastellux (1742). . 182
Lettre du chancelier d'Aguesseau à sa fille (1749). 183

Digitized by Google

CHATEAU DE TANLAY.

Pages.

I. — Au onzième siècle, les sires de Courtenay possèdent Tanlay. — Importance de Tanlay, place frontière de Bourgogne, au quinzième siècle. — Les Coligny achètent Tanlay en 1555. 187

II. — Considérations sur les troubles du seizième siècle. — Le protestantisme. — Catherine de Médicis. — Les trois Coligny viennent souvent à Tanlay. — D'Andelot y fait exécuter de grands travaux dès 1559. — Description des parties du château dues à d'Andelot. — La tour de la Ligue. — Peintures à fresque des divinités de l'Olympe, sous les traits des personnages les plus fameux de la cour. — Tanlay sert souvent de lieu de réunion aux chefs protestants. — Fuite des trois Coligny, en 1568, sur l'avis du maréchal de Tavannes, qui devait les arrêter. 191

III. — Digression sur la guerre civile. — D'Andelot se rend dans son gouvernement de Bretagne. — Condé et l'amiral de Coligny arrivent à La Rochelle. — Le cardinal de Châtillon s'enfuit en Angleterre. — La guerre civile recommence. — Bataille de Jarnac (1569). — Mort de d'Andelot peu après. — L'amiral gagne la bataille de Moncontour. — Bataille d'Arnay-le-Duc. — L'amiral signe la paix en 1570. — Il se rallie à Catherine de Médicis. — Sa fatale confiance. — Il épouse la comtesse d'Entremonts en 1571. — Massacre de la Saint-Barthélemy. — Assassinat de Coligny. . 200

IV. — Les descendants de d'Andelot suivent le parti des armes. — Tanlay passe à la famille Chabot. — Jacques Chabot, marquis de Mirebeau, construit le petit château de Tanlay. — Description. — Tanlay est acheté par Michel Particelli, seigneur d'Hémery en 1642. 205

V. — Biographie du surintendant d'Hémery. — Sa famille originaire d'Italie. — Il devient successivement, sous Richelieu, trésorier de l'argenterie du roi et intendant de l'armée, puis intendant des finances en Languedoc. — Il est adjoint au surintendant des finances de Bailleul, qu'il remplace ensuite. — Son extrême habileté dans les affaires de finance. — Ses expédients pour subvenir aux besoins du Trésor. — Désordre des finances avant 1709. — D'Hémery dévoué au cardinal Mazarin. — Il est sacrifié aux ennemis du cardinal, et se retire à Tanlay. — Jugement passionné des contemporains sur son compte. — Sa vénalité incontestable. 208

VI. — Séjour d'Hémery à Tanlay. — Il charge Lemuet de réaliser ses vastes projets de construction à Tanlay. — Description des magnifiques bâtiments élevés par d'Hémery, de 1643 à 1648. — Il y dépensa 2,500,000 livres d'alors. — Il obtient des lettres-patentes pour donner son nom à Tanlay. — Ses intrigues amoureuses. — Marion Delorme. — Fameux collier donné à cette courtisane. — La duchesse de Lesdiguières. — A sa mort, d'Hemery était endetté de 600,000 livres. — Son fils le baron de Thorey. — Tanlay, après avoir passé dans la famille des Phelypeaux, dont

Digitized by Google

Pages.

un des membres obtint l'érection de cette terre en marquisat, est acquis, en 1704, par Jean Thévenin, écuyer-gouverneur de Saint-Denis. 220

VII. — Famille Thévenin, originaire de La Rochelle, où cinq de ses membres portèrent le titre de maires depuis 1580. — Importance de ces fonctions. — Les descendants de l'acquéreur de Tanlay suivirent la carrière de la magistrature. — L'affection des populations les entoura dans les jours difficiles. — Le château n'éprouva aucune atteinte. — Le possesseur actuel de Tanlay met tous ses soins à sa conservation. — Il a créé le nouveau parc. — La chapelle Saint-Émilian. — Sa restauration par M. de Tanlay, en 1852. — Il la consacre au culte et l'affecte à la sépulture de sa famille. — M. le marquis de Tanlay, gentilhomme honoraire de la chambre du Roi, chevalier de la Légion-d'Honneur. — Depuis 1830, membre du Conseil général de l'Yonne. — Note sur l'épidémie de 1843, qui désola Tanlay. 228

Appendice. — Note sur les massacres de la Saint-Barthélemy. — Tableau des recettes de l'État en l'année 1647, avec leur valeur actuelle. — Biographie de Lemuet. — Deux chartes de fondation de la chapelle du château de Tanlay en 1222 et 1224. — Note sur le bourg de Tanlay et le couvent des Cordeliers. — Généalogie de la famille Thévenin, depuis le premier acquéreur de Tanlay. 235

Dessins. — Vues du château : façade du côté du parc. 192
— — petit château. 206
— — façade sur la cour d'honneur. 220

Armoiries de la Maison de Courtenay. 187
— des Coligny. 191
— de Particelli d'Hémery. 208
— de la famille Thévenin. 228

Autographes. — L'amiral Coligny à Catherine de Médicis relativement à l'assassinat du duc de Guise. 244

Lettre d'Hémery au cardinal Lavalette. 245

Errata. 243

Digitized by Google

Digitized by Google

Princeton University Library
32101 075993681

NAT
F8C
(SA

Princeton University Library
32101 075993681